Faculté des Lettres de Clermont-Ferrand

MÉLANGES LITTÉRAIRES

Publiés à l'occasion du

Centenaire de sa Création

(1810-1910)

CLERMONT-FERRAND
Société Anonyme du " Moniteur du Puy-de-Dôme " et des Imprimeries G. Mont-Louis
1910

U d'/of OTTAWA
39003000849546

MÉLANGES LITTÉRAIRES

MÉLANGES LITTÉRAIRES

PUBLIÉS PAR LA

FACULTÉ DES LETTRES

DE CLERMONT-FERRAND

A L'OCCASION DU

CENTENAIRE DE SA CRÉATION

(1810-1910)

CLERMONT-FERRAND
Société Anonyme du " Moniteur du Puy-de-Dôme " et des Imprimeries G. Mont-Louis
—
1910

ANNEXE DE LA BIBLIOTHÈQUE
Universitas
BIBLIOTHECA
uOttawa

OUVRAGE TIRÉ A 500 EXEMPLAIRES

AS
162
.C53
1910

(TOUS DROITS RÉSERVÉS)

NOTES

SUR LES

ORIGINES DE LA FACULTÉ DES LETTRES

DE CLERMONT-FERRAND

La création de la Faculté des Lettres, en 1810.

1806. — 10 Mai. — Décret impérial créant l'Académie de Clermont-Ferrand, et lui donnant pour ressort les départements du Puy-de-Dôme, de l'Allier, du Cantal et de la Haute-Loire.

1808. — 17 Mars. — Organisation de l'Académie.

1810. — 15 avril. — *Annonce officielle de l'inauguration de la Faculté des Lettres.*

« Charles Vacher de Tournemire, recteur de l'Académie de Clermont, à tous les officiers et membres de cette Académie,

ARTICLE I^er^. — L'Académie de cette ville et sa Faculté des Lettres seront installées par M. le Recteur dans le local qui leur est destiné le mardi 1^er^ mai prochain.

ART. II. — M. le Recteur convoquera à cet effet tous les fonctionnaires, professeurs et maîtres qui en dépendent et qui résident au chef-lieu.

ART. III. — Tous se rendront, en corps et en robe, à l'église Cathédrale de cette ville où il sera célébré une messe d'actions de grâces, suivie d'un *Te Deum*.

Art. IV. — Ce devoir religieux accompli, ils reviendront au chef-lieu de l'Académie. Là, le Recteur, assisté du Conseil académique, après avoir prononcé un discours analogue à la circonstance, fera faire l'appel nominal de tous les membres de l'Académie, lesquels viendront, à mesure que chacun d'eux sera appelé, prêter le serment prescrit par l'article 59 et suivants du Décret du 17 mars 1808, entre les mains de M. le Recteur.

Art. V. — Les autorités civiles, militaires et religieuses seront invitées à concourir à cette solennité par leur présence et par les moyens qui sont à leur disposition.

Art. VI. — Il sera donné procès-verbal de ces diverses cérémonies et un double en sera envoyé à S. E. le Grand Maître de l'Université.

Art. VII. — Les cours de la Faculté commenceront aussitôt.

Archives du Puy-de-Dôme. — Inst. pub. — Divers, 1803-1854.

Cortège du 1er Mai 1810.

Un piquet de gendarmerie à cheval.
Le tambour-major et les tambours du Lycée.
Deux appariteurs de l'Académie.
Le massier de l'Académie.
M. le recteur.
MM. les inspecteurs.
M. le secrétaire.
MM. les professeurs de la Faculté.
Vingt-cinq hommes de la compagnie de réserve, bordant la haie des deux côtés, et commandés par un officier.
MM. le proviseur du Lycée.
le censeur.
les professeurs.
les maîtres d'étude.
l'aumônier.
l'économe.
l'officier instructeur.
les élèves du Lycée marchant deux à deux.

MM. le maître.
les régents.
les maîtres d'étude.
les élèves de chacune des institutions et pensions de la ville, dont les chefs ont fait leur déclaration de soumission à l'Université.

Le cortège, formé à 9 h. 1/2, se rendra du Lycée à la Cathédrale. Après l'office, le cortège se rendra de nouveau au Lycée, où aura lieu, dans la chapelle, l'installation de la Faculté.

Arch. du Puy-de-Dôme. — Loc. cit.

Formule du serment *prêté le 1er Mai 1810, entre les mains du Recteur, par les membres de l'Université.*

« Je déclare à S. E. Mgr le Grand Maître de l'Université Impériale que je suis dans l'intention de faire partie de ladite Université et de contracter les obligations imposées à ses membres.

En conséquence, je m'engage à la stricte observation des statuts et règlements de l'Université.

Je promets obéissance à S. E. le Grand Maître, dans tout ce qu'il me commandera pour le service de S. M. l'Empereur et Roi, et pour le bien de l'enseignement.

Je m'engage en outre à ne quitter le corps enseignant qu'après en avoir obtenu l'agrément du Grand Maître, dans les formes prescrites par le titre VI du Décret impérial du 17 mars 1808. »

Arch. de l'Acad. de Clermont. Académie, I. (Registre).

Les locaux occupés par la Faculté.

Le Recteur au Grand Maître, 24 mai 1810.

« La Faculté des Lettres fait ses cours, depuis le 1er mai 1810, dans une salle voûtée du ci-devant Hospice de la Charité, où la mairie a fait placer une chaire et construire des gradins. Cette salle est suffisamment éclairée, saine et commode et peut remplir parfaitement sa destination. A côté d'elle sont deux autres salles de plain-pied, également voûtées, ouvertes à la Faculté, mais dans lesquelles il n'y a que les

quatre murailles, et dont une seule peut servir aux cours, l'autre n'étant par sa position propre qu'à devenir une salle de repos ou de réunion, ou un vestiaire pour les professeurs.

De l'autre côté du même bâtiment il existe encore deux salles voûtées pareilles aux trois premières, mais qui n'ont pas été mises à la disposition de l'Académie.

Ces cinq pièces, formant une enfilade, un peu au-dessous du rez-de-chaussée du côté nord, mais élevées d'environ deux mètres au-dessus du sol à l'aspect du midi, servaient précédemment de serre..... Une de ces salles ne peut servir que de vestiaire, deux serviraient à la Faculté des Lettres, deux autres à la Faculté des Sciences (s'il plaisait au Grand Maître d'en donner une à Clermont). Le premier étage sert déjà de Bibliothèque. Il renferme également deux salons, dont on pourrait faire des cabinets de Physique et d'Histoire naturelle. Le second étage serait consacré aux bureaux. Le troisième au logement des deux inspecteurs. Le recteur habiterait le corps de logis séparé, habité actuellement par le Directeur des salpêtres. »

Archives de l'Académie. Académie, I. (Registre) (1).

Costume des professeurs. (Arrêté rectoral du 15 avril 1810.)

« Tous les professeurs feront leurs cours en robe d'étamine noire, ayant sur l'épaule gauche la chausse de couleur orange, avec la bordure doctorale en hermine et portant sur la poitrine les palmes de l'Université, brodées en argent, du modèle n° 4. »

Arch. de l'Acad. — Loc. cit.

Le programme des cours en 1810.

Cours d'Histoire. — M. le Recteur Vacher de Tournemire, professeur.

(1) Ce fut encore dans ce vieux bâtiment que se réinstallèrent les Facultés en 1854. La Bibliothèque occupait le premier et le second étage entre lesquels on avait supprimé le plancher. Le Musée avait été installé au troisième, presque sous les combles. Après la construction du nouveau Musée (1903) et de la Bibliothèque (1907), le vieil Hôpital des PP. Charitains a été démoli (1908).

Les fonctions administratives de M. le Recteur ne lui permettant pas de faire assiduement ce cours, dont il est professeur titulaire, l'ouverture en sera différée, jusqu'à ce qu'il ait été pourvu à son remplacement provisoire par un professeur suppléant, que S. E. le Grand Maître de l'Université Impériale a été déjà invité à nommer au plus tôt.

Cours de Philosophie. — M. Aufauvre, professeur.

Diriger les jeunes gens dans la recherche de la vérité, leur rendre l'esprit juste, les conduire à la connaissance de l'Etre Suprême et à celle de la plus noble partie d'eux-mêmes, leur apprendre ce qu'ils doivent à Dieu, à la Société, au Gouvernement, leur inspirer l'amour de la vertu et la haine du vice, tel est le plan que le professeur de philosophie se propose de suivre dans ce cours.

Nota. — Il dictera et expliquera ses cours en latin.

Cours de Littérature latine. — M. Depons, professeur.

Le professeur chargé de la Littérature latine occupera ses auditeurs pendant le reste de cette année : 1° Du genre lyrique, dont la poétique résultera de l'examen et de l'analyse des plus belles odes d'Horace, choisies dans les trois genres dont cette poésie est susceptible ; 2° l'élégie et sa véritable poétique seront le second exercice de ce cours ; 3° la satire et quelques éloges le termineront.

Cours de Littérature française. — M. Toulouzet, professeur.

Eloquence, poésie, telles sont les deux grandes divisions générales qui, selon tous les littérateurs modernes, embrassent le domaine de la littérature proprement dite. C'est aussi dans ce cercle que se propose de se circonscrire le professeur de Littérature française, et conformément aux intentions du Conseil de l'Université, il traitera successivement de chacun de ces deux genres et des différentes espèces qu'ils renferment. Toutefois, comme il serait peu raisonnable de séparer l'art de bien dire de l'art de bien penser, il débutera par exposer quelques principes qui tiennent à la science de l'homme et du sein de ces principes même sortira naturellement la tige, qui, sans effort, produit les fleurs et les fruits de la poésie et de l'éloquence.

Cours de Littérature grecque. — M. Morin, professeur.

Ce cours sera divisé en deux parties : Dans la première, le professeur expliquera et analysera les plus beaux morceaux des écrivains en prose, tels que Lucien, Xénophon, Hérodote, Démosthènes. Dans la seconde partie, il fera connaître les poètes les plus célèbres dans tous les genres, comme Théocrite, Sophocle, Eschyle, Homère. Il s'attachera particulièrement à marquer le caractère et le génie de chaque auteur et rappellera les principes généraux qui conviennent à chaque genre de composition. Pour cette année, il se bornera à l'explication de quelques fables d'Esope, de quelques dialogues de Lucien et d'un choix des apophtegmes de Plutarque. Une leçon chaque semaine, celle du jeudi, sera consacrée à expliquer les éléments de la Grammaire grecque, suivant la méthode de M. Gail.

Les professeurs de la Faculté des Lettres font chacun trois leçons la semaine. La durée de chaque leçon est d'une heure et demie.

Archives du Puy-de-Dôme. Instruction publique. Divers, 1803-1854.

Le Personnel.

M. Vacher de Tournemire (Charles), né à Pleaux, département du Cantal, le 4 nov. 1755, licencié en droit et avocat au Parlement de Paris (1774), historiographe de la province d'Auvergne (1786), président de l'Administration centrale du département du Cantal (1791), procureur général syndic près cette même administration (1792), bibliothécaire du district de Mauriac (1793), président du jury de l'Instruction publique de ce district (1794), membre du Corps législatif (1795), président du Tribunal civil de l'arrondissement de Mauriac (1809), recteur de l'Académie de Clermont (1810), « a pareillement cultivé depuis très longtemps les sciences physiques et mathématiques, ayant appris successivement, et pendant un grand nombre d'années : les mathématiques sous M. l'abbé Marié, alors professeur au Collège des Quatre-Nations, à Paris ; la physique sous MM. Brisson, de Parcieux, Lefèvre, Géneau et Biot; la chimie sous MM. Fourcroy, Vauquelin et Thénard,

la zoologie sous MM. Lacépède, Cuvier et Lamarck; la botanique sous MM. de Jussieu et Desfontaines; la minéralogie sous MM. Daubenton, Haüy, Faurac de Saint-Fond et de la Métherie. Il désire obtenir le double diplôme de docteur dans les deux Facultés des Lettres et des Sciences. »

Le Ministre répond au Recteur qu'il ne peut lui décerner *qu'un* doctorat. M. Vacher de Tournemire choisit le doctorat en droit.

Arch. de l'Acad. Acad., I. (Registre.)

M. Toulouzet, professeur de Littérature française à la Faculté, et professeur de rhétorique au Lycée, né à Toulouse, 47 ans, marié, avec enfants, homme de mérite, d'un talent distingué, attaché à ses devoirs et au gouvernement.

M. Aufauvre, professeur de Philosophie au Lycée et à la Faculté, né à Moulins, 62 ans, laïque, célibataire.

M. Morin, professeur de Littérature grecque et secrétaire de la Faculté, 42 ans, marié, avec enfants. M. Morin est en même temps proviseur du Lycée, a des talents pour l'enseignement et l'administration; conduite excellente sous tous rapports, mœurs douces et austères, jouissant de l'estime et de la considération publiques.

Arch. du Puy-de-Dôme. Instr. pub. Divers, 1803-1854. *Etat des principaux fonctionnaires de l'Instruction publique résidant dans le Puy-de-Dôme (1812).*

La Faculté et le Grand Maître de l'Université.

Circulaire de S. E. le Sénateur Grand Maître de l'Université, 15 avril 1812.

« ..... Fondé sur le serment que nous avons tous prêté, l'esprit du Corps enseignant réside essentiellement dans un dévouement sans bornes à la personne du souverain, à sa dynastie, à la monarchie impériale, dans un sentiment profond de ses devoirs, dans l'amour de son état, dans l'obéissance, enfin, aux décrets de S. M. et aux statuts et règlements émanés de l'autorité supérieure.

Quelle que soit la carrière à laquelle se destinent les élèves confiés à nos soins, c'est pour le service du Prince et de l'Etat

que nous sommes chargés de les former. Tel est le principe qui doit guider tous les maîtres, depuis la dernière école primaire de campagne jusqu'à la plus haute école de théologie. C'est vers ce but que doivent être dirigées toutes les leçons. C'est ainsi que nous donnerons à la religion des ministres éclairés, soumis aux lois de l'Empire, attachés au gouvernement et à ses institutions; aux armées des guerriers braves et instruits tout à la fois; à la magistrature, à l'administration, à tous les services publics des hommes capables de seconder les hautes conceptions du monarque; à la société entière des sujets fidèles qui honoreront leur pays par leurs lumières et par leurs vertus. L'éducation publique sera alors véritablement ce qu'elle doit être : monarchique et française. »

Archives de l'Académie. — Académie. — Reg. II.

La Faculté et le Ministre de la police.

Lettre du duc de Rovigo au Préfet du Puy-de-Dôme, 24 sept. 1810.

« ..... J'ai déjà appelé votre attention, monsieur, sur la direction donnée à l'Enseignement dans les écoles de votre département. Les travaux de l'année scolastique étant sur le point de commencer, je la provoque de nouveau sur ce point important. Vous savez, monsieur, que les premiers principes de l'éducation sont la base la plus sûre des mœurs et des vertus, et que la vie entière dépend des impressions reçues dans l'enfance; c'est cette haute considération qui doit vous déterminer à réunir tous les renseignements que vous pouvez vous procurer sur les principes des maîtres, sur la direction qu'ils donnent à leurs élèves et me les adresser. Vous ferez surtout en sorte de savoir quels sont les textes sur lesquels les élèves composent. C'est de ce choix que l'on peut induire si le maître est attaché à nos institutions, ou si par des principes contraires, il cherche à inculquer aux élèves des idées opposées. Vous vous assurerez particulièrement si l'histoire glorieuse de la quatrième dynastie est employée dans les devoirs des élèves.

Je sais, monsieur, que vous n'avez pas d'action directe sur les écoles de votre arrondissement; et il serait contraire à

mes intentions d'obtenir les résultats que je vous demande d'une manière officielle, mais comme votre surveillance doit embrasser toutes les parties de l'administration publique, je laisse à votre sagacité le choix des moyens qui peuvent me procurer les informations que j'attends de vous.

Agréez, etc. LE DUC DE ROVIGO.

Archives du Puy-de-Dôme. Instr. pub.

La Faculté et la Ville de Clermont.

Observations présentées par le Conseil de ville sur l'établissement d'une Académie à Clermont (22 déc. 1810.)

« Tout semble devoir naturaliser les sciences à Clermont et en inspirer le goût. Cent volcans éteints, qui couvrent de leurs débris les montagnes qui l'environnent et dont l'origine se perd dans la nuit des siècles, attestent les bouleversements du globe, impriment à l'âme de l'observateur un enthousiasme involontaire et l'élèvent aux plus hautes conceptions.

Des richesses innombrables en minéralogie et en botanique y appellent les sçavants et les curieux de toutes les parties de l'Europe.

Une bibliothèque publique, nombreuse et bien choisie, monument précieux de la munificence de Massillon, y offre des ressources journalières qu'on chercherait vainement dans toutes les autres villes du ressort de la Cour d'appel.

Elle possède un vaste Jardin des Plantes, un cabinet d'Histoire naturelle, formé tout entier de substances indigènes, et un Laboratoire de chimie, créés à grands frais, qui sont autant de moyens d'instruction qui manqueraient partout ailleurs.

Depuis longtemps des chirurgiens célèbres avaient établi dans cette ville des cours d'anatomie et d'opérations, qui ne le cédaient qu'à ceux de la capitale, et tout récemment l'établissement d'une Ecole secondaire de médecine vient de régulariser ce genre d'instruction et de l'étendre à toutes les parties de l'art de guérir.

Son ancien Collège, confié aux soins des Jésuites, était des plus nombreux et des plus renommés de France. On y comp-

tait jusqu'à 1,000 ou 1,200 étudiants de la Haute et de la Basse-Auvergne, de la Marche, du Limousin, du Rouergue, du Gévaudan, du Vivarais et des Cévennes.

La ville de Clermont était la capitale littéraire de toutes ces provinces et l'habitude est encore telle aujourd'hui dans tous ces départements, que malgré l'interruption de l'Instruction publique, pendant près de vingt ans, il a été à peine établi un Lycée à Clermont, il y a quelques mois, que tous les pères de famille se sont empressés et s'empressent journellement d'y envoyer leurs enfants, au point que, dans moins d'un an peut-être, ce lycée sera un des plus nombreux de l'empire.

Cette ville, au surplus, abonde en bâtiments propres aux établissements d'instruction publique.

L'ancien Collège, occupé aujourd'hui par le Lycée, réunit à une vaste étendue, la beauté et la régularité de l'architecture.

Et le ci-devant Séminaire, devenu trop vaste pour son objet, présente un local très propre au placement de l'Académie.

Il ne manque à cette ville, pour remplir ses destinées, qu'un regard favorable du héros qui nous gouverne et une marque de bienveillance de l'homme de génie qui préside sous ses ordres à l'organisation de cette partie intéressante de l'ordre social. »

Arch. du Puy-de-Dôme. — Loc. cit.

CROCUS ROI DES ALAMANS

Une des traditions les plus anciennes et les plus mystérieuses de l'Auvergne est celle de l'invasion des Alamans et de leur roi Crocus, qui ravagea le pays et incendia le temple du Puy de Dôme.

L'érudition la plus récente a été en général fort sceptique pour ce Crocus (1). A. de Barthélemy déclare que Crocus est un personnage complètement légendaire, autour duquel, pen-

(1) Avant les affirmations de de Barthélemy, de Staelin, de Monod, de Dahn, etc. Crocus était d'ordinaire considéré comme un personnage vraiment historique. Huschberg, *Geschichte der Alamannen*, p. 123 (1840), raconte, sans réserve critique, l'histoire de Crocus en mélangeant les textes de Grégoire de Tours et de Frédégaire. — G. F. Stoelin, *Wirtembergische, Geschichte*, I, 117 (1841), n'émet aucun doute. — Amédée Thierry, *Hist. de la Gaule sous la domination romaine*, III, 269 (éd. originale de 1847), accepte également l'histoire de Crocus ; mais il la déplace à son gré et l'attribue au IVe siècle, au temps de Magnence. — Merkel, *de republica Alamannorum*, 26, 4, II (1849), identifie Crocus avec Erocus cité dans l'*Epitome de vita et moribus imperatorum Romanorum*, CXLI. — Koepke, *Roemer und Germanen in 4 Jahrhund.*, dans l'*Historisches Taschenbuch* de Raumer, 1864, 176, traite Crocus en personnage historique. — Hollaender, *die Kriege der Alamannen mit den Roemern im 3 Jahrhund.*, *Zeitschrift für die Gesch. Oberrheins*, XXVI, 291 (1874), admet le récit de Grégoire de Tours ; d'ailleurs, le nom de Crocus est donné par l'*Epitome de vita et moribus imperatorum Romanorum*, c. XLI, car la forme Erocus équivaut à Crocus.

dant plusieurs siècles, vinrent se grouper toutes les dévastations que causèrent les invasions germaniques sur le sol gaulois (1). P. F. Staelin donne une interprétation du même genre : « Non seulement les faits racontés au sujet de Crocus doivent être considérés comme légendaires et tirés de la poésie populaire de l'Auvergne, où Crocus paraît avoir été surtout connu ; mais même toute sa personnalité historique doit être l'objet de doutes très sérieux » (2). Monod est aussi net tout d'abord : « Au fond, dit-il, Crocus, tel que nous le connaissons, n'a aucune réalité historique » (3). Mais il ajoute prudemment que nous connaissons un autre chef alaman de ce nom qui vivait au temps de Constantin. Pour A. Blanchet, Crocus a « un côté légendaire » ; il « personnifie probablement les dévastations produites en Gaule pendant plusieurs siècles par les invasions germaniques » (4). Récemment, Dahn a rejeté sans hésitation Crocus dans la légende pieuse : « Le roi Crocus, dit-il, n'appartient ni à l'histoire ni à la légende populaire, mais à la fable ecclésiastique » (5).

Il faut reprendre les textes. Le plus ancien est celui de Grégoire de Tours (6). Il raconte qu'au temps de Valérien et de Gallien, soit entre 253 et 258, Crocus, roi des Alamans, a parcouru la Gaule à la tête d'une armée. C'est sur le conseil de sa mère qu'il avait réuni sous ses ordres toutes les forces des Alamans ; partout où il passait, les anciens monuments étaient détruits. En Auvergne, il incendia le temple appelé en langage gaulois *Vasso Galate*. Et à ce propos, Grégoire de Tours donne quelques détails sur le temple et sur deux couples de martyrs dont le souvenir se rattache à ce pays, Liminius et Antolianus, Cassius et Victorinus. Puis les Alamans ont poussé jusqu'à Javols ; l'évêque Privat, réfugié dans une grotte du

(1) A. de Barthélemy, *La Campagne d'Attila*, *Revue des Questions Historiques*, 1870, p. 390.

(2) P.-F. Staelin, *Gesch. Wurttembergs*, I, 52 (1882).

(3) Monod, *Etudes critiques sur les sources de l'histoire mérovingienne*, 96 (1872).

(4) Blanchet, *Les trésors de monnaies romaines*, II (1900).

(5) Dahn, *die Könige der Germanen*, IX, 40 (1902).

(6) Grég. de Tours, *Hist. Franc.*, I, c. 32, éd. Arndt, Mon. Germ. hist., *Script. rerum merov.*, I, 49.

mont Mimat, ayant refusé de sacrifier aux dieux des païens, subit un douloureux martyre dont il mourut quelques jours après. Quant à Crocus, il fut appréhendé à Arles, supplicié et mis à mort. Comme l'a remarqué M. G. Monod, ce récit a été fait avec des traditions populaires : ce Crocus est le fameux Crocus, *Chrocus ille*, dont le souvenir de terreur est encore vivant. Il se croyait tout permis, raconte-t-on, *fertur*. Voilà ce qui se passa en Gaule, au dire de Grégoire, vers le milieu du IIIe siècle.

Le second texte, par ordre d'ancienneté, est celui de la compilation du VIIe siècle, attribuée au Pseudo-Frédégaire (1). Le fond du récit a été fourni par Grégoire de Tours ; le travail légendaire y est plus développé, et quelques détails importants y ont été modifiés. Crocus apparaît non plus comme roi des Alamans, mais comme roi des Wandales ; il est également excité par sa mère. Avec les Suèves et les Alains, il pénètre en Gaule par le pont de Mayence, dévaste Mayence et toutes les villes de la Germanie romaine. Les murs de Metz arrêtent les Wandales ; mais les murs s'écroulent pendant la nuit et la ville est prise. Les habitants de Trèves, réfugiés dans l'amphithéâtre, parviennent à échapper. Puis Crocus, toujours à la tête des Wandales, des Suèves, des Alains, continue ses ravages par toute la Gaule. Au siège d'Arles, il est pris par le guerrier, *miles*, Marius, et chargé de chaînes ; on le promène par toutes les villes qu'il a dévastées, et il finit par mourir comme il le méritait. On reconnaît ici le récit de Grégoire de Tours, fortement déplacé dans le temps, et adapté à l'histoire de la grande invasion de 406-409.

Des chroniqueurs beaucoup plus tardifs ont rappelé les mêmes faits. Ils appartiennent à la fin du XIe ou au commencement du XIIe siècle. Sigebert de Gembloux (2) signale brièvement les ravages de Crocus, duc des Wandales ; le chef barbare a été pris et jugé par Marianus, *Mariano preside*, à Arles. Cette invasion a été marquée par les martyres de

(1) Frédégaire, *Chron.*, II, 60, éd. Krusch, Mon. Germ, hist., *Scr. rerum merov.*, II, 84.

(2) *Chronicon*, éd. Bethmann, Mon. Germ. hist., *Scriptores*, VI, 305.

Florentius et d'Hilarius à Autun, de Desiderius et de son archidiacre Vincentius à Langres, de l'évêque Antidius à Besançon. Ces faits sont attribués à l'année 411. — Dans sa *Chronique de Verdun*, Hugues de Flavigny (1) est plus détaillé. A la 14e année d'Honorius et à la première de Théodose II, il rapporte, d'après la *Chronique* de Prosper et Orose, l'invasion des Wandales et des Alains. Ils sont conduits par le roi Croscus et se livrent à une destruction générale. Le récit est formé à l'aide du Pseudo-Frédégaire, de la *Vita Antidii* et des traditions consignées d'autre part dans les *Gesta Treverorum*. Plusieurs villes d'Austrasie ont été détruites. Metz, malgré les prières de l'évêque Auctor, a succombé. Croscus a été rejoint par les Huns sur la Moselle. Verdun, après une belle défense, a été emporté. Les envahisseurs ont ravagé toute la Gaule. Mais Croscus s'est fait prendre à Arles, *Mario praeside*, et il a fini son existence conformément à la version du Pseudo-Frédégaire. Fredebaldus lui succéda comme roi des Wandales. De même que dans Sigebert de Gembloux, les faits se rapportent à la grande invasion du début du ve siècle ; la 14e année d'Honorius et la première de Théodose II correspondent à 408. — Les *Gesta Treverorum* parlent également de Crocus (2) : c'est un roi des Wandales. Il a pris Trèves et détruit les monuments. La population s'est réfugiée dans l'amphithéâtre et a été délivrée. Le reste du récit est conforme au texte du Pseudo-Frédégaire. Ces faits se sont passés au temps d'Honorius. — Il faut citer enfin Aimoin, dans le *de Gestis Francorum*, qui, à propos de Metz, raconte « *quid in veterum reperimus libris* », l'histoire de Crocus et de sa mère, son passage au pont de Mayence, sa participation, comme roi des Wandales, à l'invasion de la Gaule avec les Alains et les Suèves, ses attaques contre Metz, Trèves et Arles, sa capture par Marius devant cette ville, son châtiment et sa mort (3). Ainsi, dans tous ces textes tardifs, c'est la version du Pseudo-Frédégaire qui a servi de source principale ; celle de Grégoire de Tours a été ignorée ou négligée. Par

(1) *Chronicon Virdunense*, éd. Pertz. Mon. Germ. hist. *Scriptores*, VIII, 305, 313.

(2) *Gesta Treverorum*, éd. Waitz, Mon. Germ. hist. *Scriptores*, VIII, 157.

(3) *Historiens des Gaules*. III, 66.

suite, tous ces textes rapportent les faits au commencement du Ve siècle, à la grande invasion.

Reste une autre catégorie de sources, les vies des saints. L'histoire de Crocus a eu un grand succès dans la tradition hagiographique. La *Vie de saint Privat*, évêque de Gévaudan (1), nous a été transmise sous deux formes : a) *Acta longiora*, qui remontent au moins au Xe siècle ; b) *Acta breviora*, extraits du *Speculum historiale* de Vincent de Beauvais (2). Le martyre de saint Privat est attribué au temps de Valérien et de Gallien. Crocus est un roi des Alamans dans les *Acta longiora ;* dans Vincent de Beauvais, on trouve *Herode rege*. Le fond du récit est visiblement emprunté à Grégoire de Tours (3), comme l'indique le synchronisme commun du martyre des saints Corneille et Cyprien en Afrique. — La *Vie de saint Didier*, évêque de Langres, a une certaine ancienneté (4) ; elle se présente comme l'œuvre de Warnaharius, prêtre de l'église de Langres au VIIe siècle. S. Didier a été martyrisé, au temps où les Wandales ravageaient la Gaule, par leur roi Crocus. La *Vie de saint Didier* place donc les aventures de Crocus à la même époque que le Pseudo-Frédégaire (5) ; si elle est vraiment du commencement du VIIe siècle, elle ne s'est pas inspirée de ce chroniqueur, mais elle a puisé aux mêmes traditions. Quant au châtiment qui frappa Crocus après le

(1) *A. SS.* Août IV, 439-441. Sur cette vie et les discussions auxquelles elle a donné lieu, voir le commentaire de Cuper, *A. SS.* loc. cit. 433-438 ; — D. Vaissette, *Histoire du Languedoc*, nouv. éd., II, p. 88, note 42 ; — Duchesne, *Fastes épiscopaux de l'ancienne Gaule*, II, 54, 124. D. Vaissette et E. Mabille placent le martyre de saint Privat au commencement du Ve siècle ; Duchesne, au commencement du IVe siècle.

(2) Il n'y a rien à tirer pour l'histoire de Crocus des *Miracles de saint Privat*, dont le manuscrit a été récemment retrouvé. Ce document ne décrit que des faits du XIe et du XIIe siècle, Cf. L. Delisle, *Un manuscrit de la cathédrale de Mende, perdu et retrouvé ; les Miracles de saint Privat*, Journal des Savants, 1908, 505.

(3) C'est l'avis de Duchesne, *Fastes épiscopaux de l'ancienne Gaule*, II, 226. Molinier, *Sources de l'Histoire de France*, I, p. 846, § 138, déclare la vie fabuleuse, ce qui est exagéré.

(4) *A. SS.* Mai V, 244-246 ; Migne, *Patrol. latine*, LXXX, 195. Sur cette vie, voir *A. SS.* loc. cit. 242 (commentaire de Hensshen) ; — *Histoire Littéraire*, VII, 524 ; — Duchesne, *Fastes épiscopaux de l'ancienne Gaule*, II, 185 ; — Molinier, *Sources de l'Histoire de France*, I, 28, qui déclare la vie absolument légendaire.

(5) Molinier, *Sources de l'Histoire de France*, I, 28, § 88, rattache la *Vie de saint Didier* à Grégoire de Tours ; elle se rattache au récit du Pseudo-Frédégaire.

martyre du saint, Warnaharius paraît avoir suivi le texte de Grégoire de Tours. — A la *Vie de saint Didier*, il est tout naturel de joindre la *Passion de saint Valerius*, son archidiacre (1). Le document est tardif et vague. Le martyre de saint Valerius a eu lieu pendant l'invasion des Wandales, des Alains et des Goths, qui arrivaient d'Afrique sous leur roi Crocus. Après le martyre, les Wandales se sont battus entre eux. Le récit paraît avoir été fait à l'aide de traditions lointaines et de souvenirs historiques obscurs ; les traditions étaient celles qui avaient déjà servi à la *Vie de saint Didier*. — Les *Acta sanctorum Florentini et Hilarii* (2) nous ont été transmis sous deux formes que les Bollandistes qualifient : a) *Acta dubiae fidei* : b) *Acta breviora*. Ces deux saints ont été parfois rattachés à la ville de Sion en Valais ; tout fait croire qu'ils étaient du pays d'Autun (3). Dans les deux récits, leur martyre et celui d'un troisième saint, Aphrodisius, sont attribués au temps de la persécution des Wandales, qui désolaient la Gaule, et à l'initiative de leur roi Crocus. Les Wandales venaient du Sud, du pays du *Vindelicus fluvius*, dans lequel on a cru reconnaître la Sorgue. Le récit est très légendaire et on n'y trouve qu'un écho extrêmement lointain des textes historiques utilisés dans d'autres vies de saints. — La vie de saint Antidius (4), évêque de Besançon, est connue par les *Acta sancti Antidii* et par un *Epitome ex Breviario Bisuntino*. Les *Acta* ne sont pas antérieurs au XI^e^ siècle ; c'est une sorte de compilation historique. La trame du récit est empruntée au Pseudo-Frédégaire : c'est au temps d'Honorius ; Crocus est roi des Wandales, auxquels se sont joints des Suèves et des Alamans ; les Barbares ont passé le Rhin à Mayence, pris Metz, martyrisé saint Nicaise à Reims, Didier et Valerius à Langres, atteint le pays de Besançon ; c'est auprès de cette ville qu'Antidius a été sup-

(1) *A. SS.* Oct. IX, 532-534. Sur cette vie, voir *A. SS. loc. cit.*, p. 522-532 (commentaire de Bossue, 526-531) ; — Molinier, *Sources de l'Histoire de France*, I, 46, § 140.

(2) *A. SS.* Sept. VII, 392-364. Sur cette vie, voir *A. SS. loc. cit.* 377 (commentaire de Périer) ; — Molinier, *Sources de l'Histoire de France*, I, 46, § 141.

(3) Voir la longue discussion dans les *A. SS., loc. cit.*, p. 378 et suiv.

(4) *A. SS.* Juin V, 40. — Sur cette vie, voir *A. SS., loc. cit.* 39-41 (commentaire ; — Molinier, *Sources de l'Histoire de France*, I, 46, § 139.

plicié. Puis les Wandales ont parcouru la Gaule, après avoir échoué devant Besançon. Enfin, Crocus a été pris à Arles par Marius, *Mario praeside*, et a payé ses méfaits de sa vie. On retrouve bien là, en effet, la version du Pseudo-Frédégaire additionnée des traditions de Reims, de Langres et de Besançon. — De la vie de saint Ausone, évêque d'Angoulême, il y a aussi deux formes : a) *Passio sancti Ausonii*, du XI^e^ au XII^e^ siècle ; b) *Vita Ausonii*, connue par un texte peu sûr que copia, au XVII^e^ siècle, Fr. de Corlieu (1). La *Passio* est d'une chronologie incohérente : Ausone y est en rapports avec Martial, considéré comme contemporain de Pierre ; il est représenté comme le frère d'Abthonius, qui fut évêque d'Angoulême au VI^e^ siècle ; enfin, il est victime de l'invasion des Wandales qui se place au V^e^ siècle. Dans cette *Passio*, on retrouve un écho très lointain et très défiguré du Pseudo-Frédégaire ; le roi des Wandales ne porte aucun nom. On a soupçonné Adhémar de Chabannes d'avoir collaboré à cette singulière composition (2). La *Vita sancti Ausonii* donne des détails beaucoup plus précis ; c'est un maladroit mélange de textes de Grégoire de Tours et du Pseudo-Frédégaire. L'invasion des Wandales est placée au temps de Valérien et de Gallien, ce qui est une façon très simple de concilier les détails chronologiques contradictoires des deux chroniqueurs. Au reste, c'est en 260 environ que le duc Crocus a conduit cette invasion ; il est qualifié de Scythe. Après avoir parcouru la Gaule, il a été pris à Arles par Marius, *a Mario Narbonensi provinciae praefecto*. Ce sont là des procédés et des détails fort suspects, et il y a lieu de croire que l'auteur de la copie, Fr. de Corlieu, a altéré et complété la *Passio* ou quelque document similaire.

Ainsi, voilà six légendes hagiographiques (3) qui parlent de Crocus et de son invasion en Gaule. Elles procèdent soit de

(1) Bosquet, *Ecclesiae Gallicanae historia*, II, 114-117 ; — *A. SS.* Mai IV, 134-137 ; — *Analecta Bollandiana*, V, 296-311. Sur ces textes, cf. *A. SS. loc. cit.* 131-134 ; — Duchesne, *Fastes épiscopaux de l'ancienne Gaule*, II, 135-137 ; — Molinier, *Sources de l'Histoire de France*, I, p. 23, § 59.

(2) Duchesne, *Fastes épiscopaux de l'ancienne Gaule*, II, 137.

(3) La *Vie de saint Amatius*, invoquée par D. Vaissette, *Histoire du Languedoc*, nouvelle édition, II, note 42, p. 90, est un faux.

Grégoire de Tours, soit du Pseudo-Frédégaire, soit de traditions locales semblables à celles qui ont servi à ces auteurs. Si l'on met à part les lieux où se sont passés ces martyres et les noms mêmes des saints, elles ne peuvent fournir que des détails notoirement fabuleux et une chronologie erronée. Les *Acta sancti Privati* et la *Vita sancti Ausonii* adoptent la date donnée par Grégoire de Tours ; tous les autres récits donnent le point de repère du Pseudo-Frédégaire, c'est-à-dire l'invasion wandale du v[e] siècle. L'enquête poursuivie à travers les chroniques et les vies de saints nous laisse donc en présence des deux textes de Grégoire de Tours et de Frédégaire, avec leurs renseignements chronologiques contradictoires.

Il convient d'examiner ces textes de plus près. On peut aisément se représenter comment Grégoire de Tours a composé son récit sur Crocus. Le début du c. 32 du livre I est un résumé du c. 22 du livre II d'Orose (1), qui, lui-même, n'a guère fait que délayer un passage du *Breviarium* d'Eutrope (2) et la version latine de la *Chronique d'Eusèbe*, par saint Jérôme (3).

P. Orose, c. 22, l. VII.	*Greg. Tur. Hist. Franc., I, 32.*
... Duo imperatores, vincensimo septimo post Augustum loco, creati sunt : Valerianus..... Gallienus.	Vincensimo septimo loco, Valerianus et Gallienus Romanum imperium sunt adepti.

Orose parle longuement et d'une façon déclamatoire, des persécutions contre les chrétiens ; Grégoire résume tout ce développement en quelques mots : *qui gravem contra Christianos persecutionem suo tempore commoverunt.* Il signale brièvement le martyre de saint Cyprien à Carthage, d'après la chronique de saint Jérôme, et celui de saint Corneille à Rome.

(1) Orose, *Hist. adversum paganos*. éd. Teubner, 260.

(2) Eutrope, *Breviarium historiae Romanae*, IX, 7, 8, éd. Teubner, p. 64. Sur Eutrope ses sources, sa valeur historique, voir Peter, *die Geschichtliche Litteratur über die Roemische Kaiserzeit*, II, 137 et suiv.

(3) *Chron. d'Eusèbe*, éd. Schoene, II, 183.

Enfin apparaît l'invasion des Alamans en Gaule : ici on peut remonter aisément de Grégoire de Tours à Eutrope :

Eutrope, c. 8, l. IX (1).	*Hieron. Chron.* (2).	*P. Orose*, c. 22, l. VII (3).	*Greg. Tur.* c. 32, l. I.
Alamanni vastatis Galliis in Italiam penetraverunt.	Alamanni vastatis Galliis in Italiam transiere.	Alamanni Galliis pervagantes etiam in Italiam transeunt.	Horum tempore et Chrocus ille Almannorum rex Gallias pervagavit.

Voilà un fait précis, dont la source est évidente ; seul le nom de Crocus est une addition propre à Grégoire. Les invasions alamanniques en Gaule nous sont connues d'une façon assez précise, mais très brève. C'est sous Gallien, entre 253 et 260, que les Alamans paraissent en Gaule avec certitude et s'y répandent (4). Eutrope en témoigne nettement, et son témoignage a été repris par S. Jérôme, par Orose, par Jordanès, avant de l'être par Grégoire de Tours : *Alamanni, vastatis Galliis, in Italiam penetraverunt*, dit-il, comme on vient de le voir plus haut. Zozime parle d'une façon plus générale des Germains qui, au delà du Rhin, pillaient les populations celtiques, τοὺς περὶ τὴν Ῥῆνον οἰκοῦσι Κελτικοῖς ἔθνεσι, dans les premières année du règne de Gallien, c'est-à-dire en 256 ou 257 (5). A en croire certains historiens modernes (6), peu après les Alamans auraient poussé jusqu'aux Alpes, passé par le col du mont Genève et pénétré dans la vallée du Pô. Ils se seraient

(1) Eutrope, *Breviarium*, éd. Teubner, 64.

(2) *Chron. d'Eusèbe*, éd. Schoene, II, 183.

(3) Orose, *Histor. adversum Paganos*, éd. Teubner, 261.

(4) Voir les historiens les plus récents des invasions alamanniques, Hollaender *Die Kriege der Alamannem mit der Roemern im. III Jahrhund.*, *Zeitschrift fur die Geschichte des Oberrerheins*, XXVI, 1874, 265 ; — Cramer, *Die Geschichte der Alamannen*, Untersuchungen zur Deutschen Staats und Rechtsgeschichte, n° 57, 13 ; — Dahn, *Die Koenige der Germanen*, IV, 1, 39. On peut tenir compte aussi de la *Geschichte der Alamannen de* Huschberg, 1840.

(5) Zozime, *Hist. nova*, I, 30, édit. Mendelsohn, 21, cf. Hollaender, 286.

(6) Hollaender, 291 ; — Schiller, *Gesch. der Roemischen Kaiserzeit*, I, 314 ; — Cramer, *Geschichte der Alamannen*, 14 ; — A. Blanchet, *Les trésors des monnaies romaines*, 10.

avancés jusqu'à Ravenne (1), auraient fait trembler Rome ; mais, d'après un compilateur singulièrement tardif, Zonaras, Gallien en aurait détruit 300.000 près de Milan (2). En réalité, les faits se présentent ainsi : Eutrope signale une première descente de Germains en Italie jusqu'à Ravenne avant que Gallien fut fait Auguste, sans préciser quels furent ces Germains (3). Puis, sous Gallien, il signale successivement le ravage de la Gaule par les Alamans et leur passage en Italie (4), expédition également indiquée par Aurelius Victor dans sa notice sur Gallien (5). Zozime parle bien des terreurs de l'Italie et de Rome ; mais il en attribue la cause à l'arrivée des Scythes par l'Illyrie (6). Quant à la défaite des Alamans à Milan, on ne sait d'où Zonaras a tiré ce renseignement : si on l'accepte (7), il tendrait à faire croire que les envahisseurs ont été arrêtés et battus à leur descente des Alpes, soit par les passages des Alpes Pennines, soit plutôt par ceux des Alpes Cottiennes, peut être par le Petit Saint-Bernard.

On a cherché à éclaircir ces faits à l'aide de la numismatique. Les légendes des monnaies de Valérien et de Gallien, *Germanicus*, *Germanicus Maximus III, V*, *Victoria Germanica*, *Victoria Germanica II*, *Victoriae Augg. it. Germ.*, ne sont pas suffisamment précises (8). Plus instructives sont les trouvailles de monnaies qui paraissent révéler les cachettes faites à l'annonce des invasions. De nombreux trésors découverts ont dû être enfouis en Gaule sous Gallien ; les monnaies les plus

(1) Eutrope, *Breviarium*, IX, 7, éd. Teubner, 64 ; — *Chron. d'Eusèbe*, éd. Schoene, II, 183 ; — Orose, *Hist. adversum Paganos*, éd. Teubner, 261.

(2) Zonaras, *Annales*, XII. 24, éd. Teubner, III, 143.

(3) Eutrope, *Breviarium*, IX, 7, éd. Teubner, 64. Hollaender voit dans cette pointe sur Ravenne la dernière étape des Alamans qui venaient de Gaule. La conclusion paraît excessive, puisque Eutrope et d'après lui, la *Chron.* de S. Jérome et Orose placent ce fait bien avant et l'attribuent à des Germains qu'ils ne précisent pas.

(4) Eutrope, *Breviarium*, IX, 8, éd. Teubner, 64.

(5) Aurelius Victor, *de Caesaribus*, 33, éd, Tauchnitz, 100.

(6) Zozime, *Hist. nova*, I, 37, éd. Mendelsohn, 26.

(7) Strootman, *Der Sieg über die Alamannen, in J. 268*, estime que Zonaras a confondu cette descente des Alamans en Italie avec la défaite infligée à une autre invasion d'Alamans par Claude II, en 268, près du Lac Majeur, *Hermès*, XXX, 1895. 357.

(8) Schiller, *Geschichte der Roemischen Kaiserzeit*, II. 814. n. 2, 815, n. 1.

récentes qui y figurent sont, en effet, celles de cet empereur. M. A. Blanchet (1) a signalé : 1 trésor dans la Haute-Saône, 2 dans le Jura, 2 en Saône-et-Loire, 5 dans la Nièvre, 3 dans la Loire, 2 dans l'Ain, 2 dans la Haute-Savoie, 5 dans l'Isère. Les départements voisins à l'Ouest et au Sud n'ont presque rien donné : 1 trésor dans le Cher, 1 dans le Puy-de-Dôme, 1 dans les Alpes-Maritimes. Il semble donc, autant qu'on peut se fier à ces découvertes, résultat bien plus souvent du hasard que d'une exploration méthodique, que la panique s'est propagée entre le Jura, la Loire et l'Isère. C'est dans cette région que les Alamans se sont surtout répandus. Il ne faudrait pas croire cependant que partout où il y a eu cachette, il y a eu également passage des Barbares. L'aire de l'invasion a dû être un peu moins étendue. L'émotion s'est propagée autour de Lyon (2) ; mais Lyon même a sans doute tenu les Alamans en respect à une certaine distance.

Ces Alamans — et c'est là le point qui importe — ont dû pousser quelques razzias plus loin, vers le Centre. Il est vraisemblable que de la vallée de la Loire, du Forez, une bande s'est détachée vers l'Ouest, jusqu'en Auvergne, et a erré par la suite dans la région des Cévennes. Peut-être est-ce cette bande qui, après avoir subi un échec devant Arles, passa ensuite en Espagne (3). Quant au gros des envahisseurs, au lieu de continuer vers le Sud, il dut franchir les Alpes pour se faire écraser en Lombardie.

Ainsi il y a bien eu, au temps marqué par Grégoire de Tours, une invasion d'Alamans en Gaule. A ce fait historique, Grégoire a rattaché un récit emprunté en partie à des traditions générales, en partie à des traditions locales : le roi des Alamans, Crocus, en est le héros, et la scène principale, l'incendie et la ruine du temple de *Vasso Galate* se passe au Puy de Dôme. Les traditions générales, répandues sans doute dans

(1) A. Blanchet, *Les trésors des monnaies romaines*, 37-39.

(2) A. Blanchet, *Les trésors des monnaies romaines*, nos 199, 209, 284, 289, 300, 305, 312, 318.

(3) Eutrope, en effet (IX, 8, éd. Teubner, p. 64), quelques lignes après avoir parlé des ravages des Alamans en Gaule, ajoute : *Germani usque ad Hispanias penetraverunt et civitatem nobilem Tarraconem expugnaverunt.*

toute la Gaule orientale, lui ont inspiré la phrase où il cherche à dépeindre les ravages des Alamans (1). C'est au contraire dans son pays natal que Grégoire a recueilli le second fait, la ruine du temple ; et c'est évidemment parce que la tradition arverne représentait le destructeur de *Vasso Galate* comme un chef d'Alamans, que l'historien a rajusté cet épisode à la mention très précise d'une invasion alamannique fournie par Eutrope, s. Jérôme et Orose. Tous ces faits se tiennent et s'enchaînent sans invraisemblance, et rien n'empêche de les admettre, — sauf, sans doute, en ce qui touche le personnage même de Crocus.

Grégoire de Tours, à ce récit ainsi composé, en ajoute un autre d'origine assez différente. C'est le récit d'une ancienne *Passion de saint Privat*, évêque de Javols (2). Dans cette passion, saint Privat était représenté comme une victime de l'invasion des Alamans, et — sans que, d'ailleurs, le fait soit explicitement précisé, — du redoutable Crocus.

Voilà donc les éléments dont Grégoire a formé son texte : 1° une mention historique de l'invasion alamanique puisée à des sources sûres ; — 2° des traditions générales sur cette invasion ; — 3° une tradition arverne qui est fort acceptable ; — 4° une très ancienne *Passion de Privat*, qu'il n'y a pas non plus de raison suffisante pour incriminer.

Aux éléments déjà constatés, il convient d'ajouter un détail. La *Passion de saint Privat*, comme tant de documents de ce genre, complétait le récit du martyre du saint, en manière d'épilogue, par des renseignements édifiants sur le châtiment infligé par la justice divine au persécuteur : le chef des Alamans a poussé jusqu'à Arles en quelques jours ; il y a été pris, supplicié et tué. Grégoire de Tours, à la fin du récit, signale le fait en deux lignes (3). Le Pseudo-Frédégaire a connu

(1) Hic autem Chrocus multae arrogantiae fertur fuisse. Qui cum nonnula iniquae gessisset, per consilium, ut aiunt, matris iniquae collectam, ut diximus, Alamannorum gentem, universas, Gallias pervagatur cunctasque aedes, quae antiquitus fabricatae fuerant, a fundamentis subvertit. Greg. de Tours, *Hist. Francorum*, I, c, 32, éd. Arndt, Mon. Germ. hist. *Script rerum Merov.*, I, 50.

(2) Grég. de Tours, *Hist. Francorum*, I, c. 32, éd. Arndt, Mon. Germ. *Script. rerum Merov.*, I. 50.

(3) Grég. de Tours, *Hist. Francorum*, I, c. 31, éd. Arndt, Mon. Germ. *Script. rerum Merov.*, I, 50.

le même fait. Mais, tandis que Grégoire de Tours a résumé la *Passion de saint Privat*, il a reproduit tous les détails donnés par cette source, à moins qu'il n'ait eu sous les yeux quelque document du même genre plus détaillé. Il nous donne le nom du chef romain qui prit Crocus, *a Mario quodam milite* (1). Il est difficile de voir dans ce nom une pure invention : c'est un détail précis qui a surnagé à travers des traditions pieuses. Or, on a déjà remarqué qu'au temps de Gallien nous voyons apparaître un personnage appelé Marius. Trebellius Pollion lui a consacré un court et curieux chapitre dans ses *Triginta Tyranni* (2). M. Aurelius Marius était parti de très bas : c'était un forgeron d'une force musculaire peu commune. Il avait fait sa fortune dans l'armée, *vir quidem strenuus, ac militaribus usque ad imperium gradibus evectus est.* Il ne fut empereur en Gaule que quelques jours, en 267 (3). Il y a de sérieuses raisons de croire que ce Marius est bien le personnage dont le nom a survécu, le *Marius miles* du Pseudo-Frédégaire. C'est Marius qui dut battre les Alamans devant Arles et prendre leur chef.

Resterait à justifier la présence du personnage appelé Crocus (4) et donné par les sources comme le chef des Alamans. Nulle part, si ce n'est dans Grégoire de Tours et le Pseudo-Frédégaire, d'une part, les vies de saints de l'autre, ou dans les chroniques tardives dérivées des uns et des autres, on ne trouve ce nom tel quel. Nous connaissons les noms d'un certain nombre de rois des Alamans ; tous, sauf un, sont fort différents. Il y a, en effet, une très curieuse exception : dans

(1) Frédégaire, *Chron.* II, 70, éd. Krusch., Mon. Germ., *Script. rerum Merov.*, II, 84.

(2) *Historia Augusta, Triginta tyranni*, VII. *De Mario.*

(3) Sur Marius, voir De Witte, *Recherches sur les Empereurs qui ont régné dans les Gaules*, 121 ; — Zévort, *De Gallicanis imperatoribus ;* — Erman, *Marius und Vittorinus, Zeitschrift fur Numismatik*, 1880.

(4) Ce nom apparaît sous trois formes :

a) Crocus : mss. de l'*Epitome*, Landolf le Sage, Ekkehard d'Aura, *Acta S. Privati, Gesta Treverorum.*

b) Chrocus : Grégoire de Tours. Pseudo-Frédégaire, *Acta S. Antidii*, Aimoin.

c) Croscus : *Vita S. Desiderii, Passio S. Valerii, Acta SS. Florentini et Hilarii*, Sigebert de Gembloux, Hugues de Flavigny.

l'*Epitome de vita et moribus imperatorum Romanorum* (1), il est question, d'après les textes imprimés, d'un certain roi des Alamans, *Erocus*, qui aida fort Constantin à se faire reconnaître empereur en Bretagne à la mort de Constance. L'*Epitome* est une compilation qui s'étend d'Auguste à Théodose ; parmi ses sources, on peut reconnaître, pour la partie qui nous intéresse, le *Breviarium* d'Eutrope. Cette compilation paraît dater de la fin du IVe siècle ou du commencement du Ve.

Si l'on en croit un des derniers auteurs qui aient parlé de cet Erocus, M. Stein, dans la *Real Encyclopedie des Alterthums* (2), *Erocus* serait un tout autre personnage que *Crocus*. Or, pour accepter cette affirmation, il faudrait être sûr du texte imprimé, identique d'ailleurs sur ce point dans toutes les éditions (3). Mais il y a déjà, avant de recourir aux manuscrits, de fortes présomptions contre ce texte : à la fin du Xe siècle ou au commencement du XIe, dans la compilation que Pithou a appelée *Historia miscella*, le lombard Landolf le Sage a ajouté à ses sources ordinaires des extraits de l'*Epitome* (4) : le roi des Alamans qui assiste Constantin à son avènement, est, d'après l'*Epitome*, appelé *Crocus* et non *Erocus ;* il a donc fallu que le manuscrit dont s'est servi Landolf portât clairement *Crocus*. Au XIIe siècle, le chroniqueur Ekkehard d'Aura a utilisé également un manuscrit de l'*Epitome*. Il reproduit presque intégralement le passage où se trouve mentionné le roi des Alamans : il donne *Croco* (5).

(1) L'*Epitome* a été le plus souvent attribué à Aurelius Victor. Sur les questions qu'il soulève, voir E. Wolfflin, *Aurelius Victor, Rheinisches Museum*, XXIX, 1874 ; — Jeep, *Aurelii Victoris de Caesaribus historia e l'Epitome de Caesaribus, Rivista di Filologia*, I, 1873 ; — Opitz. *Quaestionum de Sexto Aurelio Victore capita tria, Acta Soc. Philologicae Lipsiensis*, II, 1874 (étude capitale faite sur les manuscrits). — Schanz, *Gesch. der Roemischen Literatur*, IV, p. 67.

(2) Pauli-Wissowa, *Real Encyclopedie der Altherthums*, v. Crocus.

(3) Les éditions les plus anciennes portent, en effet, *Erocus*, par exemple, l'édition Schott, Anvers, 1579, p. 49. L'édition Amtzen, Amsterdam, 1733, revue cependant sur les manuscrits d'après la préface, porte également la même leçon ; il en est aussi de même de l'édition Schroeter, Leipzig, 1829-1831.

(4) Landolf le Sage, éd. Droysen. Mon. Germ., *Script. rerum Langob.*, I, p. 223.

(5) Ekkehard d'Aura. *Chron. univ.*, Mon. Germ. Hist., *Scriptores*, VI, p. 3.

Les manuscrits permettent de trancher directement la question. Ils se répartissent en trois familles ; mais la troisième est négligeable (1). La première est représentée par le *84 Gudianus lat. 2°*, et par le *131 Gudianus lat. 2°* (2). Le *84 Gudianus* est du IX^e^ siècle ; c'est de beaucoup le meilleur de tous les manuscrits. Or, tous deux portent, sans doute possible : *Croco*. La seconde famille est déterminée notamment par *le Parisinus*, Bibl. nat., ms lat. n° 4.955. Il porte également, et de façon aussi indubitable, *Croco*. Après ces constatations, on peut dire que la cause est entendue : *Crocus* et *Erocus* sont bien un seul et même personnage, et il a réellement existé un roi des Alamans appelé *Crocus*, comme le constate, moins de cent ans après, l'*Epitome*.

Mais quel rapport peut-il y avoir entre le Crocus du temps de Gallien, dont l'invasion paraît se placer vers 259-260, et le roi Crocus allié de Constantin en 306 ? Un espace de 46 ans les sépare, et on serait d'autant moins disposé à les identifier, que le premier Crocus a été mis à mort devant Arles. Il a dû se produire une sorte de transposition dans la tradition populaire. Les ravages des Alamans en Gaule sous Gallien ne furent pas un épisode isolé : ils se renouvelèrent souvent. Le successeur de Gallien, Claude II, eut à arrêter des Alamans en Italie, et les défit près du lac de Garde, en 268 (3). Au temps de Tacite, qui fut Empereur de septembre 275 à avril 276, une nouvelle invasion commença (4) ; les Germains rompirent la frontière. Les principaux envahisseurs étaient les Alamans. Les ravages s'étendirent très loin : Vopiscus, dans sa *Vie de Probus*, dit que les Gaules furent possédées par les Germains, *a Germanis possessae*, que 60 cités parmi les plus notables, furent prises (5). De nombreux trésors de monnaies furent

(1) Les manuscrits ont été étudiés avec grand soin par Opitz, *op. cit.*, p. 269.

(2) Bibl. royale de Wolfenbüttel. La constatation a été aimablement faite par M. le D^r^ Milschsack, bibliothécaire en chef. Pour lui, la lecture n'offre aucun doute. D'ailleurs, telle avait été déjà la lecture d'Opitz, *op. cit.*, 258.

(3) Strootman, *Der Sieg über die Alamannen im J. 268*, *Hermès*, XXX, 355, 1895.

(4) *Historia Augusta*. Vopiscus, *Vita Probi*, 12.

(5) *Historia Augusta*. Vopiscus, *Vita Probi*, 13. Sur cette invasion, Schiller. *Geschichte der Roemischen Kaiserzeit*, I, 877 ; — Cramer, *Geschichte der Alamannen*, 18 ; — Dahn, *Die Koenige der Germanen*, IX, 41.

enfouis, surtout au nord de la Loire et dans l'est jusqu'à l'Ain, la Haute-Savoie et l'Isère (1). L'usurpateur Proculus, proclamé à Lyon (2), surtout l'empereur Probus, refoulèrent les Barbares, Alamans et autres, et Vopiscus, qui parle du reste en panégyriste, affirme que les Germains perdirent 400.000 hommes (3). — Aux derniers jours du IIIe siècle, nouvelle invasion d'Alamans : c'est entre 298 et 300 (4). Elle a pénétré profondément dans la Gaule orientale. Les dépôts de monnaies, jusqu'au règne de Dioclétien, sont fréquents ; ainsi dans la Marne, dans l'Yonne, dans la Nièvre, dans la Saône-et-Loire, dans l'Ain, dans l'Isère, dans la Drôme (5). Constance, alors César en Gaule, les refoula, et les accula contre la place de Langres (6). Mais arrivé lui aussi devant la ville avec une simple avant-garde, il eût été pris s'il n'avait été hissé par une corde sur le rempart. Quand son armée le rejoignit, il fut complètement vainqueur, et les Alamans perdirent près de 60.000 hommes. Il est fort vraisemblable que ce fut à la suite de cette grande victoire que Constance engagea comme auxiliaire le chef alaman Crocus et sa bande (7). — Dans les premières années du règne de Constantin, comme César en Gaule, entre 307 et 310, les Alamans reprennent leurs ravages ; les Francs les imitent. Mais le nouveau César

(1) Blanchet, *Les trésors des monnaies romaines*, 39-44.

(2) *Historia Augusta*. Vopiscus, *Vita Proculi*, 13.

(3) *Historia Augusta*. Vopiscus, *Vita Probi*, 11-16.

(4) On a donné pour cette invasion des dates différentes : Tillemont, *Histoire des Empereurs*, IV, 42 : 301; Clinton, *Fasti Romani*, I, 342 : 300; Burckhardt, *Die Zeit Constantins*, 298-300 ; Preuss, *Kaiser Diokletian*, 95, et Schiller, *Geschichte der Roemischen Kaiserzeit*, II, 135 : 298.

(5) Blanchet, *Les trésors des monnaies romaines*, 44-46.

(6) Eutrope, *Breviarium*, IX, 23, éd. Teubner, 69 ; — *Chron. d'Eusèbe*, éd. Schoene, II, 187 ; — *Panégyrique de Constantin*, 66, éd. Teubner, 164 ; — Orose, *Histor. adversum Paganos*, VII, 25, éd. Teubner, 264. — Sur cette campagne, Preuss, *Kaiser Diokletian*, 65 ; — Burckhardt, *Die Zeit Constantins*, 300 ; — Schiller, *Geschichte der Roemischen Kaiserzeit*, II, 135 ; — Cramer, *Geschichte der Alamannen*, 20.

(7) *Epitome de Coesaribus*, § 41, ap. Aurelius Victor, éd. Tauchnitz, 153. — On peut signaler, quelques années auparavant, ce qu'avait fait Probus : vainqueur des Wandales et des Burgundions, il s'était emparé d'un de leurs chefs Igillus, et, avec les captifs, l'envoya en Bretagne, où les nouveaux venus furent employés utilement, Zozime, I, 68, éd. Mendelsohn, p. 49.

repousse les nouveaux envahisseurs, leur inflige encore de grosses pertes et s'empare de leurs chefs *captisque eorum regibus* (1). Les vaincus sont livrés aux bêtes. Parmi ces chefs vaincus et prisonniers a bien pu se trouver Crocus mécontent et révolté, et son sort se rapprocherait ainsi singulièrement de celui que le Pseudo-Frédégaire attribue à Crocus.

Ainsi, depuis l'invasion du temps de Gallien, et dans le temps même où vécut le roi Crocus, les invasions alamanniques ont été fréquentes ; elles ont pénétré très avant dans la Gaule ; les envahisseurs étaient très nombreux, comme en témoignent les chiffres, si exagérés qu'ils soient, donnés par les auteurs. Les territoires couverts par les invasions successives sont très vastes : ils s'étendent depuis le Rhin jusqu'à Langres (2) et à Windisch, au pied du Jura (3), et la panique se prolonge jusqu'au bassin du Rhône, jusqu'aux départements actuels de l'Ain, de la Haute-Savoie, de la Savoie, de l'Isère et de la Drôme (4). Et ces indications générales sont confirmées par l'archéologie : il semble que le retentissement de l'invasion se soit propagé jusqu'à Bordeaux, où on a relevé des traces d'incendie dans les ruines antérieures à 300 (5). Bordeaux est bien loin pour avoir été incendié par les Alamans ; il faudrait bien plutôt songer aux Francs. Mais les mêmes faits se sont produits ailleurs : il y a eu des villes ravagées, des villes menacées ; des fortifications ont été élevées de toutes parts autour des villes de l'intérieur. Et dans les substructions, dans les murs, on reconnaît des débris calcinés, restes probables des

(1) Eutrope, *Breviarium*, X, 3, éd. Teubner, 73. Cf. Cramer. *Geschichte der Alamannen*, p. 21.

(2) Eutrope, *Breviarium*, IX, 23, éd. Teubner, 69.

(3) Il y a eu, en effet, au moins une grande bataille à Windisch, et peut-être deux la première en 274, la seconde en 298-300. Les textes sont dans le *Panégyrique de Constantin*, c. 4 et 6, éd. Baehrens, 162. 164. — Tillemont, *Histoire des Empereurs*, III, 527, croyait à deux. Voir également Goyau, *Chronologie de l'Empire Romain*, 328, et avec hésitation, Blanchet, *Les trésors des monnaies romaines*, 14. Burckhardt, *die Zeit Constantins*, n'en donne qu'une en 274, p. 70. Preuss, *Kaiser Diokletian*, 65, n. 1, Schiller, *Geschichte der Roemischen Kaiserzeit*, II, 135, Cramer, *Geschichte der Alamannen*, 29, n'en admettent qu'une en 298.

(4) Blanchet, *Les trésors des monnaies romaines*, 145, 148, 149, 155, 174.

(5) Jullian, *Inscriptions de Bordeaux*, II, 288 et suiv.

incendies et des destructions des invasions (1). Sens a été fortifié vers le milieu du IIIe siècle (2), Dijon et Orléans sous Aurélius (3), Grenoble sous Dioclétien (4), Autun sous Constance Chlore (5), Trèves sous Constantin (6), Besançon fut réparé peu avant la venue de Julien (7). Au temps de Constantin, il fut fait des travaux de tous côtés.

Et le péril alamannique ne fit que grandir au IVe siècle. Dans sa lutte contre Magnence, Constance II s'unit aux Alamans et leur ouvrit la Gaule : ils se répandirent sur la rive gauche du Rhin ; toutes les grandes villes riveraines furent désolées (8) ; ce fut affreux, et on est en droit de croire que les Alamans ne restèrent pas confinés sur la rive même du fleuve, mais qu'ils poussèrent plus loin vers les cités de l'intérieur qu'ils connaissaient déjà. Lorsque Magnence eut disparu, Constance dut à son tour faire une campagne en 954 contre les envahisseurs (9). En 355, il faut recommencer la lutte : Arbetio est vaincu par les Alamans (10). La Gaule est cruellement éprouvée : Julien parle d'environ 45 villes emportées et pillées à la fin de l'année (11). C'est alors qu'arrive Julien : il y avait urgence. Il gagna à la hâte Autun : cette grande ville était rudement pressée par des Germains qui ne peuvent être

(1) Les renseignements les plus abondants ont été réunis par Schuermans, *Les remparts d'Arlon et de Tongres. Bulletin monumental*, 1878 ; — Jullian, *Inscriptions de Bordeaux*, II, 294 ; — Blanchet, *Les trésors de monnaies romaines*, 91, et du même, *Les Enceintes romaines de la Gaule*, 318.

(2) *Congrès archéologique de France*, 1850, 20.

(3) Homo. *Essai sur le règne de l'Empereur Aurélien*, 212.

(4) *C. I. L.* XII, n° 2229.

(5) Jullian. *Inscriptions de Bordeaux*, II, 297 ; — Blanchet, *Les trésors de monnaies romaines*, 95.

(6) Lehner, *Die Roemische Stadtbefestigung von Trier*, *Westdeutche Zeitschrift*, 70, 1896, 211.

(7) Julien. *Ep. 138*, éd. Teubner, 535.

(8) Libanius, *Oraison funèbre de Julien*, éd. Reiske, I, 533 ; Zozime, *Historia nova*, 2, 53, éd. Mendelsohn, p. 109.

(9) Ammien Marcellin, XIV, 10, éd. Teubner, t. I, 33.

(10) Ammien Marcellin, XV, 4, éd. Teubner, t. I, 50.

(11) Julien, *Ep. ad Athen.*, éd. Teubner, 369 ; Zozime, *Historia nova*, III, 1, éd. Mendelsohn, 112. Voir sur ce texte, Hecker, *Alamannenschlacht bei Strasburg*, *Neues Jahrb. fur Philologie und Poedag.*, CXXXIX, 1889, 67-70 ; — Oberziner, *Le guerre Germanische di Flavio Claudio Giulianio*, 16, n. 3 ; — Cramer, *Gesch. der Alamannem*, 87.

que des Alamans (1). Les Barbares menaçaient également Auxerre. Poussant vers le nord, après avoir délivré Autun, Julien rencontra encore les Alamans dans les environs de Troyes. Tandis qu'il hivernait à Sens, au début de 357, il fut assiégé pendant 30 jours par un fort parti de Germains, c'est-à-dire d'Alamans (2). La victoire de Julien à Strasbourg, en 357, puis les campagnes qu'il fit sur le territoire même des Alamans jusqu'en 361, diminuèrent le danger et empêchèrent les Barbares de pousser désormais aussi loin leurs ravages. Cependant, encore une fois, sous Valentinien Ier, les Alamans s'aventurèrent jusque dans le bassin de la Saône, et près de Chalon-sur-Saône tuèrent le chef barbare Charietto, au service de l'Empire, et le comte Severianus (3). Valentinien envoya, pour chasser l'ennemi, le maître de la cavalerie qui, en effet, repoussa les Alamans et leur infligea une nouvelle défaite à Châlons-sur-Marne (4). Depuis 367 jusqu'en 466, il n'y a plus trace d'une invasion alamannique importante en Gaule.

Il y a donc eu tout un passé, plus d'un siècle de ravages des Alamans en Gaule, de 258-260 à 367. Il y a même eu un roi du nom de Crocus mêlé aux affaires de l'Empire, et très probablement compromis dans les invasions. Il a pu contribuer pour sa part, avec les autres chefs alamans, à l'épouvante que leurs brigandages jetait dans la Gaule du Nord-Est. Et en effet, c'est bien à la région victime des Alamans qu'appartiennent les traditions hagiographiques relevées plus haut : Langres, que les Alamans ont assiégée dans la *Vie de de saint Didier*, Besançon dans la *Vie de saint Antidius*, Langres encore dans la *Passion de saint Valerius*, le pays d'Autun dans les *Actes de saint Florentin et de saint Hilaire*. Quant à la *Vie de saint Ausone* d'Angoulême, elle n'est qu'une compilation littéraire ultra-fantaisiste. A ces traditions,

(1) Ammien Marcellin, XVI, 2, éd. Teubner, t. I, 78 ; — Libanius, *Oraison funèbre de Julien*, éd. Reiske, I.

(2) Ammien Marcellin, I, XVI, 4, éd. Teubner, t. I, 80. Cf. Cramer, *Geschichte der Alamannen*, 91.

(3) Ammien Marcellin, XXVII, 1, éd. Teubner, t. II, 94. Cf. Cramer, *Geschichte der Alamannen*, 146.

(4) Amm. Marcellin, XXVII, 2. éd. Teubner, t. II, 96. Cf. Cramer, *Geschichte der Alamannen*, 147.

il faut ajouter celle de Trèves, dans les *Gesta Treverorum*, et de Verdun dans la *Chronique* d'Hugues de Flavigny.

Et cependant, l'histoire de Crocus est très fermement attribuée à la grande invasion de 406 par le Pseudo-Frédégaire, par la plupart des vies de saints, par les chroniques tardives. Cette attribution ne paraît reposer sur rien de sérieux. Nous connaissons très peu la grande invasion. Il n'y a pas lieu de s'attacher à l'énumération toute littéraire que fait Jérôme des peuples barbares qui ont pris part à l'invasion. En réalité, on ne trouve mêlés d'une façon précise, à cette invasion, que des Wandales, des Alains et des Suèves. Il est vrai que Grégoire de Tours identifie Suèves et Alamans (1); mais on est généralement d'accord, tout en faisant des deux peuples des voisins et des parents, tout en considérant même les Alamans comme un rameau du tronc primitif des Suèves, pour distinguer nettement en l'occasion les deux peuples (2). Nous connaissons du reste les noms des principaux chefs, Respendial, roi des Alains (3), Godegisil et Gunderich pour les Wandales (4); il n'y a rien là qui ressemble à Crocus. Nous n'avons que des renseignements très vagues sur l'itinéraire de l'invasion. En dehors des vies de saints. nous ne savons rien sur son passage à Trèves, à Langres, à Autun, à Besançon. S. Jérôme cite seulement quelques villes des bords du Rhin et de la Belgique (5). Il est incontestable, cependant, que les ravages de l'invasion furent très grands. Le souvenir de ces mauvais jours se superposa aux souvenirs fort antérieurs des invasions alamanniques et les recouvrit, si bien que des traditions qui remontaient à ces premières invasions furent rapportées naturellement à la nouvelle. A ces souvenirs de 406-409, fut rattaché sans doute, par les hommes d'église, rédacteurs des récits

(1) Grégoire de Tours, *Hist. Franc.*, II, 2, éd. Arndt. Mon. Germ. hist. *Scr. rerum Merov.*, I, 60.

(2) Cramer, *Geschichte der Alamannen*, 181, 259; — Dahn. *Die Koenige der Germanen*, IX, 22.

(3) Grégoire de Tours, *Hist. Franc.*, II, 9, éd. Arndt. Mon. Germ. Hist. *Script. rerum Merov.*, I, 75. Certains mss. portent *Alanorum*, la plupart *Alamannorum*. C'est la première lecture qui paraît la meilleure.

(4) Grégoire de Tours, *Hist. Franc.*, II, 2, 9, éd. Arndt. Mon. Germ. Hist. *Script. rerum Merov.*, I, 60, 75.

(5) S. Jérôme, ép. XCI; Migne, Patr. lat. XXII, c. 1057.

hagiographiques, le souvenir vague des persécutions faites en Afrique par les Wandales ariens : la Gaule eut aussi son temps de la persécution wandale. Si Grégoire de Tours ne paraît pas avoir subi ces influences, c'est qu'il encadrait dans des renseignements annalistiques des traditions de l'Auvergne et de la région centrale, et que très probablement l'invasion de 406-409 avait passé de chaque côté du Massif central sans y pénétrer. Une nouvelle couche de traditions n'y avait pas effacé les récits des invasions alamanniques qui y gardaient leur netteté et leur fraîcheur.

De toutes ces considérations, on peut conclure :

1° Qu'il y a eu, vers 258-260, une forte invasion alamannique qui a pénétré jusque dans l'Arvernie et les Cévennes, et cette invasion est venue se heurter, devant Arles, aux troupes de Marius. C'est de cette première invasion que Grégoire de Tours a recueilli les traditions. Son récit a donc un fond bien réel ;

2° Les invasions alamanniques se sont renouvelées, et, sans pénétrer aussi profondément, ont causé de cruels ravages. Dans ces invasions est intervenu un chef, Crocus, dont l'âpreté au pillage a laissé une grande impression, et auquel Grégoire de Tours a rattaché les traditions arvernes. Ce Crocus a parcouru la Gaule à la fin du III^e^ siècle et au début du IV^e^. C'est à ces invasions, en général, peut-être même à celles de ce chef, en particulier, que se rattachent les traditions hagiographiques de Langres, Autun, Besançon, peut-être Trèves (1) ;

3° Enfin, surtout dans l'hagiographie, mais aussi parmi les chroniqueurs à la suite du Pseudo-Frédégaire, les souvenirs de l'invasion de 406-409 ont recouvert ceux des invasions alamanniques et se sont substitués à eux, si bien que Crocus est apparu désormais comme un roi des Wandales.

(1) A titre de curiosité, on peut signaler ce que dit Steyert dans sa *Nouvelle Histoire de Lyon*, I, 446-447, de l'invasion possible de Crocus dans le Lyonnais, entre 253 et 258 : « Les nouveaux venus apportèrent avec eux un esprit de destruction et de férocité que les Germains eux-mêmes ne connaissaient pas. Ce fut une troupe innombrable de ces êtres sauvages qui s'abattit sur nos malheureuses campagnes. » Leur chef était un Slave, Koroik, le Corbeau, Croscus pour les Latins. Ses bandes, d'Autun aux Alpes-Maritimes, détruisirent tout. C'est de Crocus qu'on a fait Croquemitaine, etc., etc.

Du MOYEN de DISCOURIR sur les PÉCHÉS des ROIS

Par Fray Juan de Santo Thomas, confesseur de Philippe IV (1643)

Au cours d'un voyage à Rome, au mois d'octobre 1906, nous eûmes l'occasion de passer quelques matinées aux Archives du Vatican, et parmi les pièces qu'il nous fut donné de consulter, figurait le petit traité dont nous publions ici le texte et la traduction (1). Il est l'œuvre du moine espagnol « Padre maestro fray Juan de Santo Thomas, religieux vertueux et lettré », confesseur de Philippe IV (2). Ce document n'est pas daté, mais les renseignements historiques fournis par le texte même permettent de le rapporter avec certitude aux premiers mois de l'année 1643. Il relate, en effet, la chute du favori, D. Gaspar de Guzman, comte-duc d'Olivares, qui eut lieu du 15 au 23 janvier 1643 (3). Dans la nuit du jeudi 15 au vendredi

(1) Fr. Juan de Santo Thomas. — *El modo de discurrir acerça de peccados de Reyes*. — Archives du Vatican. Spagna. Appendice 1701-1705. Vol. I. Opere e trattati vari, mss. f° XIII. — Copia.

(2) *Coleccion de documentos inéditos para la historia de España por el marqués de Fuensanta del Valle, y D. José Sancho Rayon*, t. LXXXVI (IV° de la *Historia de Felipe IV, rey de España*, atribuida á Matias de Novoa (o á Bartolome de de Vivanco por otros), p. 124.

(3) Valladares de Sotomayor. — *Semanario erudito*, t. III, 1787. Caida de su privanza y muerte del conde-duque de Olivares.

16 janvier, le roi écrivit au comte-duc qu'il l'exonérait de tous ses emplois, et qu'il l'invitait à se retirer à cinq lieues de Madrid, au bourg de Loeches, où la comtesse-duchesse avait fait bâtir un superbe couvent de religieuses dominicaines récollettes. Le 16 janvier, la comtesse eut une courte entrevue avec le roi et se jeta aux pieds de la reine, qui refusa d'intervenir en faveur du favori. Le samedi 17, le roi envoya redemander au comte-duc la clef secrète de l'appartement royal, et lui accorda une audience publique, qui rendit sa disgrâce manifeste à tous les yeux. Le 18, Madrid était en liesse, les boulangers et les marchands de légumes donnaient leur marchandise pour rien en signe de joie. Le 22 au soir, le roi rentrant à Madrid, après un voyage à l'Escurial, demanda si le comte-duc était parti, et apprenant qu'il était encore au palais, il ajouta : « Dites-lui, à l'instant, que s'il n'est pas parti demain à onze heures, je ferai en sorte qu'on lui coupe la tête avant la fin de la matinée. » Le vendredi 23, à neuf heures du matin, le comte-duc partit enfin pour Loeches. La comtesse resta provisoirement au palais, gardant son titre de gouvernante du Prince D. Baltasar Carlos, mais sans avoir la permission d'entrer dans l'appartement de la reine, à moins d'être appelée par S. M.

Le mémoire doit avoir été rédigé dans les premiers temps qui suivirent le départ d'Olivares, car le roi n'ose pas encore présenter la disgrâce du comte-duc comme définitive, et se contente de faire insérer dans les décrets officiels que « le comte-duc est absent et est allé soigner ses douleurs » (1).

Il est fait également allusion à la nomination récente à l'archevêché de Tolède de D. Gaspar de Borja, archevêque de Séville et conseiller intime de Philippe IV (2). La nomination

(1) Voir le mémoire de Fr. Juan de Santo Thomas, § 1.

(2) Fr. Juan paraît très hostile au cardinal, qui devait être un partisan d'Olivares et avoir quelque chose de son intraitable orgueil. Envoyé comme ambassadeur à Rome en 1632, il avait parlé si durement au pape que le Souverain-Pontife l'avait fait souffleter par le cardinal San-Onofre. Le Conseil Royal avait songé un moment à provoquer le pape en duel ; puis le comte-duc avait arrangé l'affaire, mais Borja était certainement resté très mal en cour de Rome. — R. Altamira. — *Historia de España y de la civilización española*, Barcelona, 1906.

est du 3 janvier 1643. Il est dit enfin qu'il est temps de retirer le prince D. Baltasar Carlos des mains des femmes et de lui donner une maison particulière. Or, cette question, qui n'était pas encore résolue au moment où le mémoire fut rédigé, avait été précisément la cause déterminante de la chute du favori. Philippe IV avait exprimé sa volonté de constituer au prince une maison montée, et avait dressé la liste des serviteurs qu'il voulait donner à son fils. Olivares s'étant permis de biffer plusieurs noms pour les remplacer par des hommes à sa dévotion, Philippe se fâcha et répliqua : « Ces serviteurs feront partie de la maison du prince, et non d'autres, et en chose décidée par moi, ne recommencez pas à discuter ; vous éprouveriez bientôt ma colère. » La conversation continuant entre le roi et le ministre, ils vinrent à parler de l'appartement que l'on pourrait donner au prince ; Olivares proposait l'appartement du cardinal-infant D. Fernando, frère du roi, mort en 1641 ; Philippe IV répondit, tout courroucé : « Eh ! quoi ? comte, le prince ne sera-t-il pas mieux dans l'appartement que vous habitez vous-même, qui est l'appartement véritable du fils aîné du roi, et que mon père habita et que j'habitai moi-même étant prince ? Quittez-le immédiatement, et prenez une maison en dehors du palais » (1). Si Fr. Juan se plaint que le prince n'ait pas encore sa maison, c'est que le roi n'a pas eu le temps de rendre officielle la mesure préparée par lui dès les premiers jours de janvier 1643.

Fr. Juan doit avoir été placé près du roi après la chute du comte-duc par la faction victorieuse, à la tête de laquelle se trouvait l'archevêque de Grenade D. Galcéran Alvarez. La Bibliothèque de l'Académie de l'Histoire possède une œuvre manuscrite de Fr. Juan, intitulée : « *Papel Tercero de las constituciones de Fr. Juan de Santo Thomas para gobierno de Mesina y su reino* » (2). Le mémoire que nous publions semble être un thème général de discussion, que le confesseur se proposait de suivre dans ses entretiens avec le roi. C'est

(1) *Semanario erudito*, t. III, p. 49.

(2) Nous devons ce détail à l'obligeance de D. Antonio Rodriguez Villa, membre de l'Académie de l'Histoire de Madrid.

l'œuvre d'un ecclésiastique bien intentionné, qui nous renseigne sur les maux dont souffrait l'Espagne et qui ne paraît pas avoir eu de connaissances assez étendues, ni d'idées assez larges pour travailler avec efficacité à son relèvement.

G. DESDEVISES DU DEZERT,

Professeur d'histoire moderne,

Doyen de la Faculté des Lettres de Clermont-Ferrand.

Este papel contiene el modo de discurrir acerca de Peccados de Reyes

Todos los peccados del oficio y cargo de Rey se pueden reducir á tres : el primero género es respecto del papa y Yglesia, á quien se deve subjecion — el segundo, respecto de otros reyes, que son como iguales, y toca toda materia de justificacion de guerras — el tercero, respecto de sus súbditos y vassallos, y entre ellos son ministros, y otros no.

Antes que desminucemos cada género de estos, ay un peccado que parece abarca todos los géneros propuestos, y ha influido mucho en la falta del govierno, que fué poner un valido, y conservarle tanto tiempo, dandole tan amplia potestad que todos entendían estar dependientes del en todo y por todo, todos le temían, y no se atrevían á comunicar con su Rey sus aflicciones y travajos, con loqual el Reyno ha estado en un general desconsuelo. — El dar tanta mano y poder á uno fué sin duda peccado grande, porque los Reyes no pueden poner en otro el poder que Dios les ha dado, de

Ce papier renferme la manière de discourir sur les Péchés des Rois

Tous les péchés de l'office et charge de Roy peuvent se ramener à trois : La première sorte de péchés à l'égard du Pape et de l'Eglise, à qui l'on doit soumission. La seconde sorte à l'égard des autres rois, qui sont comme les pairs du monarque, et ce chapitre comprend toute la matière de la justification des guerres. La troisième sorte à l'égard des sujets et vassaux, dont les uns sont ministres du roi et les autres non.

Avant d'étudier en détail chaque sorte de péchés, sachons qu'il existe un péché qui participe, semble-t-il, à toutes les sortes de péchés proposées, et a beaucoup influé sur les fautes du gouvernement, qui fut choisir un favori, et le garder si longtemps, lui donnant si ample puissance que tous pensaient être en sa sujétion en tout et pour tout, le craignaient et ne s'aventuraient pas à confier à leur Roi leurs afflictions et leurs soucis, dont le Royaume s'est trouvé grandement desservi. — Donner tant d'autorité et de puissance à un seul fut sans doute un grand péché, car les

suerte que corra el govierno por aquella sola mano y tenga como dos Reyes. Y todo lo que nace de ay, y qualquier desacierto que de aquel ministro dimana se atribuye y acomula al Rey, en virtud de aquella primera accion con que le dio tanta mano, y se le hara cargo de los defectos del ministro en el tribunal de Dios, porque le pusso y le conserbo de essa manera.

Deve el Rey poner remedio en esto, no solo apartandole (como ya se ha hecho) sino asegurando á su Reyno que ni el ni otro bolverá á tal ministerio, sino que el Rey despachará y governará por si, sin valido, sino en la forma ordinaria, como en estos reynos se usa. Y asi en los decretos que salen no parece que es conveniente poner tantas veces aquella clausula de que el Conde-Duque solo se fué á curar por sus achaques, dando tacitamente á entender que en estando bueno bolverá; con loqual los ánimos de muchos estan acobardados, y no se acaban de persuadir que esto sea tomado de veras, y les parece que influye todavia su espíritu, ó que ha de bolver al puesto que tenía, con loqual van las acciones entlaquecidas, y oy conviene dar satisfaccion y consuelo á este pueblo, y á todo el reyno, y que las acciones de Su

Rois ne peuvent abandonner à un autre le pouvoir qui leur a été confié par Dieu, de telle sorte que le gouvernement repose tout entier dans cette seule main, et qu'il y ait comme deux Rois. Et tout ce qui naît de cet abus, et toutes les fautes commises par ce ministre, on les attribue au Roi et on l'en accuse en vertu de ce premier acte qu'il a accompli, en lui donnant tant de pouvoir, et au tribunal de Dieu, le roi répondra des fautes du ministre qu'il a élevé et conservé de cette manière.

Le Roy doit remédier à ce mal, non seulement en éloignant son favori, comme il l'a déjà fait, mais en assurant à son Royaume que ni lui ni quelque autre ne reviendront, et que le Roi fera ses affaires et gouvernera par lui-même, sans favori, en la forme ordinaire, usitée en ces Royaumes. Et ainsi, dans les décrets que l'on expédie, il ne paraît pas convenable de répéter tant de fois cette formule que le Comte-Duc est parti pour soigner ses douleurs, ce qui donne tacitement à entendre qu'il reviendra une fois guéri; par suite l'esprit d'un grand nombre de gens reste craintif; ils n'arrivent pas à se persuader que la mesure soit réelle, il leur semble que l'influence du favori est toujours présente, ou qu'il reviendra à son ancien poste, et la marche des affaires en souffre. Il convient, aujourd'hui, de donner satisfaction et contentement à ce peuple et à tout le royaume, et

Magestad tengan el crédito que merecen, viendo que obra con firmeza y constancia, donde nacerá darle todos sus coraçones y ser promptos en favorecerle sin hazer violencia, y teniendo los coraçones del pueblo y reyno, podrá componer todo lo que quisiere en sus ministros y en el manejo de la guerra y viene todo á estrivar en aquel principio, de que todos se aseguren que no ha de haver mas valido, y la seguridad no se da, sino con las obras, y con las acciones, y muchas veces se hechan los ministros no por culpa, ni por delitos, sino porque desconsuelan al pueblo y al comun, siendo tan necesario conservar á los vasallos en union con su Rey, y en que tengan mucho crédito de sus acciones, y que esto se antepone á toda otra conveniencia de tener este ó aquel ministro, como dijo el Rey Achis á David, que le hechaba de su lado, no porque no le pareciesen todas bien sus acciones, sino porque no contentaria á los sátrapas.

Peccados en órden á la Iglesia y al Papa

En órden á la Iglesia cathólica se puede considerar si en algo se quebrantan sus fueros é inmunidades, llevando sisas

les actions de Sa Majesté auront tout le crédit qu'elles doivent avoir quand on verra qu'il agit avec fermeté et constance. Tous lui donneront alors leurs cœurs, et seront prêts à le favoriser, sans qu'il soit besoin de violence, et quand il aura le cœur du peuple et du Royaume, il pourra tout disposer comme il l'entendra, tant au regard de ses ministres que sur le fait de la guerre, mais tout repose sur ce principe : que chacun demeure bien assuré qu'il n'y aura plus de favori ; et cette assurance ne résulte que des faits et des actes. Il est arrivé bien souvent qu'on ait renvoyé un ministre, non pour fautes ou délits, mais parce qu'il était odieux au peuple et au commun de la nation, et c'est chose indispensable que de garder les vassaux en bonne union avec le Roi, pour que ses actions soient en crédit auprès d'eux, et ceci prime toute autre considération de personnes, comme disait le roi Achis à David, qu'il le renvoyait de sa maison, non parce que sa conduite ne lui paraissait point bonne, mais parce qu'il déplaisait aux satrapes.

Péchés relatifs à l'Eglise et au Pape

A l'égard de l'Eglise catholique, on peut considérer si ses fors et immunités ne sont pas atteints soit par des taxes, soit par des tributs levés sur

ó tributos al brazo eclesiástico, sin conveniencia del obispo y clero, y sin licencia special y expresa del Papa, que tantas veces ó que tanto tiempo ha que esto se haze. La residencia de los obispos en sus iglesias que es tan ajustada al derecho divino, tan encargada por el Concilio Tridentino y ultimamente tan estrechamente apretada por Su Santidad, que se ha contravenido muchas vezes, teniendo ó permitiendo estar aqui algunos obispos largo tiempo, y la asistencia del cardenal Borxa, en que mas puede haver topado el Papa, es la de mayor reparo, porque en estar aqui no se descubre tan preciosa utilidad que pueda contrapesar á un mandato y censura del Papa, y á lo que la ley de Dios dispone en esto de la residencia, y mas viendo que sobre tanto tiempo que ha que esta sin residir, sale con el mayor premio que en España se puede dar, que es el arzobispado de Toledo.

En hórden al coletor de Portugal se repare el escandalo que se dio en todo el mundo, viendo que á fuerza, y como arastrando, hecharon de alli al ministro de Su Santidad, defendiendo el la jurisdiccion eclesiástica (segun se dice) con expresas órdenes del Papa. Que se mire si á titulo de defensa por via de fuerza se entran los ministros seculares y tribu-

l'Etat ecclésiastique, sans l'assentiment de l'évêque et du clergé et sans la licence spéciale et expresse du pape — ce qui s'est fait si souvent et depuis si longtemps. La résidence des évêques dans leurs diocèses, si conforme au droit divin, si recommandée par le Concile de Trente, et si étroitement prescrite en dernier lieu par Sa Sainteté, a été souvent mise en oubli, on a retenu à Madrid des évêques, ou on leur a permis d'y rester longtemps ; le séjour du cardinal de Borja, qui peut avoir surtout choqué le Pape, est celui qui présente le plus d'inconvénients, car on n'y peut découvrir de motifs assez puissants pour contrebalancer l'ordre et les censures du Pape, ni les prescriptions de la loi divine sur la résidence, alors surtout qu'on remarque qu'il y a si longtemps qu'il ne réside pas, et qu'il a obtenu la plus grande récompense qu'on puisse donner en Espagne, l'archevêché de Tolède.

Quant au collecteur de Portugal, il faut aviser à réparer le scandale qui a été donné au monde entier, vu qu'un ministre de Sa Sainteté, défendant, dit-on, la juridiction ecclésiastique et muni des ordres exprès du Pape, a été chassé de là-bas par force et contre son gré. Qu'on prenne bien garde si, par abus, et sous prétexte de défendre les droits du Roi, les ministres séculiers et les tribunaux ne s'immiscent pas, plus qu'il ne

nales mas de lo que pueden y conviene en conocer las causas eclesiásticas y de religiosos.

El vender hábitos militares tiene gravísimo escrúpulo, por ser en sustancia religiosos y no se les ha mudado el estado, aunque en algo se ha mitigado.

Si algunos decretos ó órdenes de Su Santidad se han dejado de obedecer, tocando en cosas de doctrina, ó meramente eclesiásticas, con que causa ó fundamento se han detenido.

Los disgustos con el Papa tienen algun origen y causa de aca y se pueden componer. Si se ha dejado de hazer, aunque sea perdiendo y cortando algo por aca, que al fin es Padre y Pastor nuestro y vicario de Christo, y todo lo que se desperdicia per obedecerle, el Señor lo pagará y satisfará por otra parte y ocasiona escándalos el ver encuentros y enterezas con el Papa en el Rey Catholico.

Que no se pida prestado, ó venda á las iglesias la plata que les sobra, sino despues de apurada toda la plata de los seculares, porque en las iglesias haze horror el tocar, sino á lo ultímo.

convient et qu'ils ne le doivent, dans la connaissance des causes ecclésiastiques ou touchant des religieux.

La vente des titres des ordres militaires est un point très grave et très douteux, car, après tout, ce sont en substance des ordres religieux et leur nature n'a pas changé, quoique leur règle ait été en quelque manière adoucie.

Quelques décrets ou ordonnances de Sa Sainteté, touchant les choses doctrinales ou simplement ecclésiastiques, ont-ils cessé d'être obéis, et pour quel motif ?

Les difficultés avec le Pape ont un peu, ici-même, leur origine et leur cause et peuvent être arrangées. Qu'on y veille, si l'on a omis de le faire, quand bien même il faudrait perdre ou abandonner quelque chose ici, car, après tout, il est vicaire du Christ, notre père et notre pasteur, et tout ce que l'on perdra pour lui obéir, le Seigneur le paiera et le compensera d'une autre manière, et il est scandaleux de voir des zizanies et des rivalités entre le Pape et le Roi catholique.

Il ne faut demander aux églises aucun prêt, ni vendre leur argenterie superflue avant d'avoir épuisé toute la vaisselle plate des séculiers, car toucher aux églises fait horreur. à moins qu'il ne s'agisse d'une suprême nécessité.

Acerca de Guerras con otros Reyes

Las guerras defensivas de suyo tienen el ser licitas, porque lo es la defensa, ni piden mas justificacion; las imbasiones occasionadas con titulos de defensas agenas pedian mas justificacion, y como la guerra trae necesariamente consigo tantos desórdenes, y males forçosos, pocas veces se justifica la guerra imbasiva, sino en favor de la Religion y de la Fée, ó siendo necesaria para la defensa, y asi se deve examinar si alguna guerra nueva ó imbasiva se justifica solo con opinion provable, dexandola segura, ó si por algun camino se pudo excusar, como la del Monferrato, donde dicen que se han originado otras muchas, y las calamidades y daños que despues se han seguido, que son infinitos.

Que se vea si á algunos amigos neutrales se les ha hecho agravio, y no se les ha satisfecho ó cumplido lo que devía hazer, como se dice que se han quejado Grisones, los de la Valtelina y otros semejantes.

Au sujet des Guerres avec les autres Rois

Les guerres défensives présentent par elles-mêmes ce caractère d'être licites, parce que la défense est permise, et n'ont pas besoin de se justifier davantage ; les guerres offensives, entreprises pour la défense d'autrui, demandent une justification plus rigoureuse, et comme la guerre entraîne nécessairement avec elle une foule de désordres et de maux inévitables, la guerre offensive se justifie rarement, à moins qu'elle ne soit entreprise en faveur de la Religion et de la Foi, ou qu'elle ne soit justifiée par une nécessité de défense. On doit donc bien examiner si une guerre nouvelle et offensive se justifie seulement en vertu d'une opinion probable et satisfaisante, ou s'il restait quelque moyen de l'éviter, comme la guerre du Montferrat qui, dit-on, en a engendré beaucoup d'autres, d'où sont nées, par la suite, des pertes et calamités infinies.

Il faut voir s'il n'a pas été causé préjudice à quelques peuples neutres et amis, si on ne leur a point donné satisfaction, ou tenu ce qui leur avait été promis, comme l'on dit que l'ont expérimenté les Grisons, ceux de la Valteline et d'autres encore.

Si en el levantamiento de Cataluña se pudo atajar, admitiendo sus escusas y partidos que ofrecían, y no se quiso aceptar, sino obrar por el rigor.

Si por falta de justicia y disciplina militar se han occasionado daños en la tierra y si ha havido omission en remediarlo, constando aca de ella.

Si se ha podido remediar en el manejo del dinero, para que no se disperdiciase tanto, y huviese vigilancia en los ministros y cavos, se hiziesen las provisiones con tiempo, gastasen fielmente las raciones, y en todo lo demas que no se hiziese agravio y daño á nadie, sin que se haya satisfecho, porque de lo contrario de todo esto se recrecen nuevos gastos á estos reynos, sin conseguir los efectos que se desean, quedando quiza mucho de ello en manos de ministros y officiales.

Finalmente todo lo que per omission se ha dejado do pasar en estas cosas de guerras y en lo anejo y dependiente de ellas, y todo lo que se ha justificado solo por opinion de algunos se mire y vean los fundamentos y raçones, para que se conozca si hubo culpa y la calidad de ella.

Los gastos superfluos, que hizieron los consejos y otros gremios este año pasado y el otro en las levas de las compa-

Si le soulèvement de la Catalogne n'eût pas pu être évité, en admettant les excuses et les satisfactions offertes, qu'on ne voulut accepter, pour rester maître d'agir avec rigueur.

Si par faute de justice et de discipline militaire, le pays a reçu quelque dommage, et si l'on a négligé d'y remédier, comme on le sait fort bien ici.

Si l'on a pu remédier aux abus dans le maniement des deniers, afin d'en arrêter le gaspillage ; si les ministres et les chefs ont montré de la vigilance ; si les provisions se sont faites à temps ; si les rations ont été fidèlement distribuées ; si pour tout le reste, il n'a été fait grief ni dommage à personne, mais si chacun a été payé, car dans le cas contraire, ces royaumes sont chargés de nouvelles dépenses, sans qu'on obtienne les effets désirés, beaucoup d'argent restant peut-être aux mains des ministres et des officiers.

En résumé, tout ce que l'on a laissé passer par négligence dans toutes ces choses de guerre, ou choses connexes et dépendantes, et tout ce qui n'est justifié que par le sentiment de quelques-uns doit être repris, et l'on en doit examiner le fondement et la raison, pour savoir s'il y a eu faute et quelle elle a été. Il en est de même pour les dépenses exagérées faites l'an dernier par les municipalités et les corps de métier pour la levée des

ñias montadas, gastando en armas y en galas lo que no era necesario, como se permitió.

Acerca de los Ministros, Consejos, y Juntas

La eleccion de los ministros y personas para los puestos si se ha hecho con devida diligencia, procurando siempre lo mejor, ó si han intervenido particulares respectos.

En las consultas de partes que noticias se procuravan tomar, y que diligencia se hacia para escoxer lo mejor, ó si de todo se dexava al Consexo y á consulta.

El añadir plaças supernumerarias en los Consejos es de mucha costa para la hazienda real, y para la expedicion de los pleytos muy embarazosa, porque se tardan mas en votar, siendo tantos, y en juntarse se pasa mas tiempo, y para los pleiteantes da mucho embaraço, porque han de informar á tantos ministros, y parece que en tiempos pasados havia menos pleitos que aora, y vastavan menos oydores.

El pedir donativos á oydores y ministros, ó es darles licencia para que lo busquen fuera de su salario, ó suponer

compagnies montées. On a dépensé en armes et ornements plus du nécessaire, et cet abus ne fut pas interdit.

Au sujet des Ministres, des Conseils et des Commissions

Voir si le choix des ministres et des fonctionnaires s'est fait avec la diligence convenable, pour avoir toujours les meilleurs, ou si des considérations particulières ont influé sur leur choix.

Dans les consultations demandées par les parties, quelles pièces réclamait-on, quelles diligences étaient pratiquées pour bien juger ? Abandonnait-on tout à la discrétion du Conseil et à son jugement ?

Instituer des places de surnuméraires auprès des Conseils est fort coûteux pour le trésor royal, et dommageable à l'expédition des procès, qui se jugent moins vite avec des juges si nombreux ; les juges perdent du temps pour se réunir et les plaideurs ont plus de peine à informer tant de juges. On dit que dans les temps passés, il y avait moins de plaids qu'aujourd'hui et qu'on avait besoin de moins de magistrats.

Demander des dons gratuits aux membres des Conseils et aux fonctionnaires, c'est ou bien leur permettre de les chercher en dehors de leur

que los han buscado y adquirido, y todo lo viene á pagar la justicia, que perece.

El hazerse tantas juntas fuera de los consejos acrecienta gruesos salarios, con que se menoscava la hazienda R., ocupa mucho tiempo á los ministros, con que no pueden tratar los negocios, ni sus ministerios con el espacio y tiempo que es menester, conque todo va indigesto y asi se buelve mucho á deshazer, y como los que se escojen para las juntas son entresacados por voluntad y arbitrio de quien las forma, vienen á ser jueces hechos á gusto, y no por oficio, y asi peligra la justicia y se justifican las propuestas, como se quiere, y con color de que todo es justificado, todo se haze, y no se reconoce la culpa; entiendo que la destruicion del govierno son tanta multitud de juntas, y que si se reduxeran todas á los consejos y señalara á los ministros competentes salarios, y no se les pidieran donativos, sin visitas quedará todo reformado y gran summa de salarios ahorrada.

La junta de execuciones ha enflaquecido toda la autoridad de los Consejos, pues quedan dependientes sus acciones de que unos pocos alli administran. Parece que es del mismo género esta junta que el ministerio del valido, porque si es

salaire, ou supposer qu'ils les ont cherchés et acquis de cette manière, et en dernière analyse, c'est la justice qui paie, et qui en meurt.

L'habitude de créer tant de commissions en dehors des Conseils a augmenté les gros traitements et appauvri le trésor du Roi ; les commissions occupent fort les magistrats qui n'ont plus à donner à leurs affaires ni à leur office le temps convenable ; rien ne se trouve bien digéré, et tout va à la dérive. De plus, comme ceux que l'on choisit pour ces commissions sont choisis au gré et caprice de celui qui les crée, ils ne sont plus que des juges d'occasion et non des juges de carrière, et ainsi la justice est en péril et l'on justifie les nominations comme l'on veut, et sous prétexte que tout est justifié, tout continue et l'on ne reconnaît point ses fautes. J'entends que cette multitude de commissions est une ruine pour le gouvernement ; si l'on s'en tenait aux Conseils, si l'on payait leurs salaires aux magistrats compétents, et si l'on ne leur demandait pas de dons gratuits, tout serait réglé, sans qu'il fût besoin d'inspections, et de grands frais pour salaires seraient épargnés.

La commission des exécutions a paralysé toute l'autorité des Conseils, puisque leur action est maintenant sujette aux décisions des quelques individus qui siègent là. Cette commission est un abus du même genre

destruicion del govierno dar á uno tanta mano y poder que todo lo govierne, tambien lo sera el reducir á tres ó quatro las execuciones de los Consejos y si un Consejo tiene authoridad para mandar y governar, ha de tenerla para executar, ó no es Consejo.

El dar muchos oficios y cargos á uno solo es asentar que ninguno se hará devidamente, porque harto haze la mayor capacidad humana de hazer devidamente un oficio, y atender solo á el. El mismo inconveniente tiene ocupar el que es de una profesion en la agena, como al letrado en lo de guerra, ó en levantar soldados, al eclesiástico en la profano; cada talento haze harto en ocuparse en lo que ha profesado, el letrado juzgar pleitos es su oficio, al de la milicia tratar guerras y soldadesca.

En todo este modo de govierno, como las cosas se sacan de su curso natural, ay mucho escrúpulo, y los effectos lo dicen, que con esto los ministros no pueden obrar como devían, y muchos quiça se enriquecen, no cuidan del bien comun sino de su particular, no se hallan con suficiente tiempo para tratar y digerir las materias, y asi todo sale monstruoso, y

que le ministère du favori, car si c'est détruire le gouvernement que de donner à un seul si grand pouvoir et autorité qu'il gouverne tout, c'est tomber dans la même erreur que de confier à trois ou quatre individus l'exécution des décisions des Conseils, car si un Conseil a autorité pour ordonner et gouverner, il l'a aussi pour exécuter, ou bien ce n'est plus un Conseil.

Donner à un seul homme plusieurs charges et offices, c'est consentir à ce que rien ne se fasse régulièrement, car l'homme le plus capable suffit à peine à s'acquitter convenablement d'un seul office, en ne pensant qu'à lui seul. Il n'est pas moins fâcheux d'employer un homme dans une autre profession que la sienne, comme de confier la guerre ou la levée des troupes à un juriste, ou les choses profanes à un ecclésiastique ; chaque talent doit s'exercer dans sa sphère : c'est au juge qu'il appartient de juger les plaids, au militaire de faire la guerre et de conduire les soldats.

Dans tout ce système de gouvernement, où les choses sont détournées de leur cours naturel, il y a matière à grands scrupules, et les effets montrent assez que les ministres ne peuvent travailler comme ils le devraient, et beaucoup, peut-être, s'enrichissent, n'ont cure du bien commun, mais du leur propre, n'ont plus le loisir de traiter et mûrir leurs affaires, et tout prend un aspect monstrueux. Toute la faute en remonte au prince,

carga la culpa toda al príncipe, que lo deve mirar y no facilmente mudar los pasos al govierno.

La omission en administrar justicia parece ser muy grande, pues no vemos castigar delitos, haviendo tantos, y en Madrid se veen muchas muertes públicas violentas, y no se remedia. Los peccados públicos de blasfemias, juramentos, deshonestidades y otros semejantes han crecido mucho y no se pone remedio. Esto irrita grandemente la ira de Dios y se carga la culpa al príncipe.

El secreto en los ministros y oficiales anda muy menoscavado; todo lo penetra el dinero y la sagacidad, y en cosas de Inquisicion es intolerable el no haverle inviolablemente. Si esto no se reforma y castiga severamente, sera de grande cargo en la consciencia del Rey.

El defender agora estos reynos es lo que mas insta y obliga la consciencia del Rey. Danse las provisiones haziendo lentamente, y muchos de los despachos se detienen por no poder pagar la media anata los que los han de haver, con que no acuden con tiempo á las plazas y á sus oficios. Nada puede oy retardar la execucion de estas cosas; menor inconveniente es que se pierda aquello poco de la media anata, ó se cobre

qui doit bien y prendre garde et ne pas changer sans réfléchir l'allure du gouvernement.

Il doit y avoir une grande négligence dans l'administration de la justice, car nous ne voyons point punir de crimes, alors qu'il y en a tant, qu'on voit publiquement, à Madrid tant de morts violentes et qu on n'y remédie point. Les péchés publics, blasphèmes, jurements, impudicités et autres semblables augmentent sans cesse, et l'on n'y porte nul remède. Tout cela excite grandement la colère de Dieu, et c'est le prince qui en est tenu pour responsable.

Il n'y a plus de discrétion chez les fonctionnaires et officiers; l'argent et l'astuce pénètrent tout, et dans les choses de l'Inquisition, il est intolérable que le secret ne soit pas inviolablement gardé. Ce sera un grand poids sur la conscience du roi, si cet abus n'est point réprimé et châtié sévèrement.

Défendre ces royaumes d'Espagne est pour l'instant la plus pressante obligation de conscience pour le roi. Les nominations se font lentement, et bon nombre de brevets ne s'expédient pas, faute à ceux qui les ont obtenus de pouvoir payer la demi-annate, et ainsi ils ne viennent pas remplir à temps leurs fonctions et leurs offices. Rien ne peut plus, aujourd'hui,

del sueldo de los soldados ó oficiales despachados, quo no que se pierda la sazon de la guerra.

Añado á lo ultimo que es ya escrúpulo grave tener al príncipe Nuestro Señor en el quarto de las mugeres, necesita de ponersele alguna forma de cassa y darle buenos lados viejos, pacíficos, pocos.

Y acerca de los Vasallos y su gravámen

La primero es de grande escrúpulo haver firmado la baxa de la moneda sin satisfaccion, contra el proprio dictámen, por solo decirlo el Consejo, y era casso este que pidia junta, pues el Consejo lo herrava y se conoce por oy que el Rey deve tratar con superioridad al Consejo y corrigirle quando conviene.

La obra del Retiro ha sido donde mucho se ha reparado por el gasto, por parecer desusado y superfluo, quando estamos publicando estrema necesidad. Se deve mirar si esta por hazer alguna satisfaccion de lo gastado alli, si alguna cosa se ha perdido, ó tomado para su adorno y esta por satisfacer, y lo mismo se deve mirar en qualquier otra cosa que se aya

retarder l'expédition des brevets, il s'agit avant tout de ne pas perdre la saison avantageuse à la guerre, et peu importe quelque petite perte sur la demi-annate, qu'on pourra toujours regagner sur la solde des soldats ou officiers qu'on a nommés.

J'ajoute enfin qu'il est déjà grandement scandaleux de laisser le prince Notre Seigneur dans l'appartement des femmes ; il faudrait lui donner une sorte de maison, et l'entourer d'un petit nombre d'hommes sûrs, vieux et paisibles.

A l'égard des Vassaux et de leurs charges

Il est tout d'abord grandement scandaleux que le Roi ait signé la baisse de la monnaie, sans compensation, contre sa propre opinion, et sur le simple avis du Conseil. Voilà un cas qui réclamait une commission, puisque le Conseil se trompait ; l'on reconnaît aujourd'hui que le Roi est le supérieur du Conseil et le doit corriger quand il convient.

On a beaucoup critiqué les travaux du Retiro, dont la dépense a paru extraordinaire et superflue, quand notre extrême néeessité est connue de tous. Il faut prendre garde si l'on peut espérer quelque restitution sur la dépense, si quelque chose s'est perdue, ou a été prise pour l'ornement du

pedido, ó tomado para qualquier gasto, y no se ha satisfecho, para que se ajuste y se procure satisfacer.

Se mire si se ha damnificado á alguien no guardando el órden de justicia y derecho, como si se ha mandado matar, herir, ó castigar, ó prender, ó se ha hecho otro daño alguno sín querer conformarse á justicia, y usando solo del poder, y que satisfaccion ha havido.

En la multitud de cargos y tributos que ha havido y la bexacion que se haze en cobrar por los ministros, claman los pobres al zielo, y ha sido mucho lo que ha padecido y padece este pueblo, la culpa que en esto puede cargar al príncipe es por dos causas : el primero si dio occassion á las guerras, para cuyo socorro es menester pedir tan inmensos tributos ; el segundo en la omission de no castigar los ministros que hazen las bexaciones en las cobranzas, y poner forma que sea vista y conveniente. Lo mismo es en los donativos que se han pedido con tanta violencia y exaccion que los que les han dado los mas son involuntarios y á pura fuerza los dan.

El haver levantado la moneda y las demas mudanzas que en ella ha havido, siendo el útil solo para el Rey, y el daño

palais et doit être restituée, et il faut agir de même pour toute autre chose qui aura été demandée ou prise pour quelque dépense et n'aura pas été payée, afin que tout se règle et se compense.

Il faut voir si quelque personne n'a point reçu quelque dommage parce qu'on n'aura pas observé à son égard les règles de la justice et du droit ; si l'on n'a point ordonné de tuer, de frapper, de punir, d'emprisonner ou d'opprimer de quelque autre manière une personne quelconque, sans vouloir se conformer aux règles de la justice et par pur arbitraire, et quelles satisfactions ont été données.

Les pauvres crient vers le ciel sous la multitude des charges et des tributs qui leur sont imposés et les vexations que leur font endurer les collecteurs. Ce peuple a souffert et souffre encore grandement et le prince peut en être déclaré responsable pour deux motifs : premièrement s'il a donné occasion aux guerres qui l'ont forcé à demander de si immenses tributs, et secondement s'il a omis de châtier les exactions des collecteurs, et de tout mettre en bonne et due forme. Mêmes remarques pour les dons gratuits, réclamés avec tant de violence et de dureté, que la plupart de ceux qui les ont consentis, l'ont fait par force et non de leur plein gré.

La monnaie a été augmentée, et d'autres changements y ont été apportés, dont tout le bénéfice a été pour le Roi et toute la perte pour le

para el pueblo, se mire quanto carga la consciencia del príncipe, por ser materia tan grave.

Que se mire si ha havido omission en los despachos, en dar las audiencias, en hazer que no se detengan los pleytos y se consumen los pleyteantes, si se ha gastado superfluamente el tiempo en otras cosas de gusto ó entretenimiento, dexando de acudir al travajo de oficio de Rey; si se ha hecho demasiada confianza de otros, no mirando por si las materias mas importantes, ó no buscando las noticias necesarias, consultando con toda maduridad y tiempo, y con personas determinadas lo que mas convenia.

Si en fiestas, fuegos, entretenimientos, cazas y otras cosas semejantes ha havido superfluydad, y se han hecho con demasiado gusto con la sangre de pobres, o con gravámen de los pueblos, como suele succeder en algunas monterias y cazas no necesarias, ó solo por algun antojo ó gusto superfluo.

Estos parecen los puntos mas considerables y á que se pueden reducir otros menores que tienen dependencia de estos, y en singular se podrian discurrir y descernir en la confesion, que aqui solo se ponen como motivos y cavezas para poderse discurrir.

Fr. Juº de S. Thomas.

peuple; qu'on prenne bien garde combien la conscience du Roi se trouve engagée en matière si grave.

Qu'on examine encore s'il y a eu négligence dans le fait des édits, dans l'octroi des audiences, dans la prompte expédition des procès, où se consument les plaideurs, si l'on a gaspillé son temps sans profit, en divertissements ou en caprices, laissant de côté son travail et office de Roi, si l'on s'en est trop rapporté à d'autres, sans examiner par soi-même les matières les plus importantes, ou sans chercher tous les renseignements nécessaires, pour en décider avec toute la réflexion et toute la méditation voulues, de l'avis de personnes déterminées qu'il convenait de consulter.

S'il y a eu prodigalité en fait de fêtes, feux d'artifice, divertissements, chasses et autres choses semblables, et si toutes ces choses ne se sont pas faites avec un luxe exagéré, en prenant sur la subsistance des pauvres, ou en grevant les peuples, comme cela s'observe dans certains équipages et certaines chasses inutiles, de pur caprice et de pur luxe.

Tels sont les points qui semblent les plus importants et auxquels on peut ramener d'autres points secondaires qui dépendent de ceux-ci et dont il pourra être parlé et traité en confession; on les met ici seulement comme thèmes et rubriques de discussion.

Fr. Juº de S. Thomas.

LA CRISE DE LA MORALE

Nous entendons répéter de tous les côtés que la morale subit, de nos jours, une crise terrible (1). Eh ! ne nous laissons pas effrayer par les mots : la morale a déjà traversé bien des crises, et c'est là précisément ce qui constitue sa vie. Les époques où il n'y a pas eu de crise sont celles où il n'y a pas eu de véritable vie morale, où certaines croyances et certaines coutumes ont régné sans discussion ni critique.

Bien entendu, ces crises ont présenté une physionomie très différente selon les siècles et les pays où elles ont éclaté. Aujourd'hui, c'est l'existence même de la morale qui est en question.

On croyait jusqu'ici que les actions des hommes constituent une catégorie à part de phénomènes qui dépendent de notre volonté, que l'objet propre de la morale est la fixation des devoirs, en un mot, que c'est une science normative. Aujourd'hui, un grand nombre d'auteurs soutiennent que nos actes sont des phénomènes tout comme les autres, qu'ils sont, eux

(1) M. *E. Faguet* vient précisément de faire paraître un livre sous ce titre : la Démission de la Morale (1910). Voir aussi l'article de M. *L. Dauriac* : « le Crépuscule de la morale Kantienne », dans l'année philosophique de 1906 (17e année) : « Cette épidémie durera ce que durent les épidémies. Elle n'aura qu'un temps. Et les ruines qu'elle aura faites une fois balayées par le vent, les idées n'en suivront pas moins leur cours et l'évolution des idées continuera. — Comme s'il n'y avait pas eu de crise ? — Non. Les crises laissent des traces. Il en est d'elles à peu près comme des grandes maladies. Quand elles ne tuent pas, elles vaccinent. »

aussi, régis par des lois naturelles et universelles ; que nous devons nous appliquer à découvrir, par une observation attentive et impartiale, ces lois, de la connaissance desquelles nous tirerons une foule d'applications pratiques. La morale, disent-ils, a fait son temps ; elle doit désormais laisser la place à la physique des mœurs.

On s'accorde à célébrer les services qu'a rendus l'expérience aux individus et aux générations successives : l'observation et le souvenir du passé indiquent comme il faut agir dans le présent et dans l'avenir ; les leçons de l'expérience sont consignées sous la forme de proverbes, si chère aux sages de la Grèce tout comme aux plus anciens philosophes chinois. De même, c'est à l'expérience que nous devons la naissance de tous les métiers ; mais longtemps leurs progrès ont été très lents. C'est depuis que la science a découvert les lois des phénomènes qu'on a su tirer parti des forces de la nature, que l'on a inventé une foule de machines qui ont transformé toutes les industries. Nous n'avons pas moins à attendre de la science des mœurs : pour incontestables que soient les bienfaits que l'humanité a dus à l'expérience, l'étude méthodique des faits a permis d'y reconnaître des lois dont il nous reste à tirer parti. Tous les efforts des savants tendent à établir la technique de la vie, à déterminer les règles que doit suivre la conduite des individus et des groupes sociaux, l'orthobiotique, comme dit le Dr Metchnikoff.

Cette théorie a pour elle le prestige non seulement de la nouveauté, mais aussi du caractère scientifique qu'elle semble présenter. Or, de nos jours, le mot Science jouit d'une autorité extraordinaire : on l'écrit avec une majuscule ; ceux qui n'ont pas la moindre précision, la moindre exactitude dans les idées, veulent se donner un vernis scientifique. On proclame bien haut que ce que réclame notre époque, c'est une morale fondée uniquement sur les données de la science.

Mais, si nous y regardons de près, la Science n'existe pas ; il y a des sciences qui s'occupent chacune de son objet ; la plupart n'ont rien à voir avec la conduite de l'homme.

Lorsqu'on prétend conclure par analogie des enseignements des sciences physiques et physiologiques à nos actions, on montre un esprit bien peu scientifique, car la question est

précisément de savoir s'il y a analogie entre les phénomènes de la conduite de l'homme et les phénomènes du monde physique. « Le philosophe naturaliste, dit M. Cresson (1), n'est pas un savant. Il prétend parler au nom de la science; il la trahit. C'est l'enfant terrible de la science.... Un savant digne de ce nom, c'est, en effet, celui qui a conscience à la fois de ce qu'il sait et de ce qu'il ignore ; c'est celui qui sait n'affirmer avec certitude que ce qui est établi solidement par la science ; c'est celui qui suspend son jugement et avoue l'insuffisance de ses renseignements à propos de toutes les questions douteuses. Le philosophe qui a écrit cette phrase : « Savoir vraiment, c'est savoir qu'on sait ce que l'on sait et qu'on ne sait pas ce qu'on ne sait pas », a parfaitement caractérisé le véritable esprit scientifique. L'esprit de la science, c'est l'esprit de prudence qui exige, avant d'affirmer, vingt vérifications plutôt qu'une. »

Mais, nous dira-t-on, n'y a-t-il pas des sciences, les sciences sociologiques, qui ont pour objet spécial l'étude des hommes réels, qui ont vécu dans le temps et dans l'espace, et non plus la considération de personnages imaginaires qui n'ont jamais existé que dans la pensée de ceux qui les ont construits *a priori* ? Prenons bien garde de nous laisser abuser par les apparences et d'attribuer à ces sciences une autorité qu'elles sont loin de mériter. Car enfin, elles sont nées d'hier et les sociologues eux-mêmes ne sont pas d'accord non seulement sur les conclusions qu'ils sont en droit de tirer, mais sur l'objet même et la méthode de leurs études.

Sans doute, l'idée que nous nous faisons de l'homme a bien changé, grâce à la constitution et aux progrès de l'anthropologie comparée, rendus possibles par la commodité et la rapidité croissantes des voyages. Le temps n'est plus où les philosophes n'observaient que les Grecs ou les Romains et croyaient n'avoir rien à apprendre de la considération des barbares ; la propagation du christianisme élargit considérablement l'idée qu'on se faisait de l'humanité ; puis vinrent les Croisades et la révélation du monde musulman ; plus tard, ce fut la découverte de l'Amérique. Aujourd'hui, l'Extrême-

(1) *A. Cresson.* Le malaise de la pensée philosophique. 1905.

Orient, l'Inde, la Chine, le Japon n'ont plus guère de mystères ; de nombreuses observations, et d'une haute valeur, ont été faites sur les peuplades de l'Afrique équatoriale et des îles de l'Océanie. Enfin, à l'histoire est venue s'ajouter la préhistoire sur laquelle on a réuni un grand nombre de documents intéressants.

On a ainsi reconnu que l'humanité subit une évolution et que cette transformation graduelle est due, pour une bonne part, à l'action constante de forces très petites en elles-mêmes, mais s'exerçant toujours dans le même sens pendant un nombre immense de siècles, de sorte qu'à la longue elles produisent un effet considérable.

Les hommes sont soumis à toutes les influences qui jouent un si grand rôle dans le développement des autres espèces vivantes, à l'action du milieu, de la température, du régime alimentaire, de la concurrence vitale, de la lutte pour la vie. Il faut tenir grand compte aussi de l'hérédité et, d'autre part, des habitudes acquises, qui dégénèrent si vite en routines ; nombreux sont les événements qui s'expliquent par le misonéisme.

Un fait, enfin, domine tous les autres : les hommes vivent en société ; ils exercent donc constamment les uns sur les autres une foule d'actions et de réactions. Vivant côte à côte, ils échangent leurs idées et leurs sentiments ; il s'établit entre eux une sympathie de plus en plus forte ; ils éprouvent les uns à l'égard des autres toutes sortes de passions affectueuses ou haineuses. Les effets curieux de la vie sociale ont été fort bien étudiés par les savants modernes ; ils ont montré la puissance de l'instinct d'imitation, du mimétisme, la contagion de l'exemple, l'autorité de l'opinion publique, qui se manifeste tantôt par la stabilité des coutumes, tantôt par la variabilité des modes.

A côté de ces influences collectives, il faut souvent faire place à des influences individuelles, car il est des personnes qui, pour une raison ou pour une autre, acquièrent un prestige spécial et savent se faire obéir ou bien sont prises pour modèles.

Toute action, du moment qu'elle a été accomplie, a nécessairement une série de conséquences que nul ne peut empêcher et ces conséquences, à leur tour, entraînent des suites qui se propagent dans toutes les directions.

D'après les positivistes, tous les jugements que nous portons sur les actions humaines ont une origine expérimentale ; ils s'expliquent par la constatation, plus ou moins exacte ou imaginaire, des résultats de l'action pour l'individu et surtout pour le groupe social. Ce qu'il faut encore considérer, c'est que, par suite de curieuses associations d'idées, des actions qui n'étaient d'abord jugées bonnes que comme moyens assurant certaines fins, sont plus tard regardées comme bonnes par elles-mêmes. L'explication si ingénieuse que donne Stuart Mill de la genèse de l'avarice doit être étendue à toutes les vertus et spécialement à la justice.

Il n'y a donc pas lieu d'employer en morale une autre méthode que l'observation et l'induction : c'est en comparant les actions jugées bonnes que nous parviendrons à dégager les caractères du bien ; de même, en étudiant, en comparant les mœurs des différents peuples, des différentes époques, nous serons à même de déterminer les lois générales et les principes suprêmes de la conduite qui nous est prescrite : c'est à la vie, non à l'école, de faire l'éducation morale de l'homme.

Il y a certainement beaucoup de vrai dans ce système ; les causes qu'invoquent les sociologues positivistes ont exercé et exercent encore une influence incontestable ; mais elles n'expliquent pas tout et précisément, ce qui, à notre avis, est l'essentiel.

Nous nous refusons à croire que les phénomènes de la vie sociale soient régis comme tous les autres par des lois naturelles, inconscientes et irrésistibles ; que l'histoire de l'humanité présente les mêmes caractères que l'histoire du monde. Les faits ne se sont pas passés partout et toujours de la même manière ; il y a eu des hommes de génie, il y a eu aussi de grands criminels.

C'est le caractère propre et essentiel de la conduite humaine d'avoir une valeur morale, tantôt positive, tantôt négative ; nous prononçons qu'elle est bonne ou mauvaise ; nous éprouvons pour nous et pour les autres des sentiments moraux, la satisfaction, le remords, l'estime, le respect, le mépris, bien différents des plaisirs et des souffrances qui ont leur principe dans les sens et l'expérience. Emerson a fait fort ingénieusement

ressortir cette distinction : il énumère les services qu'ont rendus aux individus et à l'humanité entière les créateurs des machines et les constructeurs des chemins de fer ; il y a donc un grand nombre d'inventions extrêmement utiles, auxquelles nous ne songeons pas à attribuer un caractère moral, tandis que les actions, les dévouements héroïques que nous admirons n'ont, la plupart du temps, produit aucune utilité pour leur auteur, ni pour personne.

Le jugement que nous portons sur la valeur de l'homme est déterminé non pas par l'acte lui-même, mais par le principe qui l'a inspiré ; car les conséquences de notre action ne dépendent point uniquement de nous-mêmes, mais d'une foule de circonstances extérieures et aussi de la conduite des autres personnes.

Par conséquent, nos actions ne présentent pas les mêmes caractères que les phénomènes naturels et n'appartiennent pas au même groupe de sciences. Les anciens avaient raison de distinguer la morale de la physique ; ce n'est pas un motif suffisant, parce que cette opinion était la leur, de la rejeter ; la vérité ne s'use pas en vieillissant.

Les Positivistes prétendent que l'idée du devoir doit être remisée au musée des Antiques, que l'analyse critique la fait évaporer complètement, et explique comment certaines règles de conduite en sont venues à être conçues comme des commandements. C'est tout d'abord l'effet de l'éducation, que, dès l'enfance, nous avons reçue au sein de la famille : nous avons été accoutumés à obéir à nos parents. Plus tard, nous avons été dans la nécessité de nous soumettre à l'autorité de l'État, des lois, de l'opinion publique, de la religion ; les promesses et les menaces que l'on ne cessait de nous faire entendre, non seulement pour cette vie, mais pour notre destinée future, ont fait sur nous une impression profonde. Nous avons donc contracté des habitudes très puissantes, habitudes d'action, de jugement et de langage, et ces habitudes ont été renforcées par l'influence héréditaire des générations qui nous ont précédés et dont l'existence s'est écoulée dans les mêmes conditions. Si, maintenant, nous considérons l'extrême diversité des idées que se sont faites du devoir les différentes nations et les différents siècles, il nous est facile de l'expliquer par l'extrême

diversité des circonstances dans lesquelles ils ont été placés, des influences qu'ils ont subies.

Loin de nous la pensée de contester des vérités si évidentes, mais il est d'autres vérités non moins importantes que nous tenons à rappeler. Bien des hommes mènent une existence purement passive, et, soit paresse, soit faiblesse naturelle de leur volonté et de leur intelligence, se laissent mener sans résistance et sans réflexion. Mais il n'en est pas toujours et nécessairement ainsi. D'ordinaire, un âge vient où l'intelligence s'éveille; l'individu réfléchit sur sa conduite, se demande pourquoi il a agi de telle ou telle manière, prend et tient la résolution de poursuivre la même voie ou d'en embrasser une toute différente. Nous jugeons alors l'autorité de nos parents et celle des lois; si nous continuons de nous y soumettre, c'est que nous la reconnaissons légitime; sinon, c'est une contrainte que nous subissons à regret et contre laquelle nous nous révoltons, si nous le pouvons. De même nous jugeons nos habitudes, du moment que nous en avons conscience; souvent nous faisons effort pour nous en affranchir et pour contracter des habitudes contraires. Bien loin donc que l'on puisse expliquer l'origine du devoir par la puissance de l'autorité, c'est au contraire le devoir qui fonde l'autorité; nous n'acceptons pas d'autre autorité que celle de notre propre conscience.

Le sentiment du devoir est donc un fait primordial, inhérent à notre nature; il s'impose à nous avec une puissance qu'il ne nous est pas possible de rejeter ou d'ébranler; c'est un impératif catégorique, comme dit Kant.

Mais, diront nos adversaires, avant de proclamer l'existence du devoir, ne faudrait-il pas la démontrer, en critiquer l'idée? N'est-ce pas sans cela une affirmation gratuite, un acte de foi? Non, un fait ne se prouve pas, il se constate; en pareille matière, nous ne devons pas avoir recours à une autre méthode. Et remarquez bien que vous, qui prétendez parler au nom de la science, vous tombez précisément dans la faute que vous nous reprochez : car le fondement de votre déterminisme, c'est la croyance à la fixité, à l'universalité des lois de la nature; or, qu'est-ce que cela, sinon une affirmation pure, un acte de foi? On a expliqué bien souvent que cette conviction ne peut être

fondée sur l'expérience ni légitimée par elle, car il y a une disproportion infinie entre le nombre des cas que nous avons été à même d'observer et le nombre des phénomènes qui se produisent, se sont produits ou se produiront dans l'immensité du temps et de l'espace. Ce n'est donc pas une connaissance et elle ne saurait prévaloir contre le témoignage irrécusable de la conscience.

Quant à la diversité que nous remarquons dans les caractères des hommes et dans les idées morales des nations selon les siècles et selon les pays, elle n'est pas pour nous embarrasser, mais nous l'expliquons tout autrement que les positivistes. Lorsque nous soutenons que partout et toujours la nature de l'homme est la même, qu'elle présente les mêmes caractères et qu'elle obéit aux mêmes lois, nous sommes bien forcés de reconnaître qu'elle n'est point partout et toujours également développée. Mais, tandis que les naturalistes voient dans le progrès de l'humanité le résultat de l'influence accumulée et constante du milieu, d'une mainmise de plus en plus absolue du monde extérieur et de la société sur l'individu, d'une adaptation de plus en plus complète de l'homme aux conditions dans lesquelles il est placé, nous pensons, au contraire, que si ce développement mérite le nom de progrès, c'est qu'il réalise une émancipation graduelle de la personne humaine. Ce qui constitue l'homme c'est un certain système de fonctions qui tendent à s'exercer selon leurs lois propres ; mais ces fonctions doivent s'accomplir dans certaines conditions de milieu, parmi une foule de phénomènes régis par d'autres lois ; une lutte s'engage donc entre les forces extérieures et les forces intérieures ; l'homme triomphe peu à peu des premières. Il n'est pas réduit à la nécessité de s'accommoder à son milieu, mais il accommode le milieu à ses besoins ; il a modifié considérablement la face du monde, il a asservi les forces de la nature. Ce mouvement n'est pas constant et continu, il est sujet à des arrêts et même à des régressions. Tant que l'homme est soumis à un petit nombre d'influences s'exerçant dans le même sens, il en subit si fortement l'empire qu'il lui est bien difficile de le secouer ; lorsque ces influences viennent à se multiplier et à se diversifier, elles se combattent, elles perdent toutes de leur puissance et l'ori-

ginalité personnelle peut s'exercer plus librement. C'est pour cela que, comme dit le proverbe, les voyages forment la jeunesse ; c'est pour cela que les populations maritimes et les races métisses ont devancé les autres dans la voie de la civilisation. Mais si l'homme n'est pas toujours et nécessairement asservi aux conditions extérieures, il ne parvient jamais à s'en affranchir entièrement ; il n'est ni ange ni bête ; il s'élève à une vie de plus en plus humaine. C'est avec raison que nous nous inclinons devant la supériorité de certains individus, de certains peuples : ils valent mieux que les autres. Comme le dit V. Hugo, l'homme de génie est homme plus que les autres.

Le principal ressort de ce mouvement ascensionnel, c'est le sentiment de l'idéal, dont la conception devient de plus en plus nette et de plus en plus impérieuse. Nous ne saurions, en effet, nous résigner à une existence machinale, nous ne devons pas croire que la pratique de la vertu se réduise à l'observation de certaines règles : la vie morale est une véritable vie, elle exige un effort énergique et constant. Il ne nous est jamais facile, il est quelquefois impossible de faire tout notre devoir. Ainsi que le remarque spirituellement Renouvier, notre condition réelle n'est point un état de paix où rien ne ferait obstacle à l'accomplissement naturel du bien, mais un état de guerre qui nécessite une extrême vigilance. Non seulement les phénomènes physiques, dont nous subissons si fortement l'influence et du cours desquels dépendent, nous l'avons dit, les résultats de notre action, sont régis par des lois fatales qui n'ont aucun rapport avec la justice, mais les autres hommes au milieu desquels nous vivons, avec lesquels nous avons nécessairement des rapports de toute sorte, les autres hommes sont, pour la plupart, fort loin de pratiquer la vertu ; lorsque nous nous appliquons à faire notre devoir, nous ne pouvons pas compter qu'ils feront le leur ; nous courons risque d'être dupes de notre propre vertu, d'être victimes d'injustices et même de crimes. De plus, la forme actuelle de la société, la situation brillante ou cruelle dans laquelle nous nous trouvons, sont le résultat de tout le passé, d'un grand nombre de faits injustes, d'actes de violence que nous n'avons pas commis nous-mêmes, mais dont nous subissons les conséquences. Les hommes sont donc les uns par rapport aux

autres en perpétuel état de guerre ; ils doivent se tenir sur la défensive ; c'est là l'origine du droit de punir, qui est le fondement de toute organisation sociale. Nous sommes souvent dans la nécessité de résister par la force à notre prochain, nous sommes poussés à l'insurrection et à la révolte. Enfin, la guerre proprement dite éclate souvent entre les nations : en temps de guerre, nous considérons comme commandés par le devoir des actes qu'en temps ordinaire notre conscience condamnerait sévèrement ; et c'est grâce à ces moyens atroces que la guerre finit quelquefois par assurer le triomphe de la justice. Il ne suffit donc pas de nous demander : que devons-nous faire ? Nous avons souvent à résoudre un problème bien autrement difficile : que pouvons-nous faire ?

Ce n'est pas assez de vouloir, il faut savoir ; la pratique de la vertu nécessite l'intervention non seulement de la volonté, mais aussi de la raison. Et il ne faut pas se méprendre sur les caractères de ces deux facultés : ce ne sont pas des attributs naturels et essentiels de l'âme humaine ; nous ne les possédons que si nous le voulons, si nous nous donnons la peine de les exercer ; l'homme ne naît pas raisonnable et libre, mais capable de le devenir. Il est incontestable que beaucoup d'hommes ne manifestent jamais ni raison, ni liberté ; ils ne pensent, ils n'agissent jamais par eux-mêmes ; ils se laissent aller, ils n'opposent aucune résistance aux influences extérieures ou intérieures que nous avons énumérées. Mais ils sont responsables de cet asservissement de leur esprit et de leur conduite ; ils auraient pu, ils auraient dû conquérir leur affranchissement ; ils n'ont pas fait mauvais usage de leur liberté, ils n'en ont pas fait usage. Notre premier devoir, avant celui de faire bon emploi de notre liberté, c'est d'être libres.

Ce n'est pas assez de dire qu'il en est de la raison comme de la volonté, de la liberté du jugement comme de celle de l'action ; il n'y a là qu'une seule et même faculté. Il ne peut y avoir de liberté que pour un être raisonnable. Ainsi que l'a expliqué Kant, le vrai nom de la liberté c'est Autonomie : ce n'est pas le caprice, c'est-à-dire le hasard ; un phénomène sans cause n'est pas seulement inintelligible, mais absolument impossible. La liberté consiste non pas à être affranchi de toute loi, mais à ne subir aucune nécessité étrangère, à ne se soumettre qu'à

une loi qu'on a acceptée volontairement, et cela, parce qu'on la comprend. D'un autre côté, la raison est une faculté essentiellement normative. Il ne faut pas exagérer la distinction de la Raison théorique et de la Raison pratique : il y a en nous une seule Raison dont nous faisons tantôt un usage théorique, tantôt un usage pratique ; mais, dans tous les cas, son caractère est le même ; elle nous commande avec une autorité à laquelle il nous est impossible de nous soustraire, parce que nous comprenons les lois qu'elle nous prescrit et que la vérité en est manifeste. C'est par les mêmes principes qu'elle dirige nos jugements et nos actions. Un être raisonnable est par là même un être libre ; toute abdication de la liberté est une désobéissance aux ordres de la raison. Les adversaires de l'une sont aussi ceux de l'autre. Ce qui nous rend capables d'en triompher, ce qui nous donne confiance en nous et nous soutient dans la lutte, c'est la conception même de l'idéal et le sentiment de l'obligation qui s'impose à nous : c'est véritablement une Idée-force, comme le dit M. Fouillée. Mais c'est à nous que nous devons la victoire ; elle est notre œuvre ; c'est ce qui fait la dignité morale, la valeur de la personnalité.

La liberté de la volonté ne consiste pas dans le pouvoir de faire le mal tout comme le bien, non plus que la liberté de l'intelligence ne consiste dans le pouvoir de croire le faux tout comme le vrai. L'absence de toute contrainte, de toute nécessité n'est que la condition négative de la liberté ; la liberté est une puissance essentiellement positive qui, de son propre mouvement et dès qu'elle n'est arrêtée par aucun obstacle, se porte à la conception du vrai et à l'accomplissement du bien.

De l'identification de la liberté avec la raison, une conclusion découle tout naturellement : c'est que, comme l'a soutenu Kant, la morale doit être établie non pas matériellement, mais formellement. Eh quoi ! nous faudrait-il renoncer à la méthode suivie depuis la plus haute antiquité, à établir d'abord une théorie du bien et à en tirer les règles de notre conduite ! Nous n'hésitons pas à le dire. La diversité si grande, le nombre prodigieux des théories qui ont été proposées sur ce sujet, ne peut nous laisser aucun doute : il est impossible de donner une définition du bien qui ne soit fréquemment prise en défaut, il n'est pas d'action qui soit absolument et universellement

bonne, il n'en est pas qui soit absolument et universellement mauvaise. On sait que Kant fut lui-même infidèle au principe qu'il avait posé, qu'il prononça contre le mensonge une condamnation radicale ; mais il nous est impossible de ne pas donner raison contre lui aux protestations éloquentes de Jacobi : il est des circonstances où le mensonge est une action bonne et même excellente, où ce serait manquer gravement à notre devoir que de dire la vérité. En cas de guerre, nous admirons des meurtres, des incendies, des pillages, des rapts qui, en tout autre temps, nous paraîtraient des crimes odieux ; n'y a-t-il pas des sacrifices héroïques, des dévouements patriotiques, qui sont d'incontestables suicides ? Notre devoir n'est donc pas de faire telle action, mais d'être tels ou tels. Ce qui est susceptible d'avoir une valeur morale, positive ou négative, ce n'est pas l'action, c'est l'agent. Selon la profonde doctrine de Kant, la bonne volonté seule est le bien suprême et absolu ; elle est bonne sans restriction, à tous égards, elle ne peut devenir mauvaise ni avoir un mauvais usage. La bonne volonté ne tire pas sa bonté de ses effets ou de ses résultats, ni de son aptitude à atteindre tel ou tel but proposé, mais seulement du vouloir, c'est-à-dire d'elle-même. L'utilité ou l'inutilité ne peut rien ajouter ni rien ôter à cette valeur.

On ne peut nous accuser d'en revenir à la morale résumée dans cette formule : la fin justifie les moyens. Combien cette doctrine est fausse et dangereuse, à quelles épouvantables conclusions elle peut logiquement conduire, on l'a mille fois montré. Nous croyons, au contraire, que ce qui fait la bonté de l'action, ce n'est pas la fin que nous nous sommes proposée, le résultat que nous avions en vue, mais le principe qui a inspiré notre décision, la maxime qui nous l'a dictée ; pour juger la valeur morale d'un homme, ce n'est pas en avant qu'il faut porter les regards, mais en arrière.

Etant donné ce que nous sommes, étant donnés les rapports dans lesquels nous nous trouvons avec telles ou telles personnes, de nature donnée, il en résulte logiquement que nous avons telle action à faire et par là même nous comprenons que nous devons la faire. « Toutes les fois, dit Renouvier, que la Raison envisage une fin comme devant être atteinte en vertu de ses lois, elle l'envisage en même temps comme devant

être recherchée par l'application de la volonté. » Nous ne saurions trop insister sur les analogies que présente le problème ainsi posé aves les problèmes mathématiques. Littré le dit fort bien : « Le juste est de l'ordre intellectuel, de la nature du vrai, et il est aussi distinct de l'utile que le vrai l'est lui-même. Au fond, la justice a le même principe que la science. »

Tout le monde s'accorde à reconnaître qu'il n'y a de vertu solide que celle qui est fondée sur des principes, sur des convictions. Or, les convictions morales présentent les mêmes caractères que les convictions scientifiques ; si nous nous soumettons aux lois de la conscience, si nous les acceptons, c'est que nous les comprenons, c'est qu'elles donnent pleine et entière satisfaction à notre esprit, c'est que nous y voyons des vérités universelles. « Agis toujours, dit Kant, de telle façon que tu puisses vouloir que la maxime de ta conduite soit érigée en règle universelle. » Cette règle universelle qui, par elle-même, constitue la moralité, ne peut être qu'une condition formelle, car la matière des actes varie à l'infini.

Nous n'avons, à proprement parler, de devoirs qu'envers nous-mêmes, car notre raison seule possède une autorité obligatoire et immédiate ; c'est toujours à elle que nous obéissons ou contre elle que nous nous révoltons. Mais pour résoudre un problème, il ne suffit pas de connaître la méthode à suivre, il faut être en possession de données exactes ; c'est pour cela que la morale doit tant aux progrès de la psychologie et de la sociologie. Ne nous contentons pas de considérer ce que nous sommes, mais les conditions dans lesquelles nous nous trouvons placés, la nature des autres êtres et les rapports qui nous unissent à eux. Nous vivons en société avec d'autres hommes qui ont, comme nous, des droits inhérents à leur personnalité ; tous ces droits sont respectables et sacrés au même titre et pour les mêmes motifs que les nôtres. Par conséquent, un grand nombre de nos devoirs résultent du fait de la vie sociale ; mais nos devoirs sociaux ne constituent pas tout notre devoir, et bien loin d'admettre, comme un grand nombre de nos contemporains, que la morale est d'origine sociale, nous croyons, au contraire, que les règles de la vie sociale doivent à la morale leur valeur et leur caractère obligatoire. Si nous soutenons que la morale est antérieure et

supérieure, nous n'en convenons pas moins qu'elle doit être sociologique. L'homme n'est ce qu'il est que par le fait de la vie sociale ; l'individu, comme le disait Aug. Comte, est une abstraction ; nous vivons par la société et nous devons vivre pour la société.

Mais nous ne sommes pas réduits aux leçons que nous recevons de l'expérience ; notre esprit est actif ; à ce qui est il oppose constamment ce qui devrait être, ce que réclame la raison. Cette préoccupation de l'idéal, qui fait notre grandeur, fait aussi notre force ; c'est à elle que nous devons tous les progrès que l'humanité a accomplis jusqu'à ce jour ; c'est grâce à elle que nous pourrons, si nous le voulons, en réaliser de nouveaux. « Le caractère propre de la philosophie française, disait M. Boutroux au Congrès international de Heidelberg en 1908, c'est de rester fidèle au culte de l'idéal. »

E. JOYAU.

LES
MOSAIQUES MÉROVINGIENNES
DE THIERS [1]

Au mois d'août 1863 on avait entrepris d'installer un buffet d'orgue à l'église Saint-Genès, à Thiers, et des fouilles avaient été exécutées au bas de l'église, devant le mur occidental, où l'on voulait jeter les fondations des piliers destinés à supporter la tribune. Toute cette partie de l'édifice était autrefois située en contre-bas des nefs, mais, au XVIII[e] siècle on en avait exhaussé le sol de manière à racheter cette différence. Le 3 août 1863 les ouvriers trouvèrent sous ce remblai le sol primitif de l'église, environ à 0^m 60 de profondeur ; un pavement ancien, en mosaïques, le couvrait ; il était interrompu, il est vrai, en beaucoup d'endroits par de grossières réparations, mais plusieurs motifs étaient assez bien conservés et les autorités locales se rendirent compte de l'intérêt que présentait cette découverte. Voici le récit qu'en donne un journal de Thiers :

« Une découverte très intéressante a été faite, lundi der-

(1) Qu'il nous soit permis de remercier notre ancien élève à la Faculté des Lettres, M. Dépaillat, professeur au Collège de Thiers, qui nous a facilité l'étude de ces mosaïques et a mis à notre disposition les clichés reproduits plus loin.

» nier, dans l'église Saint-Genès, de Thiers. En creusant les » fondations des colonnes qui doivent supporter la tribune, » on a découvert, dans la nef principale, entre la façade ouest » et les premiers piliers, plusieurs fragments de mosaïques, à » soixante centimètres environ en contre-bas du pavé actuel. » Les principaux fragments contiennent des sujets bien con- » servés, renfermés dans des médaillons circulaires de 60 à 70 » centimètres de diamètre : l'un représente un lion, l'autre » un paon ; un autre représente un coq ou un aigle ; enfin un » autre représente une femme à califourchon sur un croco- » dile. A quelle époque remonte ce pavage ?... A quelle époque » a-t-il été couvert ? Nous laissons à de plus versés que nous, » dans la science archéologique, le soin de déterminer ces » époques.....

» M. Lodin de Lépinay, sous-préfet, et M. Guionin, maire, » prévenus de cette découverte, se sont rendus sur les lieux » et, après un examen attentif, ils se sont convaincus de l'in- » térêt que présentait pour la science cette construction des » temps anciens. Sur leur demande des fouilles ont été opé- » rées cette semaine et, bientôt, grâce à ces soins, ce beau » travail aura été exploré et mis à jour sur une assez grande » étendue. » (1)

Le 20 septembre 1863 le même journal annonçait que « depuis plusieurs jours des ouvriers sont occupés à enlever, » avec le plus grand soin, la mosaïque trouvée sous les pavés » de l'église Saint-Genès. Nous apprenons que la ville en a » fait don à un des musées de Paris » (2).

Ces débris de pavement furent ensuite étudiés par l'architecte Mallay, qui fit parvenir, en 1865, à la Commission des Sociétés savantes une aquarelle représentant : 1) Un oiseau dans un médaillon, accompagné d'un fragment d'inscription commençant par les lettres B A ; 2) un cerf dans un médaillon. En outre il avait calqué sur l'original : 1) Un lion ; 2) un homme à cheval sur un poisson ; 3) un échantillon de

(1) L'Album de Thiers, 27e année, nº 32, 9 août 1863. (Collection des Archives départementales du Puy-de-Dôme.)

(2) L'Album de Thiers, 20 septembre 1863.

la bordure comparée avec celle d'une autre mosaïque trouvée à Beauregard-Vendon (Puy-de-Dôme) (1).

Dans un rapport adressé au Ministre de l'Instruction Publique, le 22 novembre 1863, au nom de la Société Nivernaise des Sciences, Lettres et Arts, afin de demander la restitution de ces mosaïques à la fabrique de Saint-Genès, Mgr Crosnier les décrivait ainsi : « Une vingtaine de médail-» lons sont à découvert ; chaque médaillon est encadré dans » un cercle de 95 à 96 centimètres de diamètre ; les figures » losangées formées par la jonction de quatre cintres sont » ornées de dessins variés. » Parmi les sujets il citait un lion, un cerf, une femme à cheval sur un monstre marin, un paon nimbé aux ailes éployées, un énorme colimaçon (2).

Un long silence se fait ensuite sur ces mosaïques qui, d'après le témoignage de Mallay, furent déposées « provisoirement » dans la chapelle de l'ancien Collège, convertie, aujourd'hui, en salle de gymnastique. En 1888 un érudit de Thiers, M. Jacqueton, en envoya une description au Comité des Travaux historiques (3). On en trouve en outre quelques mentions, assez brèves, dans les ouvrages archéologiques consacrés au moyen âge. (Cours de Courajod à l'Ecole du Louvre, Manuel d'Architecture religieuse d'Enlart, Inventaire des Mosaïques de la Gaule de Lafaye, nº 620, étude de Prou sur la Gaule Mérovingienne, fig. 103, etc...). Les débris arrachés à l'église Saint-Genès furent placés dans des caisses en bois de forme rectangulaire. Cinq de ces caisses existent encore aujourd'hui, reléguées dans un coin obscur de la salle de gymnastique et exposées à toutes les injures (4). Elles viennent cependant d'être classées parmi les monuments historiques et un avenir meilleur semble se dessiner pour elles ; il est temps, en effet, de les sauver, si on ne veut voir disparaître

(1) Revue des Sociétés savantes, 3e série III (1864), p. 497 et 4e série, I (1865) p. 189. Les dessins sont reproduits dans les Archives des Monuments historiques. Perrault-Dabot nos 6430, 6431, 6432, 6437.

(2) Bulletin de la Société Nivernaise 1867, p. 251-256.

(3) Bulletin Archéologique du Comité des Travaux historiques,, 1888, p. 14-15.

(4) Le traitement infligé à ces mosaïques est un des exemples les plus lamentables de vandalisme que nous connaissions. Il est grand temps d'en sauver les derniers vestiges.

un témoignage précieux des origines de notre art national. Mais la meilleure manière de contribuer à assurer leur conservation est peut-être de les faire mieux connaître et de signaler le problème intéressant qu'elles soulèvent.

I

Il suffit d'examiner les cinq caisses où sont contenus les débris de ces mosaïques pour s'apercevoir qu'elles y ont été renfermées tant bien que mal, sans aucun souci de leur dessin exact. Les médaillons circulaires, au milieu desquels se détachaient les animaux, sont aujourd'hui interrompus brusquement. Les traces qu'on en voit encore sont cependant assez notables pour nous permettre de nous représenter leur disposition générale.

La figure la mieux conservée est celle du lion *(fig. 1)*. Il ne reste plus aucune trace de la bordure qui l'encadrait ; la tête et les pattes de devant sont mutilées. L'animal occupe tout le champ de la caisse rectangulaire de 0^m 98 de long sur 0^m 66 de large et il se détache en noir sur un fond de petits cubes blancs. Les cubes qui forment le corps du lion sont faits d'un marbre bleu très sombre, mélangé çà et là de points rouges. L'animal semble bondir sur une proie, fléchissant sur les deux pattes de devant, tandis qu'au-dessus de la croupe relevée s'agite la queue. Le dessin est très barbare; le corps est trop long, le profil raide et géométrique ; le modelé est absent. L'inspiration naturaliste n'est représentée que par l'attitude même du lion bondissant et par les pattes de derrière, munies de griffes longues et pointues. La crinière est limitée par une ligne transversale de cubes blancs ; elle a la forme d'une tresse d'entrelacs, indiquée aussi par des lignes de cubes blancs qui s'entre-croisent. La touffe de poils qui termine la queue est figurée par une série de losanges noirs et blancs inscrits les uns dans les autres. Enfin sur la cuisse se détache une belle étoile blanche à quatre rayons qui partent d'un cercle de cubes noirs. Ce détail achève de compléter la

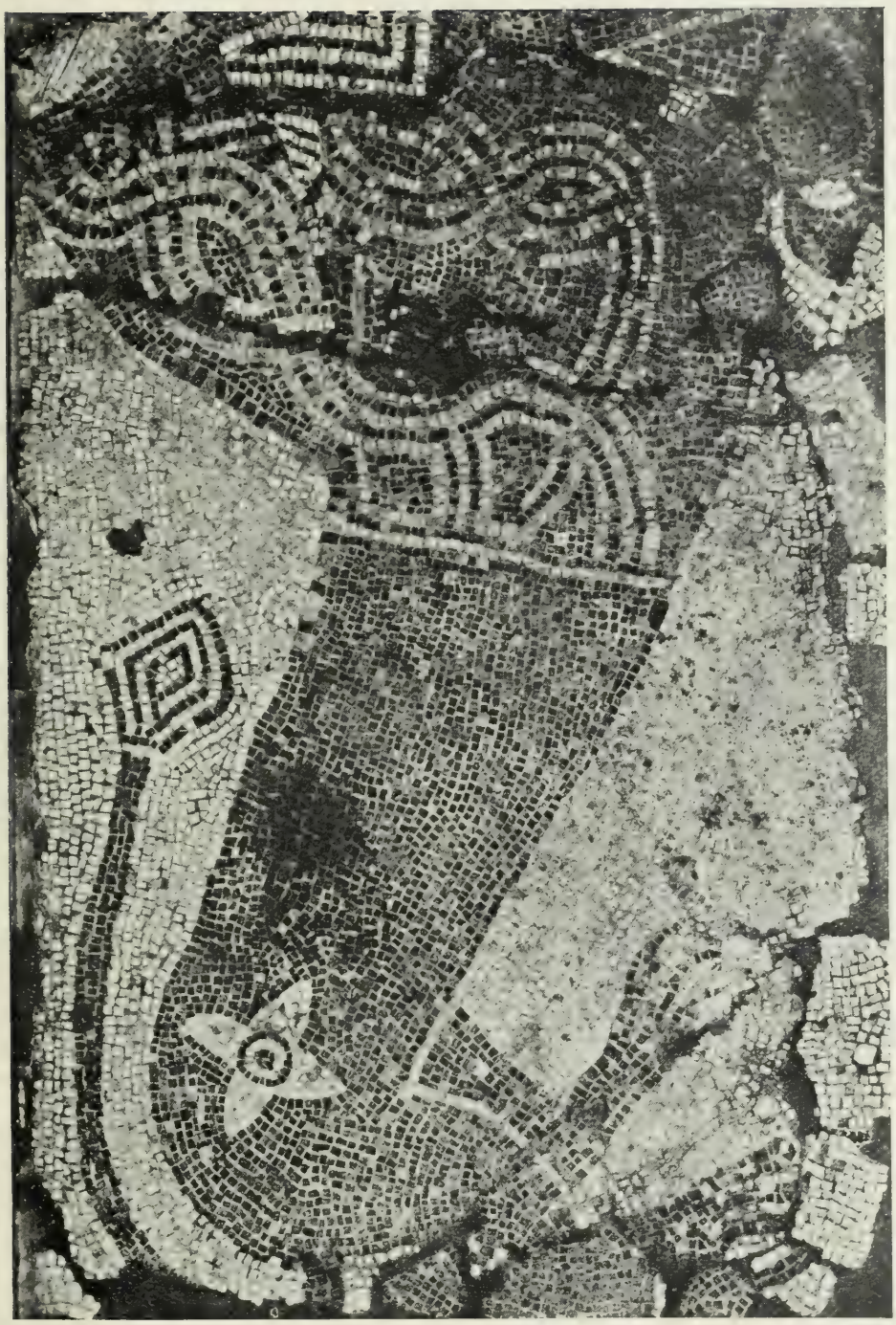

Fig. 1. — Mosaïques de Thiers : Le Lion

ressemblance de notre mosaïque avec les dessins des étoffes persanes.

Une deuxième caisse ($1^m \times 0^m 76$) présente encore un sujet assez bien conservé *(fig. 2)*. Au milieu d'un médaillon, dont on aperçoit encore l'extrémité supérieure, se trouve un oiseau au long bec, à la tête surmontée d'une triple aigrette de plumes et entourée d'un nimbe circulaire. Des bandes épaisses de cubes noirs dessinent le cou. L'œil est fait d'un cube noir entouré d'un cercle de cubes blancs. Les pattes sont pourvues d'un éperon. Autour des ailes éployées se détachent sur un fond blanc une série de médaillons noirs, au milieu desquels sont serties des marguerites à six pétales. Des lignes de cubes noirs, placées d'une manière transversale, semblent relier cette zone ornementale au corps même de l'oiseau. Les rosaces en effet ne sont là que pour représenter des plumes de paon et l'ensemble de la figure doit bien être celle d'un paon faisant la roue. La bordure qui encadrait le médaillon était faite d'une succession de gros losanges de marbre blanc, rouge et vert, sur un fond noir cerné de lignes blanches.

Les autres caisses ne renferment plus malheureusement que des débris juxtaposés arbitrairement. Sur la troisième on distingue deux grosses têtes d'oiseaux *(fig. 3)*. L'une est surmontée d'une crête et se termine par un bec légèrement recourbé ; l'œil est fait d'une grosse amande de marbre rouge, entourée de cubes blancs. A droite de cette tête on lit les deux lettres : B A, relevées par Mallay. Au-dessus, un morceau de bordure se compose de carrés de cubes blancs sur fond noir. Au-dessous on aperçoit une seconde tête d'oiseau dont l'œil rouge est entouré de gros cubes blancs, verts et rouges. L'extrémité d'un corps de reptile, une patte de quadrupède terminée par un sabot fourchu ont été placées là au hasard. Un autre fragment de bordure consiste en une bande blanche cernée de noir et entourée de larges mailles.

Dans la quatrième caisse, *(fig. 4)*, on retrouve la bordure de gros losanges en marbre polychrome et une bordure plus simple, faite d'une simple bande noire entourée, soit de losanges et demi-losanges concentriques, soit des mailles du filet observées dans la caisse précédente. Sur le fond blanc se détache une tête noire d'oiseau à long bec ; l'orbite vide devait contenir

la pierre rouge taillée en amande que nous avons déjà notée. Au-dessous de cette tête et à l'envers on distingue le corps noir d'un petit quadrupède, la queue relevée au-dessus de la tête.

La cinquième caisse est la plus mutilée. Sur un fond de cubes en marbre blanc mêlé de rouge, se détachent des rosaces, faites de morceaux de marbre beaucoup plus gros. Des lignes sinueuses et parallèles peuvent représenter la mer ou un cours d'eau ; à droite se dessine l'avant-corps d'un poisson et, à gauche, le gros œil rouge d'un oiseau.

Tels sont les fragments informes d'une découverte dont les résultats auraient pu être féconds pour l'archéologie, si les débris trouvés avaient été conservés avec plus de soin. Nous pouvons du moins, en rapprochant le témoignage du journal local de 1863, des traces de bordure que nous avons relevées, nous faire quelque idée de la disposition générale du pavement.

Une série d'animaux de dessin très stylisé se détachait en noir sur fond blanc au milieu de médaillons circulaires, formés, tantôt d'une simple bande de cubes noirs, tantôt de carrés blancs sur fond noir, tantôt de gros losanges de marbres polychromes sur fond noir cerné de blanc. L'espace compris entre les médaillons devait être rempli de dessins décoratifs : parfois ils étaient séparés par les mailles d'un large filet, ou bien une série de losanges et de triangles concentriques s'étendait entre eux. La disposition devait ressembler à celle de la mosaïque de Kabr-Hiram (Musée du Louvre), dont les médaillons sont séparés, soit par des oiseaux se jouant dans le feuillage, soit par des palmettes ou des rinceaux symétriques.

Le sujet, que l'on trouve souvent dans les pavements d'église à toutes les époques du moyen âge, était la représentation du bestiaire à moitié réel, à moitié fabuleux que la diffusion du Physiologos alexandrin avait rendu populaire dans toute l'Europe dès les premiers siècles du moyen âge. On sait que chacun des animaux de ce roman pseudo-scientifique, d'abord simple objet de curiosité, ne tarda pas à prendre sous l'influence des théologiens une valeur symbolique. C'est ainsi que le lion figure le Sauveur à cause des

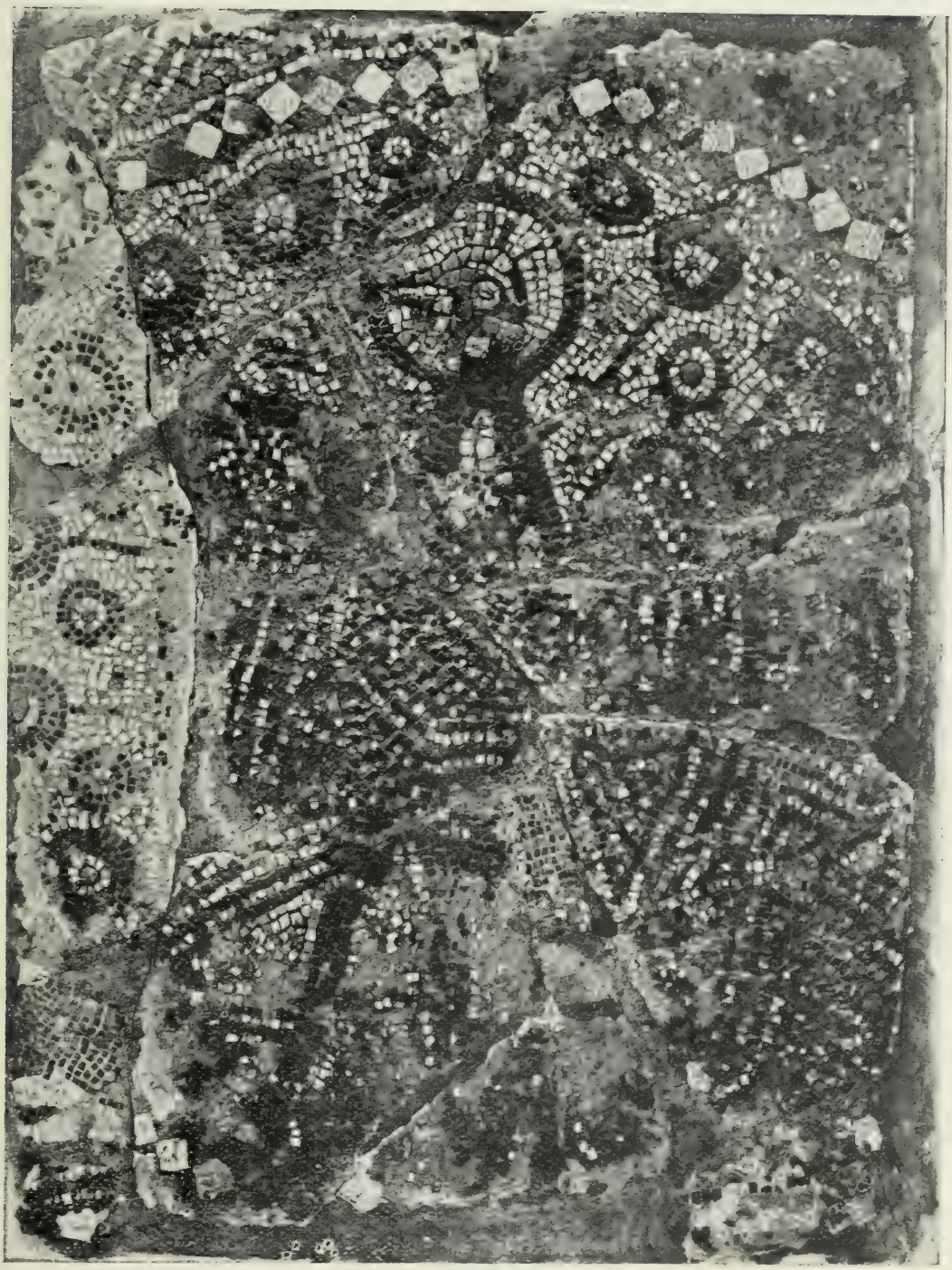

Fig. 2. — Mosaïques de Thiers : Le Phénix

paroles de Jacob à Juda (Gen. 49, 9-10) (1); le phénix, qui vient de l'Inde, est aussi le Christ apportant la bonne nouvelle (2). Cette signification mystique des animaux suffit à expliquer pourquoi ils sont représentés si souvent dans les églises (3), mais indépendamment de cette considération on sait quelles étaient, aux premiers siècles de l'Eglise, les règles suivies dans l'ornementation des basiliques. L'iconographie religieuse était réservée au sanctuaire (4) et jamais on n'eût osé placer les figures du Christ ou des Apôtres sur des pavements destinés à être foulés aux pieds. Un rescrit de Théodose II et de Valentinien, daté du 17 mai 427, interdit sous les peines les plus graves de représenter sur le sol « le signe du Christ Sauveur » (5). C'est peut-être ce qui explique le succès de ces motifs zoologiques qui, sans exposer les images vénérables à être profanés, n'en gardaient pas moins un sens religieux pour les fidèles instruits.

Parmi les animaux reproduits sur les mosaïques de Thiers, les seuls dont la signification paraisse incontestable, sont le lion et le paon. Encore est-il nécessaire de rendre compte du nimbe qui entoure la tête de cet oiseau. Un autre oiseau nimbé, la tête surmontée d'une crête, figure sur une des étoffes du trésor du Sancta Sanctorum du Latran (6). Le nimbe est l'attribut des bienheureux ; c'est le symbole de la lumière surnaturelle qui éclaire le séjour céleste. D'autre part le paon est dans l'iconographie des premiers siècles la figure de la résurrection. Mais il est un autre oiseau auquel le nimbe convient plus particulièrement : c'est le fabuleux phénix qu'on se figure aussi sous les traits d'un paon et qui nous paraît être le sujet de la mosaïque de Thiers.

D'après le Physiologos cet oiseau, originaire de l'Inde, vit

(1) Manuscrit de Moscou. Byzantinische Zeitschrift. III, 1894, 32.

(2) Strzygowski. Der Bilderkreis des griechischen Physiologus. Leipzig, 1899, p. 19.

(3) Voyez la liste dressée par Müntz. Les pavements historiés du IVe au XIIe siècle. (Etudes iconographiques sur le moyen âge. Paris, 1887, p. 42 et suiv.).

(4) *Cf.* La lettre de saint Nil à Olympiodore (Patrol. Grecque, t. 79, 577).

(5) Code Justinien, I, VIII, 1.

(6) Lauer. Le Trésor du Sancta Sanctorum (Monuments Piot XV, p. 112 et planche III).

pendant cinq cents ans; arrivé à ce terme, il se rend dans une forêt du Liban, les ailes chargées d'aromates, gagne de là Héliopolis, en Egypte, et se brûle lui-même sur l'autel des sacrifices. Le lendemain le prêtre trouve dans les cendres un ver auquel il pousse des ailes et le troisième jour, l'oiseau ressuscité regagne son pays (1). Cette légende d'origine orientale apparaît dans la littérature païenne dès les premiers siècles de l'ère chrétienne (2), mais les Pères de l'Eglise ne tardèrent pas à lui donner une signification symbolique. Au commencement du moyen âge l'idée que le phénix représente la résurrection est courante dans la littérature chrétienne (3). Dans un petit traité où il énumère les merveilles du monde, Grégoire de Tours nous explique que le phénix est l'image de l'homme qui doit tomber en poussière, puis renaître à la vie éternelle (4). Un traité anglo-saxon du VIII^e^ siècle, imité d'un poème de Lactance ajoute à cette explication celle du Christ ressuscité le troisième jour et salué comme roi par tous les bienheureux (5). C'est bien cette double idée de la résurrection et de la royauté qu'exprime le nimbe qui encadre la tête de l'oiseau sur l'étoffe du Latran et sur la mosaïque de Thiers. D'autre part les bestiaires décrivent le phénix comme agrémenté sur la tête d'une touffe de plumes, analogue à celle du paon (6); c'est une raison de plus pour voir dans le mystérieux oiseau à la tête nimbée comme celle des bienheureux, l'image fidèle du phénix.

Au phénix s'oppose le basilic, le roi des serpents, symbole du démon, dont le regard seul donne la mort. Son corps se termine par une longue queue : sa tête est surmontée d'une crête en forme de couronne (7). C'est cet animal fantastique qui est représenté sur la troisième mosaïque par la tête d'oiseau à crête rejetée en arrière. Il est possible que la queue du

(1) Strzygowski. Der Bilderkreis des griechischen Physiologus, p. 19.
(2) *Cf* Ovide. Métamorph. XV, 402.
(3) Ebert. Litterat. lat. au moyen âge. Edit. franc. I, p. 168 et suiv.
(4) Grégoire de Tours. De Cursu stellarum ratio, 12 (Monumenta Germaniæ 4° Script. rer. meroving. I, p. 861).
(5) Ebert. III, p. 85.
(6) Berger de Xivrey. Traditions tératologiques, p. 348.
(7) Berger de Xivrey. Traditions tératologiques, p. 540-542.

Fig. 2. — Mosaïques de Thiers : Fragments du Basilic

reptile, qu'on remarque non loin de là, lui ait appartenu et il ne faut pas douter que les deux lettres qui l'accompagnent ne forment le début du mot BA *(silicus)*.

Il est difficile d'identifier tous les fragments d'animaux que nous apercevons dans les autres caisses. Cependant la tête d'oiseau de la quatrième caisse paraît être celle d'un paon et l'on est frappé de sa ressemblance avec celle des paons de l'étoffe fatimite du musée de Cluny (1). Or le paon figure aussi dans le Physiologos où il représente l'homme vaniteux : il est fier de ses belles plumes, mais lorsqu'il regarde ses vilains pieds, il jette des cris de désespoir (2). La patte de quadrupède de la troisième caisse pourrait bien avoir appartenu au cerf relevé par Mallay : dans le Physiologos le cerf qui rajeunit à cinquante ans en avalant un serpent est le symbole du pécheur régénéré (3). Le paon et le cerf ont d'ailleurs une place prépondérante dans la symbolique primitive des catacombes. Ainsi tous les animaux que nous sommes parvenus à reconnaître, le lion, le phénix, le basilic, le paon, le cerf, appartiennent au monde fantastique du Physiologos et il est permis de penser que le cycle tout entier des animaux merveilleux formait le décor de ce pavement. Quant au sujet maritime dont parle Mallay, il n'en reste plus qu'un morceau trop informe pour rendre une discussion possible : on distingue seulement les lignes sinueuses qui dans l'art du moyen âge figurent les flots.

Au point de vue technique tous les fragments recueillis révèlent bien les mêmes procédés de fabrication. La mosaïque est faite d'un mélange de petits cubes de marbre, noyés dans le ciment, qui ont en moyenne 8 millimètres de côté et qui sont taillés et disposés sans régularité. Quelques-uns sont tout à fait menus, comme ceux qui sont découpés en triangle pour indiquer les extrémités des griffes du lion ; d'autres, au contraire, sont très gros : tels sont ceux qui ont été employés pour représenter la crinière. Enfin au milieu de cette mosaïque

(1) Migeon. Les Arts du tissu. Paris, 1910, p. 42.
(2) Strzygowski, Op. laud., p. 37.
(3) Strzygowski, p. 67.

de cubes, mélange confus d' « opus tessellatum » et d' « opus vermiculatum », apparaissent les placages de gros morceaux de marbre qui constituaient, dans l'antiquité, l' « opus sectile marmoreum ». Telles sont les bordures en losanges qui encadraient les médaillons ; nous avons remarqué de même de beaux morceaux de marbre rouge taillés en amande pour indiquer les yeux ; quelques losanges atteignent ainsi jusqu'à 3 centimètres de côté. Les couleurs sont disposées comme sur un tapis. Sur un fond neutre de ton clair les sujets s'enlèvent, entourés de bordures décoratives. Le contraste est violent et les teintes fondues qu'ont actuellement ces morceaux sont l'œuvre des siècles. On ne trouve ici rien de pareil aux efforts que faisaient les mosaïstes antiques pour disposer leurs nuances d'une manière harmonieuse. Les cubes de marbre bleu foncé dominent, mais sont interrompus çà et là par des cubes de marbre rouge, de brèche et même de granit qui ont un rôle purement décoratif.

Le goût exclusif de l'ornement symétrique, l'absence de toute préoccupation naturaliste, c'est bien là, en effet, ce qui caractérise ces œuvres. Comme sur les tissus coptes ou persans les détails mêmes de l'anatomie y prennent un aspect régulier et géométrique : les yeux sont indiqués par des cercles concentriques ; la crinière d'un lion se métamorphose en entrelacs et, au bout de sa queue, des losanges inscrits les uns dans les autres représentent une touffe de poils. C'est à l'aide de ces caractères bien accusés qu'il faut essayer de rechercher à quelle époque appartiennent ces mosaïques.

II

Les rares archéologues qui les ont étudiées de près s'accordent à y voir les restes de l'ornementation d'une église mérovingienne. Mais les arguments donnés par Mallay et M. Jacqueton ne paraissent pas avoir convaincu les savants auxquels ils avaient communiqué leurs recherches. Quicherat regardait ces œuvres comme du XII^e^ ou même du XIII^e^ siècle et M. Enlart,

s'appuyant sur la reproduction d'un lion semblable à celui de Thiers, trouvé au XVIII^e siècle à Saint-Bénigne de Dijon, se range à cette opinion (1).

Avant de considérer les mosaïques en elles-mêmes, examinons si ce que nous savons de l'histoire de l'église Saint-Genès peut jeter quelque lumière sur ce débat. Grégoire de Tours attribue la fondation de cette église à saint Avitus, évêque de Clermont (2). D'après une inscription conservée avant la Révolution sur un pilier du chœur (3), ce fut en 575 qu'eut lieu cette fondation. Un certain Gui, dont la charte nous est parvenue, fit des dons importants en 1016 aux chanoines de Saint-Genès (4). En 1107 eut lieu la restauration à laquelle se rattachent la plupart des bâtiments de l'église actuelle. Il se peut que le pavement en mosaïque ait fait partie, soit de la construction primitive, soit de la restauration du XII^e siècle.

Il existe en France ou en Italie un grand nombre de pavements en mosaïques de l'époque romane (5). Contrairement à la tradition des premiers siècles, elles présentent souvent des scènes religieuses ; cependant elles ont conservé aussi les anciens motifs du bestiaire fantastique. A Gaganobie (Basses-Alpes), sur un pavement en mosaïque qu'une inscription permet de dater de 1122, on trouve un lion dans un médaillon, un griffon, un centaure, etc... (6). Des motifs analogues ont été relevés à Die, à Saint-Omer, à Pavie, à Crémone, etc... (7). D'autre part la technique de l' « opus sectile marmoreum » n'a cessé d'être en usage dans l'Empire byzantin et, en 1071, Didier, abbé du Mont-Cassin, fit exécuter pour son église un pavement de ce genre par des artistes venus de Constantinople (7). Il semble donc à première vue qu'il n'y ait aucune

(1) Architecture religieuse, p, 130 et 707.

(2) Grég. de Tours. In glor. martyr. 66.

(3) Gallia Christiana, II, 243.

(4) Gallia Christiana, II, Instrumenta Eccles. Claromont, p. 75.

(5) Müntz. Les pavements historiés du IV^e au XII^e siècle. (Etude, iconog. sur le moyen âge. Paris 1887, p. 1-63. — Venturi. Storia dell'arte italiana III. L'Arte romanica. Milan, 1903.

(6) Nuovo Bullettino di Archeolog. Crist. IV, 113, pl. VII.

(7) Müntz, p. 36-42.

(8) Bertaux. L'Art dans l'Italie méridionale, p. 174 et planche V. Voyez aussi p. 308, 448 et suiv.

difficulté à dater les mosaïques de Thiers du XI^e^ ou du XII^e^ siècle.

Si d'autre part on considère la facture et le style de ces mosaïques romanes de France et d'Italie, on aboutit à des conclusions toutes différentes. Les mosaïques de Thiers sont d'une fabrication beaucoup plus barbare que les pavements du XII^e^ siècle qui existent encore.

Sur les mosaïques de Saint-Denis, conservées au Musée de Cluny, par exemple, les cubes sont disposés avec une grande régularité, le dessin est ferme et les motifs s'enlèvent en clair sur fond noir. Il en est ainsi sur la plupart des mosaïques italiennes de la même époque. Certains pavements de Crémone paraissent être des copies exactes faites d'après l'antique. L'un d'eux, qui représente un combat de gladiateurs (1), a comme les mosaïques de Thiers des encadrements en « opus sectile », mais ils sont disposés avec régularité et agrémentés de dessins variés. On sent très bien qu'à cette époque les praticiens ont retrouvé une maîtrise, inconnue dans l'art depuis l'antiquité et bien éloignée de la maladresse qui caractérise le pavement de Thiers. Tous les détails de cette œuvre indiquent, au contraire, une période plus archaïque et plus barbare. Les artistes du XII^e^ siècle commencent dans une certaine mesure à subir une influence naturaliste et à rechercher la vraisemblance ; l'auteur du carton, d'après lequel ont été exécutées les mosaïques de Thiers, n'a voulu, au contraire, que produire un effet décoratif et il a transformé les formes vivantes en ornements géométriques.

C'est bien à l'époque mérovingienne, au VI^e^ ou au VII^e^ siècle, qu'il faut remonter pour trouver des monuments voisins du nôtre. Les mosaïques de cette période sont très rares, particulièrement en France. A l'abbaye de Moissac un pavement en mosaïques dû à saint Didier, évêque de Cahors, (mort en 655), existait encore au XIV^e^ siècle : on y voyait un personnage entre deux griffons (probablement Alexandre enlevé dans les airs). Un fragment de décoration géométrique se trouvait, en 1820, dans une chapelle ; il consistait en enroulements opposés

(1) Venturi. III, p. 423.

partant d'un losange central (1). A Sens on a découvert une mosaïque de la fin du v^e^ siècle qui représente des cerfs affrontés de chaque côté d'un vase d'où sortent des feuillages mêlés d'entrelacs (2). Des fragments analogues ont été trouvés à Saint-Quentin, à Saintes, à Sainte-Colombe, près de Vienne. Les pavements de la cathédrale de Grado, exécutés sous l'évêque Hélias (571-686), grâce à la générosité de souscripteurs qui ont tenu à laisser leurs noms à la postérité (3), consistent surtout en motifs géométriques. Un des pavements qui se rapprocherait le plus de celui de Thiers est celui de l'église Saint-Chrysogone du Transtévère, à Rome ; il fut probablement exécuté en 731, lorsque Grégoire III reconstruisit l'église. On y trouve, comme à Thiers, un mélange d' « opus sectile » et de mosaïque : des médaillons juxtaposés dans la grande nef sont ornés alternativement d'aigles et de dragons.

A défaut des pavements en mosaïque qui ont presque entièrement péri, il existe du moins une série de monuments qu'il est possible de rapprocher des mosaïques de Thiers : ce sont les étoffes précieuses tissées en Orient, en Egypte et surtout en Perse, dont les musées et les trésors d'églises conservent encore de nombreux fragments. Ce sont certainement des étoffes de ce genre, importées en Gaule par les marchands « syriens » établis dans les principales villes, qui ont servi de modèles à ceux qui ont exécuté ce pavement. La disposition même des motifs rappelle les étoffes : les « pallia circumrotata », si répandus au moyen âge, étaient ornés aussi d'une série de médaillons renfermant des animaux (4). La bordure de losanges qui encadrait les motifs à Thiers, rappelle le cercle de gros pois des étoffes sassanides (5). Enfin le style même des compositions, le parti pris de donner aux animaux des formes géométriques, au mépris de toute vraisemblance, relèvent bien de la technique orientale.

(1) Monméja. Bullet. Archéol. du Com. des Trav. Hist. 1894, p. 189.

(2) Bulletin Archéologique de Sens, XII, p. 226.

(3) Corpus. Inscript. Latin. V. p. 149, n^os^ 1583-1616.

(4) Fr. Michel. Recherches sur le commerce, la fabrication et l'usage des étoffes de soie, etc... Paris, 1852, I, p. 54.

(5) Lauer, p. 115-116.

Rien n'est plus caractéristique à cet égard que le lion de la première mosaïque. Les entrelacs qui forment sa crinière, les losanges concentriques placés à l'extrémité de sa queue font songer à des galons soutachés alternant avec des rangées de perles. Des cubes rouges sont semés çà et là et imitent les points de broderie ou même les pierres précieuses dont certaines étoffes étaient semées (1). Enfin, la belle étoile à quatre rayons qui timbre la cuisse se retrouve, plus ou moins modifiée, sur la plupart des tissus persans ornés de lions. Parmi les étoffes précieuses que renferme le trésor du Sancta Sanctorum il en est une que M. Lauer date du VII^e^ siècle et qui offre pour nous un intérêt tout spécial. Au milieu d'encadrements de gros pois en forme de losanges semblables à ceux de nos mosaïques, se détachent deux lions affrontés de dessin tout à fait barbare. Leur crinière est indiquée non par des entrelacs comme à Thiers, mais au moyen de zigzags et de hachures parallèles. Leur corps est timbré de deux cercles séparés par un zigzag en forme de sigma (2). Une étoile à quatre rayons tout à fait semblable à la nôtre se détache sur le corps d'un lion qui orne un autre fragment d'étoffe et qu'un chasseur est en train de percer d'un épieu (3). Sur l'étoffe de soie à fond pourpre, conservée à l'église de la Couture au Mans, deux lions affrontés lèchent la flamme d'un pyrée ou autel du feu ; sur leur cuisse apparaît une étoile à huit rayons inscrits dans un cercle (4). De même, sur un tissu du musée de South Kensington, à Londres, des griffons portent au même endroit une large palmette (5) et on trouve la marguerite à six pétales sur des chevaux ailés d'une étoffe du musée d'art industriel de Berlin (6). Enfin, une rouelle analogue orne les lions de l'étoffe arabe du musée de Nancy (7).

(1) Sur le grand tapis de Chosroès, des pierres précieuses simulaient des fleurs. Müntz. La tapisserie, p. 59.

(2) Lauer, page 113 et planche XVI.

(3) Lauer, p. 108, planche XVIII, 1.

(4) Migeon. Les arts du tissu, p. 14.

(5) Migeon, p. 8.

(6) Migeon, p. 13.

(7) Migeon, p. 43. — On ignore la signification de ces rouelles. S'agit-il de la marque que devaient porter les animaux des ménageries royales ? Elles ne sont peut-être dues qu'à une préoccupation décorative.

Fig. 1. — Mosaïques de Thiers : Fragments Divers

Toutes ces étoffes, sauf la dernière, sont des produits de l'industrie d'art qui atteignit son apogée en Perse sous le règne de Chosroès Anurschivan (531-579). Ce fut à cette époque que les soieries persanes commencèrent à faire oublier les tissus fabriqués en Egypte et furent exportées dans le monde entier, puisqu'on retrouve leur trace aussi bien en Extrême-Orient qu'en Italie ou en Gaule (1). Imitées bientôt dans les « gynécées » de Constantinople, elles constituèrent un des principaux articles de luxe des sociétés barbares qui s'établirent en Occident ; il suffit de parcourir les documents ecclésiastiques, tels que le Liber Pontificalis de Rome ou celui de Ravenne pour voir quelle place importante ces étoffes tenaient dans les trésors des églises où elles servaient souvent à envelopper les reliques des saints : les merveilleuses découvertes faites au trésor du Sancta Sanctorum sont le meilleur commentaire de cet usage.

Après la chute de l'empire sassanide, la fabrication d'étoffes semblables a continué tant chez les Arabes que dans l'empire byzantin ; exportées en Occident, elles n'ont cessé d'être copiées par les sculpteurs, les mosaïstes ou les peintres. Leur influence a été relevée sur de nombreux chapiteaux de nos églises romanes (2). Mais, ainsi que l'a montré un spécialiste en la matière, M. Migeon, (3), il n'est pas impossible de distinguer les étoffes réellement originaires de la Perse sassanide des nombreuses imitations qui furent exécutées dans la suite. Or, ce qui fait l'intérêt des mosaïques de Thiers, c'est qu'elles nous révèlent des copies d'étoffes dont l'origine sassanide paraît incontestable. Ce fut donc probablement à l'époque où ces étoffes, alors dans toute leur nouveauté, furent exportées en Gaule, qu'un artiste, un Oriental peut-être, les prit pour modèle et s'en inspira pour orner un pavement d'église. Le caractère exact de la copie, l'habileté avec laquelle le mosaïste a su rendre les délicatesses de la broderie, semblent bien indiquer un artiste élevé à l'école décorative de l'Orient. Il

(1) Strzygowski. Seidenstoffe aus Ægypten... Wechselwirkungen zwischen China, Persien und Syrien in spätantiker Zeit. Berlin, 1903.

(2) Marquet de Vasselot. Les Influences orientales. Histoire de l'art, d'Henry Michel, I, p. 884 et suiv.

(3) Migeon, p. 5-7.

n'est pas inutile, d'ailleurs, de rappeler que dans la Gaule mérovingienne le commerce des objets de luxe était entièrement aux mains des Orientaux, Juifs, Syriens, Egyptiens, Persans (1). Des ascètes d'Orient venaient aussi s'établir en Gaule, et au milieu du v^e^ siècle, en Auvergne même, l'un d'eux, saint Abraham, fonda un monastère en face de Clermont, au pied de Montjuzet (2). On sait aussi que les Juifs formaient une colonie importante dans l'Auvergne mérovingienne et que le fondateur de l'église Saint-Genès, l'évêque saint Avitus, entreprit même, en 576, de les convertir en masse (3). Il n'est donc pas invraisemblable de supposer qu'un de ces Syriens, qui remplissaient alors toute la Gaule, a pu exécuter les mosaïques de Thiers.

Quelle que soit d'ailleurs l'origine de leur auteur, ces œuvres portent d'une manière incontestable la marque orientale. Le motif même des animaux enfermés dans des médaillons se retrouve sur les mosaïques syriennes de Kabr-Hiram, découverte par Renan, en 1864, et de Serdjilla mise au jour en 1900, par la mission américaine. Sur les mosaïques africaines des IV^e^ et v^e^ siècles, à Rusguniæ, à Tébessa, à Serteï, ce sujet est presque banal. Le pavement de Thiers, postérieur à toutes ces œuvres, est beaucoup plus barbare et il est vraisemblable que ce fut à la fin du VI^e^ siècle, lorsque l'évêque saint Avitus fonda une église en l'honneur de Saint-Genès, qu'il dût être exécuté.

En matière de date le plus mince détail a son importance. Bien que deux lettres seules nous soient parvenues, des inscriptions qui accompagnaient les motifs, l'une d'elles, l'A en grande capitale, nous paraît être un indice de l'époque où furent composées ces mosaïques. Il est facile de voir que la barre transversale (Voy. fig. 3.) est remplacée ici par une ligne brisée qui forme un angle symétriquement opposé au sommet de la lettre. Cette forme est très ancienne dans l'alphabet latin, mais c'est surtout à la fin de l'antiquité qu'on

(1) L. Bréhier. Les colonies d'Orientaux en Occident au commencement du moyen âge. (Bysantinische Zeitschrift, XII. 1903, p. 1-39.)

(2) Crégut. Le Cénobite Abraham. Clermont, 1893.

(3) Grég. de Tours. Hist. Franc. V. 11 (Script. rer. merov. I, 201), — Lib Vitæ patrum, 7. (Id., p. 685.)

la trouve dans les inscriptions (1). A l'époque mérovingienne elle est d'un usage presque exclusif, comme on peut s'en convaincre en feuilletant le recueil des inscriptions chrétiennes de Le Blant (2). Au Musée de Clermont elle figure sur une épitaphe trouvée en 1833 à Notre-Dame du Port et datée de la seizième année du règne de Théodebert (612), c'est-à-dire de l'époque qui a suivi de quelques années la construction de l'église Saint-Genès (3). Au contraire après la réforme carolingienne la barre transversale de l'A fut rétablie dans l'écriture capitale. La conclusion c'est que la lettre qui figure sur notre mosaïque ne peut avoir été tracée qu'à l'époque mérovingienne.

Ainsi l'unique témoignage que l'étude épigraphique de ce monument puisse nous apporter paraît décisif et il concorde avec les résultats auxquels nous a conduit l'analyse archéologique. C'est bien à l'époque mérovingienne qu'appartiennent ces mosaïques et la richesse de l'ornementation que ces quelques débris nous laissent deviner, permet de croire que ce fut saint Avitus qui prit soin de décorer ainsi la basilique élevée en 575 à la glorification du martyre saint Genès. Copiées sur des étoffes précieuses, les mosaïques de Thiers apportent une nouvelle contribution à l'histoire des importations orientales que la Gaule reçut au VI^e^ siècle et qui devaient engager son art dans des voies nouvelles.

C'est ce qui fait le principal intérêt de cette œuvre étrange dans laquelle la barbarie du style s'allie à un sens décoratif assez raffiné. Elle représente de plus un des rares monuments de l'époque mérovingienne qui nous soient parvenus et, ne fût-ce qu'à ce titre, elle mérite peut-être un traitement plus respectueux que celui dont elle a été l'objet jusqu'à ce jour (4).

Louis BRÉHIER.

(1) Cagnat. Cours d'épigraphie latine. Ed. de 1899, p. 11.

(2) Le Blant. Inscriptions chrétiennes de la Gaule. Paris, 1856, 2 v.

(3) Bouillet. Statistique monumentale du Puy-de-Dôme. Clermont-Ferrand, 1846.

(4) D'après la tradition qui règne à Thiers, les travaux entrepris en 1863 furent brusquement interrompus et on laissa enfouis dans le sol d'autres fragments de mosaïques analogues à ceux-ci. Il est inutile d'insister sur l'intérêt exceptionnel que présenterait la vérification de ces dires.

LES RÊVES

Dans les Chansons Populaires Scandinaves au Moyen Age

Les rêves auxquels tant de personnes, et qui n'appartiennent pas uniquement aux classes les plus humbles de la société, ont toujours une foi si vive, occupent dans les anciennes littératures une place d'autant plus intéressante qu'ils y sont non les simples accessoires de rhétorique qu'on en a faits plus tard, mais la réelle expression de croyances invétérées.

Dans la littérature scandinave du moyen âge, les chansons populaires en offrent un assez grand nombre d'exemples dont plusieurs m'ont paru particulièrement curieux.

Presque toujours ils présagent des événements extraordinaires et malheureux.

Marstig (1) s' réveille à la mi-nuit,
A sa femme ainsi a parlé :
« Ai fait un rêve si étrange.
Dieu sait ce qu'il peut signifier !

J'ai rêvé que mon grand navire
Etait petit' barqu' devenu :
Toutes les ram' par-dessus bord,
N'y avait gouvernail dessus » (2).

(1) Marstig : abréviation populaire de Marsk Stig, le maréchal Stig.

(2) Svend Grundtvig : Danmarks gamle Folkeviser, III. N° 145. Fin du XIII^e^ siècle. Cette traduction, en vers assonants, suit le texte à peu près littéralement : elle en a pris aussi toutes les libertés habituelles à la poésie populaire.

Il a rêvé encore que son cheval, en se cabrant, l'avait jeté à terre ; que ses chiens, changés en sangliers, lui avaient ravagé son potager, et qu'au milieu de sa « chambre de pierre » (1), pleine de flammes, sa femme elle-même gisait morte.

Dame Mettelille essaie de le tranquilliser : à son avis, cela est signe de petites gens, paysans et tenanciers, qui vont apporter leurs redevances.

Il n'est point convaincu.

Et, de fait, voici que le petit valet, entrant dans leur chambre, annonce l'arrivée d'un messager de la Cour : une expédition vient d'être décidée et Stig doit y porter la bannière royale. La conséquence de cette campagne sera le meurtre du roi à Finderup (1286) et le bannissement de ses meurtriers supposés, Marstig à leur tête.

Ici, c'est l'intéressé qui est averti de sa propre destinée. De même Jésus, assis sur les genoux de sa mère, lui confie qu'il a vu en rêve les Juifs s'apprêtant à le juger (2). Mais l'on peut être prévenu aussi du sort d'autrui : surtout des personnes qui nous sont chères ou qui nous sont unies par les liens du sang.

Grimild (3) ayant envoyé une invitation à ses frères, dame Buodil, leur mère, s'avance : « Il m'a semblé, dit-elle, que tous les oiseaux étaient morts » ; et elle explique :

« Ce rêve-là, il signifie
Pour qui en peut saisir le sens :
Si tu vas en pays païen,
Las ! en souffriront tant de gens ! »

Sans doute, dame Buodil et Marstig pouvaient avoir eu préalablement l'esprit préoccupé : lui, le maréchal du roi Erik, il n'ignorait pas que son maître avait remarqué sa femme et il lui était facile de prévoir ce qui arriverait durant son absence ; elle, connaissait trop bien sa fille pour ne pas être assurée que celle-ci ne manquerait pas l'occasion de venger

(1) La « Stenstue », refuge de la famille : les autres constructions étant en bois

(2) Sv. Grundtvig. DgF. II, nº 99. Den blinde Mand ved Jesu Kors. Feuille volante de 1732.

(3) Id. I. Nº 5. Manuscrit du xvie siècle.

sur ses frères la mort de son mari. Que ces craintes aient peu à peu pris corps dans leur imagination, au point de troubler leur sommeil : ce ne serait qu'un phénomène des plus communs.

Mais il ne semble pas que cela ait été le cas pour sire Malmsten.

Messir' Malmsten une nuit a rêvé :
On cueill' le lys si gentement !
Que le cœur de sa mie v'nait de se briser.
En eut si grand chagrin d'amour !

Messir' Malmsten appell' ses deux valets :
« Levez-vous et m' sellez mon gris coursier !

Levez-vous et m' sellez mon gris coursier !
D' ma belle amie veux aller m'informer. »

Messir' Malmsten, sous la collin' fleurie,
A rencontré deux jouvencell' jolies.

Lui a dit l'une, cotte noire portant :
« Malheur à vous, si grand deuil vous attend ! »

A dit à l'autre, cotte rouge portant :
« Qui est malade donc ? Qui est mourant ? »

« Il n'est d' mourant, ni de malade aussi,
Sinon votr' fiancée ; sans vie elle gît ! »

Messir' Malmsten, vit' de ch'val a sauté :
Si lentement le drap a soulevé.

Cinq anneaux d'or de ses doigts a tiré ;
Au fossoyeur il les a bien donnés.

« Et large et longue une fosse creusez :
« Notr' promenade ici va s' terminer ! »

Messir' Malmsten, pâle et décoloré,
On cueill' le lys si gentement !
Lui-même au cœur à mort il s'est frappé.
En eut si grand chagrin d'amour ! (1)

Plus insolite fut le rêve de la mère du comte Genselin (2).

(1) Chanson suédoise de l'Ostrogothie. (E. G. Geijer och A. A. Afzelius, SvF. I. N° 69). Déjà publiée dans mon « Romancero scandinave », Paris, E. Leroux, 1906.

(2) Sv. Grundtvig. Dgf. I. N° 16. Greve Genselin. Manusc. du XVI^e^ siècle.

Au moment que son fils frappe à la porte du château de Brattingsborg, où demeure Ifver Blaa avec qui il veut se battre, elle entend le coup « par delà trois royaumes », « offver thrindde lande weell ».

La dam' se réveille à mi-nuit,
A son maître elle a dit ainsi :
« Le Seigneur Dieu, qui est au ciel,
Ait en sa gard' notr' fils chéri ! »

Cette audition à longue distance, naturellement consécutive du bruit perçu, se rencontre assez rarement ; beaucoup plus fréquents sont les cas de pré-vision.

Dame Bodil (1) attend, très inquiète, le retour de son mari, que le roi a, comme Marstig, envoyé à la guerre. Une nuit, elle se réveille ; dit-elle :

« Je rêvais que c'était sire Jon,
Las ! il était mort, décédé :
De ses cheveux si blonds le sang
Sur mon rouge oreiller coulait !

Je rêvais que c'était sire Jon,
Dedans mes bras, las ! il gisait :
De ses cheveux si beaux son sang
Coulait sur mon noir oreiller ! »

Aussitôt elle fait seller son cheval ; elle veut aller au-devant de lui : dès la barrière, à l'entrée du domaine, elle aperçoit ses gens qui rapportent le corps de leur maître.

La vision qu'eut la femme de messire Alf (2) est plus précise encore : elle a vu au milieu du « gaard » de son père la « chambre de pierre » qui brûlait avec son mari enfermé dedans ainsi que tous ses valets — ce qui, peu de temps après, se réalisa à la lettre.

Le plus souvent, les rêves, au lieu d'être des visions directes comme celle-là, ont lieu sous forme de symboles. Beaucoup paraissent avoir été traditionnels. Pour en soulever le voile,

(1) Sv. Grundtvig, DgF. III. N° 144. Herr Jon og Fru Bodil.

(2) A. I. Arwidsson, Svenska Fornsängar, I. N° 2. Stolt Herr Alf. Str. 2. « Iagh tychte et huss j min Faders gaard, — Vpmuradt medh tegel og steen, — Där inne brann du stolt Herr Alf, — Medh giefvaste dine svener ».

il ne suffit pas d'avoir l'esprit naturellement perspicace : il faut connaître les différentes significations que les anciens ont été accoutumés de leur donner. Généralement, ce sont les femmes qui les interprètent (1). Pourtant, lorsque Ebbe Skammelson rêva que de son manteau rouge, devenu soudain tout noir, la doublure avait été retirée, ce fut son « stalbroder » qui lui en expliqua le sens : à savoir qu'un rival voulait lui enlever sa fiancée (2). Certaines femmes, plus particulièrement douées ou spécialement initiées, font profession de cette interprétation : ce sont les devineresses, « Spaaquinder ».

Le roi Hagbard (3) a rêvé qu'il était aux cieux, la si jolie ville, et qu'il y tenait belle Signy entre ses bras : quand, tout à coup, le firmament s'étant entr'ouvert, il est tombé. Lui dit sa mère :

« Ecoute, Hagbard, ô fils du roi,
De cela n' faut te tourmenter :
Irai chercher la devin'resse,
Saura bien ton rêve expliquer. »

Lors est entrée la devin'resse,
Le rêve ell' devait expliquer :
Sa mèr' pleurait, aussi sa sœur,
S' tordait les mains, se lamentait.

« Ci vous est fixé du destin
Que la vierge vous gagnerez :
Mais sachez, Hagbard, fils du roi,
Que pour ell' la vie vous perdrez ! »

Si l'on en croit certaines variantes, il fallut que le jeune Hagbard (4) allât consulter l'elfe ou même, tout au fond de la montagne, la fille du roi des nains en personne.

(1) Chez les Grecs ce sont les oracles et aussi des interprètes spéciaux. Cf. Eschyle : Les Choéphores et Prométhée enchaîné.

(2) De même Grimmer af Axelvod se fait expliquer le sien par son petit valet ou par son plus jeune frère. DgF. V. N° 262.

(3) Sv. Grundtvig, DgF. I. N° 20. Manusc. du xvi^e^ siècle.

(4) Id., Vers. D, str. 5 : « Gack du dig i bjergen ind, — du est vel suept i skind : — bed du elffuens daatter — hun raader vel dœmme din ».

*
* *

La mère et la sœur de Hagbard pleuraient, se tordaient les mains, parce qu'elles savaient que ce que les rêves annoncent, immanquablement arrive. L'exemple de Baldr (1), au Valhall, montre que les Ases eux-mêmes n'ont pu s'y soustraire : à plus forte raison les hommes.

Sire Nelaus et sire Jens (2) vont à la chasse, un matin de Pâques. Tout en traversant un pré, Nelaus dit le rêve qu'il a fait la nuit précédente : il lui semblait que le « gaard » de son père était en feu et que sa fiancée avait perdu une main. A quoi sire Jens répond que lui aussi, en son sommeil, il a vu au milieu de sa « chambre de pierre », remplie de flammes, dame Sitzill, gisant, morte, dans sa bière ; lui, ses bottes étaient rouges de sang. Jens, inquiet, propose de retourner à la maison. A ce moment, un lièvre se lève devant eux. Nelaus veut le poursuivre. Jens s'efforce de le retenir. Ils se querellent, ils se battent, ils se tuent : ce pendant que leurs chiens et leurs chevaux s'entre-dévorent.

C'est la fatalité. A la vouloir éviter, on se fait l'instrument de sa réalisation.

La fille du roi Magnus (3), belle Eline, a été, à la mort de sa mère, mise au couvent de Wreta pour y attendre l'âge d'être mariée au roi d'Espagne. A minuit elle se réveille et dit à sa tante, couchée près d'elle, qu'elle a rêvé de deux faucons, venant de l'Orient, qui ont cherché querelle à un corbeau réfugié sur son sein ; elle a vu aussi les pigeons du roi : il n'y en avait plus que trois, qui, perchés sur le clocher, roucoulaient si piteusement.

(1) Edda. Vegtamskvidha.

(2) Sv. Grundtvig, DgF. II. N° 112. Manusc. du XVI[e] s.

(3) E. Geijer og A. A. Afzelius, Svenska Folkvisor. I. N° 92. Klosterrofvet. Et Sv. Grundtvig, DgF. III. N° 138. Sune Folkesœn, c. 1210.

« Si t'as rêvé des deux faucons
De l'Orient qui v'naient volant :
Ce sont Sonni et messir' Knud .
Qui t'enlèveront du couvent !

Si t'as rêvé qu'au roi Magnus
Il n' restait plus que trois pigeons :
Cela veut dir' que tes valets
Ici pour toi la vie perdront ! »

Elle écrit à son fiancé. La lettre est interceptée par Sonni Falckworsson qui, aussitôt, accourt avec son frère Knud, l'enlève et fait d'elle sa femme.

Même les précautions les plus efficaces, un jour ou l'autre, deviennent inutiles.

C'était fière Hillelille (1). Elle a rêvé qu'allant se laver les mains à la fontaine,

Deux éperviers volant y vinrent,
Lui ont arraché les deux yeux !

De leur bec ils l'ont frappée à son côté, à sa poitrine : elle en a eu tous les membres lamentablement brisés.

Sa mèr' chérie, ell' dormait point,
Savait bien les rêv' expliquer :
« Garde-toi, ma fille chérie,
De si grand' pein' faut te garder !

Oh ! garde-toi, fièr' Hillelille,
Garde-toi bien le long de l'an :
Sir' Gœde en veut à ton honneur,
Comm' le faucon sa proie guettant ! »

Elle est bien restée huit ans sans sortir de sa chambre. Enfin, croyant tout danger écarté, elle se décide à aller à l'église : en traversant le bois, messire Gœde, caché, la surprend et la tue.

Cette fatalité peut-elle s'expliquer ?

Pour une certaine catégorie de rêves peut-être, au moins jusqu'à un certain point. Qu'entre un germe en nous et son fruit il y ait une relation, cela est évident : mais une relation

(1) Sv. Grundtvig, DgF. V. N° 312. Gœde og Hillelille.

toute immatérielle, qu'en notre état ordinaire nous sommes incapables de reconnaître. Est-ce à dire qu'elle soit absolument imperceptible ? Nous ne le croyons pas. Nous penserions plus volontiers que nous possédons un sens inconnu, à peine soupçonné, qui, en de certaines conditions, se réveille à notre insu et pénètre jusque dans ce que l'on est convenu d'appeler le « surnaturel ». Ce sens, énervé par notre culture, usé par nos préoccupations, n'agit que chez les personnes plus délicates ou restées plus près de la nature : et l'on peut admettre, — il le faut bien, puisque c'est un fait d'expérience, — qu'elles aient, en de certains cas, la pré-vision ou le pressentiment de l'avenir. Héraclite ne reconnaissait-il pas aux songes un avantage sur les perceptions des sens durant la veille ? Et Pindare, parlant quelque part d'une « forme vivante », qui subsiste après que la mort a emporté le corps, ne dit-il pas que cette « forme » dort tandis que nos membres agissent, mais que souvent, pendant le sommeil, elle révèle l'heure prochaine des récompenses et des châtiments ?

Cette relation de la cause initiale à l'effet extrême est nécessairement fatale : à moins que le sujet, volontairement ou non, ne réagisse en se modifiant. Si bien que, si nous savions comprendre les avertissements que nous recevons en rêve, nous pourrions, en nous corrigeant, en transformant notre caractère, en changeant nos habitudes, éviter tel accident, qui autrement nous atteindra.

Mais cette explication n'est point celle que les Primitifs se sont donnée. Pour eux la fatalité réside au dehors de nous. De même que les anachorètes des premiers siècles du christianisme attribuaient aux démons les visions dont ils étaient tourmentés, dans l'Inde comme en Grèce et chez les Hébreux, les songes viennent de l'autre monde, d'où ils s'envolent à la même heure que sortent les esprits et les morts, à la mi-nuit. C'était aussi ce que croyaient les Celtes et les Germains. Chez ces derniers l'étymologie confirme la tradition. Le rêve d'aujourd'hui, « Traum », était autrefois un spectre, un fantôme (1),

(1) Cf. Eschyle : Les Choéphores. Le chœur : « C'est effrayée par des songes, par des sinistres fantômes, errant dans la nuit... »

« gitroc », « draugr », « troum »; c'était pour l'âme, ou le « double », la faculté, tandis que le corps repose, immobile, de fréquenter avec d'autres âmes : et ce sous toute forme qu'il lui plaisait, animale ou humaine.

Se tenait une tant courtoise demoiselle devant le lit de sire Jenus (1) : elle lui offrit cinq tonneaux d'argent et de l'or si rouge plein son coffre, aussi douze poulains courant au bois, douze navires voguant sur le fjord salé.

Quand fut venu' l'heur' de minuit,
Que l' coq juché s'mit à chanter :
« En vérité, messir' Jenus,
Il est grand temps de v'nir m'aider ! »

Et voilà que, soudain, transformée en serpent, elle disparaît, rampant dans l'herbe.

Messir' Jenus si fort dormait,
De tout cela n'en a rien su :
Le p'tit valet, lui, qui veillait
Tout l'artifice a si bien vu.

« Ecoutez donc, méssir' mon maître,
Si fortement avez rêvé :
Il est venu bell' demoiselle,
Devant votr' lit elle' se tenait. »

Il lui raconte ce qu'elle a dit, les promesses qu'elle a faites, l'appel qu'elle lui a adressé et comment, au chant du coq, elle s'en est allée.

Sire Jenus fait aussitôt seller son gris coursier et part au bois. Tout en chevauchant au flanc vert de la colline, il aperçoit le petit serpent qui se faufile ; il le rejoint et, se penchant, il le baise sur la bouche : lors, devant lui se tint si courtoise demoiselle.

Prise à la lettre, cette ballade est une véritable fantasmagorie. Mais le sens en devient clair, si on la rétablit en sa forme originale. La jeune fille, ici simplement métamorphosée, en réalité appartenait déjà au monde des esprits : son « double » est venu, en rêve, solliciter le chevalier de la sauver. Ce rêve, il l'a, à son réveil, raconté à son valet, qui lui

(1) Sv. Grundtvig, DgF. II. N° 59. Jomfruen i Ormeham.

en a donné l'explication. Alors, comme Hagbard et, ainsi que nous le verrons, comme Sigurd, obéissant à sa destinée, il va à la conquête de la vierge prisonnière (1) et, ce qui prouve bien qu'elle n'était plus de ce monde, il la délivre avant le jour, « for edder denn morigenn-stund » : après le lever du soleil, il n'en eût plus eu le pouvoir.

Cette idée que les morts peuvent avoir en rêve des rapports avec les vivants, était celle d'Eschyle, quand il fait dire par le chœur à la reine Atossa : « Conjure avec l'élan du cœur Darius ton époux, qui, cette nuit, t'a, dis-tu, visitée, d'envoyer à la lumière, du sein des ténèbres souterraines, à toi et à ton fils, de favorables augures, de retenir dans l'ombre de la nuit infernale les présages du malheur » (2). Elle est exprimée d'une façon absolument explicite dans « Le revenant de Hedeby » (3).

Un homme, pour se reposer, s'est couché, la tête appuyée contre un tumulus. A peine est-il endormi, que le mort enterré là lui apparaît et lui dit, s'il est de sa tribu, d'aller chez ses parents à Hedeby leur déclarer que c'est sa femme qui l'a tué afin d'épouser son valet : il veut être vengé.

Ainsi compris, les rêves venant de l'extérieur au lieu d'être purement subjectifs, la fatalité qu'ils comportent, est nécessairement inéluctable (4) : comme une flèche lancée, il faut qu'elle tombe. En cela, leur effet se confond avec celui des runes, ce qui est naturel, puisqu'ils ont une origine identique : celles-ci étant le produit de la magie, qui appartient en propre aux esprits.

Aussi, lorsque quelqu'un, par le moyen des runes, les puissantes runes, « ramme runer », jette un « sort » sur une per-

(1) Du reste, nous avons là, à mon avis, une variante très fortement contaminée du mythe de Sigurd et Brynhild, de Hagbard et Signy. Le fait que la vierge était prisonnière dans l'autre monde est confirmé par l'expression même de la chanson. Jenus y va au bois : « jeg well ridde udj rosens-lund ». Au « bois des roses », a-t-on compris : ce qui n'a pas de sens. « Rosenslund » est composé de deux mots : le premier d'origine celtique, le deuxième scandinave. Tous deux signifient le bois : mais le bois sacré, la forêt mystérieuse où hantent les esprits et les défunts.

(2) Eschyle : Les Perses.

(3) Sv. Grundtvig, DgF. II. N° 91. Hedebys Gjenganger.

(4) Cf. Eschyle : Les Choéphores. Dit Oreste au chœur : « Ce songe s'accomplira : c'est son époux qui l'a envoyé. »

sonne, c'est en rêve que, pour la première fois, elle en ressent l'atteinte.

Sire Tidemand, épris de belle Blidelille, a recours aux runes que connaît son pilote : il n'est, assure ce dernier, femme ni fille qui leur puisse résister. Il les a gravées sur une petite branche, les a jetées sur le sentier, où la jeune fille a coutume de passer.

C'était demoisell' Blidelille,
Ell' se réveille à la mi-nuit :
Incontinent et sans tarder,
Son rêv' si pénible elle a dit.

Un immense désir s'est emparé d'elle (1). Quelque chose, dont elle ne se rend pas compte, l'attire vers ce Tidemand, qu'elle n'a jamais de ses yeux vu. Sa sœur veut la calmer, lui dit de dormir : évidemment, c'est que sire Tidemand viendra demander sa main et que leur père la lui accordera. Blidelille ne l'écoute point. Elle prie sa sœur de lui prêter sa « chemise de plume » (2) afin qu'elle puisse s'envoler là où son cœur l'appelle : et elle va, oiseau, se poser sur le navire où l'attend son bien-aimé inconnu.

Brinhild (3), si belle en son trône d'or, au milieu de l'enceinte de flammes, veut faire venir à elle par le moyen des runes que les nains lui ont gravées, le héros à qui seul elle a résolu de se donner, le tueur du dragon. A ce même moment Sigurd, dans son lointain pays, se réveille. Il raconte les rêves qu'il vient de faire : il se trouvait dans une mêlée, comme le flot au milieu du courant et son cheval Grani était tout entouré de feu ; devant lui, sur l'herbe, tant de sang coulait ; sa ceinture d'or à son côté s'était rompue ; sa bonne épée résonnait sur les casques... Et Sigurd est parti en quête de

(1) Sv. Grundtvig, DgF. II. N° 74. Cf. N° 80. Ungersvends Runer.

(2) « Lanne meg dynn fieder-ham », expression fréquente dans la vieille littérature scandinave et qui ne se comprend que si l'on se rappelle le pouvoir magique qu'avaient alors certains hommes de se changer ou de changer d'autres personnes en animaux, en oiseaux. Le mythe des femmes-cygnes.

(3) V. U. Hammershaimb, Sjùrdar Kvædi. II. Str. 47-50 : « Sjurdur vaknar arla morgun, — telur fra sinum dreymi, — so vàr hann i viggi fœrur, sum ajin rennur i streymi.... »

la vierge à lui destinée et qui causera la mort de son mystérieux promis.

Ces exemples sont doublement typiques : en même temps qu'ils nous confirment l'étroite relation existant dans les anciennes croyances scandinaves entre les rêves et les runes, ils permettent de nous faire une idée de la façon dont non seulement les dieux et les esprits, mais les hommes détenteurs des secrets de la magie pouvaient fixer la destinée de chaque individu.

* * *

Quand les rêves sont purement subjectifs, leur effet, avons-nous dit, peut, au moins théoriquement, être évité : sont-ils objectifs, au contraire, comme les runes, nous avons constaté qu'il est inéluctable. Seulement l'effet des runes n'est pas que fatal, il est aveugle : elles n'agissent pas uniquement sur la personne à laquelle elles étaient originairement destinées, mais sur celle, quelle qu'elle soit, sur qui elles tombent.

Le chevalier Stig servait à la Cour. Favori de tous, femmes et jeunes filles, à l'envi, lui brossaient ses cheveux (1). Seule, celle qu'il aime, petite Christine, n'a pour lui que de l'indifférence.

Ce dit-il :

Voilà sept ans que les runes j'appris,
Veux voir, ce soir, si ell' peuvent servir !

Et, tout en versant de sa main droite l'hydromel et le vin clairet, de la gauche il jette les runes.

A petite Christine les run' a j'té,
Sur le sein de Regitse sont v'nues tomber.

Chevalier Stig comm' la terre a noirci,
Dame Regitse comm' le sang a rougi.

(1) Sv. Grundtvig, DgF. II. N° 76. A. str. 3 : Riiderstii tienner i kongens gardt, — fruer och iomfruer di bœrster hans haar.

Stig va demander conseil à sa mère nourricière. Il songe à s'enfuir, à s'en aller bien loin. Lui dit celle-ci que quand même il traverserait toute la Fionie; quand même il irait au bout du monde, demoiselle Regitse, la sœur du roi, cette nuit, ira le trouver où qu'il soit. Le mieux est de rester et d'attendre.

Effectivement, la jeune fille vient à sa porte : elle frappe; elle-même, de ses doigts fluets, elle ouvre et elle s'assied sur le bord de son lit. Elle joue avec ses cheveux, l'embrasse, le prend dans ses bras : il ne bougeait pas plus que s'il eût été mort. A la fin, il fait semblant de se réveiller. Il se fâche, se plaint qu'on l'empêche de dormir : il le dira au roi.

Répond-elle :

« Pouvez vous plaindre autant que le voudrez :
Mais c'est bien vous que d'amour j'aimerai! » (1)

En est-il des rêves comme des runes ? Le « sort » qui, dans l'autre monde, a été destiné à une personne déterminée et dont elle a, en dormant, reçu l'avertissement, ne vaut-il que pour elle, ou bien frappe-t-il aveuglément qui il rencontre ? Du moment qu'on est prévenu, est-il possible d'éviter la fatalité que les esprits ont lancée ? Il paraîtrait que oui : en se substituant un remplaçant. Certes, les rêves annonçant d'ordinaire un malheur, on trouverait difficilement quelqu'un qui consentît, de bon gré, à ajouter les maux d'autrui aux siens propres; mais il y a des rêves heureux aussi, ceux du matin : ceux-là seraient un facile objet d'échange et de commerce.

Belle Westerland (2), orpheline, a été recueillie par la reine, sa tante, qui, remplie d'attentions pour ses propres filles, n'a à son égard que dédain et dureté.

Dans la chambr' la reine a monté ;
A Westerland lui a parlé :

« Orpheline n'ai vu vraiment,
Qui, l'été, dorme si longtemps !

Mes autres fill', ell' fil'nt de l'or :
Toi, de dormir n'es lasse encor !

(1) Sv. Grundtvig. DgF. II. N° 76. A.
(2) Sv. Grundtvig, DgF. IV. N° 239. Mœens Morgendrœmme.

Universitas BIBLIOTHECA Hafniensis

— Vos autr's fill's tiss'nt l'or et la soie :
Moi en mon cœur n'ai guèr' de joie !

Les réveillez en les flattant :
Me réveillez en me battant.

Si longtemps je n'aurais dormi,
Si je n'eusse rêvé ainsi ! »

Ce qu'elle a rêvé ? Oh ! elle s'en souvient si bien !

« M' semblait que j'étais petit' can' blanche :
Ai pris mon vol au pays vende.

Sur un p'tit arbre me suis posée :
D'vant moi les branch's s' sont inclinées.

M' semblait qu' si grand's ailes j'avais :
Champs, prés et bois elles couvraient.

Elle a rêvé : qu'elle était croix d'or sur la poitrine du roi des Vendes et bracelet à son poignet ; qu'elle était la lune d'argent brillant sur la Scanie, une tige de lys blanc, où tous les oiseaux venaient se percher...

La reine la prie de lui vendre son rêve : pour un écrin d'or ; pour toute la couture que ses filles auront faite dans le courant de l'été.

Westerland refuse.

Et voici dans la cour le roi des Vendes. Il met pied à terre. Devant lui tout le monde s'empresse. Les valets étendent sur le sol des tapis de soie. La reine va à sa rencontre et lui souhaite la bienvenue. Elle lui présente des cadeaux. Le roi n'en a cure. C'est petite Westerland qu'il veut voir. — Elle est si jeune ! objecte la reine. Elle n'a que cinq ans, que neuf ans ! — Qu'elle n'ait que huit ans ou neuf, cela n'importe. Le roi insiste. La reine donne de nouveaux prétextes : elle est si désobéissante, qu'on ne peut rien faire d'elle. — Puisqu'elle est si jeune, réplique le roi, il sera facile de la faire plier.

Force est à la reine d'aller la chercher dans sa chambre.

L'a souffletée, lui a tiré les ch'veux :
« Honte te soit pour un sort si heureux ! »

Ce sort, elle l'eût voulu avoir pour ses filles !

Westerland est allée à son coffre ; devant son lit elle s'est

habillée ; elle a mis sa parure d'or, ses bijoux les plus beaux. Alors, radieuse, elle descend. Dans la grande salle, le roi en la voyant entrer, sourit :

« Vraiment, si n'avez que cinq ans,
Avez bien grandi en ce temps ! »

Puis, la prenant entre ses bras, il lui met sa couronne sur la tête.

Et maintenant petite Westerland est reine au pays des Vendes.

La conception qui fait le fond de cette jolie chanson, ne semble pas avoir été très commune. Westerland elle-même répond à la demande de sa tante que, si elle n'ignore point qu'on interprète les rêves, elle n'a jamais entendu dire qu'on les vendît (1).

Est-ce donc une idée nouvelle, qui ne s'est pas répandue ? Ou, au contraire, une superstition du passé, depuis longtemps oubliée, qui, inopinément, a rejailli ?

Pour la première hypothèse nous aurions le fait qu'on ne la retrouve nulle part ailleurs, à ma connaissance du moins. A l'appui de la seconde, on pourrait faire valoir que les rêves, chez les Scandinaves, offrant un caractère de primitivité qu'ils n'ont point même dans la littérature grecque à ses débuts, il peut s'y cacher les mystères les plus lointains de la pensée humaine.

Léon PINEAU.

(1) A. Str. 20. « Det haffuer ieg hœrt, at drœmme bleff told : — ieg hœrde dennom aldrig for pendinge bliffue sold. »

CLERMONT GALLO-ROMAIN [1]

PARMI les villes de Gaule qui brillèrent d'un vif éclat pendant les trois premiers siècles de l'ère chrétienne, il n'en est guère qui aient conservé moins de traces que Clermont de cette glorieuse période de leur existence. Un pan de mur de vingt mètres, connu sous le nom de " Mur des Sarrasins " (2), voilà tout ce qui subsiste sur le sol. C'est peu de chose pour nous représenter la cité d'autrefois. Si, du moins, les textes suppléaient à l'absence de monuments ! Mais les inscriptions relatives à *Augustonemetum* se réduisent à quelques unités, parfois bien mutilées (3), et les passages où Grégoire de Tours parle de la ville des Arvernes se rapportent à des temps moins anciens. Heureusement d'autres moyens d'information s'offrent à nous.

Dans les travaux de terrassement exécutés par la municipalité ou les particuliers, il arrive fréquemment que la terre rende des débris romains. Si l'on en juge par la quantité de ceux qui ont été exhumés depuis une centaine d'années, les découvertes ont dû être abondantes aussi au cours des siècles précédents. Nous en avons d'ailleurs pour garant, au XVI^e^ siècle,

(1) Les chiffres placés entre crochets dans le texte correspondent aux numéros de la carte qui accompagne ce mémoire.

(2) Voir ci-dessous, p. 124.

(3) C. I. L., XIII, 1460-1480.

Belleforest (1) : « Pres de Clermont, dit-il, on voit vne merueilleuse estendue de pays, par laquelle on treuue des murailles fortes, et espaisses, et infinies ruines de bastiments a demie lieüe a l'entour prise en circonference, et tant en la ville, qu'aux fauxbourgs, et hors la ville par les iardins, et vignes, on ne sçauroit fouiller si peu dedans terre qu'on ne treuue des medailles de toute espece de metal, et des coloñes, et pieces ressentant leur antiquité, voire les tronçons des chapiteaux, cornices, et bases des coloñes anciennes de marbre ne manquent pour peu qu'on se met a remuer la terre » (2). Renchérissant encore, s'il se peut, sur cette pompeuse déclaration, Savaron affirme, au commencement du siècle suivant (3), que Clermont est une « Ville où l'on ne sçauroit si peu fouyr dans terre que l'on ne trouue des antiques Medaillons, Medalles, Vrnes, Arches sepulchrales, Inscriptions Romaines et Chrestiennes, Thermes, Aqueducs, Marbres, Poterie d'vne merueilleuse rougeur et polissure, mazures, et autres monuments d'antiquité. » Mais le souvenir précis de toutes ces belles trouvailles n'est pas arrivé jusqu'à nous, personne n'ayant pris soin d'en tenir registre.

Au contraire, depuis 1830 environ, les érudits locaux ont mis tout leur zèle à noter et à recueillir, quand ils le pouvaient, ces précieux documents. L'un d'entre eux s'est particulièrement signalé par son ardeur investigatrice : c'est J.-B. Bouillet. En même temps qu'il abritait au Musée, dont il est le créateur (4), une foule d'objets curieux, parfois importants, toujours instructifs, il les mentionnait ou les décrivait dans

(1) *La Cosmographie universelle*, 1575, t. I, p. 225.

(2) Le P. Jacques Fodéré, dans sa *Narration historique et topographique des convens de l'ordre de Saint François...*; Lyon, 1619, in-4°, réimprimé dans les *Mémoires de l'Académie des Sciences, Belles-Lettres et Arts de Clermont-Ferrand*, I, 1859, p. 316-475, n'a guère fait que copier (p. 346) ce passage de Belleforest.

(3) *Les origines de la ville et cité de Clairmont*, édit. de Durand, in-f°, Paris, François Muguet, 1662, p. 24.

(4) Sur Bouillet, voir Edouard Vimont, *Notice sur la vie et les travaux de J.-B. Bouillet*, avec la liste de ses travaux *(Bulletin historique et scientifique de l'Auvergne*, 1891, p. 119-132); et Aug. Audollent, *Le Musée de Clermont-Ferrand*, p. 3-5. (Extrait de l'ouvrage publié à l'occasion du 37e Congrès de l'Association Française pour l'avancement des Sciences, à Clermont-Ferrand, en 1908.)

ses *Tablettes historiques de l'Auvergne* (1), dans sa *Statistique monumentale du département du Puy-de-Dôme* (2) et dans sa *Description archéologique des monuments celtiques, romains et du moyen âge du département du Puy-de-Dôme* (3). Ces ouvrages sont encore la principale source où puise quiconque veut s'informer des richesses archéologiques de l'Auvergne. Toutefois, soucieux avant tout de ne rien laisser perdre, Bouillet n'a pu qu'amasser des matériaux sans avoir le temps de les mettre en œuvre. Après lui, on n'a guère songé à les grouper pour en tirer des conclusions. D'ailleurs, depuis trente-deux ans qu'il est mort (26 décembre 1878), beaucoup d'autres découvertes se sont produites par suite des multiples travaux que nécessitait le développement rapide de notre ville. Le moment est peut-être venu de les confronter avec celles qui ont eu lieu précédemment. Il serait ambitieux d'espérer que ce rapprochement jettera de vives clartés sur la topographie d'*Augustonemetum*. Au moins nous permettra-t-il d'en concevoir approximativement l'étendue et la disposition générale ; l'abondance ou la pauvreté de la moisson dans tel ou tel quartier moderne étant un indice, je ne dis pas une preuve absolue, en l'absence de fouilles méthodiques, qu'il était plus ou moins habité à l'époque romaine (4).

(1) 8 vol. in-8°, Clermont-Ferrand, Perol, 1840-1847.

(2) 2e édition, un vol. in-8°, Clermont-Ferrand, Perol, 1846. La première édition a paru dans les *Tablettes historiques*, t. VI, 1845, p. 1-70, 153-251, 325-401, 489-593.

(3) *Mém. de l'Acad. de Clermont*, XVI, 1874, p. 101-333.

(4) Outre les publications dont on vient de lire les titres, les principaux ouvrages que j'utiliserai dans cet exposé sont les suivants :

Dulaure, *Description de l'Auvergne* (5e partie de la *Description des principaux lieux de France*). In-18, Paris, Lejay, 1789.

Le Grand d'Aussy, *Voyage fait en 1787 et 1788 dans la ci-devant Haute et Basse Auvergne*, par le citoyen Legrand. 3 vol. in-8°, Paris, imprimerie des Sciences et Arts, l'an III. Une première édition en un volume in-8° a paru en 1788, sous le titre : *Voyage d'Auvergne*, Paris, Onfroy.

Rabani-Beauregard, *Tableau de la ci-devant province d'Auvergne*. In-8°, Paris, Pernier, 1802.

Gault (de Saint-Germain), *Antiquités d'Auvergne*. Cette « Notice des Tableaux et des Monuments connus dans la ville de Clermont et aux environs, faite avant et après les destructions qui ont eu lieu durant le cours de la Révolution » se trouve aux pages 103-173 de l'ouvrage précédent.

Delarbre, *Notice sur l'Auvergne et en particulier sur la ville de Clermont*.

Il ne s'agit donc pas ici de rechercher les origines d'*Augustonemetum* (1), à plus forte raison de discuter les hypothèses imaginées pour expliquer certains noms modernes de son territoire urbain ou rural. Je ne m'occuperai ni du temple de Bacchus à Chanturgue *(Campus Orgius !)* (2), ni du temple de Mars aux Côtes de Clermont (3), ni du temple de Jupiter à Montjuzet *(Mons Jovis !)* (4), ni du temple de Mercure à Chamalières (5) et à Montaudou [1] *(Mons Theutatis !)* (6). Plus simplement — et en laissant aussi Royat en dehors de cette enquête — je voudrais essayer de classer topographi-

In-8°, Clermont-Ferrand, Auguste Veysset, s. d. — L'ouvrage est postérieur à 1802, cf. p. 188.

Ch. Nodier, J. Taylor et Alph. de Cailleux, *Voyages pittoresques et romantiques dans l'ancienne France*. In-f°, Paris, 1819, un vol. de texte et deux de planches.

Gonod, *Puy-de-Dôme* (Fascicule de la collection : *La France, description géographique, statistique et topographique*, publiée par M. Loriol). In-8°, Paris, Verdière, 1834.

Bouillet, *Musée de Clermont-Ferrand (Puy-de-Dôme)*. In-18, Clermont, typographie de Paul Hubler, 1861, 212 pages. — *Supplément du livret du Musée de Clermont-Ferrand et Catalogue du Musée lapidaire*. In-18, Clermont, typographie Mont-Louis, 1864, 69 pages. — 2e *Supplément du livret du Musée de Clermont-Ferrand et Catalogue du Musée lapidaire*. In-18, Clermont, typographie Ferd. Thibaud, 1875, 51 pages.

Ambroise Tardieu, *Histoire de la ville de Clermont-Ferrand depuis les temps les plus reculés jusqu'à nos jours*. 2 vol. in-4°, Moulins, C. Desrosiers, 1870-1872.

Le Puy-de-Dôme et Vichy. Guide du Touriste, du Naturaliste et de l'Archéologue, par M. Boule, P. Glangeaud, G. Rouchon, A. Vernière. In-12, Paris, Masson, 1901.

Aug. Audollent, *Le Musée de Clermont-Ferrand*, 1908 (voir ci-dessus, p. 104, n. 4).

(1) Cf. O. Hirschfeld, *Die Haeduer und Arverner unter Römischer Herrschaft (Sitzungsberichte der k. preuss. Akademie der Wissenschaften zu Berlin*, 1897, p. 1102).

(2) Delarbre, *Notice*, p. 85-86 (il écrit Champturgues), suivi par Gonod, *Puy-de-Dôme*, p. 58, et Bouillet, *Statistique*, p. 48, 99, et *Description*, p. 104 ; cf. Tardieu, *Histoire*, t. I, p. 166-167.

(3) Delarbre, *Notice*, p. 87 ; Bouillet, *Statistique*, p. 101.

(4) Ou Montjuset. Delarbre, *Notice*, p. 86 ; Nodier, *Voyages*, Texte, p. 71 ; Gonod, *Puy-de-Dôme*, p. 58, « il en reste encore quelques débris épars », dit-il ; Bouillet, *Statistique*, p. 100, et *Description*, p. 104 ; Cohadon, dans Bouillet, *Tablettes*, IV, 1843, p. 582 ; Tardieu, *Histoire*, t. I, p. 164, 435. Delzons, *Tablettes*, *ibid.*, p. 522, s'est inscrit en faux contre cette opinion ; voir pourtant Hospital, *Revue d'Auvergne*, XXIII, 1906, p. 170. Sur le nom de Montjuzet, voir ci-dessous, p. 130, n. 2.

(5) Delarbre, *Notice*, p. 196, note.

(6) Voir les références ci-dessous, p. 126, n. 1 ; puis Tardieu, *Histoire*, t. I, p. 163-164.

quement les trouvailles de quelque importance (1), afin de préparer un fondement plus solide aux études sur le Clermont d'autrefois. Heureux s'il m'était ainsi donné d'épargner à nos successeurs, historiens ou archéologues, les longues investigations auxquelles nous sommes encore obligés de nous livrer dans les ouvrages de nos devanciers.

I

Pour délimiter tout de suite le champ de nos investigations, le moyen le plus sûr serait d'indiquer le tracé de l'enceinte ; mais la tentative serait vaine, du moins dans l'état actuel de nos connaissances. S'il est certain qu'*Augustonemetum* fut fortifié à l'époque mérovingienne (2), nous ne sommes pas

(1) Je ne crois pas en effet que la question ait été épuisée par M. Ad. Laporte dans son mémoire intitulé : *Quelques mots sur Augusto-Nemetum*. (Congrès archéologique de France, LXII[e] session, Clermont-Ferrand, 1895, publié en 1897, p. 160-176).

(2) Nous en avons la preuve par plusieurs passages de Sidoine Apollinaire et de Grégoire de Tours. Le premier qualifie, à diverses reprises, Clermont d'*oppidum* et parle de ses murailles. *Epist.*, VII, 5 (édit. Mohr, Teubner) : « De urbibus Aquitanicae primae solum oppidum Arvernum Romanis reliquum » ; LXXXII « oppidum nostrum » ; LXXXIV « ego istic inter semiustas muri fragilis clausus angustias » ; LXXXVI « a muralibus excubiis... receptui canere », lors du siège de 474, par Euric ; LXXXIX « quibus [les habitants de Clermont], tuo monitu non minus in unum consilium quam in unum oppidum revertentibus, muri tibi debent plebem reductam, plebs reducta concordiam » ; XC « e semirutis murorum aggeribus » ; XCI « nos propugnacula tegunt » ; XCII « Arverni oppidi nomine » ; XCVI « cui saepe populo [celui de Clermont] Gothus non fuit clausa intra moenia formidini », « avulsas muralibus rimis herbas in cibum traximus », « si murus noster aperitur hostibus ». Grégoire de Tours mentionne les « muri urbis » ou « civitatis » (*Hist. Franc.*, II, 16, 17, 21 ; *Vitae Patrum*, IV, 2), et les « portae civitatis » (*Hist. Franc.*, III, 9 ; V, 11) ; cf. Blanchet, *Les enceintes romaines de la Gaule*, 1907, p. 9. — Quant au nom de *Castrum Claromontis* ou *Clarimunte*, qui ne s'appliquait d'ailleurs qu'à la partie haute de la ville, on ne le fait remonter d'ordinaire qu'au VIII[e] siècle (cf. G. Rouchon, *Revue d'Auvergne*, XIII, 1896, p. 247 ; O. Hirschfeld, *Die Haeduer*, p. 1102, n. 2). Ainsi on lit dans les successeurs de Frédégaire, pars IV, 125 « (Rex Pippinus) usque urbem Arvernam cum omni exercitu veniens, Claremontem castrum captum atque succensum bellando cepit » (Dom Bouquet, *Rec. des Hist. des Gaules*, t. V, p. 5) ; 129 « quod castrum Claremontis Rex bellando ceperat » (*ibid.*, p. 6). Pourtant M. Tardieu (*Histoire*, t. I, p. 6,161) et M. Boudet (*Revue d'Auvergne*, VI, 1889, p. 410, n. 3) déclarent qu'il existait, l'un, dès la fin du IV[e] siècle (voir pourtant p. 29), l'autre, au V[e].

en mesure d'affirmer qu'il en ait été de même antérieurement. Les Romains mirent-ils, dès le haut empire, la cité nouvelle en état de résister à une attaque ; au contraire, ne se préoccupèrent-ils de sa sécurité que plus tard, au moment des premières invasions : entre ces deux hypothèses on ne saurait encore se prononcer. Les indications de Belleforest (1), de Savaron (2), de Fodéré (3), de Gault de Saint-Germain (4) et de Delarbre (5), relatives aux murailles et aux portes de Clermont, ne concernent que le moyen âge, et le mémoire de M. Francisque Mège sur *Les murs et fortifications de Clermont-Ferrand au commencement du XVIII*e *siècle* (6) suit ces auteurs sans rien ajouter là-dessus aux renseignements que nous leur devons (7). Donner à la ville, avec Delarbre, « près de trois lieues de circuit... si elle n'en avait davantage », (8) ou dire avec M. Mège (9) qu'elle « s'étendait de l'ouest à l'est, depuis Chamalières, alors faubourg, jusqu'aux bâtiments actuels de la gare, et dans la direction du nord au sud, depuis les Bughes environ jusqu'au delà du cimetière de l'hôpital » (10), c'est émettre une assertion gratuite, ou plutôt c'est exagérer manifestement (11). En alléguant comme « preuve

(1) *Cosmographie*, t. I, p. 229.

(2) *Les origines*, p. 31.

(3) *Narration*, p. 346.

(4) *Antiquités*, p. 116-118, nos XXIV-XXVII.

(5) *Notice*, p. 30-38.

(6) *Mémoires de l'Académie des Sciences, Belles-Lettres et Arts de Clermont-Ferrand*, XI, 1869, p. 97-105. Ce travail sert de préface au texte du *Procès-verbal de la visite faite par MM. les Officiers du Bureau des Finances, sur les fossés, murs et remparts de la ville de Clermont*, du 3 juillet 1738, d'après une copie qui se trouve aux archives de la mairie de cette ville.

(7) J'en dirai autant des indications de Em. Mallay dans les *Mémoires de l'Académie de Clermont*, IX, 1867, p. 320-323, et de Tardieu, *Histoire*, t. I, p. 661.

(8) *Notice*, p. 38 et 181, note ; cf. Tardieu, *Histoire*, t. I, p. 73 ; Blanchet. *Les enceintes*, p. 163.

(9) *Op. cit.*, p. 99 ; cf. Laporte, *Quelques notes*, p. 163.

(10) Ou cimetière de Saint-Jacques, à Rabanesse, au delà du pont du chemin de fer de Tulle.

(11) Belleforest, *Cosmographie*, t. I, p. 226, s'était contenté de parler des *entours* de la ville « où lon voit vn grand nombre de monasteres, et Eglises, lesquelles furent iadis comprises dedans l'enceint, et closture des murailles de la ville ancienne... ce qui se peut facilement recognoistre par les ruines qui sont depuis la porte neuue iusques a Chamailleres.... » La Porte Neuve était au midi de Clermont, vers l'emplacement actuel de la Pyramide ; cf. le plan de Belleforest, *loc. cit.* ; Savaron, *Les origines*, p. 117 ; Fr. Mège, *op. cit.*, p. 102.

de cette grande étendue de la ville gallo-romaine... la quantité de débris qui ont été découverts aux alentours », on fait état sans raison de tout ce qu'ont pu fournir les villas qui la bordaient sans doute ; on y renferme à tort, en tout cas, nous l'allons constater, les tombeaux qui restaient certainement en dehors.

Les travaux entrepris en 1882, pour la construction d'un égout vers l'extrémité nord de la rue Neuve [**2**] (1), firent dégager les restes d'un ancien mur qui la traversait de l'ouest au nord-est. Mais, comme le remarque justement M. Blanchet (2), la note publiée à ce propos n'est pas assez précise pour qu'on puisse affirmer qu'il s'agit là d'une portion de l'enceinte romaine. D'ailleurs, s'il était démontré que ce débris en fît partie, cette constatation irait à l'encontre de la théorie de M. Mège, car la muraille aurait singulièrement restreint, à l'ouest, du côté de Chamalières, comme au nord, du côté des Bughes, le périmètre qu'il attribue à la ville romaine. A plus forte raison, cette conclusion s'impose-t-elle pour les gros murs notés par Bouillet au Grand Lycée [**3**] et au-dessous de la Préfecture [**4**] (3). Là encore, nous souhaiterions d'être mieux informés.

Ainsi donc, ou bien *Augustonemetum* était entouré d'un rempart et nous n'en connaissons pas le tracé, ou bien c'était une ville ouverte pour laquelle il ne saurait être question de limites précises. Dans cette incertitude, il nous reste cependant une ressource, sinon pour mesurer de façon très exacte le sol qu'elle couvrait, du moins pour déterminer certains points qu'elle ne dépassait pas. C'est de suivre la ligne des tombeaux

(1) *Bulletin historique et scientifique de l'Auvergne*, 1882, p. 183-184.

(2) *Les enceintes*, p. 163.

(3) *Statistique*, p. 153. Il s'agit d'un mur, rue Neuve-des-Carmes, « dont le mortier est de ciment rouge [et qui] a plus de trois mètres d'épaisseur. A côté on voit la trace d'une tour carrée, sur les fondements de laquelle le mur de la grande cour du collège [le Grand Lycée] repose. On a aperçu des traces de la même enceinte dans la petite cour du collège, sur la place des Petits-Arbres [square du boulevard Desaix], et au bas de la rue des Cordeliers [place Sugny]. » Mathieu, (*Ann. scientif. de l'Auvergne*, XII, 1839, p. 16), n'hésite pas à dire que le massif de maisons compris entre le Théâtre et la rue d'Assas, suit la ligne des remparts gallo-romains, parce qu'on a déterré en ces deux points des mosaïques (voir ci-dessous, p. 143) qui marquent l'emplacement de deux tours : la raison est au moins imprévue.

qui devaient former une ceinture autour d'elle comme autour de toutes les cités romaines. J'ai eu l'occasion, dans une récente étude, de noter la provenance des tombes à incinération de notre Musée (1). Sans reprendre ce sujet ici dans le détail, bornons-nous à rappeler quels endroits les ont produites et mentionnons aussi les trouvailles analogues qui peuvent servir à jalonner le terrain.

Au sud-ouest de la ville (2), le vaste territoire de Valière (3) s'étend de la rue des Salins vers l'avenue de Beaumont. Cet espace était affecté aux sépultures (4), comme l'attestent les objets qu'on en a extraits à diverses reprises, depuis 1836, au pied du coteau et spécialement au terroir du Clos (5). « De premières fouilles firent découvrir un tombeau en briques dans lequel on trouva des ossements et des vases. En 1839 et 1840, le propriétaire d'un champ opéra un défoncement et le suivit régulièrement à une profondeur de 2 mètres. Il en retira une quantité considérable de vases de toutes les dimensions, mais en général de même forme, et dans lesquels on a toujours trouvé des débris d'os brûlés ou des cendres. Ces vases reposaient sur une couche de cendres noires, de 12 à 15 centimètres d'épaisseur, mêlés de clous semblables à ceux dont on se sert aujourd'hui, et de débris de vases. Au nombre des découvertes, il se trouva des médailles du haut empire, des figurines en terre blanche, et un beau vase en verre, de la forme d'un pot à eau, et d'environ 20 centimètres de hauteur. Des cippes de forme pyramidale y ont aussi été trouvés. » (6) Ils sont entrés

(1) *Les tombes à incinération du Musée de Clermont-Ferrand*, dans le *Bulletin archéologique*, 1910, p. 174-204.

(2) Au terroir dit « Les Roches », qui touche à l'ouest à celui de Valière, on a aussi constaté la présence d'un tombeau pour le moins ; il n'est pas facile de décider s'il faut l'attribuer à Clermont ou à Royat. Voir *Bull. archéol.*, *loc. cit.*, n° XII.

(3) Sur l'orthographe de ce nom, voir *ibid.*, p. 176.

(4) « On appelle encore ce territoire, dit Tardieu (*Hist.*, t. I, p. 335),... *culinas* (cuisine), parce qu'on y brûlait les morts et qu'on y célébrait le repas funèbre en usage chez les Romains. » Je ne me porte pas garant de l'interprétation.

(5) Mathieu, *Ann. scientif. de l'Auvergne*, XII, 1839, p. 18 ; cf. id., *Des colonies et des voies romaines en Auvergne*, 1857, p. 92.

(6) Bouillet, *Statistique*, p. 142-143 ; cf. p. 134 ; puis *Tablettes*, I, 1840, p. 9 ; *Description*, p. 105.

pour la plupart au Musée de Clermont (1), avec un autre déterré aux Salins, dans le voisinage (2).

Ces intéressantes trouvailles, complétées, d'après Mathieu (3), par celles d'un cercueil en plomb et d'un reste de « mausolée » en maçonnerie, ne laissent aucun doute sur l'importance de la nécropole où diverses formes de sépultures ont été en usage. Elle se prolongeait, semble-t-il, assez loin au sud, si l'on en juge par les tombes rencontrées aux Ormeaux, « sur la route de Beaumont (4) et au delà encore », sur le plateau avant d'arriver à ce village (5).

Peut-être se ramifiait-elle vers l'ouest: on serait tenté de le supposer quand on se rappelle que des vases, sans doute funéraires, ont été exhumés au « terroir de Mont-Taumade, entre Mont-Plaisir et Mont-Joli » (6); des urnes « contenant des squelettes entiers de très jeunes enfants », sur la vieille route de Clermont à Royat (7), « près du petit bâtiment appelé le Regard de Lussaud » (8), et une tombe en domite, avec inscription, au terroir d'Argillet, sur l'avenue de Royat; cette dernière renfermait le corps d'un enfant en bas âge (9). Il faut aussi reconnaître des restes de sépultures encore plus au

(1) *Bull. archéol.*, *loc. cit.*, nos I-VI; C. I. L., XIII, nos 1466, 1470, 1471, 1472, 1475.

(2) *Ibid.*, no VII.

(3) *Op. cit.*

(4) *Bull. hist. de l'Auvergne*, 1905, p. 257, avec mes observations dans le *Bull. archéol.*, *loc. cit.*, p. 175, n. 2.

(5) Bouillet, *Statistique*, p. 118, 143; cf. *Tablettes*, I, 1840, p. 9. Je tiens du Dr Hospital (juin 1910) que, vers le milieu du siècle dernier, environ vingt-cinq urnes funéraires ont été trouvées près du pont qui traverse la voie du chemin de fer de Tulle, après le pont de Saint-Jacques; il faisait, je pense, allusion à la découverte rapportée par Bouillet.

(6) Bouillet, *Tablettes*, I, 1840, p. 192-193.

(7) *Ibid.*, III, 1842, p. 332.

(8) Sur ce nom de lieu, voir Delarbre, *Notice*, p. 105-106. M. Dalechamps, ingénieur de la Ville de Clermont, veut bien m'apprendre que le " Regard de Lussaud " était situé à quelques mètres du Grand-Hôtel de Royat, à l'endroit où la rue Jocelyn-Bargoin se détache du boulevard Bazin. D'après le dire de Bouillet, " sur la vieille route de Clermont à Royat ", on serait tenté de le chercher plus bas, dans la direction de Montjoli.

(9) *Rev. d'Auvergne*, V, 1888, p. 137; C. I. L., XIII, 1478; *Bull. archéol.*, 1910, p. 188, note.

nord, au Bois-de-Cros (1), au terroir des Gravouses (2), et même rue Sainte-George, en plein quartier de Saint-Alyre (3). Il s'agit, dans ce dernier cas, non plus de débris plus ou moins mutilés, mais d'une véritable tombe, à 4 mètres de profondeur, « formée de dalles juxtaposées et placées bout à bout et de champ ». Elle était orientée, et garnie d'un intéressant mobilier, vases rouges dont un vernissé, patère et ampoule de verre très mince, avec des monnaies du temps de Commode (4).

Mais c'est plutôt vers le sud-est et l'est que nos aïeux ont d'ordinaire confié à la terre les corps et les cendres de leurs morts. Les données que nous possédons sur certaines parties de cette vaste nécropole manquent de netteté. D'une façon trop vague, Bouillet mentionne (5), en l'année 1800, des « découvertes précieuses en tombeaux, vases antiques et médailles », advenues au « Jardin de Botanique », aujourd'hui Jardin Lecoq ; c'est de là que provient aussi une épitaphe, peut-être du I^er^ siècle, conservée au Musée (6). Dans sa note sur les fouilles exécutées en 1881, dans le jardin de M. Girard, à l'extrémité du cours Sablon, puis à Rabanesse, dans la propriété Kessler (7), M. Cohendy décrit surtout les poteries et laisse deviner plutôt qu'il ne dit expressément qu'elles ont servi à des usages funéraires (8). Les sarcophages en domite signalés plus loin, au terroir de Saint-Amandin, par

(1) Dr Hospital, *Recherches archéologiques*. p. 380-381 ; voir ci-dessous, p. 128, n. 2.

(2) Cendres, charbons, os calcinés ou non, fragments de poteries et d'ustensiles divers, urne cinéraire en verre, avec des monnaies des I^er^ et II^e^ siècles ; cf. Biélawski, *Bull. hist. de l'Auvergne*, 1904, p. 25-26.

(3) Compte rendu de M. Cohendy dans le *Bull. hist. de l'Auvergne*, 1882, p. 26-28, 42-43.

(4) Je ne fais pas état du sarcophage avec épitaphe, de bonne époque, signalé à l'abbaye de Saint-Alyre (C. I. L., XIII, 1474), parce qu'on peut se demander s'il était bien là à sa place d'origine. Quant à l'inscription énigmatique (C. I. L., XIII, 1476), découverte, dit-on, au pied des Côtes de Clermont, « au territoire de Beaujara, autrement dit la Terre-des-Moines », elle ne saurait entrer en ligne de compte.

(5) *Tablettes*, III, 1842, p. 452.

(6) C. I. L., XIII, 1464.

(7) Je suppose qu'il s'agit de la maison Kessler, qui porte aujourd'hui le n° 49 du boulevard Gergovia.

(8) *Bull. hist. de l'Auvergne*, 1881, p. 74-75.

Delarbre (1) et par M. Desbouis (2), ne remontent pas, selon toute apparence, au delà du moyen âge (3). Au contraire, c'est bien une sépulture antique d'enfant que cette petite auge en terre cuite, longue de 0^m 65, profonde de 0^m 15, exhumée par les ouvriers de M. Mourlevat dans sa propriété, au pied de la carrière de Saint-Jacques, et qui est encore en sa possession (4).

Nos informations sont plus précises en ce qui concerne le Pont-de-Naud. Ce terroir, situé à l'endroit où la ligne du chemin de fer de Tulle coupe la route d'Issoire, est l'un des plus riches en objets romains. On savait qu'une auge en terre cuite avec un squelette d'enfant y avait été rencontrée, dans la vigne Archimbaud, en 1840 (5) ; un « cercueil double, construit avec des tuiles à rebords, retenues par de gros clous et recouvert de larges briques », dans la vigne Desbouis, en mars 1844 (6). Ce n'est toutefois que trente-six ans plus tard, en 1880, que la tranchée profonde ouverte pour le passage de la nouvelle ligne de Tulle, éventrant la nécropole, nous en livra le contenu. Malheureusement, aucune surveillance efficace ne fut exercée au cours des travaux ; beaucoup d'objets, dissimulés par les terrassiers, furent vendus en cachette aux marchands d'antiquités ou aux touristes, au grand détriment des études scientifiques. Le Musée de Clermont put néanmoins en recueillir quelques-uns, par exemple deux sépultures d'enfants en forme de petites jarres, et une sorte de boîte en terre cuite avec couvercle, qualifiée sur l'étiquette de « fragment de

(1) *Notice*, p. 35, 187.

(2) *Annales scientifiques de l'Auvergne*, XXVI, 1853, p. 353-354.

(3) Comme les deux sarcophages, trouvés en 1886 au même terroir, qui se voient au Musée de Clermont. Cependant M. Tardieu (*Histoire*, t. I, p. 324) les croit gallo-romains.

(4) Cette localité a encore produit un certain nombre de petits vases en terre commune, conservés aussi par M. Mourlevat. Il est malaisé de décider si une tête en arkose, trouvée « devant la vigne qui domine le cimetière de l'hospice » [Saint-Jacques] — ce doit être la propriété de M. Mourlevat, — fut, comme le suppose M. Desbouis *(loc. cit.)*, « arrachée sans doute au fronton d'un temple ou d'un tombeau païen ».

(5) Bouillet, *Tablettes*, I, 1840, p. 438. D'autres squelettes gisaient près de cette tombe et des suivantes.

(6) Avec des vases en terre grossière et en terre rouge fine ; Bouillet, *ibid.*, V, 1844, p. 167-168.

four à incinération » (1). Mais ce serait trop peu de chose pour nous faire une idée de l'abondance des trouvailles, si le docteur Dourif, témoin oculaire et attentif des fouilles, n'avait pris soin de nous en transmettre au moins un résumé succinct (2). Je lui emprunte quelques renseignements précis. « C'est surtout dans la partie qui s'étend de la gare à la route d'Issoire... qu'ont lieu les découvertes... Les urnes funéraires en terre cuite, plus ou moins fine, sans vernis, ont été trouvées en grand nombre, souvent très rapprochées les unes des autres, quelques-unes manifestement dérangées de leur situation primitive, d'autres parfaitement intactes, munies d'un couvercle dont la forme varie, et contenant encore les débris d'ossements. Nous avons vainement cherché dans un certain nombre de ces urnes la pièce de monnaie traditionnelle..., les monnaies d'argent et de bronze que nous avons pu voir, appartenaient à la série des monnaies consulaires et impériales du haut empire, jusqu'à l'époque des Antonins. On nous a aussi indiqué la présence de quelques monnaies d'or du même temps. S'il s'est trouvé des pièces gauloises, elles ont dû être fort rares. Plus rares encore sont les traces de constructions... Outre quelques débris informes de murailles, d'une antiquité douteuse, nous n'avons à signaler qu'une petite construction située très près de la route, et que le tracé de la tranchée n'a pas permis de conserver. » Sur un socle de trois rangées de briques en gradins reposait un cube de maçonnerie, qui supportait à son tour deux petites colonnes en domite, avec des

(1) Trois poutres d'inégales dimensions (long. 3^m 15 ; 0^m 28 et 0^m 28 ; larg. 0^m 26 ; 0^m 17 ; 0^m 16 ; épaisseur 0^m 15), trouvées en ce même endroit, ont été déposées au Musée comme des " fragments des anciennes fortifications en bois de chêne " d'*Augustonemetum*. Il est permis d'être moins affirmatif. — Deux autres poutres, également en chêne, longues de 2^m 75 et 1^m 60, larges de 0^m 40, offrent plus d'intérêt. Dans leur épaisseur sont pratiquées des entailles circulaires auxquelles s'adaptaient exactement des vases de terre cuite, dont quelques fragments ont été exhumés dans les fouilles. Elles étaient, dit l'*Inventaire* manuscrit du Musée (n° 539), « placées l'une au-dessus de l'autre, séparées par des traverses et maintenues par des pieux en sapin très bien conservés. Elles se trouvaient à trois mètres de profondeur dans le talus du chemin de fer... placées sur un lit de terre glaise, qu'une eau courante arrosait constamment, et auprès d'un mur parallèle à la voie. »

(2) Dans la notice intitulée : *Un chapitre de céramique arverne. (Mém. de l'Acad. de Clermont*, XXIV, 1882, p. 120-128).

bases et des chapiteaux en arkose. Ces deux colonnettes devaient être vraisemblablement surmontées elles-mêmes d'un entablement, « et le tout servait peut-être de base à une urne ou à une statuette... (1). Les vases funéraires sont peu variés. On trouve un très petit nombre de cuvettes ovales, à rebord saillant et arrondi, recouvertes de tuiles plates ou de dalles » ; elles contenaient des ossements d'enfants. « Le plus grand nombre est constitué par des vases sans anse, à panse plus ou moins saillante », fermés par un couvercle, « quelquefois par un autre vase de même diamètre, mais moins élevé que l'urne. Trois ou quatre de ces vases étaient placés dans des cubes de pierre creusés exprès » et coiffés d'une pyramide quadrangulaire (2). « Les vases entiers sont excessivement rares. » Quelques fragments sont en terre noire très fine ; « ce qui domine, c'est la terre rouge plus ou moins vernie » (3).

Si je me suis quelque peu attardé sur le cimetière du Pont-de-Naud, c'est qu'il est le seul qui ait été l'objet d'une exploration prolongée, encore que dépourvue de méthode. Mais son importance ne doit pas nous faire oublier les découvertes isolées qui ont eu lieu dans la même direction : des urnes ou vases cinéraires en terre et en verre, contenant encore des cendres, rencontrés en 1829, « un peu plus haut, sur la même route [d'Issoire], à la côte de Landet [ou Landais], dans les vignes, au-dessous de la coulée de lave du volcan de Gravenoire » (4), puis dans la plaine, vers l'ouest du puy de Crouel, dans la propriété Larbaud (5), derrière le domaine de

(1) On a précisément trouvé, dit-on, dans ces parages, une statuette de bronze « représentant un jeune faune dansant, d'une très belle exécution ». (*Ibid.*, p. 123).

(2) Cf. Aug. Audollent, *Bull. archéol.*, 1910, p. 182-184, nos VIII-X.

(3) Cf. Biélawski, *Bull. hist. de l'Auvergne*, 1903, p. 502 ; 1904, p. 31-32.

(4) *Ann. scientif. de l'Auvergne*, II, 1829, p. 185 ; des monnaies de bronze, de Domitien et d'Antonin, accompagnaient ces vases. Cf. Bouillet, *Tablettes*, I, 1840, p. 10 ; *Statistique*, p. 143.

(5) Bouillet, *Statistique*, p. 84 ; *Description*, p. 104. Bouillet a vu des restes de constructions gallo-romaines dans ces parages, à la *Fontaine-du-Bac*, jadis appelée *Fontaine-des-Pendus (loc. cit.)* ; cf. Biélawski, *Bull. hist. de l'Auvergne*, *loc. cit.* Mathieu parle des belles poteries rouges de l'Oradou et les attribue à une villa (*Ann. scientif. de l'Auvergne*, XII, 1839, p. 26).

l'Oradou (1), et, en janvier 1910, au croisement de l'avenue des Paulines et de l'esplanade de la Gare (2) ; des tombeaux, caractérisés par des tuiles à rebords, que Bouillet mentionne (3) « à Herbet et près du puy de la Poix, à gauche de la route de Clermont à Thiers, dans les champs appelés *Fontvieille* » ; des cippes, qui ont revu le jour à la gare (4), et au terroir de la Lième, dans la direction de Montferrand (5).

En nous bornant à ces informations certaines, et sans tenir compte de quelques autres renseignements incomplets (6) ou suspects (7), nous conclurons donc que la ligne princi-

(1) *Oradou* est une abréviation d'*Oradour*, dérivé du latin *oratorium*. Il y avait en effet en cet endroit une petite chapelle, dédiée à saint Genès, évêque de Clermont, qui fut détruite à la fin du XVIII^e^ siècle (Delarbre, *Notice*, p. 88 ; Tardieu, *Histoire*, t. I, p. 335, 700 ; *Dict. hist. du Puy-de-Dôme*, 1877, p. 201). On ne saurait donc orthographier *l'Oradoux*, encore moins *Loradoux* et *Lauradoux*, comme on fait trop souvent. Quant à *Louradoux* (Biélawski, *Bull. hist. de l'Auvergne*, 1904, p. 26 et 30), c'est une pure fantaisie. La forme primitive subsiste dans le nom de la famille *d'Oradour* (Tardieu, *Histoire*, t. II, p. 504 ; *Dict. biographique du Puy-de-Dôme*, 1878, p. 84), et de plusieurs communes ou villages, quatre de la Haute-Vienne, deux de la Charente, un du Cantal (*Dictionnaire des Postes et des Télégraphes*, 1905, p. 1288).

(2) *Bull. archéol.*, 1910, p. 184, n. 1.

(3) *Statistique*, p. 118, 143 ; cf. *Tablettes*, I, 1840, p. 10. Mathieu (*Ann. scientif. de l'Auvergne*, XII, 1839, p. 21) signale « des urnes cinéraires... des tuiles à gros rebords qui les abritaient... entre le puy de Crouel et celui de la Poix, dans le voisinage du monolithe séculaire. » Le docteur Hospital (*Revue d'Auvergne*, XXIV, 1907, p. 36) indique à son tour des sarcophages en pépérite au midi du puy de Crouel ; il ne les juge pas gallo-romains.

(4) *Bull. archéol.*, 1910, p. 185, n° XI.

(5) *Ibid.*, n° XII. Une stèle en domite, haute de o^m^ 40, qui existe au Musée de Clermont, provient aussi du terroir de la Lième : on y voit un homme en pied dans une sorte de niche. Elle appartenait peut-être à quelque monument funéraire. — Cinq fragments d'inscription, trouvés entre la gare et le cimetière (C. I. L., XIII, 1479), ont peut-être une origine analogue.

(6) Ainsi, d'après Mathieu (*Ann. scientif. de l'Auvergne*, XII, 1839, p. 19-21), il y aurait encore eu des tombes du I^er^ siècle « au-dessous de la place d'Espagne, à la tête d'un des jardins qui dominent les Buges. » Il est malaisé de se prononcer sur des renseignements aussi vagues. — Je ne sais non plus à quel quartier attribuer la tombe découverte chez « le citoyen Amy » (Rabani-Beauregard, *Tableau*, p. 146-147).

(7) Je fais allusion, par exemple, à la soi-disant épitaphe de Paulina, que Delarbre (*Notice*, p. 74) déclare trouvée au delà de Chantoin, au nord de la ville, et qui ne pourrait être, de toute façon, qu'une dédicace au dieu Bellenus. Publiée pour la première fois par Symeoni (*Dialogo pio et speculativo*, 1560, p. 186), tous ceux qui se sont ensuite occupés des antiquités de Clermont, l'ont reproduite en la déformant plus ou moins. M. O. Hirschfeld l'a admise parmi les inscriptions authentiques (C. I. L., XIII, 1461, avec la bibliographie), parce qu'elle nous est transmise par Symeoni, « bonae ceteroquin fidei auctore » ; mais il ajoute aussitôt, « mihi quoque titulus fraudis suspicioni valde obnoxius videtur. »

pale des tombeaux s'étendait sur une assez grande largeur, du sud-ouest au nord-est d'*Augustonemetum*, de la rue actuelle des Salins jusqu'à l'avenue de la République.

Avant de pénétrer dans la ville proprement dite, notons encore aux alentours les restes des aqueducs qui l'alimentaient. Le plus souvent décrit est celui qui partait du village de Fontanas, aux eaux abondantes, situé à 6 kilomètres environ à l'ouest de Clermont (1), et traversait le plateau entre cette localité et Villars au nord. Voici en quels termes en parle Dulaure (2) : « Au dessous de Fontanat et du moulin de Chareirat, et au revers de la montagne d'Autour, commence l'aqueduc romain ; on y voit encore le canal, voûté en quelques endroits, qui, dans un espace de près de six cents pas, est assez bien conservé. Cet aqueduc est d'une maçonnerie semée de scories volcaniques, liées par une chaux de bonne qualité ; il passe sous les murs du château de Villars, puis au dessous de Pradelles (3), dans un bois où il est bien conservé, traverse la voie romaine (4), s'étend dans les vignes qui sont

(1) Audigier (voir la citation dans Delarbre, *Notice*, p. 108 et 110) fait venir ces eaux de beaucoup plus loin, du lac de Servières, situé à une trentaine de kilomètres au sud-ouest de Clermont.

(2) *Description*, p. 275 ; cf. Le Grand d'Aussy, *Voyage*, t. I, p. 21-23; Rabani-Beauregard, *Tableau*, p. 6, n. 1 ; Gault de Saint-Germain, *Antiquités*, p. 133. Dans ses explications sur l'aqueduc de Fontanas (*Histoire*, t. II, p. 2), Tardieu paraît avoir commis plusieurs confusions. Les *Annales scientifiques de l'Auvergne*, VIII, 1835, p. 246, parlent de Fontanas, avec « son aquéduc romain et les boules de granite. » Je ne saurais dire au juste ce que désignent ces derniers mots.

(3) Ou plutôt *Prudelles* (cf. Le Grand d'Aussy, *Voyage*, t. I, p. 22, note; Gault de Saint-Germain, *Antiquités*, p. 133) ; c'est le nom du plateau qui s'étend après La Baraque dans la direction de Clermont. Il forme un cap avancé du haut duquel on domine le vallon de Villars, tandis que la vue porte au loin sur Clermont, la Limagne et la chaîne du Forez. Voir *Le Puy-de-Dôme et Vichy*, p. 273.

(4) Il n'est pas dans mon intention d'étudier le système des voies romaines qui rayonnaient autour de Clermont ; mais, puisque nous rencontrons celle-ci, je rappellerai qu'on en distingue encore très nettement le pavage, plus ou moins réparé, sur une assez longue étendue, au-dessous du plateau de Prudelles, entre le pont du chemin de fer de Clermont à Tulle et le hameau de Villars ; l'arête médiane est apparente en divers endroits. Cette voie, dit le Dr Hospital (*Rev. d'Auvergne*, XXIV, 1907, p. 30), qui « partait de Fontgiève, traversait en écharpe l'enclos de Sainte-Marie » dans Clermont (voir ci-dessous, p. 128) ; puis, après avoir suivi la vallée, une fois arrivée sur le plateau, vers le hameau du Cheix, elle devait s'incliner au sud-ouest pour franchir le col de Ceyssat au pied du puy de Dôme. (Dulaure, *Description*, p. 274 ; Le Grand d'Aussy, *Voyage*, t. I, p. 25 ; Rabani-Beauregard,

au nord, revient traverser la même voie et va aboutir à Chamalières. » Audigier (1) prétend que cet aqueduc, « après avoir fourni le haut de la ville », desservait le « quartier des Carmes mitigés » (2), et enfin « conduisoit les eaux dans toute la partie orientale, où il traversoit l'enclos des Jacobins (3), où l'on voit des vestiges ». Mathieu en a vu démolir un morceau, en 1818, à l'ouest du « château des Salles » (4). « Il est en un béton aussi dur que le granite, écrit le même auteur (5), seulement les parois latérales se trouvent renforcées d'une maçonnerie composée de quatre rangs de pierres parallèles, ayant toutes une forme cubique, d'à peu près un

Tableau, p. 7, n. 1 ; Gault de Saint-Germain, *Antiquités*, p. 132; H. Lecoq, *Ann. scientif. de l'Auvergne*, VI, 1833, p. 44 ; Bouillet, *Description*, p. 106). Elle fut détériorée par l'orage de 1835, qui amena en partie la destruction de l'aqueduc (Bouillet, *Tablettes*, I, 1840, p. 19 ; *Statistique*. p. 64). Le Dr Hospital la décrit en ces termes au sortir même de Clermont, *Recherches archéologiques*, p. 350 (voir ci-dessous, p. 128, n. 2) : « Un des enclos de Sainte-Marie est coupé en écharpe, à quelques pieds au-dessous du sol, par une route romaine, retrouvée, plus loin, dans l'enclos de la Selle [qui s'étendait jadis du boulevard Berthelot à l'église de Chamalières ; il n'en subsiste que le jardin public et la mairie de cette commune]. Cette route est constituée par une assise de gros blocs, puis une couche de pouzzolane rouge, devenue à la longue sable fin, de près d'un mètre d'épaisseur, enfin un pavage. »

D'autres tronçons de rues ou de routes romaines ont été signalés : à l'ouest, rue Bonnabaud, à quelques pas de la rue Blatin (M. Boudet, *Le château Sarrasin, à Clermont-Ferrand*, 1904, p. 9); au sud, « sous le jardin de botanique », aujourd'hui Jardin Lecoq (*Ann. scientif. de l'Auvergne*, VI, 1833, p. 44); au sud-est, d'une part « au point occupé par l'enclos des hospices, où l'on a découvert le pavé bien conservé, en faisant des fouilles pour le jardin de M. Bravy », c'est-à-dire entre Saint-Jacques et la route d'Issoire (Bouillet, *Statistique*, p. 74, 76, 83-84), de l'autre, « à partir du château de l'Oradou jusqu'à la porte de Clermont, où elle se rattachait à la partie découverte en 1841 dans le jardin de M. Bravy. Depuis ce dernier point jusque près de l'entrée de l'Oradou, le pavé a été refait » (*ibid.*, p. 83-84) ; à l'est, le nom de « chaussée de Clodius » donné à un chemin qui part de la place des Carmes-Déchaux, commémore peut-être une voie antique ; cf. Mathieu, *Des colonies et des voies romaines en Auvergne*, 1857, p. 522.

(1) Cité par Delarbre, *Notice*, p. 109.

(2) La place Michel-de-l'Hospital et les environs. M. Paul Gautier, directeur du Musée Lecoq, m'a dit (3 juin 1910) avoir vu jadis, à l'est de Clermont, un aqueduc romain sous la partie du Petit Lycée de garçons qui touche au Lycée de jeunes filles, c'est peut-être celui dont parle Audigier, ou quelque embranchement.

(3) Dont la rue des Jacobins, à l'est de la place Delille, conserve le souvenir.

(4) *Ann. scientif. de l'Auvergne*, XII, 1839, p. 12.

(5) *Ibid.*, p. 11.

décimètre de côté. Sa hauteur, prise à la naissance du cintre, est de 0^m 75, et sa largeur, de 0^m 68 (1); mais il faut en soustraire 0^m 02 pour tenir compte de l'épaisseur d'un ciment hydraulique rouge qui tapisse l'intérieur et sur lequel jadis coulait l'eau. » Bouillet confirme qu'il était bâti avec un mortier de chaux vive mêlée de sable et de tuileaux pulvérisés, qui avait « la consistance de la pierre de taille » (2). Que cet ouvrage soit romain, on n'en saurait donc guère douter. Un violent orage, survenu le 25 septembre 1835, « le mit à découvert sur une grande étendue (3), au bas du bois de Villars, où il a fini par disparaître ». Déjà, en 1846, on n'en voyait plus que quelques vestiges le long de la voie romaine et un peu au-dessous de Fontanas (4). Quant on a creusé, vers 1899, les fondations de l'auberge qui existe au delà du chemin de fer, à l'entrée de la vallée de Villars, devant la châtaigneraie, un tronçon de l'aqueduc a reparu; il passe en biais sous la maison et atteint la route juste devant la façade.

Entre Fontanas et le puy Chateix, qui domine Royat au nord, on remarque le long du chemin, dit chemin des crêtes, des portions d'un petit canal taillé dans le granit. « Ces excavations, dit Delarbre (5), sont larges d'un pied, profondes dans quelques endroits de neuf pouces, usées dans d'autres, mais toujours apparentes. » Cette conduite, destinée peut-être à remplacer celle de la vallée de Villars, fut détruite, croit-on, en 532, par le roi Thierry, quand il s'empara de

(1) Audigier et Delarbre ne sont pas d'accord sur les dimensions de cet aqueduc. Le premier (cité par Delarbre, *Notice*, p. 108-109) lui donne trois pieds de hauteur et un pied et demi de largeur, « en sorte qu'un homme pût y passer en se courbant ». Le second dit (*ibid.*, p. 112) : « Il représente une auge ; son élévation et sa largeur sont également d'un pied et demi. » Le Grand d'Aussy (*Voyage*, t. I, p. 22, note) donne un renseignement précis : « La partie que j'ai vue dans le bois de *Prudelle* est voûtée, et la voûte est assez haute pour que notre guide ait pu y entrer en rampant. »

(2) *Statistique*, p. 94. Le Grand d'Aussy (*Voyage*, t. I, p. 16-17) avait déjà remarqué l'extrême dureté de ce ciment rouge. Pourtant Gault de Saint-Germain (*Antiquités*, p. 133) dit en parlant de l'aqueduc : « Je l'ai examiné avec soin ; le ciment est blanc. »

(3) 37 mètres, dit Mathieu, *Ann. scientif. de l'Auvergne*, XII, 1839, p. 11.

(4) *Statistique*, p. 156.

(5) *Notice*, p. 115 ; cf. Le Grand d'Aussy, *Voyage*, t. I, p. 202.

Clermont (1). Du puy Chateix on aurait dirigé l'eau vers Chamalières, ensuite jusqu'à Clermont, dans des tuyaux de bois (2) que l'évêque Jacques d'Amboise, en 1515 (3), remplaça par des tuyaux en terre.

Lors des travaux entrepris, en juin 1905, pour joindre au boulevard Pasteur le nouveau boulevard Duclaux (4), on mit à jour une autre conduite antique dont la direction était parallèle à celle de la précédente, mais dont on ignore le point de départ et le point d'aboutissement. C'est exactement à l'endroit où s'embranche la vieille route de Royat qu'on l'a rencontrée. Elle se composait de tubes de terre cuite mesurant 0^m 55 de circonférence avec un diamètre intérieur de 0^m 10, emboîtés les uns dans les autres et protégés par une gaîne très épaisse faite de mortier de tuileaux concassés (5); une eau limpide, venant on ne sait d'où, y coulait encore.

A l'autre extrémité de la ville, au Pont-de-Naud, on a également extrait du sol, à 4 mètres de profondeur, une

(1) Grégoire de Tours, *Hist. Franc.*, III, 2, édit. Arndt, dit seulement : « Theudoricus vero cum exercitu Arverno veniens, totam regionem devastat ac proterit... ad urbem Arvernam usque accedens, in civi [civitatis] illius suburbana castra finxit... exercitus cunctam circuit miseram regionem illam, cuncta delet, universa debellat. » — Voir Dulaure, *Description*, p. 174; Le Grand d'Aussy, *Voyage*, t. I, p. 23; Gonod, *Puy-de-Dôme*, p. 59-60.

(2) Cf. Delarbre, *loc. cit.*; puis Dulaure, *Description*, p. 174, 182. Le Grand d'Aussy (*Voyage*, t. I, p. 203) ne parle pas de ces tuyaux qui auraient prolongé le canal au delà du puy Chateix. Je tiens de M. Paul Gautier (3 juin 1910) qu'il existerait à Chamalières de nombreuses petites conduites se ramifiant à une plus grande; ce sont peut-être des branchements de notre aqueduc.

Delarbre (*Notice*, p. 115) veut rapporter à ce travail le passage suivant d'une lettre de Didier, évêque de Cahors, mort en 651, à Césaire, évêque de Clermont (Migne, *Patrol. lat.*, t. LXXXVII, col. 256, *Epist.* XIII) : « Praeterea credo, quod nec vobis lateat qualem egestatem de aqua quam fons praebeat in hac Cadurcina civitate habemus. Sed voluntas nobis inest... ut per tubos ligneos subterraneo officio ad ipsam civitatem aquam ducere debeamus. Proinde quia novimus, quod peritos ex hoc artifices haberes, precamur, ut compendium de ipsos faciatis. »

(3) Pour cette date, voir Tardieu, *Histoire*, t. II, p. 6.

(4) Voir Félix Ronserail, *A travers Clermont. Le Boulevard Pasteur*, dans *Le Moniteur du Puy-de-Dôme*, 23 juillet 1905.

(5) Un fragment du tout, long de 2^m 05, a été déposé au Musée par les soins de M. Bourgeac, agent-voyer de la ville. Déjà un autre morceau, tout à fait analogue, long de 1^m 60, se trouvait dans cette collection. Mais il ne doit pas appartenir à la même conduite, car si le diamètre intérieur est aussi de 0^m 10, la circonférence ne mesure que 0^m 50; d'autre part, le mortier est plus rouge et la fabrication plus soignée.

conduite formée de tubes de sapin reliés les uns aux autres par des bagues en fer (1). Deux fragments, longs de 2 mètres et 1^m 25, existent au Musée. Leur état de conservation, extraordinaire pour un bois si tendre, me fait douter qu'ils remontent à l'époque romaine. En tout cas, cette canalisation étroite — le diamètre intérieur n'est que de 0^m 03, pour une circonférence de 0^m 35, — ne devait servir qu'à des usages privés et non à l'alimentation de la cité.

A Saint-Amandin, dans la propriété de M. Mourlevat, un canal en terre cuite emportait aussi les belles eaux qui filtrent encore sous la coulée de lave. Les trois morceaux que j'ai vus, longs chacun de 0^m 65, sont à section rectangulaire, avec trois côtés seulement, un radier de 0^m 15 et des montants de 0^m 12, le tout contenu dans une gangue en mortier dur de tuileaux concassés. L'eau circulait donc à l'air libre. Située en contrebas de Clermont, cette source, dont le débit d'ailleurs n'est pas très abondant, ne pouvait guère servir jadis, comme aujourd'hui, qu'au quartier voisin (2).

« Lors d'un défoncement de terrain, qui fut fait en 1839, dans une vigne... près du hameau d'Herbet [à l'est de Clermont], nous avons vu, dit Bouillet (3), détruire une portion d'aqueduc très solidement construit, en béton romain, destiné à conduire, selon toute apparence, les eaux des belles sources de l'Oradou à Herbet, où nous avons signalé un cimetière gallo-romain et où devait se trouver au moins une grande villa » (4).

(1) Cf. Hospital, *Rev. d'Auvergne*, XXIII, 1906, p. 403.

(2) Je n'accepterais donc qu'avec des restrictions la phrase de M. Glangeaud (*Rev. d'Auvergne*, XVIII, 1901, p. 352) : « *Augustonemetum* était alimenté par les sources qui se trouvent dans les carrières de Saint-Jacques. »

(3) *Statistique*, p. 157.

(4) Le Musée de Clermont possède encore trois fragments d'aqueducs dont voici la description :

1° Morceau de tuyau de plomb long de 0^m 35, diamètre intérieur 0^m 25, circonférence 1^m 02 ; à l'endroit où il s'emboîte dans le tuyau suivant, elle atteint 1^m 26 : trouvé au prieuré de Saint-André, à l'ouest de Clermont (cf. Hospital, *Bulletin mensuel de l'Académie de Clermont*, VI, 1884-1885, p. 318, 380 ; *Nouvelles recherches sur le territoire de Sainte-Marie*, dans le *Bull. hist. de l'Auvergne*, 1892, p. 58 ;

2° Aqueduc entièrement en ciment, sauf le cintre du conduit intérieur, qui est formé par une succession de briques concaves aux côtés allongés ; la hauteur de ce

Enfin les auteurs ont encore signalé, sous le nom d'égouts, plusieurs canalisations à l'intérieur de Clermont. Nous y reviendrons en parlant des édifices auxquels il semble qu'elles aient appartenu.

II

C'est une sorte de lieu commun chez les historiens et les topographes de représenter le Clermont d'autrefois comme divisé en deux parties bien distinctes (1). Mais personne, que je sache, n'a exprimé cette opinion en termes plus formels que Dulaure (2). « Il paroit, écrit-il, que cette capitale fut, sous les Romains, divisée en deux, la *ville* et la *cité*. La *ville* étoit placée au bas du monticule et s'étendoit de l'est au midi... La *cité*, construite sur le sommet de l'éminence... étoit entourée de murs et fortifiée de belles tours... Cette *cité* ou forteresse dominoit toute la ville ; à cause de son élévation, elle fut

conduit est de 0^m 55, la largeur de 0^m 20. Dimensions du fragment : longueur, 1^m 15 ; largeur, 0^m 65 ; hauteur, 0^m 95. Trouvé à Saint-Mart, près de l'Etablissement thermal de Royat ;

3° Aqueduc double, composé de deux séries de tuiles analogues à celles du n° 2, larges de 0^m 20, juxtaposées, et protégées par une couche de béton épaisse de 0^m 10 à 0^m 12, le tout recouvert encore de larges tuiles plates formant un toit à double pente. Il semble bien que la partie inférieure des canaux manque ; on peut la supposer pareille à la précédente. Longueur 1^m 25, largeur 0^m 80. Trouvé aux Maisons-Froides, commune d'Aubière, au sud de Clermont.

Ces deux derniers monuments sont romains, mais rien ne prouve qu'ils aient amené les eaux à Augustonemetum ; je ne saurais admettre pour le premier une antiquité si reculée.

Le Dr Hospital *(loc. cit.)* parle encore de « différentes conduites d'eau, en poterie », de « tuyaux de terre entourés d'un ciment rouge vif », retrouvés sur le territoire de Sainte-Marie (voir ci-dessous, p. 128). Mais ces termes sont trop vagues pour qu'on en puisse rien conclure.

J'en dirai autant à propos d'une « canalisation composée d'épais tuyaux de plomb » que signale M. Roubille *(Revue d'Auvergne*, XXIII, 1906, p. 428) à la Croix-du-Chapon, à l'est de la ville (voir ci-dessous, p. 133).

(1) Belleforest, *Cosmographie*, t. I, p. 220, 226, 229 ; Savaron, *Les origines*, p. 22-23, 119 ; Delarbre, *Notice*, p. 29-34, 39, 53, 56, 154 ; Bouillet, *Statistique*, p. 74 ; Boudet, *Le château sarrasin*, p. 8.

(2) *Description*, p. 164-165, 174.

nommée dans la suite *Clarus Mons, Clermont*. Au neuvième siècle, ce nom devint celui de toute la ville ; mais il a resté particulièrement à cette partie élevée où est la cathédrale, qui est encore, par le peuple, appelée *Clermont ;* ainsi, pour exprimer les quartiers qui sont devant ou derrière la cathédrale, on dit *devant* ou *derrière Clermont* » (1).

Que tel fût l'état des lieux dès le haut moyen âge, et même dès l'époque mérovingienne, je n'y contredirai guère ; mais pour conclure de là à l'époque romaine, il faudrait des témoignages formels qu'on a jusqu'à présent, et pour cause, négligé de produire. Nous ne saurions donc nous inspirer de cette division hypothétique pour classer nos observations sur les découvertes archéologiques. Le plus sûr sera de les répartir entre les différents quartiers de la ville moderne ; là, du moins, nous sommes sur un terrain solide.

Quartiers de l'Ouest. — Quand on se dirige vers Royat par l'ancienne route, qui fait suite à la rue de la Poudrière, on laisse à gauche, au sortir même de la ville, le terroir accidenté des Roches, qui se prolonge jusqu'à la gare de Royat. Dans sa partie orientale, qui avoisine Clermont, « des fouilles exécutées en 1850 pour la fondation de l'établissement d'eaux minérales froides et alcalines [**5**] (2)... mirent à jour, à une profondeur de plus de deux mètres, une ancienne tranchée, dans laquelle avaient été jetés pêle-mêle, avec des vases, de nombreux ex-voto, en bois de chêne, et en forme de têtes, de bras, de jambes de grandeur naturelle, consacrés assurément à quelque divinité topique pour en obtenir des guérisons » (3). La

(1) Savaron écrivait déjà (*Les origines*, p. 23) : « Le haut de la ville s'appelle par les citoyens *Clairmont*, si bien que ceux qui habitent les lieux bas disent ordinairement je m'en vais à Clairmont, pour dire je vay au haut de la ville... » Cf. Delarbre, *Notice*, p. 55-56 ; Tardieu, *Histoire*, t. I, p. 7, 671, 692 ; Boudet, *Rev. d'Auvergne*, VI, 1889, p. 410, n. 3.

(2) Il s'agit, selon toute vraisemblance, de l'établissement Aubégny.

(3) M. Cohendy, à qui nous devons ces renseignements (*Mémoires de l'Acad. de Clermont*, XIV, 1872, p. 159-160), ajoute aussitôt : « Parmi ces ex-voto, ceux qui baignaient dans l'eau se sont assez bien conservés, tandis que la plupart des autres, après quelques jours d'exposition à l'air, sont tombés en poussière. De plusieurs que nous avions recueillis, nous n'avons pu réussir à en garder qu'un seul en forme de tête, et encore a-t-il subi par la dessiccation une réduction considérable de volume. »

présence de ce curieux mobilier donnerait à penser que les Romains exploitaient déjà ces eaux salutaires. Au IVe siècle, comme le démontrent les monnaies de Constance, des deux Constantin et de Maximin trouvées avec ces vases, des malades venaient demander la santé au dieu guérisseur établi dans ces parages.

Rentrons à Clermont en obliquant à peine vers le nord : sur notre route se dresse le « Mur des Sarrasins » (Pl. I) dont j'ai déjà prononcé le nom. La savante brochure où M. Marcellin Boudet a examiné les divers problèmes qui se rattachent à cette antique construction (1), me dispensera d'entrer dans le détail ; je me bornerai à rappeler l'essentiel (2). Ce vieux mur très délabré, large de 1m 30 environ, haut de 14 mètres au moins au-dessus du sol primitif, s'étend sur 21m 10, d'un seul tenant, à l'ouest de la demeure des XIV-XVIe siècles, connue sous le nom de « Château des Salles » (Pl. II) (3). Mais on en retrouve des vestiges certains, à la suite, vers l'est, dans les sous-sols de la même demeure où le parement a disparu, et sur sa façade méridionale où, en 1905, on a entouré le peu qui subsistait d'un regrettable pastiche (4). Ces tronçons presque continus se développent sur 31m 80 environ ; il y a tout lieu de croire que la construction se prolongeait davantage

(1) Le mémoire de M. Boudet est signé modestement « Un Clermontois » et intitulé *Le château sarrasin à Clermont-Ferrand*. In-8, impr. A. Joachim, Clermont-Ferrand, 1904. M. Elie Jaloustre a fourni aussi d'utiles indications dans sa *Notice historique sur le château des Salles, dit le château sarrasin, à Clermont-Ferrand*. (*Rev. d'Auvergne*, XXVII, 1910, p. 32-37.) On consultera encore sur cette ruine : Delarbre, *Notice*, p. 68 ; Bouillet, *Tablettes*, I, 1840, p. 12-13 ; Tardieu, *Histoire*, t. I, p. 22-24 ; Félix Deriège, *Le mur romain des Salles*, dans *Le Moniteur du Puy-de-Dôme*, 1871 ; les communications d'un anonyme et de MM. Boudet et Audollent dans le *Bull. hist. de l'Auvergne*, 1882, p. 191-194 ; 1904, p. 167-168, 221 ; 1905, p. 257 ; 1910, p. 185-187 ; et la *Rev. d'Auvergne*, XXI, 1904, p. 463 ; XXIII, 1906, p. 404 ; puis un article anonyme, *Le château sarrasin*, dans *L'Avenir du Puy-de-Dôme*, 26 octobre 1904.

(2) On pourra contrôler les indications qui suivent sur les différents plans donnés par M. Boudet.

(3) « Les Salles, château qui a quelques vestiges d'antiquité », dit un manuscrit du XVIIe siècle, publié dans le *Bull. hist. de l'Auvergne*, 1883, p. 68 ; cf. Tardieu, *Dictionnaire historique du Puy-de-Dôme*, 1877, p. 321, s. v° « Les Salles ».

(4) Voir à ce sujet ma note dans le *Bull. hist. de l'Auvergne*, 1910, p. 185.

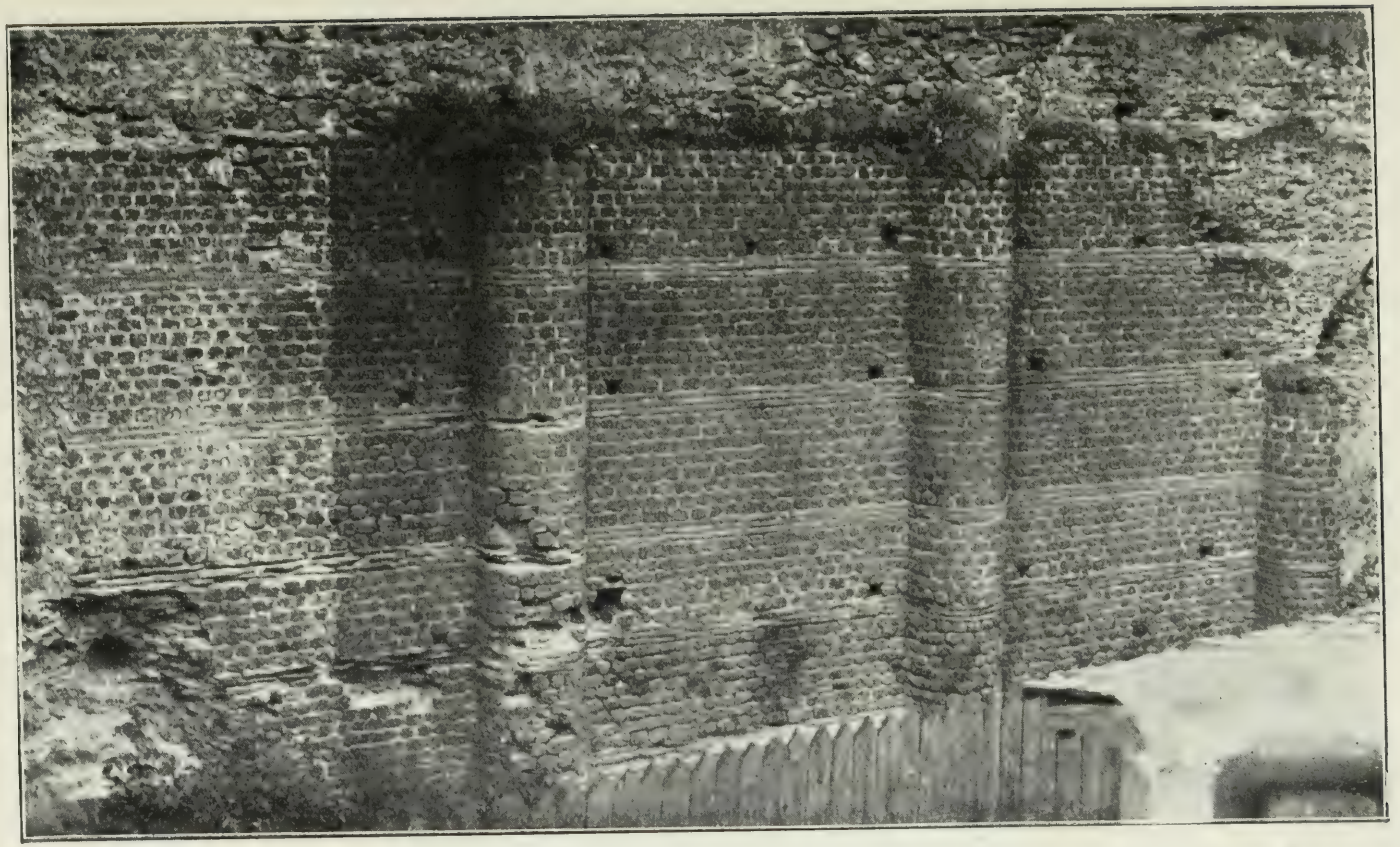

Cliché de M. Accarias

Le Mur des Sarrasins

encore à l'est, dans la direction de la rue Bonnabaud. A l'ouest, au contraire, elle devait s'infléchir à angle droit pour se diriger vers le sud, comme le prouve un fragment de blocage encore en place au delà de la rue Rameau (1). Enfin, à 35 mètres au sud, en bordure du jardin Giscard, on retrouve, en deux endroits, des fondations semblables aux précédentes et parallèles au mur du « Château des Salles ». Le « Mur des Sarrasins » n'est donc pas seulement une portion de ligne plus ou moins droite, comme serait par exemple l'enceinte d'une ville, mais un fragment de monument rectangulaire, dont il ne nous manque qu'un côté. L'appareil, du reste, ne convient guère à une enceinte fortifiée. Il est en petits cubes de scories volcaniques dont les rangs superposés s'alignent avec une parfaite symétrie. De distance en distance, des bandeaux de trois briques à plat, formant des couches horizontales, interrompent la maçonnerie et lui assurent une plus grande solidité. Des colonnes engagées, de construction identique, dont quatre sont en place (2) et qui mesurent 0^{m} 90 de diamètre sur 0^{m} 65 de saillie, servaient de contreforts et donnaient plus d'assiette à tout cet ensemble qui paraît remonter au III^e^ siècle (3).

Lieu fortifié au moyen âge et dont la possession — maint titre le prouve — était fort appréciée, l'édifice considérable dont il s'agit n'a guère pu être affecté à l'origine qu'à un usage public. On y a vu tour à tour un temple, une basilique, des thermes, un théâtre (4). Je me garderai bien de choisir, faute d'arguments suffisants, entre ces diverses hypothèses, me contentant d'espérer, avec M. Boudet, que des fouilles

(1) Dénommée simplement « Rue nouvelle » sur le plan de M. Boudet.

(2) La cinquième, placée à l'angle sud-est du « château des Salles », est une imitation moderne ; voir ma note indiquée ci-dessus, p. 124, n. 4.

(3) Blanchet, *Les enceintes*, p. 164.

(4) Gault de Saint-Germain (*Antiquités*, p. 126-127) y voyait le « temple de Vasso-Galate » ; cf. Rabani-Beauregard, *Tableau*, p. 8, n. 2 de la p. 7 ; Gonod, *Puy-de-Dôme*, p. 59 ; Bouillet, *Tablettes*, I, 1840, p. 12-13 ; *Statistique*, p. 95 ; Mallay (*Mém. de l'Acad. de Clermont*, IX, 1867, p. 321, n. 1), un reste de l'enceinte gallo-romaine ; Tardieu (*Histoire*, t. I, p. 24), « l'habitation de quelque riche personnage », ou peut-être (*ibid.*, t. II, p. 9) « un important établissement de bains » ; ailleurs (*Bull. hist. de l'Auvergne*, 1882, p. 193), on parle de la « demeure d'un préfet impérial ». Cf. Boudet, *Le château sarrasin*, p. 29 ; Elie Jaloustre, *Notice historique*, p. 33.

heureuses fourniront un jour des éléments plus précis pour la solution de ce problème archéologique (1).

A quelques pas de là, dans la direction du nord, des fragments ont été exhumés dont plusieurs ne doivent pas être sans rapport avec la ruine que nous venons d'étudier : c'est d'abord, dans l'ancienne villa de M. Pironon (2), à l'angle des rues Blatin (n° 35) et Bonnabaud, un tambour de colonne cannelée en granit et une assez grande corniche en granit également, avec une statuette en bronze de Mercure et des monnaies des Antonins (3) ; c'est aussi, entre cette villa et notre ruine, sous la propriété Conchon, un tronçon de voie publique, à 3 ou 4 mètres de profondeur, jonchée de débris de poteries romaines (4).

Traversons la place Lamartine en biais, à l'entrée de

(1) Ce qui le complique singulièrement, c'est l'indication du plan (1570-1575) de Belleforest (*Cosmographie*, p. 226-227), qui met une « Muraille des Sarrasins » à l'est de Clermont, tout en maintenant à l'ouest « La Salla » ou « Château des Salles ». M. Boudet a expliqué (*op. cit.*, p. 20-23) de façon ingénieuse et vraisemblable la cause de cette transposition, dont ni Delarbre (*Notice*, p. 69-73), ni Bouillet (*Statistique*, p. 74), ni Tardieu (*Histoire*, t. I, p. 29, n. 2 ; 661) ne se sont aperçus. Mathieu, au contraire (*Ann. scientif. de l'Auvergne*, XII, 1839, p. 16), avait vu la difficulté, car il hésite à « s'autoriser d'une carte où la cathédrale s'élève entre la place de Jaude et la Muraille des Sarrasins qui est au pied de Montaudou. » Delarbre s'étonne (p. 71) « que les auteurs qui se sont exercés sur les antiquités de la ville de Clermont aient gardé le silence sur un sujet digne de leur attention ».

Ce silence de Savaron et des autres sur cette prétendue « Muraille des Sarrasins » de l'est, n'est-il pas un argument très fort contre l'exactitude en ce point du plan de Belleforest ? En réalité, s'il existait à l'est une « Tour des Sarrasins », au bas de la place Michel de l'Hospital ; à l'ouest, une autre « Tour des Sarrasins », donjon carré du château de Chamalières, et un « Mur des Sarrasins », débris de construction antique dont un pan se voit encore au flanc oriental du puy de Montaudou ; il n'y avait qu'une seule « Muraille des Sarrasins » qui répondît à l'important édifice représenté par Belleforest : c'est celle dont nous nous occupons en ce moment.

Sur la ruine de Montaudou, qui était peut-être une villa, voir Delarbre, *Notice*, p. 68-69, 87 ; Bouillet, *Tablettes*, I, 1840, p. 13 ; *Statistique*, p. 95, 102 ; *Bull. hist. de l'Auvergne*, 1882, p. 191-194 ; Boudet, *Le château sarrasin*, p. 8-9.

(2) Devenue ensuite la propriété de M. le commandant Target, aujourd'hui de M. Hervais.

(3) Cf. Boudet, *Le château sarrasin*, p. 5. *Ibid.*, p. 51. « La corniche provient, paraît-il, du terrain de M. Teillard, qui n'est séparé de la ruine gallo-romaine que par l'étroite ruelle. » (Voir le plan, *ibid.* p. 12-13). Les deux fragments de pierre sont dans le jardin de la villa, le petit Mercure dans la collection Pironon.

(4) Boudet, *Le château sarrasin*, p. 9.

l'avenue de l'Observatoire ; nous atteignons le terroir du Bois-de-Cros (1), occupé aujourd'hui par l'asile d'aliénés dit Asile Sainte-Marie. Il n'est séparé, au nord-ouest, que par l'étroit chemin de Sainte-Madeleine, de l'ancien enclos des Prémontrés de Saint-André (2), devenu actuellement l'Orphelinat agricole de Saint-André, des Frères de la Doctrine chrétienne. Les tombeaux que le P. Jacques Fodéré mentionne, en termes assez vagues, chez les Prémontrés (3), ne sauraient remonter plus haut que le moyen âge, sans doute comme ceux que l'on a rencontrés en grand nombre (4), il y a une cinquantaine d'années, entre la chapelle et le bassin entouré de buis qui est au centre du jardin (5). Mais les meules en pierre qu'on y a déterrées par hasard, vers 1904, et les objets en terre cuite qui en sont précédemment sortis, lampes, briques, poteries, appartiennent aux premiers siècles de notre ère. Ces derniers étaient si abondants, qu'au dire de M. Cohendy, un atelier de produits céramiques devait être installé en cet endroit ; on y aurait fabriqué surtout des petits vases, des figurines de divinités, d'oiseaux et de petits animaux, la plupart en argile blanche (6). Quoi qu'il faille penser de cette opinion, à

(1) Durand, l'éditeur de Savaron, parle d' « une belle maison de plaisance aux Faux-bourgs de ladite ville, qui porte le nom de Cros » (cf. Savaron, *Les origines*, édit. de 1662, p. 236, cf. p. 352, 358). Un anonyme du XVII^e^ siècle place également le « Bois-de-Cros » après « Les Salles », parmi les maisons de campagne des environs de Clermont (*Bull. hist. de l'Auvergne*, 1883, p. 67-69 ; cf. Tardieu, *Histoire*, t. I, p. 450, 701).

(2) Sur l'abbaye de Saint-André, cf. Tardieu, *Histoire*, t. I, p. 357 sqq.

(3) *Narration*, p. 355.

(4) Ils étaient taillés dans une pierre qui paraissait dure, mais qui se délitait rapidement à l'air ; c'est un des caractères de la domite. Des sarcophages en domite ne peuvent guère être que du moyen âge. Ceux-ci renfermaient encore des ossements. Des monceaux d'ossements ont aussi été exhumés dans la « cour des petits », à l'ouest des bâtiments de l'Orphelinat, où était situé le cimetière des Prémontrés. Je tiens ces renseignements et les suivants, relatifs à Saint-André, d'un vieux religieux, le frère Jean, qui habite la maison depuis 1855 et qui a pratiqué lui-même la plupart des fouilles.

(5) On peut encore attribuer, ce semble, à une époque relativement moderne une allée longue de 25 mètres au moins, pavée en carreaux à trèfles, avec des restes des murs latéraux, qui s'étendait au midi vers le chemin de Sainte-Madeleine.

(6) *Mém. de l'Acad. de Clermont*, XIV, 1872, p. 157.

laquelle fait écho M. Biélawski (1), on ne saurait nier qu'un monument de dimensions assez considérables a dû occuper une partie du terrain : deux tambours de colonne, hauts d'environ 0^m 35, avec un diamètre de 0^m 70, ont été retirés du sol au milieu du jardin, et quatre ou cinq blocs plus au midi, entre 1857 et 1859 ; le tout est en arkose. Des trois blocs qui subsistent, utilisés par les Frères, au clos Breschet, dans une petite installation maraîchère, en contre-bas à l'ouest du boulevard Berthelot, l'un ne mesure pas moins de 2 mètres en longueur, 0^m 75 en largeur et en hauteur. Les autres, qui ont été, dit-on, employés dans des constructions, étaient sensiblement de même taille. « La tradition, dit M. Tardieu (2), voulait que la petite église de Saint-Jean-Baptiste, située dans l'enclos des Prémontrés de Saint-André, et qui a disparu en 1793, eût servi de temple pendant l'époque gallo-romaine. » Si la tradition est fondée, ces blocs d'arkose sur lesquels on lave aujourd'hui les légumes, sont peut-être les derniers vestiges du sanctuaire antique.

Quant au terrain de Sainte-Marie, M. le docteur Hospital le proclame « un sol béni pour les archéologues » (3). Pendant cinquante-six ans, de 1836 à 1892, il n'a cessé de produire une abondante moisson. Cette récolte appartient, il est vrai, pour une bonne part au moyen âge (4), et même, parmi les objets auxquels on a d'abord assigné une origine plus ancienne, certains ne doivent pas dépasser cette période. J'ai revendiqué déjà pour elle une conduite d'eau en plomb (5) ; un sarcophage de même métal et plusieurs autres en domite

(1) *Bull. hist. de l'Auvergne*, 1904, p. 27.

(2) Tardieu, *Histoire*, t. I, p. 166 ; cf. p. 364.

(3) *Nouvelles recherches faites sur le territoire de Sainte-Marie*, p. 2 (Extrait du *Bull. hist. de l'Auvergne*, 1892, p. 57-63). Voir aussi du même, *Recherches archéologiques faites sur le territoire de l'établissement de Sainte-Marie*, dans le *Bulletin mensuel de l'Académie de Clermont*, VI, 1884-1885, p. 348-350, 380-382 ; VII, 1885-1886, p. 27-32.

(4) Hospital, *Recherches*, p. 349-350, 380 ; vingt-deux sarcophages en domite sont dans ce cas.

(5) Voir ci-dessus, p. 121, n. 4. Ce tuyau est, je pense, identique à celui dont m'a parlé le frère Jean, dans lequel, disait-il, un homme aurait passé, et qui proviendrait du chemin de Sainte-Madeleine.

Cliché de M. Accarias

Le Chateau des Salles

doivent lui être aussi attribués (1). Au contraire, l'industrie gallo-romaine est en droit de réclamer une quantité de pièces de genres très divers. On en lira le détail dans les deux opuscules du docteur Hospital (2). Il énumère notamment des morceaux « de marbres noir, vert, blanc ; quelques-uns portant des traces de moulures, la plupart étrangers au pays; trois petites meules à broyer du grain, en lave grossière » ; des figurines d'animaux et de femmes, en terre blanche ; une énorme quantité de fragments de terre cuite, « de quoi charger une voiture », amphores, grands vases cuviers, poteries rouges, noires, grises, blanches, fines ou communes, tuiles, carreaux pour dallages. Parmi les poteries fines, de beaux spécimens rouges, vernissés, sigillés; d'autres bronzés, très minces, avec un éclat métallique. Quelques vases plus communs contenaient encore des graines, des coquilles de noisettes et du charbon. Ajoutons-y des lampes, des sifflets en os, des restes d'objets en verre, des clous, des outils, des cercles de moyeux, une pointe de pique en fer, une plaque de ceinturon en bronze et beaucoup de monnaies, du I^er^ au IV^e^ siècle inclusivement. Mais ce qui a plus de prix que le reste, c'est une statuette, en bronze également, de Mercure à la bourse, et plusieurs bijoux en or, une bague à chaton pour un très petit doigt, une chaîne légère, un pendant d'oreille avec une pierre verte opaque disposée en losange (3).

De toutes ces constatations que conclure ? Voici à quelles hypothèses s'arrête le docteur Hospital (4). « Selon toute pro-

(1) Comme un autre, en domite aussi, découvert non loin de là, dans la rue Haute-Saint-André, et qui est conservé au Musée. Ce groupe est analogue à celui qui a revu le jour, en mai 1910, dans le terrain de M. Dépailler, au bas de la rue Gaultier-de-Biauzat, tout près de la place Sainte-George ; cf. la note que j'ai consacrée à cette dernière découverte dans le *Bull. hist. de l'Auvergne*, 1910.

(2) Voir ci-dessus, p. 128, n. 2.

(3) Ces derniers objets appartiennent au docteur Hospital, ainsi qu'une série de vases dont il est question plus haut. On remarque aussi dans sa collection une autre pièce importante, de même provenance, mais plus ancienne : je fais allusion à un chenet gaulois en terre cuite, haut de 0^m^ 25, surmonté d'une tête de bélier, avec l'inscription [*G*]*avidus* [*a*]*vot*. Cf. Héron de Villefosse, *Bull. de la Société des Antiquaires*, 1880, p. 167-168 ; *Bull. hist. de l'Auvergne*, 1882, p. 150 ; Hospital, *Recherches*, p. 27 ; Déchelette, *Rev. archéol.*, 1898, II, p. 63-81, 245-262.

(4) *Recherches*, p. 31-32.

babilité, cette partie nord-ouest de la ville n'a jamais été couverte d'habitations formant faubourg,... car nous aurions trouvé des bâtisses, des pans de murs, des voûtes, des substructions, des fondements... La prédominance considérable des échantillons gallo-romains indique qu'à cette époque les terres étaient libres. » Rien de plus facile, par conséquent, que de venir jeter le long de la route les objets hors de service. « Le petit nombre de moules découverts ne peut faire naître la supposition d'une fabrique en ces parages. » Observation prudente, peut-être plus fondée que l'affirmation de M. Cohendy (1), à propos de l'abbaye de Saint-André.

Par les deux enclos qui lui font suite — le premier est anonyme, le second s'appelle « Enclos Des Forêts » — l'établissement de Sainte-Marie se prolonge jusqu'au quartier de Fontgiève (2), auquel Bouillet assigne de même, un peu hâtivement, une fabrique de poteries (3), parce qu'on y a ramassé beaucoup de vases rouges et noirs (4). Les arguments que fournit Gault de Saint-Germain (5) pour démontrer que cette région possédait des thermes, ont plus de valeur. « On voit, dit-il, à Fongiève des fondemens antiques taillés dans le tuf... On descend dans ces fondemens par des puits. Il y en a un qui conduit dans une pièce carrée, qui a environ vingt pieds en tous sens. On trouve dans cette pièce deux galeries qui conduisent dans d'autres distributions. On y reconnoît des formes de bains ; tout auprès on voit un canal qui fournissoit de l'eau pour les bains. On a trouvé, dans ces fondemens, des vases de terre rouge,... des bouteilles de terre noire,... des médailles de bronze, d'or et d'argent. J'ai vu sur

(1) Voir ci-dessus, p. 127.

(2) M. Cohendy (*Mém. de l'Acad. de Clermont*, XIV, 1872, p. 176, n. 1), déclare avoir lu ce nom sous la forme *Fons judaïcus*, comme Montjuzet, *Mons judaïcus*, dans des chartes antérieures au XII^e^ siècle. Cf. Tardieu, *Histoire*, t. I, p. 696.

(3) *Tablettes*, I, 1840, p. 193. C'est la même, je suppose, que M. Biélawski (*Bull. hist. de l'Auvergne*, 1904, p. 27) indique à Saint-Remy ou Saint-Remège. Ce nom, que le peuple a longtemps prononcé « Sermège », vient d'un prieuré de Bénédictins, situé entre Saint-Alyre et Saint-André. (Delarbre, *Notice*, p. 36 ; Tardieu, *Histoire*, t. I, p. 315).

(4) Sans compter mainte monnaie d'or, d'argent et de bronze ; Bouillet, *Statistique*, p. 105.

(5) *Antiquités*, p. 134, n° XXXVI ; cf. Bouillet, *Tablettes*, I, 1840, p. 193 ; Tardieu, *Histoire*, t. II, p. 9.

la terre l'empreinte de figures humaines *(sic!)*. On découvre les soupiraux d'où l'on tiroit l'air, les endroits où l'on faisoit le feu, et des renfoncemens, en forme d'armoires, dans lesquels étoient encore des vases de ménage et des bouteilles de cette terre noire » (1). Il est fâcheux, si cette description répond bien à la réalité, qu'un tel ensemble ait été détruit.

Des restes d'hypocaustes ont encore été signalés plus loin, dans la direction du puy de Dôme, au lieu dit « Les Gravouses », près de l'Ecole normale d'institutrices (2) ; une belle antéfixe en terre cuite, que M. Biélawski y a ramassée (3), pourrait donc avoir appartenu à un édifice thermal.

Quartiers du Nord. — La région basse qui est limitée au sud par la rue Fontgiève, la place Gaillard et la rue André-Moinier, est surtout célèbre dans les annales religieuses de Clermont ; s'il n'est pas certain qu'elle réponde exactement au *vicus christianorum* dont parle Grégoire de Tours (4), c'est là en tout cas qu'étaient groupées une quantité d'églises, autour du monastère de Saint-Alyre et des sanctuaires de Saint-Vénérand et de Notre-Dame-d'Entre-Saints. Pour les construire on emprunta vraisemblablement des matériaux aux monuments païens d'alentour (5). Ainsi s'expliquerait

(1) Gault de Saint-Germain poursuit : « Dans une des galeries, on a trouvé une pièce en bronze, de huit pouces cubes, portant dans le centre une vis à pas carrés, et qui devoit presser sur une autre pièce que l'on faisoit passer horizontalement par un autre centre. On a pensé que cette pièce de bronze étoit destinée à faire de la monnoie. » Cette interprétation demanderait à être vérifiée.

(2) Gonod, *Puy-de-Dôme*, p. 60.

(3) *Bull. hist. de l'Auvergne*, 1904, p. 29.

(4) *Hist. Franc.*, I, 33 ; cf. Cohadon, dans Bouillet, *Tablettes*, IV, 1843, p. 582 ; Tardieu, *Histoire*, t. I, p. 697.

(5) Ainsi, la tradition veut que les colonnes en marbre du cloître de Saint-Alyre fussent antiques, mais on ne saurait en indiquer la provenance ; cf. Cohadon, *ibid.*, p. 605-607. Le Grand d'Aussy (*Voyage*, t. I, p. 121, n. 1), parle d'un tronçon de colonne « à la ci-devant abbaye de Saint-Allyre, et formant la base d'une des arcades de l'escalier qui conduisait au salon des religieux » ; cf. Dulaure, *Description*, p. 176 ; Gault de Saint-Germain, *Antiquités*, p. 127. — Je note pour mémoire le soi-disant « autel de sacrifices », découvert à Saint-Alyre, en 1778 (Cohadon, *loc. cit.*), et qui est conservé au Musée de Clermont. A quoi pouvait bien servir ce cube de marbre, haut de 0,62, large de 0,60, épais de 0,50, percé d'un trou qui relie deux de ses faces, avec une niche au milieu d'un troisième ? Il serait difficile de le déterminer. Cf. Gault de Saint-Germain, *Antiquités*, p. 114, n° XVII ; 131-132 ; Bouillet, *Statistique*, p. 71 ; *Musée*, p. 194 ; *1er Supplément*, p. 44 ; A. de Caumont, *Bulletin monumental*, 1869, p. 677 ; Tardieu, *Histoire*, t. I, p. 349.

la rareté des découvertes relatives à la période romaine, survenues dans les environs. L'explication n'est d'ailleurs qu'hypothétique, car il peut aussi se faire que les premiers chrétiens d'*Augustonemetum* aient été s'établir, à l'écart du centre urbain, dans un faubourg assez peu peuplé jusqu'alors. De toute façon, nous savons peu de chose sur ce vaste territoire pour les trois premiers siècles.

De nombreux moules de potiers, trouvés en 1838, « portant en creux des dessins de bas-reliefs du genre de ceux qu'on remarque sur les vases gallo-romains » (1), attestent l'existence dans ces parages, d'ateliers de céramistes ; malheureusement la mention trop sommaire qui accompagne cette note, « dans le faubourg de Saint-Alyre », ne permet pas d'en pointer sur la carte l'emplacement exact.

Au coin de la rue du Perron (2), se voyait au temps de Dulaure (3) un grand chapiteau antique. Plus près du centre de la ville, ajoute le même auteur (4), « au bas de la place appelée *la Poterne*, dans la rue qui conduit au Petit-Séminaire (5), et à l'entrée d'une porte cochère (6) qui communique dans l'enclos de cette maison, on voit une énorme pierre carrée, d'une espèce de granit, sur laquelle on distingue la figure d'un homme en bas-relief ; ce morceau paraît avoir appartenu à une frise. »

Une tête d'homme voilé, en lave, provient encore de Saint-

(1) Cohendy, dans les *Mém. de l'Acad. de Clermont*, XIV, 1872, p. 148, n. 1 ; cf. Mathieu, *Ann. scientif. de l'Auvergne*, XII, 1839, p. 26.

(2) On disait jadis « rue du Perron » ou « rue du Perron réal », c'est-à-dire royal ; Delarbre (*Notice*, p. 80), écrit « rue du Perron-Royal ». M. Tardieu (*Histoire*, t. I, p. 684) y voit la rue Saint-Laurent, près de la place Delille. Je me range plus volontiers à l'opinion de M. Rouchon, qui l'identifie avec la rue du Pérou ; il n'y aurait donc eu qu'une légère déformation du nom.

(3) *Description*, p. 176 ; Le Grand d'Aussy, *Voyage*, t. I, p. 121, n. 1.

(4) Dulaure, *ibid.* ; Le Grand d'Aussy, *ibid.*

(5) Dulaure, *ibid.*, p. 232 : « Cette maison, située dans un lieu bas et malsain, » comprenait les bâtiments occupés plus tard par le pensionnat des Sœurs de Saint-Joseph de Bourg, aujourd'hui pensionnat Sainte-Geneviève. L'enclos s'étendait jusqu'à la promenade de la place d'Espagne (*Bull. hist. de l'Auvergne*, 1885, p. 188, n. 5). La rue Sidoine-Apollinaire portait jusqu'en 1820 le nom de rue du Petit-Séminaire ; cf. Tardieu, *Histoire*, t. I, p. 684.

(6) Où il servait de borne, dit Le Grand d'Aussy, *Voyage*, t. I, p. 121.

Alyre. Elle est aujourd'hui au Musée (1), comme la belle tête d'enfant, en marbre, du Ier siècle (2), dans laquelle M. Espérandieu (3) reconnaîtrait soit Bacchus jeune, soit peut-être un portrait. Cette dernière a été déterrée, avec des chapiteaux en marbre blanc, plus loin, au pied de la colline de Chanturgue (4), jadis couronnée d'une forêt de chênes (5), aujourd'hui renommée en Auvergne pour le bon vin qu'elle produit.

Quartiers de l'Est. — En redescendant de Chanturgue, nous traversons la place des Carmes-Déchaux où commence l'avenue de Lyon. Dans une propriété de M. Roubille, située en bordure de cette avenue, et comprise entre les rues de Metz, Victor-Hugo et Pierre-le-Vénérable, une abondante récolte d'objets antiques a été faite en 1906 (6). Cette propriété faisait partie de l'ancien terroir de la Lième, au lieu dit la Croix-du-Chapon. Il a suffi de creuser à 0^m 60 environ pour rencontrer la couche de débris romains, qui se compose surtout de fragments de poteries de toutes sortes, amphores, ustensiles communs, vases rouges vernis sigillés. On a recueilli également « une quantité d'ossements, des sifflets en os de forme bizarre, des petits jetons en kaolin et plusieurs cornes de bovidés, intactes ».

Ce sont encore de simples poteries rouges vernissées que M. Vigier a retirées de son jardin, en bordure de l'avenue de l'Esplanade (7) ; des poteries aussi, rouges et noires, que j'ai recueillies, le 31 mai 1910, dans les fouilles entreprises pour les fondations d'une maison vis-à-vis, à l'angle de la même avenue et de la rue Pierre-le-Vénérable. Sauf les ossements, rien dans

(1) Espérandieu, *Recueil général des bas-reliefs de la Gaule*, t. II, n° 1602.

(2) Bouillet, *Musée*, p. 95, n° 90 ; Aug. Audollent, *Le Musée*, p. 34-35. Elle est haute de 0^m 17.

(3) *Ibid.*, t. II, n° 1616.

(4) « Dans une vigne appartenant à M. Brandely », Bouillet, *Statistique*, p. 49 ; cf. *Musée*, p. 95, n° 90. — J'ignore ce que peuvent être les « vestiges d'anciennes habitations » que Delarbre (*Notice*, p. 85 ; cf. Bouillet, *Statistique*, p. 48), indique sur le plateau de Chanturgue, à l'aspect de Clermont.

(5) Delarbre, *Notice*, p. 86 ; Bouillet, *Statistique*, p. 49.

(6) *Rev. d'Auvergne*, XXIII, 1906, p. 427-428 ; XXIV, 1907, p. 201-202.

(7) L'entrée de la maison est au n° 38 de la rue des Jacobins.

tout ce mobilier n'éveillerait nécessairement l'idée de tombeaux. Et cependant nous sommes à proximité de la rue de la Lième, d'où est sorti un cippe funéraire dont il a été question plus haut (1). Ne toucherions-nous pas ici à l'extrême limite de la ville, vers l'est ; à moins que nous n'ayons déjà affaire à une villa, à côté de laquelle on aurait inhumé des morts.

Sans doute il faut raisonner de même à propos d'une trouvaille vraiment rare qui s'est produite près de la gare (2), où j'ai précédemment noté des sépultures. Il s'agit d'une série de pièces de petites dimensions, en bronze (3), les unes en métal plein, les autres ajourées en forme de feuilles lancéolées, qui devaient former une espèce de barrière ou d'entourage. Sur l'une d'elles se lit le nom COMPRINNVS (4). Elles sont complétées par un canard dont le bec rejetait l'eau d'une fontaine. Le morceau capital est une tête d'enfant, mutilée en partie à droite, mais dont le côté gauche offre un charmant profil. A quoi pouvait servir tout cet ensemble décoratif, sinon à orner quelque riche habitation ?

En creusant les fondations d'une maison, au point de jonction de l'avenue Charras avec l'avenue du Château-Rouge, on a heurté, à 1 mètre environ de profondeur, « un canal qui, venant du sud-ouest, passe sous la maison Maugue, traverse en diagonale l'avenue Charras et tourne au nord dans le sens de Montferrand... Il a 1^m 60 de hauteur et 0^m 80 de largeur. La voûte, d'une épaisseur moyenne de 0^m 50, est faite avec du moellon, des cailloux de rivière, du sable et de la chaux. Elle est aussi résistante et presque aussi dure que les meilleurs ciments... Le tuf sert de parois latérales en quelques endroits, et alors la voûte seulement est maçonnée » (5). On pourrait être tenté de voir dans cette conduite, située en contre-bas de la ville, la suite d'un des aqueducs qui amenaient l'eau à

(1) P. 116.

(2) Le point précis n'a pas pu m'être indiqué.

(3) Acquises par le Musée, en 1904, à la vente de l'antiquaire Grange.

(4) M. Dissard l'a déjà signalé dans le *Bulletin archéologique*, 1892, p. LXXXVII ; cf. C. I. L., XIII, 1468.

(5) Abbé Guélon, *Mém. de l'Acad. de Clermont*, XXIV, 1882, p. 17-22. La description de la fouille est suivie d'une liste des noms de potiers qui se lisent sur les vases.

Clermont. Mais il est également possible que ce soit un simple égout d'évacuation. Les nombreuses poteries communes ou fines, nues ou ornementées, qui le remplissaient entre deux couches de terrain sablonneux, donnent à cette hypothèse une certaine vraisemblance (1). Faut-il établir une corrélation entre lui et les thermes que M. Tardieu (2) mentionne à Château-Rouge (3), dont il donne même le plan, d'après un recueil de dessins exécutés, en 1824, par M. de Laizer ? Je ne saurais me prononcer à ce sujet, car il m'a été impossible de retrouver l'album en question à la Bibliothèque de Clermont (4).

Sans revenir ici sur la « Muraille des Sarrasins » que Belleforest place à l'est de Clermont (5), et que Delarbre recherche dans l'enclos Lémery, au bas de l'avenue Croix-Morel, en face de la rue Sous-la-Tour-Notre-Dame (aujourd'hui rue Delarbre) (6), je me contenterai de rappeler les trouvailles faites dans ce sol au dire du même auteur. « On y voit, écrit-il (7), la base des fondemens de plusieurs murs de l'épaisseur de six pieds, qu'on n'a pu démolir, tant ils sont solidement bâtis... des appartemens assez bien distribués, un pavé très solide, composé d'un ciment qui n'avoit éprouvé aucune altération,... des colonnes de marbre blanc, quantité de débris en fer, cuivre, poterie rouge, jaune, grise, etc. » (8).

(1) « On a trouvé non loin de là et sous la terre arable, continue M. l'abbé Guélon, une aire considérable, parfaitement conservée et d'une solidité telle que les ouvriers la brisaient plus difficilement que la pierre ». Ne serait-ce pas le sol en béton d'une piscine de bains ? Gardons-nous d'une conjecture trop formelle en présence d'indications aussi énigmatiques.

(2) *Histoire*, t. I, p. 17 ; II, p. 9.

(3) C'était, au XVII^e^ siècle, une propriété de plaisance (*Bull. hist. de l'Auvergne*, 1883, p. 67-69), dont l'avenue qui longe l'esplanade de la gare conserve le nom.

(4) J'ignore sur quelles données se fonde M. Biélawski pour assigner un atelier céramique à Château-Rouge ; *Bull. hist. de l'Auvergne*, 1904, p. 27.

(5) Voir ce qui en a été dit ci-dessus, p. 126, n. 1.

(6) J'ai entendu dire qu'il y a une dizaine d'années une mosaïque fut déblayée tout près de là, vers le nord-est, au Marché Saint-Joseph.

(7) *Notice*, p. 72-73.

(8) Savaron (*Les origines*, p. 129) a noté la découverte dans les mêmes parages, au monastère des Cisterciennes, d'une quantité de monnaies impériales, dont quelques-unes du I^er^ siècle. Un peu au-dessus, l'enclos des Bénédictines, au cours Sablon, livra, en 1801, une statuette de Mercure, en bronze, haute « de six à huit pouces ». Elle passa dans les mains d'un médecin de la ville, M. Blatin. (Delarbre, *Notice*, p. 76).

L'avenue Croix-Morel aboutit à l'esplanade de la Gare. Là commençait, pour se prolonger au sud-ouest, le terroir des Paulines (1), dont une avenue a retenu le nom. Sur cet emplacement, fut édifié, en 1864, un quartier militaire appelé « Quartier Gribeauval » (2), qu'occupe aujourd'hui le 16e régiment d'artillerie. Plusieurs années avant qu'on ne le construisît, des recherches avaient été entreprises dans ce vaste terrain, surtout dans la partie orientale, les unes avouées, officielles, les autres clandestines. Ces dernières ne furent sans doute pas les moins productives. En admettant que M. Cohendy ait quelque peu dramatisé lorsqu'il nous montre (3) une horde de maraudeurs se ruant de jour, et surtout de nuit, sur cette région et pratiquant des fouilles « en taupes », il n'en est pas moins vrai que les ruines furent mises au pillage et que le butin fut abondant.

Pour nous en tenir à l'exploration régulière, voici, d'après Bouillet (4), à quels résultats elle aboutit : une belle statuette de Minerve, en bronze, haute de $0^{m}17$ (5), beaucoup de monnaies impériales, surtout depuis Tibère jusqu'à Commode, des moules de monnaies en terre cuite, des bagues à chatons en pierres gravées et en pâte de verre, des fibules et des styles en bronze, des poids, des clochettes, des anneaux, des clous de même métal; d'autres anneaux, des bouts de lance, une raclette, des clous encore, puis des plaques et des poids en plomb ; de petites cuillers (6) en argent et en ivoire, des couteaux à manche de bronze et d'ivoire, des épingles à che-

(1) Cette dénomination est très ancienne. On verra dans Delarbre, *Notice*, p. 73-75, et dans Tardieu, *Histoire*, t. I, p. 164, à quelles étranges étymologies elle a donné lieu.

(2) On disait aussi jadis « Quartier des Paulines ».

(3) *Mém. de l'Acad. de Clermont*, XIV, 1872, p. 155.

(4) *Ibid.*, II, 1860, p. 526-528 ; reproduit dans le *Bulletin monumental*, XXVI, 1860, p. 810-812 ; cf. *Musée*, p. 74-110 ; *Ann. scientif. de l'Auvergne*, XXIX, 1856, p. 602 ; XXX, 1857, p. 101 ; XXXI, 1858, p. 125.

(5) Bouillet parle aussi, trop vaguement (*Mém. de l'Acad.*, II, 1860, p. 528), d'« un buste romain ». Le Musée possède une main en marbre blanc demi-grandeur, qui tient des épis et deux pavots, peut-être un débris d'une Cérès ; on l'a retirée du jardin Bravy, sur l'emplacement du quartier d'Artillerie ; cf. Hospital, *Rev. d'Auvergne*, XXIII, 1906, p. 4-1

(6) Le Dr Pommerol en décrit aussi trois en bronze ; *Rev. d'Auvergne*, III, 1886, p. 21-22.

veux, des instruments en os servant peut-être au tissage, des cubes de mosaïques en marbre ou en verre, « des coquilles marines naturelles et leur représentation en plomb », des verroteries, enfin un grand nombre de terres cuites très diverses, lampes, fragments de vases avec noms de potiers, débris de statuettes blanches et leurs moules, etc... Ajoutons-y des objets d'origine gauloise, en particulier des monnaies, enfin « beaucoup de petites statuettes égyptiennes » (1). « De cette espèce d'accumulation de curiosités », pour reprendre les expressions de Bouillet, il ne se dégage qu'une impression extrêmement confuse. Un terrain riche en objets antiques, au point de fournir toute une boutique de bric-à-brac, était certainement assez habité jadis. Par qui ? Nous le saurions peut-être si, au lieu de se borner à ramasser des bibelots, on avait pris soin d'étudier les « murs à compartiments » qui furent remis au jour (2).

Puisque les données précises nous manquent pour répondre à cette question, bornons-nous à faire une double constatation. Bien qu'on n'ait remarqué aucune trace de fours, le nombre et l'extrême variété des pièces en terre cuite, la présence « de moules, de poinçons..., de styles, de spatules, d'ébauchoirs et autres ustensiles en os et en ivoire à l'usage des potiers » (3), donneraient peut-être à penser qu'il y avait là un établissement céramique (4). D'autre part, on a relevé « une quantité de charbons et de nombreux lingots de matières métalliques formés par la fusion (5) de divers métaux ou agglutinés par le ciment des oxydations » ; il n'y a donc guère à douter qu'un violent incendie n'ait consumé tout ce quartier de la ville romaine.

(1) Cf. S. Reinach, *Catalogue des bronzes figurés*, p. 13.

(2) *Ann. scientif. de l'Auvergne*, XXXI, 1858, p. 125. Cohendy, *Mém. de l'Acad.*, XIV, 1872, p. 154, signale de « nombreuses substructions ».

(3) Cohendy (*ibid.*, p. 159) mentionne aussi comme trouvés aux Paulines « plusieurs exemplaires en fragments de vases bronzés, simples ou taillés, ainsi que d'autres fragments intéressants de vases peints en couleur, à la façon étrusque ». Peut-être des pièces importées par quelque riche arverne. Une partie des objets en terre cuite recueillis aux Paulines ou à Château-Rouge ont passé dans la collection Fabre, depuis dispersée (Cohendy, *ibid.*, p. 148).

(4) C'est ce que croit M. Biélawski, *Bull. hist. de l'Auvergne*, 1904, p. 27.

(5) Cohendy, *loc. cit.*, p. 154 ; Bouillet, *Mém. de l'Acad.*, II, 1860, p. 527.

Quartiers du Sud. — Au-dessus et à l'ouest du terroir des Paulines, s'étend, depuis le commencement du XIX^e^ siècle, la belle avenue nommée cours Sablon. Vers le milieu, à l'endroit où existait jadis la place de l'Etoile, s'élève aujourd'hui l'Ecole d'Artillerie [6]. Lorsqu'on en creusa les fondations, apparurent des substructions antiques, dans lesquelles on recueillit des morceaux d'enduit recouvert de peinture. Nous ignorerions presque tout de cette trouvaille, mentionnée en deux lignes seulement dans les *Mémoires de l'Académie de Clermont* (1), si le Musée ne conservait quelques fragments des fresques, dans le genre de celles de Pompéi, où, sur un fond d'ordinaire rouge foncé, se détachent des guirlandes de fleurs. Elles ornaient quelque maison luxueuse. J'en dirai autant d'un Silène en calcaire, servant de fontaine (2), qui provient du quartier de l'Echo [7], situé un peu plus au sud, et qui figure lui aussi au Musée.

Ce dernier établissement [8], construit en 1903, et la Bibliothèque [9], terminée en 1905, occupent l'ancienne « place du Taureau » (3). Ils étaient tous deux réunis précédemment dans le vieux bâtiment des Charitains (4), situé vis-à-vis, en bordure du boulevard Lafayette. Au sud, est l'ensemble des constructions de l'Université, qui dominent le Jardin des Plantes ou Jardin Lecoq. Sur tout cet espace s'élevaient, aux premiers siècles de notre ère, d'importants monuments

(1) Par M. Vimont, en 1878, p. 612. M. Tardieu (*Histoire*, t. I, p. 17, 702) donne, d'après un dessin manuscrit de M. de Laizer, le plan d'un édifice en cet endroit ; je me borne à signaler ce document sur lequel je n'ai pu remettre la main. Voir ci-dessus, p. 135.

(2) Sa hauteur est de 0^m^ 74.

(3) C'est une déformation du vrai nom, qu'il n'est pas facile de restituer. « Dans les anciens titres, dit Delarbre (*Notice*, p. 149, note 1), et de temps immémorial, elle porte le nom de *Touraud* ». « En 1723, ajoute Tardieu, *Histoire*, t. I, p. 691, il y avait encore, sur cette place, un monticule assez élevé, appelé, en 1484, *le Toiral ;* en 1519, *le Toureaut ;* postérieurement, *le Touraud* ou *le Taureau.* » Gault de Saint-Germain (*Antiquités*, p. 116) écrit *Taureau*, en 1802. A Anthien, dans la Nièvre, on appelle « theuriau » quatre petites éminences sous lesquelles on a trouvé des sépultures (*Bulletin archéologique*, 1901, p. LXXV). Il y a peut-être un rapprochement à faire entre les deux expressions, le « Touraud » de Clermont étant aussi un monticule (Delarbre, *op. cit.*, p. 151).

(4) Il a été démoli en 1906, pour faire place à la nouvelle entrée du Jardin Lecoq, au nord-ouest.

dont on a retrouvé les restes à mainte reprise. Déjà, au XVII^e siècle, un anonyme écrivait : « En dehors de Clermont, il y a le Jardin-Gaschier [Jardin Lecoq] (1), que les antiques, les fruits et les jets d'eau distinguent. » (2) Lors de la fondation de l'hôpital des Charitains, au XVIII^e siècle, « on trouva çà et là les fragmens d'un magnifique édifice, des colonnes et des tronçons de marbre, des pavés en mosaïque, une conduite d'eau, des bains, des bassins de fontaines, des vases antiques ornés de bas-reliefs, avec des inscriptions, des pavés composés avec un ciment inaltérable, plusieurs médailles impériales, etc. », puis, dans le jardin même, « à la profondeur de trois ou quatre pieds », d'assez grands morceaux de mosaïque (3). Plus tard, en 1857 et en 1859, d'autres mosaïques endommagées reparurent, soit à l'endroit où fut bâtie la Faculté des Sciences [**10**] (4), soit dans la partie du jardin qui la séparait de la Bibliothèque d'alors (5) ; puis des poteries rouges sigillées avec marques de fabrique et des débris de fresques (6).

Il est probable que la plupart de ces découvertes doivent être rattachées à celles qui ont eu lieu sur la place du Taureau même, avant 1839 et surtout depuis, au moment où furent érigés le Musée et la Bibliothèque. Les premières ont été consignées par M. Mathieu dans sa *Note sur des objets antiques récemment découverts à Clermont et aux environs* (7). Il s'agit d'un aqueduc en maçonnerie, bien conservé, qui se dirigeait du nord-ouest au sud-est, sous la

(1) Ainsi nommé du lieutenant criminel, Jean Gaschier, qui, en 1696, donna le château Gaillard et son enclos, pour y établir un hôpital qui fut desservi par les frères de la Charité. Le bâtiment des Charitains, supprimé en 1906, ne datait que de 1730. Cf. Delarbre, *Notice*, p. 150, note ; Tardieu, *Histoire*, t. I, p. 444.

(2) *Bull. hist. de l'Auvergne*, 1883, p. 67.

(3) Delarbre, *Notice*, p. 151, note.

(4) A 6 ou 7 mètres de profondeur, *Ann. scientif. de l'Auvergne*, XXX, 1857, p. 568. Cf. *Inventaire des mosaïques de la Gaule*, t. I, n° 610 (voir ci-dessous, p. 143, n. 2).

(5) A 5 mètres de profondeur, *Mém. de l'Acad. de Clermont*, I, 1859, p. 548, 550. Cf. *Inventaire des mosaïques de la Gaule*, t. I, n° 611.

(6) *Mém. de l'Acad.*, VIII, 1866, p. 543 ; *Revue d'Auvergne*, II, 1885, p. 73.

(7) *Ann. scientif. de l'Auvergne*, XII, 1839, p. 12-14 ; cf. Bouillet, *Tablettes*, I, 1840, p. 20-21 ; *Statistique*, p. 134, 155 ; Tardieu, *Histoire*, t. I, p. 23 ; II, p. 9.

maison du colonel Prévost [11] (1). « La hauteur sous cintre est de 1m 11 ; la largeur, de 0m 58. L'intérieur est monté en briques rouges, entremêlées, à la calotte, de quelques scories légères. Sur cette voûte pesait un massif de béton de 0m 42 d'épaisseur, formant l'aire d'une salle de deux mètres à peu près en largeur, sur une longueur qu'il n'a pas été possible de mesurer. Au côté ouest de cette salle, et dans toute sa longueur, régnait une banquette en béton, de 0m 55 de hauteur, sur 1m 17 de large, traversée intérieurement par de petits conduits qui débouchaient dans le canal. » M. Mathieu parle encore d' « une mosaïque amorphe *(sic !)*, que M. Prévost a eu le bon esprit de conserver, pour servir de pavé à une serre chaude ». Nous sommes ici en présence de thermes romains et de leur canal d'écoulement (2). Si l'on avait pu conserver quelques doutes à ce sujet, ils auraient complètement disparu lorsqu'on exécuta, en 1902, les travaux de terrassement pour le nouveau Musée. On mit alors à jour les restes très nets d'un établissement thermal. Il est regrettable qu'un plan d'ensemble n'ait pas été dressé par ceux qui dirigeaient l'entreprise. Un croquis, très sommaire, de ces ruines, que j'eus soin de prendre, me permettra cependant d'en parler avec quelque précision, sans transcrire néanmoins toutes les cotes que j'ai relevées.

En bordure de la rue Lecoq — direction ouest-est — on rencontra d'abord une sorte de couloir, large d'un mètre, long d'une douzaine, avec une série de petits piliers en briques plates superposées, de 0m 20 × 0m 20, épaisses de 0m 07 ; ils devaient supporter le plancher de cette chambre de chauffe, où s'embranchaient quelques conduits de chaleur. Un mur plus récent, épais de 1m 15, barrait le couloir à l'est, un peu au-dessus de la rue d'Enfer. Au sud, une grande piscine rectangulaire, parallèle au couloir, dont elle était séparée par un

(1) A l'angle nord-est de la place. C'est la maison qui porte aujourd'hui le n° 17 de la rue Lecoq et dont le jardin fait l'angle de cette rue et de la rue Bardoux ; d'après le *Registre accompagnant l'atlas des plans d'alignement de Clermont, 1843-1848*, conservé à la Mairie.

(2) « C'est sans doute le même dont une partie fut enlevée lorsqu'on bâtit au-dessous de la bibliothèque [celle du bâtiment des Charitains], dans le jardin de botanique, le mur de soutènement le long de la grande route. » Mathieu, *loc. cit.*

mur en ciment de tuileaux concassés, de 0^m 70 environ d'épaisseur et d'une extrême dureté. Le gros mur du Musée, au nord, tombait juste en cet endroit; l'architecte préféra le fonder directement sur le sol, au lieu de l'appuyer sur la maçonnerie antique : il fit donc tailler cette dernière, dans toute sa longueur, pour la mettre à l'alignement; près d'un mois fut employé à cette besogne. On suit ce mur, vers l'est, pendant 9^m 85; il a dû être coupé, comme le couloir, par le mur transversal plus récent, qui a peut-être fait disparaître aussi tout le côté oriental de la piscine. Le côté occidental, au contraire, bien conservé, mesurait 5^m 85. Le sol du bassin était formé de grandes briques de 0^m 30 × 0^m 30, épaisses de 0^m 07, dont plusieurs ont été recueillies. Une marche, large de 0^m 23, régnait à l'intérieur, le long du mur au nord. Deux morceaux d'enduit, épais l'un de 0^m 04, l'autre de 0^m 07, avec un revêtement de marbre blanc de 0^m 02, existaient encore dans l'angle sud-ouest, collés au mur du sud, épais de 0^m 40, et qui semblait se continuer vers l'ouest.

Toute cette partie est proprement romaine; le reste, d'une date ou plutôt de dates postérieures. C'est d'abord, toujours en allant au sud, un canal voûté, dirigé ouest-est, large de 0^m 70, qui s'appuie sur ce mur antique, mais qui a néanmoins ses deux pieds-droits bien à lui, épais de 0^m 34; le radier est en pierres volcaniques. Puis, un mètre plus loin, un mur de même composition, large de 0^m 70; enfin, à partir du canal, un autre mur perpendiculaire qui se dirigeait vers un égout ou canal à deux branches, près du boulevard Lafayette. Un béton, épais de 0^m 29, situé un peu plus à l'ouest, qui s'étend dans le même sens, sur une longueur de 1^m 35, pourrait être antique. Je n'en dirai pas autant d'un dernier mur, long de 4^m 50, assez mal façonné d'un mélange de briques et de lave poreuse, qui prend à la rue Lecoq et va, du nord au sud, parallèlement à la piscine, à 1^m 80.

Sous la Bibliothèque aussi des restes d'anciens monuments ont, pour bien peu de temps, revu le jour en 1903. Ce sont deux murs, larges de 0^m 60, parallèles à la rue Bardoux; le premier en est éloigné de 3^m 50, le second est à 3 mètres plus à l'ouest. A 1^m 25 de leur pied, ils sont coupés par un béton de

chaux avec éclats de brique, large de 0^m 20, qui se prolonge sur une vingtaine de mètres. Il aboutit, à l'ouest, à un canal, haut de 1^m 20, voûté en briques, et dont les parois sont en petit appareil, qui suit la direction nord-sud (1), pendant 11^m 60, avec une interruption de 1^m 40 vers le milieu ; il rencontre alors un autre canal venant de l'ouest, qui pourrait bien être celui que nous avons aperçu le long de la piscine, sous le Musée. Sans entrer dans plus de détails — ils seraient peu intelligibles en l'absence d'un plan — j'ajoute que trois moulures en pierre de Montpeyroux (2) et une en marbre blanc, ont été extraites des déblais, puis un fleuron, en pierre de Montpeyroux également, qui ornait jadis un caisson de voûte, enfin une antéfixe en terre cuite — tête d'homme entre des palmettes, — haute de 0^m 16, large de 0^m 15. Rapprochons toutes ces découvertes qui se sont produites sous la place du Taureau (Musée, Bibliothèque) ou dans ses alentours immédiats (maisons Prévost, Auty), et, sans trop prétendre nous reconnaître dans cet enchevêtrement de murs, nous inscrirons du moins à coup sûr, en cet endroit, un grand établissement thermal, sur la carte du Clermont gallo-romain (3). Y rattacher encore les mosaïques du Jardin Lecoq, ce serait peut-être lui attribuer des dimensions qu'il n'avait pas. A défaut d'un si grandiose monument, digne de Rome même, plusieurs édifices pouvaient du moins être réunis dans cette partie de la ville (4).

(1) Il est identique, selon toute apparence, à celui que l'on a aperçu, vers 1903, dans les caves de l'immeuble qui porte le n° 15 de la rue Lecoq (maison Auty, ancienne maison Séjourné). M. Paul Gautier m'a aussi parlé d'un canal qui passerait plus au nord, sous les bains de la rue Bardoux, n° 5.

(2) Près de Coudes, arrondissement d'Issoire (Puy-de-Dôme).

(3) Bouillet (*Tablettes*, I, 1840, p. 21 ; *Statistique*, p. 155) mentionne un autre établissement thermal, déblayé vers 1824, « au sud de la ville, dans un jardin appartenant à M. Planet » ; il aurait été détruit par un incendie. Ce renseignement topographique est aujourd'hui tout à fait insuffisant.

(4) Avant de quitter ces quartiers du sud, je dois encore rappeler une information quelque peu énigmatique donnée par la *Revue d'Auvergne*, IV, 1887, p. 79-80, comme extraite « d'un journal de la localité », sans titre, ni date. Il y est question des ruines d'une villa romaine, décorée d'une fresque, qu'aurait déblayée la Compagnie du chemin de fer d'Orléans, « dans un des quartiers de notre ville ». Les seuls quartiers traversés par cette ligne sont ceux du Pont-de-Naud et de Rabanesse. Enfin, M. Bielawski (*Bull. hist. de l'Auvergne*, 1904, p. 27) place un atelier de potier au Pont-de-Naud.

Quartiers du Centre. — Nous venons de parcourir les quartiers qui forment, aux quatre aspects, une ceinture au monticule central de Clermont; il ne nous reste plus qu'à examiner ce monticule lui-même. Mais, comme il est assez étendu, continuons, d'après la même méthode, à l'explorer en en faisant le tour, avant d'aboutir à son sommet.

Rue de l'Hôtel-Dieu, près de la Préfecture, sous la maison et dans le jardin de M. Ribeyre [**12**], « on a découvert, en 1840 ou 1841, une espèce de fourneau, supporté par des colonnes rondes en briques. Le pavé de la pièce dans laquelle existait ce fourneau était revêtu d'un béton parfaitement uni et peint à fresque, en blanc, en rouge et en jaune, et rayé de diverses couleurs » (1). Des vases fins, rouges, bruns et bronzés, des lampes, deux grands moules de vases sigillés, le tout mélangé à une masse de fragments de vases, de tuiles et de briques, donneraient volontiers à penser que là existait une fabrique de poteries.

Plus à l'ouest, au bas de la rue d'Assas [**13**], dans la maison du sieur Botte, furent déblayées trois mosaïques, en 1833 et en 1838 (2); la première est une rosace formée de six fleurons symétriques, rayonnant autour d'un masque de Méduse, avec une bordure d'entrelacs, au total d'un joli effet décoratif; les deux autres sont de simples fragments où l'opus *sectile* se combine avec l'opus *tessellatum ;* « des fresques d'un beau rouge uni, sillonnées de lignes au vernis de différentes couleurs, » les accompagnaient (3). Ces divers motifs ornemen-

(1) Bouillet, *Tablettes*, II, 1841, p. 76-77.

(2) *Inventaire des mosaïques de la Gaule*, t. I, Narbonnaise et Aquitaine, par G. Lafaye, nos 606-608, avec la bibliographie. Il faut y ajouter Bouillet, *Tablettes*, III, 1842, p. 644 ; *Statistique*, p. 96-97, atlas pl. XI, avec une figure peu exacte. Gonod, *Puy-de-Dôme*, p. 60, dit que la trouvaille de 1833 fut faite « à la jonction des rues Basse du Saint-Esprit et du Billard », qui correspondent aux rues d'Assas et La Tour-d'Auvergne d'aujourd'hui. — En cette même rue du Billard, on rencontra, en mars 1881, sous la maison Lecoq-Astaix, « à la profondeur de 3 mètres, un vase de terre commune contenant une centaine de monnaies romaines, grand bronze, moyen bronze, et quelques impériales en argent, presque toutes aux effigies des Antonins et des deux Faustines ». (*Bull. hist. de l'Auvergne*, 1881, p. 75.)

(3) Mathieu, *Ann. scientif. de l'Auvergne*, XII, 1839, p. 15 ; Tardieu, *Histoire*, t. I, p. 23.

taux tendraient à nous faire placer un riche édifice sur le flanc occidental du monticule. Deux objets qui figurent aussi au Musée, un débris de pilastre et surtout un fragment de tambour d'une énorme colonne en marbre blanc, mesurant 1m 80 de diamètre, trouvé en 1882, sont encore plus caractéristiques : tous deux ont été exhumés rue d'Assas, comme les mosaïques et les fresques. Supposer qu'ils viennent de plus haut, et qu'ils ont dévalé le long de la pente, serait une hypothèse gratuite.

En 1836, près de la Halle aux toiles — c'est le Théâtre actuel [14] — sous la maison Augustin, on rencontra encore un pavé de mosaïque (1), en cubes blancs et noirs formant des spirales à trois révolutions concentriques (2). Un autre a aussi été signalé sur l'autre versant de la colline, au boulevard du Séminaire, aujourd'hui boulevard Trudaine (3) ; puis des vases de bronze, au cours Sablon (4), vers 1843.

Si de l'entrée de ce cours nous remontons vers la haute ville, par la place Michel-de-l'Hospital, nous longeons un pâté de maisons sous lequel se cachent, aujourd'hui, des restes notables de constructions antiques. Je veux parler surtout du vaste immeuble situé au numéro 4 de la rue Grégoire-de-Tours [15], jadis propriété de M. Chauvassaignes, aujourd'hui de M. Bellet. J'emprunte à Bouillet la description des fouilles (5) : « En creusant pour les fondations de la façade méridionale de la maison... et en faisant enlever les terres d'un petit jardin, on a découvert des constructions romaines d'une assez grande étendue. Plusieurs pans de murs, solidement bâtis, ont servi... à supporter les nouvelles constructions. A environ quatre à cinq mètres de profondeur,

(1) *Inventaire des mosaïques*, n° 609, avec la bibliographie ; ajouter Bouillet, *Statistique*, p. 96-97. Cette mosaïque, ainsi que les trois précédentes, est conservée au Musée.

(2) Bouillet, *Statistique*, p. 134, mentionne aussi des vases de verre trouvés lors de la construction de la Halle aux toiles.

(3) *Inventaire des mosaïques*, n° 612, avec la bibliographie ; ajouter Bouillet, *Statistique*, p. 97. C'est probablement la mosaïque indiquée déjà par Gonod, *Puy-de-Dôme*, p. 60, au lieu dit « le Courtial », en face de la caserne d'Estaing [16].

(4) Je ne saurais dire précisément à quel endroit ; Bouillet, *Statistique*, p. 137, parle seulement des « travaux exécutés pour la continuation du Cours Sablon ».

(5) *Tablettes*, I, 1840, p. 191, cf. p. 173, et Tardieu, *Histoire*, t. I. p. 23.

dans les fondations, on a mis à découvert un fourneau pour des bains, bâti avec de larges briques, et près de là une salle d'environ dix mètres de longueur, pavée avec de larges dalles, d'un beau marbre jaune. Le revêtement des murs, à l'intérieur, était aussi formé de larges dalles de marbre de couleur bleuâtre. Il était facile de s'apercevoir que ces constructions ont été détruites par un incendie. Dans les décombres on a trouvé beaucoup de charbon, et une prodigieuse quantité de fragments de marbres et de porphyres de diverses couleurs, provenant de petites corniches, de lambris, etc., dont quelques parties ont été très fortement chauffées. On a recueilli aussi beaucoup de fragments de fer, de cuivre et de verre, appartenant à l'antiquité et au moyen âge, qui m'ont été donnés par M. Chauvassaignes. » « Une vaste salle, dit ailleurs (1) le même auteur, pavée de larges dalles en marbre jaunâtre, était entourée de murs dans lesquels on observait des plaques de marbre de diverses couleurs, formant mosaïque. Une petite corniche, aussi en marbre, servait de hauteur d'appui, comme dans nos appartements modernes. Les montants des portes étaient recouverts de bandes de marbre sculptées. »

Ces thermes, pour les appeler de leur vrai nom, richement décorés à l'intérieur et sans doute d'une belle architecture extérieure, devaient être eux-mêmes un ornement pour la cité. D'ailleurs ils ne se dressaient pas isolés sur le flanc oriental de la colline. Dans les rues environnantes on a repéré des murs romains (2) dont nous pouvons au moins dire qu'ils sont l'indice d'une population assez dense sur cette pente d'*Augustonemetum :* dans les caves de la rue Forosan [**17**] (3) ; plus haut, rue Massillon, dans la maison Jay [**18**] ; plus haut encore, rue Domat et place Royale [**19**]. Ces dernières

(1) *Statistique*, p. 97, cf. p. 95. Il place ces découvertes en 1842 ; mais elles ne peuvent pas être postérieures à 1840, puisque nous venons de les voir relatées dans le t. I des *Tablettes*, qui porte ce millésime.

(2) Bouillet, *Statistique*, p. 95 ; *Description*, p. 105.

(3) A quelques pas de là, devant le Grand Lycée, a été déterrée une base de statuette en marbre blanc conservée au Musée ; elle est longue de 0^m 15. La statuette même, dont les deux pieds subsistent, pouvait être haute de 0^m 35 à 0^m 40 environ.

découvertes ont une réelle valeur. Voici en effet ce que rapporte Bouillet (1) des « fouilles qui furent faites sur ce point, en 1833, pour construire, à l'ouest du Théâtre (2), la maison Laroze, et plus tard, en 1834, de l'autre côté, la maison Sauret... Dans les fondements de la maison Laroze, nous avons vu retirer sept à huit pièces de corniches en beau marbre blanc, d'au moins 1^{m} 60 de longueur, sur une épaisseur d'au moins 70 centimètres, et vendus *(sic !)* à M. Palle, marbrier. Nous avons aussi vu retirer d'autres blocs en marbre et en granit, destinés à des corniches et à des cintres que l'on conserve au Musée lapidaire de Clermont (3). Dans les fondements de la maison Sauret, on a découvert aussi des galeries voûtées et d'une maçonnerie évidemment romaine, ainsi que des chapiteaux en marbre blanc. » (4) Beaucoup plus récemment, des objets qui méritent de retenir l'attention sont sortis de terre à quelques pas de là. Lorsqu'on a construit, en 1904, l'annexe du magasin des Villes du Centre, comprise entre la place Royale et les rues Domat et Massillon, sous la partie orientale, en bordure de la rue Domat, d'intéressantes constatations ont été faites. En cet endroit s'élevait, au moyen âge, l'*Officialité* diocésaine ; les *Arcades de l'évêché* la reliaient au palais épiscopal que commença de bâtir Hugues de la Tour, en 1248, et qui s'étendait depuis la rue Saint-Genès actuelle jusqu'à la rue des Chaussetiers (5). Il n'y a donc pas lieu d'être surpris que les caves aient renfermé d'assez nombreux

(1) *Description*, p. 105, n. 4.

(2) Celui qui occupait, depuis 1807, la partie méridionale de la place Royale et qui a disparu en 1883. Voir Tardieu, *Histoire*, t. I, p. 173 ; *Bull. hist. de l'Auvergne*, 1885, p. 186, n. 1 ; *Rev. d'Auvergne*, XXIII, 1906, p. 397 ; XXIV, 1907, p. 196.

(3) Ces fragments n'ayant pas été marqués d'une manière durable, je ne saurais les déterminer avec exactitude.

(4) C'est dans le sous-sol de cette maison Sauret, rue Domat, que l'on rencontra en 1843, sous des débris romains, une couche d'huîtres épaisse de 0^{m} 10 environ. Bouillet, *Ann. scientif. de l'Auvergne*, XVI, 1843, p. 440-442 ; *Tablettes*, IV, 1843, p. 646-647, 668-672 ; *Description*, p. 105, n. 4 ; Tardieu, *Histoire*, t. I, p. 18 ; cf. *Rev. d'Auvergne*, I, 1884, p. 239, avec les références. Je me borne à rappeler le fait, qui ne touche que très indirectement à mon sujet, sans discuter s'il s'agit ou non, comme on l'a soutenu, d'huîtres nourries en eau douce.

(5) Tardieu, *Histoire*, t. I, p. 173-174, 683.

vestiges de cette époque (1). Mais des matériaux beaucoup plus anciens avaient été employés dans les assises inférieures des murs; on les a dégagés en démolissant ces derniers. Transportés au Musée, ils permettent d'imaginer dans quel grand édifice gallo-romain ils étaient employés (2). Un fût de colonne en marbre, haut de 0^m 82, d'un diamètre de 0^m 32, qui provient de la place Royale, appartenait peut-être au même ensemble.

Autour de cette place, la terre nous a restitué maint autre souvenir précieux des temps romains. Delarbre (3) a vu un « tronçon de colonne... à côté de la porte méridionale de la Cathédrale [**20**], autour duquel sont des boucliers grossièrement sculptés, qui ont été dégradés pendant la révolution » (4), et

(1) On y constatait nettement la présence de plusieurs arcs romans, à côté d'arcs brisés, la construction romane ayant été renforcée et modifiée par une construction ogivale. Dans les déblais fut recueillie une tête de statue que je n'ai pas pu voir ; elle était en pierre du Poitou, comme les statues du portail nord de la cathédrale. Je tiens ces renseignements de l'entrepreneur des travaux, M. M. Pougheon.

(2) Voici l'énumération de ces morceaux architectoniques qui sont en arkose, sauf le dernier qui est en grès calcaire :

1° Fragment de colonne recouverte de feuilles imbriquées, haut de 0^m 70 ;

2° Fragment d'un grand chapiteau corinthien, mesurant actuellement 0^m 45 de hauteur et 1 mètre environ de diamètre ;

3° Fragment d'emploi incertain, avec restes de fleurs sculptées, haut de 0^m 70, large de 0^m 65 ;

4° Fragment de base, probablement d'un pilastre, haut de 0^m 55, long de 0^m 95 ;

5° Fragment haut de 0^m 60, large de 0^m 70 : sur une face, des traces de sculpture en bas-relief ; on distingue la partie droite d'un tronc d'homme, avec le bras et un peu du vêtement ; à droite, sur le côté, en bordure, un motif d'ornementation composé de boucliers échancrés, deux sont entiers ;

6° Fragment de corniche avec modillon détérioré, haut de 0^m 60, long de 1^m 95 ;

7° Fragment de corniche avec double moulure, haut de 0^m 45, long de 1^m 10.

Sur ces découvertes, voir Boudet, *Le château sarrasin*, p. 8, n. 2.

(3) *Notice*, p. 68 ; Le Grand d'Aussy, *Voyage*, t, I, p. 121, n. 1 ; Dulaure, *Description*, p. 202, parle seulement d' « un fragment de bas-relief antique où l'on distingue des boucliers » ; cf. p. 176.

(4) Il existe dans le square du Musée un énorme tambour de colonne en trachyte, qui mesure 0^m 70 en hauteur, 0^m 95 en diamètre. Dans trois ou quatre cadres tracés sur le pourtour, on aperçoit encore des oiseaux, des vases et deux grands boucliers échancrés, le tout assez détérioré. Je croirais volontiers que c'est le morceau dont parle Delarbre. Le Musée possède, il est vrai, un autre tambour de colonne en domite, orné de boucliers semblables, puis d'armes et de fleurons répartis dans une série de cadres (Bouillet, *Supplément*, p. 51, n° 28.) Il est en meilleur état que

lors de la démolition des tours romanes de la même église, en 1848, (1) on a retiré de « la maçonnerie du pignon ouest », un fragment de bas-relief en marbre blanc (2). Mais ce qui est surtout caractéristique, ce sont les inscriptions. Je ne parle pas d'une (3) épitaphe, exhumée en 1880, près de la Cathédrale (4), et qui a dû y être apportée d'un autre quartier, mais bien de deux textes honorifiques, sans doute du 1er siècle : le premier, offert par les trois Gaules, perpétuait le souvenir d'un Arverne qui, après avoir occupé les plus hautes fonctions dans sa cité, fut élevé à la dignité de prêtre provincial à l'autel de Lyon (5) ; le second gardait la mémoire d'un citoyen viromanduen, de la Gaule Belgique (6). Il faut y joindre un ex-voto à Apollon (7), retrouvé en 1786 dans les jardins de l'évêché, au sud de la place, près de l'officialité.

Texte votif, textes honorifiques, voilà bien ce que nous sommes habitués à lire dans les villes romaines, au forum, autour de la curie. Il y a longtemps qu'on a doté *Augustonemetum* d'un capitole (8), en réservant d'ailleurs à ce nom le sens trop exclusif — et même faux à l'époque impériale — de forteresse (9). Bien que la hauteur terminée par ce qu'on appelle aujourd'hui « le Plateau Central » semblât désignée

le précédent ; aussi Delarbre, s'il avait voulu le désigner, n'aurait sans doute pas mentionné les seuls boucliers, mais toute l'ornementation qui le recouvre. La gravure qu'en donne Gault de Saint-Germain, *Antiquités*, p. 127, pl. II, 1, ne reproduit, je dois l'avouer, ni l'un ni l'autre d'une façon absolue. Mais est-elle véridique dans tous les détails ? On ne manquera pas de noter l'espèce de prédilection des sculpteurs d'Auvergne pour le bouclier échancré ou *pelta* employé comme motif ornemental. Cf. Espérandieu, *Recueil général des bas-reliefs*, t. II, nos 1599, 1600.

(1) Abbé R. Crègut, *Bull. hist. de l'Auvergne*, 1909, p. 218.

(2) *Ann. scientif. de l'Auvergne*, XXIV, 1851, p. 110.

(3) Et peut-être de deux ; mais le caractère de la seconde (C. I. L., XIII, 1477) n'est pas assez net pour qu'on en puisse parler sans risque d'erreur.

(4) C. I. L., XIII, 1473.

(5) *Ibid.*, 1463.

(6) *Ibid.*, 1465, avec la bibliographie.

(7) *Ibid.*, 1460.

(8) Savaron, *Les origines*, 1662, p. 104 ; Dulaure, *Description*, p. 175 ; Delarbre, *Notice*, p. 29, 39, 78 80, 175 ; Tardieu, *Histoire*, t. I, p. 456.

(9) Voir, par exemple, Gault de Saint-Germain, *Antiquités*, p. 117, n° XXV : « La Cathédrale de Clermont a été construite sur les fondemens de la forteresse antique, et une partie des bâtimens et des murs qui en forment l'enceinte subsiste encore aujourd'hui. »

pour recevoir un sanctuaire capitolin, rien, je crois, ne nous autorise à lui en attribuer un. Qu'elle ait été pourtant le centre politique de la ville, comme elle en était le centre topographique, c'est ce que la disposition même des lieux invite à croire, c'est ce que démontrent les inscriptions citées plus haut, c'est ce que confirmeraient, je pense, les morceaux d'architecture que j'ai aussi mentionnés s'il était possible de les rattacher à quelque monument. On ne sera sans doute pas téméraire en revendiquant une place sur ce terrain pour un temple d'Apollon ; l'ex-voto des jardins de l'évêché paraît un témoignage suffisant (1). Mais d'y installer le grand sanctuaire de Mercure dont parle Grégoire de Tours (2), *delubrum illud quod Gallica lingua Vasso Galate vocant* (3), si l'on a pu souvent y songer autrefois (4), on n'en a plus le droit depuis que les fouilles du puy de Dôme en ont révélé la véritable situation (5). Encore moins doit-on rapporter à ce temple un énorme linteau de porte monolithe, long de 2^{m} 45, haut de 0^{m} 65, épais de 0^{m} 20, qui se voyait au XVI^{e} siècle, au-dessus du portail de l'hôpital (6), à la fin du XVIII^{e} et au commencement du XIX^{e}, dans la rue des Bohêmes [**21**] (7), et qui figure maintenant au Musée (8). Cette pierre, dont une tête de Méduse occupe le milieu, a été expli-

(1) S'il était démontré que l'ex-voto *Genio Arverno* (C. I. L., XIII, 1462), qui se trouve actuellement au château de Mons, à Aubiat (Puy-de-Dôme), y a été apporté de Clermont, il faudrait aussi vraisemblablement admettre que l'autel où se lisent ces mots se dressait au centre de la ville.

(2) *Hist. Franc.*, I, 32, édit. Arndt.

(3) Voir sur ce passage, Aug. Audollent, *Examen critique de deux textes anciens supposés relatifs au temple du puy de Dôme.* (*Bulletin archéologique*, 1907, p. 369-380.)

(4) Savaron, *Les origines*, 1662, p. 105 ; Dulaure, *Description*, p. 165-168, 175 ; Rabani-Beauregard, *Tableau*, p. 8 ; Gault de Saint-Germain, *Antiquités*, p. 126-127 ; Gonod, *Puy-de-Dôme*, p. 37, 58 ; Tardieu, *Histoire*, t. I, p. 165.

(5) On trouvera la bibliographie du sujet dans mon mémoire précité (note 3).

(6) Symeoni, *Dialogo pio*, 1560, p. 181-182.

(7) Dulaure, *Description*, p. 177-178 ; Le Grand d'Aussy, *Voyage*, t. I, p. 120-121 ; Delarbre, *Notice*, p. 79-80 ; Gault de Saint-Germain, *Antiquités*, p. 119-126 ; la reproduction (pl. I, 1) est peu exacte ; Nodier, *Voyages pittoresques*, texte, p. 43-44 ; planches, vol. I, p. 66 ; Tardieu, *Histoire*, t. I, p. 22-23, planche p. 18.

(8) Bouillet, *Statistique*, p. 162-163 ; atlas, pl. 10, n° 3 ; *Musée*, p. 199 ; *Supplément*, p. 43, n° 1 ; Espérandieu, *Recueil général des bas-reliefs*, t. II, n° 1595, avec la bibliographie ; Aug. Audollent, *Le Musée de Clermont-Ferrand*, 1908, p. 36-37.

quée des façons les plus invraisemblables par la plupart de ceux qui s'en sont occupés, jusqu'au moment où M. Héron de Villefosse (1) lui a restitué son véritable sens (2). Il s'agit en réalité d'un dessus de porte de tombeau. Par conséquent ce bloc de granit n'était pas à sa place primitive, sur la hauteur de Clermont ; il a dû être hissé là de quelque sépulture des bas quartiers, pour orner un monument postérieur.

En revanche, les alentours de la Cathédrale, au nord, comme nous l'avons déjà constaté au sud, sont riches en restes d'architecture romaine : fragment d'acrotère (?) haut de 0^m 28, en calcaire jurassique, trouvé au Tribunal de Commerce [**22**] (3) ; quatre morceaux en granit des montants d'une porte de grandes dimensions (4), ils sont ornés de fleurs, avec représentation de vantaux, et proviennent de l'entrée de la rue Boirot [**23**] (5) ; puis, sous le Tribunal et la Prison [**24**], une mosaïque (6) et une très curieuse colonne en granit, haute de 1 mètre, d'un diamètre de 0^m 60 à la base, sur laquelle sont sculptés, dans une série de compartiments superposés, en haut, peut-être des masques scéniques, en bas des crotales et des vases de différentes formes (7). Gonod (8) et Bouillet (9) voient des thermes en cet endroit : leur conclusion serait excessive s'ils la fondaient seulement sur cette mosaïque et cette colonne ; je pense qu'ils font état des nombreux « objets antiques » exhumés avec cette dernière, en 1819 et 1820, et dont aucune mention plus précise ne nous est parvenue. Qu'il faille ou non souscrire à cette opinion, il reste prouvé

(1) *Gazette archéologique*, XII, 1887, p. 266.

(2) Il semble avoir été entrevu par Ch. Nodier, *loc. cit.*

(3) Aujourd'hui au Musée.

(4) Ils mesurent de 1 mètre à 1^m 05 de long, et de 0^m 50 à 0^m 55 de large.

(5) Bouillet, *Statistique*, p. 164 ; atlas, pl. 11, n° 4 ; *Supplément*, p. 43, n° 2. On en voit une partie dans la figure 23, p. 37 de ma notice sur *Le Musée de Clermont-Ferrand*.

(6) Gonod, *Puy-de-Dôme*, p. 60.

(7) Bouillet, *Statistique*, p. 164 ; *Musée*, p. 199 ; *Supplément*, p. 51, n° 27 ; Espérandieu, *Recueil général des bas-reliefs*, t. II, n° 1594 ; Aug. Audollent, *Le Musée de Clermont-Ferrand*, p. 33.

(8) *Loc. cit.*

(9) *Statistique*, p. 155.

que le sommet de la butte où s'élèvent aujourd'hui la Cathédrale, l'Hôtel de Ville, le Tribunal et la Prison, était, dans l'antiquité comme de nos jours, occupé par une série d'édifices (1). Sans pouvoir les dénommer avec certitude (2), nous avons du moins, ainsi que je l'ai dit, de fortes raisons d'inscrire parmi eux, à côté du forum, la curie municipale et un temple d'Apollon.

Nous avons passé en revue, en essayant de les interpréter, à peu près toutes les découvertes de quelque importance qui se sont produites sur le sol de Clermont. Jetons maintenant un coup d'œil sur l'ensemble de la cité telle que ces constatations nous permettent de nous la figurer. Tout en haut du monticule se dressent les édifices publics ; autour d'eux, à flanc de colline, s'étagent les constructions de toute espèce, surtout particulières ; une troisième zone, dans la plaine, est celle des tombeaux.

Plusieurs parmi les historiens d'*Augustonemetum* ont constaté que cette ville s'étendait plus à l'est et au midi que la ville moderne (3), j'entends celle du commencement du XIX^e^ siècle, et non celle qui s'agrandit tous les jours sous nos yeux. Il est certain que les bas quartiers, au nord du monticule, ont produit une moisson archéologique notablement moins abondante que ceux qui les continuent à l'est, puis au sud. Il n'y a donc rien d'illogique à conclure que la population y était plus clairsemée (4), à cause, sans doute, de l'exposition moins avantageuse, peut-être de l'insa-

(1) Mallay rapporte sommairement (*Mém. de l'Acad. de Clermont*, IX, 1867, p. 274, n. 1) : « Quand on a fait des fouilles au haut de la rue des Gras, en 1849, on a trouvé, à une profondeur de 5 mètres, un mur de construction romaine et des débris de poteries gallo-romaines. »

(2) Il n'y a, je crois, aucune conclusion topographique à tirer de « douze grands vases antiques en poterie, dans un caveau de la maison portant le n° 20, rue des Gras » (*Mém. de l'Acad. de Clermont*, XVIII, 1876, p. 834) ; encore moins des quelques figurines de Vénus, en terre blanche, extraites des « fondations de la maison Dupic, près de la Poterne » (Bouillet, *Statistique*, p. 138).

(3) Dulaure, *Description*, p. 164 ; Le Grand d'Aussy, *Voyage*, t. I, p. 116, ne parle que du midi ; Delarbre, *Notice*, p. 34 ; Bouillet, *Statistique*, p. 74.

(4) Cf. Hospital, *Rev. d'Auvergne*, XXIII, 1906, p. 171.

lubrité (1). Mais pour l'ouest, la théorie peut sembler trop absolue ; elle ne paraît pas tenir compte des résultats obtenus au bas de la rue d'Assas, près du Théâtre, et surtout au château des Salles, à Sainte-Marie et à Saint-André. Pourtant, de ce côté encore, je le reconnais, on constate une sorte d'hiatus. Entre la place de Jaude et la rue Bonnabaud (2), on n'a presque rien noté qui rappelle l'époque romaine (3). En tirera-t-on cette conséquence immédiate que le « Mur des Sarrasins », avec tout ce qui l'avoisine au nord-ouest, doive être exclu de la ville proprement dite ? Ce serait, à mon sens, aller beaucoup trop loin. Encore nous faut-il montrer quelque prudence et déclarer sans détour qu'il y a là un problème topographique à étudier.

Ces réserves nécessaires une fois formulées, nous ne ferons pas difficulté d'admettre, avec Dulaure, Le Grand d'Aussy, Delarbre et Bouillet (4), que la partie qui s'étend depuis l'avenue de Lyon jusqu'à l'avenue Vercingétorix était sans doute habitée par une population plus dense. « Nos pères, dit Delarbre (5), donnèrent le nom de *citas* aux terres et vignes encloses de murailles, à l'orient et au midi de Clermont. Cette dénomination subsiste encore aujourd'hui » (en 1805) ; elle perpétuait le souvenir du temps où ces champs étaient compris dans la cité (6). Que l'interprétation soit juste ou erronée,

(1) Voir ci-dessus, p. 132, n. 5.

(2) Trois fragments de corniche en calcaire (l'un d'eux est long de 0 m. 72) ont cependant été trouvés dans le prolongement de la rue Haute-Saint-André, lors de la construction d'un pont sur la Tiretaine ; c'est peut-être l'indice de quelque monument.

(3) Il est vrai que M. Tardieu installe à Jaude le forum, en bordure duquel est érigé un temple de Mars, dont il donne même le plan ; il met encore le prétoire (?) à la place Chapelle-de-Jaude (*Histoire*, t. I, p. 17, 332, 560, 687-688). C'est toujours d'après les fouilles exécutées, en 1824, par M. de Laizer, et d'après les croquis aujourd'hui introuvables du même (voir ci-dessus p. 135) qu'il établit ses déductions.

(4) Voir ci-dessus, p. 151, note 3.

(5) *Notice*, p. 43, cf. p. 73.

(6) Savaron, *Les origines*, p. 23, est moins explicite : « Communément on appelle les terres et les villes joignantes à la ville de Clairmont *La Cita*, à cause que l'ancienne Cité d'Auuerne s'estendoit jusques-là... » Tardieu, *Histoire*, t. I, p. 677, mentionne « le *terroir de la Citas*, près de la porte Neuve et du moulin de *la Palotte* (c'est sans doute, dit-il en note, le moulin des hospices, au sud de l'Hôtel-Dieu), au-dessous du jardin des Plantes, 1311-1568. »

elle n'apporte qu'un complément de preuve à l'appui de la théorie. Les restes dûment vérifiés de la ville romaine dans cette région — et nous avons vu que le nombre s'en est sensiblement accru depuis Bouillet — sont autrement probants. N'oublions pas cependant les découvertes de la haute ville ; là, peut-être, les habitations privées étaient rares, mais les monuments remplissaient une grande partie du terrain, dominant les constructions d'alentour et attirant de loin les regards.

Quand on arrive à Clermont par la route d'Aubière, après avoir dépassé les anciennes carrières de Saint-Jacques ou de Saint-Amandin, à un détour du chemin, tout d'un coup un spectacle inattendu s'offre aux regards surpris et charmés. C'est la ville qui, par étages successifs, dévale des hauteurs du Plateau Central jusque dans la plaine de Rabanesse. Les lignes trop accusées de quelques édifices (Hôtel-Dieu, Musée) perdent de leur raideur, les tons choquants de certaines maisons s'atténuent, tous les détails peu heureux se fondent en un ensemble harmonieux, où percent çà et là quelques bâtiments plus imposants, avec la haute silhouette de la Cathédrale au sommet et l'abondante verdure qui forme dans le bas un encadrement à souhait. Voilà d'où j'aime à me figurer l'antique *Augustonemetum*. Depuis le temple et la curie qui en occupaient le sommet jusqu'aux thermes recouverts aujourd'hui par le Musée et la Bibliothèque, jusqu'aux villas peut-être qu'a remplacées l'Université, les maisons s'accrochaient aux pentes plus accentuées que celles que nous gravissons à présent. Serrées les unes contre les autres, avec leurs toits peu inclinés, elles formaient, j'imagine, une masse pittoresque, dont l'agréable fouillis devait impressionner vivement le voyageur qui abordait ainsi par le sud la capitale des Arvernes (1).

AUG. AUDOLLENT.

(1) Je dois à l'obligeance de M. Dalechamps, ingénieur de la Ville, le plan hypsométrique inédit et la carte d'après le cadastre, qui accompagnent ce mémoire et en faciliteront la lecture. La carte a été mise au courant des récentes transformations de Clermont.

PLAN HYPSOMETRIQUE DE CLERMONT-FERRAND

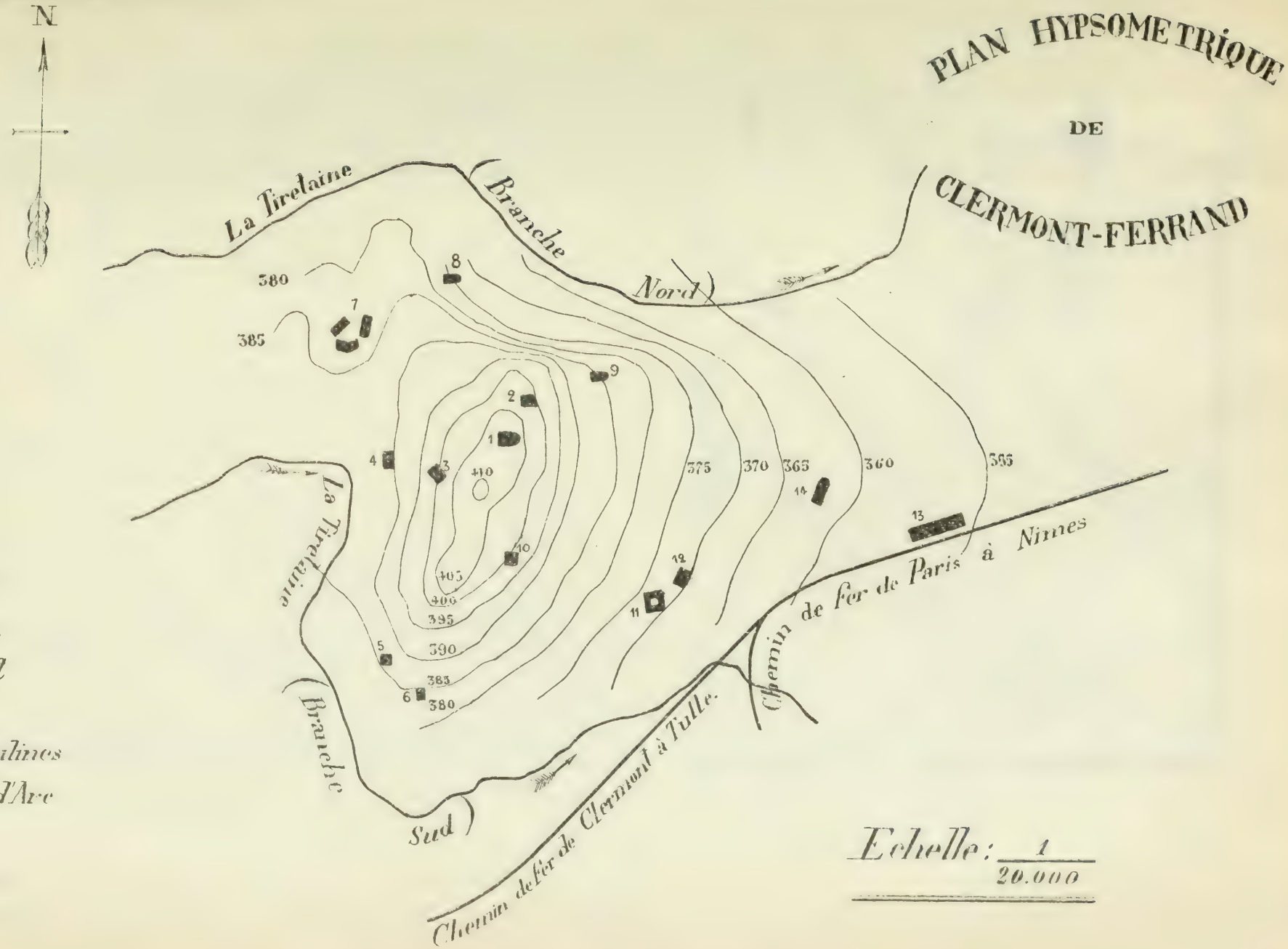

1_Cathédrale.
2_Hôtel-de-Ville.
3_Préfecture.
4_Théâtre.
5_Hôtel-Dieu.
6_Université.
7_Hôpital-Général.
8_Eglise S^te Eulrope.
9_____N.D. du Port
10_Lycée B. Pascal
11_Quartier des Paulines
12_Lycée Jeanne d'Arc
13_Gare P.L.M.
14 Eglise S^t Joseph

Echelle : 1/20.000

Côtes de Clermont
Chanturgue
Montjuzet
Tuilerie
les Quatre Routes
Grivouses
Calvaire
Champfleurit
les Bughes
Bien-Assis
Chanlonge
Chanteranne
Mre de Calaroux
les Récollets
Dme du Ressort
Dme de ma Peine
St Jean
Puy de la Poix
Herbet
Puy de Crouel
la Pradelle
Ch.t de Beauheu
St Rémy
Enclos des forêts
St André de Madeleine
Chamalières
Bois de Gras
Montjoly
Villars
Les Roches
Les Galoubies
Place Charlet de Gaulle
Place d'Espagne
Place des Carmes Déchaux
Gare
Esplanade de la Gare
Quartier Umbreuil
Petit Lycée
Marché
Jardin
Le Jas
Pont de Naud
Rabanesse
St Amandin
St Jacques
les Ormeaux
Valière
la Chaux
côte de Landois
l'Oradou
CARTE DE CLERMONT
D'APRÈS
LE PLAN CADASTRAL
Echelle : 1/10.000

UNE

NÉGOCIATION LITTÉRAIRE[1]

(Documents inédits)

Dans les premières années du XIX^e^ siècle, tandis que la gloire d'un enfant de l'Auvergne rayonnait sur toute « la République des Lettres » du plus vif éclat, il y avait à Fontainebleau quelqu'un d'assez obscur du reste, qui s'était donné, semble-t-il, pour principale sinon pour exclusive occupation de diminuer cette gloire en en contestant le bien-fondé : avec une application infatigable, une patience de bénédictin, Charles Remard préparait son *Supplément nécessaire aux Œuvres complettes de J. Delille.*

A quel sentiment obéissait en réalité l'impitoyable éplucheur, ce serait une naïveté de se le demander seulement. S'il fallait cependant l'en croire, ç'aurait été d'abord chez lui simple affaire de « curiosité ». Passablement versé dans la connaissance des littératures latine, italienne et anglaise, il n'avait pas lu les premiers vers de la *Traduction des Géorgiques*, par où s'était affirmée, comme on sait, la maîtrise du nouveau poète, qu'une remarque s'était imposée à lui avec

(1) Voir dans la *Revue d'histoire littéraire de la France*, avril 1907, *Un manuscrit inédit de Remard sur Delille*.

toute la clarté et toute la force de l'évidence : l'ouvrage abondait en réminiscences, en imitations même de toute sorte, et le moderne « émule de Virgile » n'en avait soufflé mot ! La curiosité, puisqu'il l'appelle ainsi, s'était éveillée tout de suite chez notre lecteur, et la malignité aussi probablement, et sans doute encore le sentiment de la justice, — toujours si susceptible, si facilement effarouché, quand il s'agit du prochain et que ce prochain est un confrère. On a beau être Delille, en effet, le procédé est au moins étrange d'emprunter ainsi de toutes mains, sans dire seulement qu'on emprunte ni à qui l'on emprunte ; et si l'on pouvait faire sentir au « prince des poëtes » ce qu'il y a d'indélicat, de risqué dans ces habitudes, et le rappeler ainsi sans trop de ménagements à une pratique un peu plus stricte du vieil adage *suum cuique* (1), le « prince des poëtes » n'aurait après tout que ce qu'il mérite. Et Remard de poursuivre désormais son examen avec un entrain, une confiance allègre — et combien désintéressée ! — de redresseur de torts et de justicier. Il scrute, il épluche, il passe au crible, infatigablement. Rien n'échappe à cet œil fureteur, à ce regard singulièrement averti et d'une clairvoyance terrible. Du coin de l'hémistiche où elle était tapie dans une sécurité parfaite, il débusque la plus petite réminiscence, la tire à la pleine lumière, la force à s'avouer honteusement ; et quand tout Delille a été lu ainsi et épluché, Delille se trouve « dépouillé de ce qui ne lui appartient pas » (2). Il apparaît dans un état qui, pour ne pas être celui de la nudité complète, n'en est pas moins fort piteux. *He has his work half done* (3) : le célèbre poète est un plagiaire.

C'est un résultat ; il est même fort intéressant, comme nous l'avons dit ailleurs (4), et, malgré ses insuffisances et ses puérilités, le *Supplément* sera désormais indispensable à qui voudra connaître les « sources » de Delille.

Mais ce résultat, il s'agit maintenant pour Remard de le porter à la connaissance du public ; et c'est ici que les diffi-

(1) C'est une des épigraphes que Remard a mises à son manuscrit.
(2) C'était le titre primitif du *Supplément*.
(3) Autre épigraphe de l'ouvrage de Remard.
(4) *Revue d'histoire littéraire de la France*, loc. cit.

cultés commencent. Impossible d'accuser un écrivain de plagiat, sans en administrer la preuve ; et le détail de la preuve est, en l'espèce, d'une longueur redoutable. L'enquêteur n'a rien voulu sacrifier de son implacable enquête ; toutes les pièces à conviction, il a tenu à les mettre absolument toutes sous les yeux de ses contemporains et de la postérité, depuis les plus significatives jusqu'aux plus insignifiantes, sans faire grâce de la moindre notule ; et le dossier ainsi constitué ne forme pas moins de « deux gros volumes in-8° ». C'est beaucoup, c'est même trop, et Remard tout le premier ne laisse pas d'en concevoir de l'inquiétude. Il n'est pas riche, pour comble d'ennui ; et quoique de libraire il soit devenu bibliothécaire, il ne saurait être un seul instant question de faire élever à ses frais ce monument de réparation et de justice, comme il dirait volontiers. De toute nécessité, il lui faut patiemment attendre une occasion.

Selon toute vraisemblance, elle ne saurait tarder longtemps. Delille est un auteur fameux ; on réimprime tel et tel de ses « poëmes » ; le jour n'est donc pas très éloigné sans doute où il paraîtra de ses œuvres une belle et somptueuse édition, de tous points proportionnée à l'importance de l'illustre écrivain ; et s'ils ont la prétention de donner au public quelque chose de vraiment original, quelque chose surtout de complet, les éditeurs ne pourront pas ne pas accepter le précieux *Supplément* avec joie et même avec reconnaissance.

Ainsi calculait Remard. Remard, c'est par trop évident, n'était qu'un naïf et qu'un sot.

Il apprend un jour que le libraire Michaud va donner, avec la collaboration d'Amar, une magnifique édition de Delille, une édition par souscription et qu'on s'efforcera de rendre digne du poète dont la France entière a porté le deuil et à qui elle a fait des funérailles nationales. La voilà donc enfin, la bonne aubaine si vivement désirée ! Incontinent, Remard se met en campagne : sans aucun doute, il va pouvoir placer son manuscrit.

C'est l'histoire de ces tentatives qu'on va lire, tentatives infructueuses, naturellement : elles ne pouvaient pas ne pas l'être. Nous n'avons eu en main que les lettres de Remard, ou plutôt les brouillons de ses lettres, car il semble bien que

ç'ait été une de ses manies de ne rien laisser perdre de ce qui était une fois tombé de sa plume ; mais c'est tout ce qu'il faut pour reconstituer avec exactitude la négociation et ses péripéties.

* * *

Remard s'est donc hâté d'offrir son œuvre à Michaud. — Le brouillon de cette première lettre (on ne confie pas à un tiers, fût-il votre ami le plus intime, des commissions de cette importance !) le brouillon de cette lettre n'a pas été conservé. Dans la pensée de Remard, évidemment, la présentation du manuscrit était à elle seule plus que suffisante ; tout éditeur devait bondir sur une aussi excellente affaire ; et c'est la certitude de l'acceptation qui lui aura fait négliger de garder par devers lui le texte de l'offre ; ou plus simplement encore, cette lettre a-t-elle été perdue. — Michaud a accueilli la proposition et y a répondu par une demande en communication du manuscrit. C'est ainsi, en effet, que généralement les choses se passent. Remard riposte par un refus net. Il veut bien faire connaître par un bref résumé la teneur de son travail ; mais s'en dessaisir un seul instant, jamais !

Simple manifestation d'un caractère peut-être soupçonneux de nature et que la vie aura rendu plus défiant encore et plus aigri ? Tendresse ombrageuse, inquiète, jalouse, d'un auteur à l'endroit de ses productions, et qui lui fait redouter de ne plus les sentir à portée de sa main, comme un avare son trésor ou une mère un enfant trop adoré ? Expérience personnelle des procédés des éditeurs, fort peu scrupuleux, en effet, à un moment où les lois qui régissent aujourd'hui la propriété littéraire n'étaient pas encore établies ? (1) Il semble bien que ç'ait été la dernière raison la plus sérieuse. Toujours est-il qu'il écrit à Michaud, le 14 janvier 1825 :

« Mr. La communication de mon travail, même pour quelques heures, pouvant devenir une expropriation ipso facto,

(1) Car Remard était auteur ; il était même poète, et il a publié une œuvre en quatre chants. Mais sur quels singuliers et répugnants sujets a-t-il laissé traîner son imagination ?

parce qu'en quelques heures, on pourrait prendre tous les renseignemens nécessaires pour en faire un semblable en peu de (*en surcharge de* avec le *barré*) tems (1), et me priver ainsi de mon droit d'aînesse, je vous prie d'abord de ne pas songer à cette communication. Quant à mon travail en lui-même, il consiste 1° à relever tous les emprunts que Delille a faits dans une foule d'auteurs lat. anc. et mod. anglais et fr. en prose et en vers, pour enrichir et orner ses ouvrages, emprunts dont l'auteur ne s'est point vanté, emprunts qui sont tous prouvés par les citations originales, et ne laissent aucune prise à la critique. 2° dans beaucoup de rapprochemens curieux et variés dans tous les genres (*en surcharge de* dont le lecteur s'amusera toujours *barré*). 3° enfin dans un grand nombre de notes littér. crit. et autres, telles que Delille les a faites lui-même pour ses premiers ouvrages, et telles qu'on les fait généralement aujourd'hui pour accompagner les poèmes originaux ou traduits, comme aussi quelquefois pour enfler les vol. (2). »

Pas plus d'ailleurs que dans sa première lettre, il n'ose offrir le manuscrit en entier, surtout sous sa forme présente, malgré les avantages réels qu'en offrirait cependant la publication intégrale.

« Je ne dois pas vous dissimuler, Mr. et vous en savez déjà quelque chose, que mon travail ne pourrait pas vous servir *en totalité*, dans l'esprit de rédaction où je vous le livrerais en ce moment (*en surcharge de* à cette heure) ; mais vous et m. Amar, vous saurez bien (*en surcharge* je le répète) y démêler ce qui convient à votre objet, (*en surcharge* et le [un mot illisible] (3) selon vos vues), comme laisser de côté ce qui s'en écarte ou ce qui peut nuire. Voulez-vous même

(1) Ces manuscrits n'étant que des brouillons de lettres, nous les reproduisons intégralement, avec indication des additions, corrections, surcharges, etc., et quoique la prose d'un Remard n'ait pas la même importance que celle d'un Pascal.

(2) Ces sept derniers mots sont barrés dans le manuscrit ; et on a ajouté en surcharge une phrase dont nous n'avons pas réussi à reconstituer le premier mot, les autres paraissant être « doublement au lecteur », à moins que ce ne soit « doublement au but ».

(3) C'est évidemment « arranger, adapter » qu'il a voulu dire ; mais le mot illisible n'a aucune ressemblance de forme avec ceux que nous proposons pour l'expliquer.

que je vous le dise, monsieur ? c'est que, si nous nous arrangeons, vous serez au moins aussi satisfait de (*barré :* avoir acquis la partie) pouvoir annéantir à jamais les *révélations offensives* [*en surcharge* et réflexions, mais toujours fondées (prenez-y bien garde)], que d'améliorer votre édition d'une grande quantité d'excellentes notes. »

Et que demande-t-il en échange d'un pareil service ? Presque rien, en vérité ; surtout si M. Michaud veut bien réfléchir qu'une aussi précieuse collaboration lui sera assurée — sans augmentation de prix — tant que durera l'impression de l'édition.

« J'ai dit que mes prétentions seraient modestes et je le prouve en (ne vous *barré*) me bornant à 1.500 fr. payables lors de la livraison du mss. plus *un exempl. de la nouv. édit. gr. I. vélin*, et les onze vol. (*en surcharge de* dix vol. *barré*) des œuvres de *Saint-Ange* (1) *et d'Ovide*. C'est à quoi je m'arrête irrévocablement, et si vous y souscrivez (*en surcharge* Mr.), je m'engage en outre à correspondre avec Mr. Amar pour tous les renseignemens qu'il aurait à me demander, et les nouvelles notes que j'aurais à lui fournir (*en surcharge de* donner *barré*) dans le courant de l'impression.

Je souhaite pour vous, pour M. Amar et pour vos souscripteurs que mes propositions vous conviennent et j'ai l'honneur, etc. »

*
* *

L'offre était tentante, et l'on comprend qu'un éditeur ait été alléché. Mais Michaud ne connaissait toujours pas le manuscrit. Nouvelle lettre pour demander un supplément

(1) Saint-Ange (Ange-François Faviau de) [1747-1810] n'est guère connu que pour avoir été un infatigable traducteur d'Ovide. Il commença dès 1771 et ne s'interrompit que pour mourir. La Harpe ayant donné d'assez vifs éloges à ses premières traductions, Saint-Ange, on le dirait, n'eut jamais à cœur que de mériter les éloges de la critique dans le même genre de travail. Il débuta par *Vertumne et Pomone* et les *Amours de Biblis* (1771), donna les six premiers livres des *Métamorphoses* de 1778 à 1789, les *Métamorphoses* complètes en 1801, les *Fastes* en 1804, l'*Art d'aimer* en 1807, et le *Remède d'amour* parut en 1811. Il fut professeur d'éloquence latine à la Faculté des Lettres de Paris — où il dut expliquer et commenter Ovide — et membre de l'Académie Française cinq mois avant sa mort.

d'explications. Nouvelle réponse de Remard, le 22 janvier 1825. Il revient sur quelques points déjà touchés, il y insiste, il les précise. Impossibilité de communiquer le manuscrit, cette fois « même quelques minutes et sous ses yeux », parce qu'il a « la prétention d'être cru sur parole » et qu'il est d'autre part « bien sûr de n'avoir aucun reproche ». Impossibilité d'ailleurs de faire le voyage de Paris, à cause du mauvais état de sa santé et de la rigueur de la saison. Protestation de son honnêteté et de sa probité scrupuleuse en affaires : il a été trompé bien des fois, mais il n'a jamais trompé personne ; M. Michaud peut donc être tranquille : il aura tout ce qu'on se sera engagé à lui livrer ; il aura même « *les premiers brouillons* — c'est Remard qui souligne — heureusement conservés » ; il aura « les notes et renseignemens, que de nouvelles recherches » pourront produire encore ; enfin il pourra disposer en maître absolu d'un travail pour lequel on renonce « à toute propriété, à toute protestation ultérieure ». Et vraiment, le travail ne manque pas d'intérêt, et l'acquisition en serait une bonne affaire pour un éditeur (1).

« Mr. J'ai passé toute la journée d'hier à parcourir avec attention mon Mss. et j'y ai reconnu plus de 300 notes purement crit. et littér. qui peuvent entrer d'emblée dans (toutes *en surcharge*) les éditions (*le mot est en surcharge, au-dessus du mot* anciennes *barré*), anciennes présentes (*en surcharge :* nouv.) et futures (*en surcharge* des œuvres de Delille), et leur donner un mérite de plus. Je m'explique assez clairement, il me semble, en disant notes crit. et littér. : vous et M. Amar, vous m'entendez de reste, et en cela, Mr, il ne peut y avoir de mécompte pour vous, parce que ces notes sont ce qu'elles doivent être dans toute la valeur des termes, et que, Dieu merci, je m'y connais autant qu'un autre. (*En surcharge* ce genre de travail est dans mon gout et à ma portée). »

Rien que d'assez habile jusqu'ici. C'est maintenant que les choses vont se gâter.

Remard suppose évidemment à tout le monde — disons son

(1) C'est toujours là qu'en revient le pauvre Remard, sans jamais réussir à faire partager sa conviction.

amour de la vérité et son désintéressement scientifique ; — et cela ne laisse pas d'être déjà d'une belle naïveté. Mais ne va-t-il pas se targuer que sa collaboration à la « magnifique édition » démontrera avec la dernière évidence les plagiats, oui, les plagiats de « l'illustre Poëte ? » C'est ce qui s'appelle avoir le sens délicat des convenances ! Et le malheureux, avec une candeur stupéfiante, vante son apport, croit que tout le monde y aura plaisir, une fois pratiqués les adoucissements de forme nécessaires, et que les éditeurs eux-mêmes n'en éprouveront pas une médiocre surprise.

« Ce n'est pas tout : il y a bien trois ou quatre fois autant d'autres notes, relatives aux emprunts de tout genre qu'a faits notre illustre Poëte dans une foule d'auteurs étrangers et nationaux, emprunts qui sont tous prouvés par les citations des différens textes, et dont vous serez, je crois bien étonné vous-même. Ces nouv. notes, sauf à en changer l'esprit de rédaction qui est *un peu à la manière de Clément*, peuvent néanmoins vous servir pour la plupart, en ce que vous pouvez les faire passer, soit comme des omissions du Poëte, (*en surcharge*, qui lui même quand il a voulu être de bonne foi a fait de semblables notes dans quelques uns de ses ouvrages ;) soit comme des découvertes récentes *de tel, ou tel*, à votre choix ; et cet emploi, n'en doutez pas, M^r^, vous fera honneur dans cette nouv. entreprise, car il fera plaisir à vos souscripteurs. »

Et tout entier à son désir de « dépouiller Delille de ce qui ne lui appartient pas », Remard d'insister avec une incroyable maladresse : de ce que la malignité générale n'avait fait que soupçonner, il apporte, lui, des preuves irréfutables, etc.

« Quant à une *hostilité de plus ou du* (sic) *moins*, la chose ici n'est pas du tout indifférente : quoiqu'on ait beaucoup clabaudé contre Delille jusqu'à présent, on n'a fait qu'effleurer la peau, (*en surcharge* pour ainsi dire), tandis que moi, (*en surcharge* M^r^) j'ai tranché impitoyablement dans le vif. Ce n'est pas (M^r^, *barré*) que je veuille m'en faire un mérite ; (*en surcharge* un mot illisible) je suis fâché au contraire d' (y, *barré*) avoir été forcé à cette vigueur (*en surcharge* par l'évidence des preuves), moi qui ai toujours été et qui suis toujours un des plus grands admirateurs de ce Poëte.

Mes conditions étant invariables, tout à présent, (Mr ne) dépend (plus que) [1] de vous : c'est oui, ou non. En cas d'affirmative, je donnerais une procuration à un de mes amis pour terminer, c'est-à-dire, livrer en recevant. »

On n'est jamais trop explicite dans la conclusion d'un marché.

* * *

Ainsi présentée et engagée, l'affaire, on le conçoit, ne pouvait plus guère se traiter par correspondance. Sur la demande de Michaud, et quoi qu'il en eût dit d'abord, Remard vint à Paris. L'entrevue ne pouvait pas être banale : il faut laisser la parole au bibliothécaire, qui la contait ainsi à Amar :

« D'après une lettre de lui, je fis exprès le voyage de Paris ; j'allai le trouver, et après avoir attendu presque une heure dans son magasin, où il ne faisait que tourner sans prendre garde à moi (*en surcharge de* rien faire *barré*), j'eus enfin audience ; mais il n'eût pas plutot (porté, jeté les yeux sur, *barré*) lu quelques lignes (un mot en surcharge, barré et illisible) de la préface de mes Rem. sur la trad. des Georg. qu'il jeta les hauts cris, (il, *barré*) me dit qu'il lui était impossible de voir traiter Delille de cette façon là et que mes remarques fussent-elles vraies et justes, ne pouvaient nullement lui convenir (*rédaction primitive :* il ne pouvait nullement s'en charger), à cause de tout ce qu'il devait à (*en surcharge* la mém. de) Delille et à sa veuve. J'eus beau lui objecter qu'il y avait moyen de faire disparaître tout ce qui pouvait le choquer, sans nuire à ce qui pouvait être utile : il s'était emporté comme une soupe au lait ; il n'y eut pas moyen de lui faire entendre raison, et je levai le siège. »

L'entente était impossible en effet, — comme il était tout aussi impossible, et sans qu'il fût besoin d'être un homme d'affaires pour s'en rendre bien compte, de songer un instant à reprendre la conversation, au moins sur le même terrain. Remard y songea cependant : ses capacités intellectuelles valaient décidément ses capacités commerciales.

(1) Les mots entre parenthèses sont en surcharge dans le texte.

Michaud lui avait envoyé le *Prospectus* de la nouvelle édition. C'était une petite malice. Remard, qui vraiment manquait par trop d'esprit, ne voit là qu'un bon prétexte d'offrir à nouveau son ours, et il l'offre, en effet, avec quelle dignité, quelle finesse, quelle grâce, quel sens délicat des réalités !

« Mr. J'ai reçu, probablement de votre part, le *Prospectus* de votre *nouvelle édition* des œuvres de J. Delille. J'applaudis de tout mon cœur à cette belle entreprise, dont le succès est d'autant moins douteux, qu'un homme de lettres infiniment distingué, M. Amar, doit vous aider de ses soins et de ses lumières. Mais, Monsieur, je m'étonne que vous négligiez quelque chose de ce qui peut donner plus de mérite à votre magnifique édition. Il y a prodigieusement de lacunes, (je le dis en parfaite connaissance de cause), dans les *premières notes* qui ont accompagné les différens ouvrages de Delille, et j'ose vous assurer que, malgré les vastes connaissances de M. Amar, votre édition ne sera pas tout ce qu'elle pourrait être, surtout pour *la rédaction des dites notes et de la notice historique*, (auxquelles un travail de : *biffé*) si vous vous privez (*en surcharge* définitivement) des *(sic)* [1] *Mes Remarques littéraires et critiques*, lesquelles (*en correction de* que) s'il vous en souvient, j'ai eu l'honneur de vous proposer, il y a 15 ou 18 mois, et que vous avez refusées, *sans les connaître*. Je n'ai pour vous en convaincre, qu'une excellente raison à vous (en *biffé*) donner (*en surcharge de* réflexion toute simple à vous faire *biffé*) ; c'est que le savant Mr Amar, dont les travaux littéraires ont toujours été *très étendus et très variés*, n'a pu faire autant de recherches que moi sur un auteur dont je m'occupe à peu près exclusivement depuis 20 années. Ce n'est donc pas un excès de présomption de croire que, dans une quantité de *Remarques*, dont le recüeil formerait deux forts vol. in 8°, il s'en trouverait beaucoup qui pourraient améliorer votre nouvelle (*en surcharge de* superbe collection *biffé*) édition des œuvres de Delille.

(1) Remard avait écrit d'abord « des remarques » ; il a corrigé ensuite, ajouté le pronom personnel « Mes » et oublié de changer l'article pluriel.

« La proposition que je vous ai faite, Mr, je vous la renouvelle en ce moment, (vous êtes, *biffé*) *s'il en est tems encore*, vous êtes libre de l'accepter ou de la rejeter une seconde et dernière fois. Si vous l'acceptez, (vous et M. Amar, *biffé*), vous n'aurai *(sic)* qu'à vous en féliciter, vous et M. Amar, mon anc. cam. de collège, et qui sait d'ailleurs que je suis capable de quelque chose en Littérature. Si vous la rejetez, qu'arrivera-t-il au contraire ? vous pourrez en avoir du regret, parce que je n'aurai plus d'autre ressource que de publier mes remarques à part, *et qu'on ne doit aux morts que la vérité.* Cette dernière raison, Mr. ne doit pas être une énigme pour vous, qui vous êtes emporté tout de suite comme une soupe au lait, en lisant quelques lignes de ma *Préface* sur la *Trad. des Géorgiques*, et qui n'avez pas réfléchi que ce qui pouvait être *contre Delille* dans mes *Remarques* devenait *nul* entre vos mains, comme ce qui était *pour lui et ses ouvrages* conservait toute sa valeur.

« Je vous prie, M. de vous consulter avec M. Amar, avant de me répondre. Je ne demande point que mon nom paraisse (*en surcharge* pour distinguer mes remarques — Mr Amar les fondra dans les siennes) : il me suffira de contribuer *incognito* au mérite supérieur (qu'en aura de plus votre, *barré*) magnifique édition. Et que mes prétentions ne vous effrayent pas : elles seront extrêmement modestes, et un bien faible dédommagement de toutes les peines que je me suis données pour former un corps de remarques aussi (complets, *biffé*) curieuses sur les œuvres compl. de Delille. »

Remard en fut pour ses avances, son désintéressement, son humilité, on pourrait presque dire ses platitudes : Michaud ne répondit pas.

* * *

Le malheureux bibliothécaire ne semble pas avoir eu beaucoup de qualités, mais celles qu'il avait, il les avait bien. S'il n'était ni délicat ni habile, il était par exemple tenace. Tout autre se serait cru tenu d'abandonner la lutte : lui per-

sista. Repoussé par l'éditeur, dix-huit mois plus tard il s'adresse à son associé, au nom d'une ancienne camaraderie de collège ; et naturellement, sous couleur de l'expliquer, il aggrave encore son cas.

« Je conviendrai avec vous, Monsieur, que mes Rem. sont un peu méchantes ; et elles le sont parce que je hais beaucoup (*rédaction primitive :* j'ai la plus forte antipathie contre) les plagiaires, surtout ceux qui, pleins d'injustice et de mauvaise foi, n'ont rien négligé pour abuser (*en surcharge de* tromper, empêcher, *barrés*) le lecteur. Ce n'est peut être pas à vous que je l'apprendrai ; mais tel est Delille dans toutes ses œuvres, depuis la trad des Géorgiques, jusqu'à celle de l'essai sur l'homme, et (au point que, *en surcharge*) mon recueil pourrait former deux vol. in 8°. »

Si donc on l'y réduit, il publiera ses notes à ses frais : la chose est résolue. Il aimerait mieux cependant les voir passer dans l'édition qui se prépare, quitte à les laisser dépouiller de leur piquant et de leur amertume, quitte même à en abandonner la paternité et à renoncer ainsi à « la très petite part de gloire qui pourrait lui en revenir ». On n'est pas plus modeste, ni plus accommodant.

Et que les éditeurs ne s'avisent pas d'alléguer qu'ils peuvent se passer, sans grand dommage, de ses services. Jamais, au contraire, collaboration ne semble s'être imposée avec plus de force, pour beaucoup de raisons, que Remard ne manque pas de détailler avec son habileté et sa finesse ordinaires.

« Vous me direz peut être que vous n'avez pas besoin de mes Rem. et que vous suffirez seul à ce que vous avez entrepris. A la bonne heure ; mais il est difficile à vous qui êtes si occupé, d'avoir fait autant de Recherches que moi sur un auteur dont je m'occupe exclusivement depuis tant d'années, et je suis bien sûr que (votre belle édition, *barré*) vos vastes (*en surcharge de* immenses *barré*) connaissances littéraires ne suffiront pas à tout. Enfin, M. et cher camarade, je prends la liberté de vous écrire à ce sujet, pour vous prier de dire (*en surcharge de* proposer *barré*) en mon nom à M. Michaud, que mon travail sur les œuvres de Delille peuvent *(sic)* donner ainsi un mérite de plus à son excellente et somptueuse édition, et que s'il voulait traiter avec moi pour mettre ce travail à

votre disposition et en tirer tout le parti possible, (il me trouverait de bonne composition, *barré*), je suis disposé (*en surcharge de* tout prêt) à y souscrire (encore, *barré*). Je vous prie en même temps d'ajouter que ce n'est pas une grâce que je demande ; (et que si, *barré*) je n'ai pas (*en addition sous la ligne*, il est vrai) la prétention d'être nommé, mais j'ai la plus entière conviction d'être utile ; et si l'arrangement avait lieu, je suis bien sûr que vous et lui n'aurez jamais qu'à vous en applaudir. »

Tout comme Michaud, Amar eut le mauvais goût de ne pas se laisser toucher par de si belles, de si fortes raisons. On fit comprendre au pauvre Remard — à moins qu'on n'ait été obligé de le lui déclarer catégoriquement ! — qu'on aurait le très vif regret de se priver de sa collaboration, et il resta avec son manuscrit inutilisé. Les débuts de la petite comédie en laissaient prévoir le dénoûment.

* * *

Quand l'édition parut, Remard se vengea en écrivant — et en disant à tout propos sans doute — qu'elle était défectueuse, incomplète, etc. Il a pris la peine de nous laisser la liste de ses griefs et la rédaction de ses observations critiques. Peut-être les ferons-nous connaître quelque jour.

Quant au fameux *Supplément*, qu'il avait brandi sur la tête des éditeurs de Delille, en les menaçant de le faire imprimer, il n'eut pas la consolation de le voir paraître. Pour le publier, il n'eût pas été de trop d'avoir à son service un désintéressement héroïque et un amour pour la vérité au moins égal à celui qui dévora toujours l'âme ingénue du bibliothécaire de Fontainebleau.

Il commence enfin à voir le grand jour de l'impression, l'infortuné manuscrit ; mais il n'a fallu rien de moins que le hasard d'une acquisition par la bibliothèque de Clermont-Ferrand, et l'obligeance inépuisable de la *Revue d'histoire littéraire de la France*.

Au pays des ombres, Remard doit penser que, si la justice est boiteuse, si elle est lente, elle finit tout de même par arriver ; et si Delille n'a pas lieu d'être satisfait, Remard doit être content.

Louis MAIGRON,

Professeur de Littérature Française

à la Faculté des Lettres de Clermont.

Autour du "DÉCRET MÉGARIEN"

Alors Périclès mit le feu à la cité. Il y jette la petite étincelle d'un décret mégarien et, soufflant dessus, attise une guerre telle que toute la Grèce fut en larmes, les yeux piqués par la fumée (1). On sait par Thucydide quel rôle joua en effet, dans l'explosion de la guerre du Péloponnèse, le décret qu'Aristophane rappelle sous cette forme imagée. Malheureusement, sur le décret lui-même, son auteur, sa date et son contenu, anciens et modernes ont tellement discuté qu'il est difficile aujourd'hui d'arriver à une opinion nette et solide.

A vrai dire la difficulté vient moins de l'abondance des témoignages que des obscurités ou contradictions que présentent les deux plus importants d'entre eux, celui de Thucydide et celui de Plutarque (2). On peut faire en effet assez bon marché de toutes les traditions qui se rapportent aux mobiles intéressés de Périclès. Ces traditions remontent à Aristophane (3). Ephore, avec sa niaiserie habituelle, s'en

(1) Arist., *Paix*, 606-610.

(2) Thuc., I, 42, 2 ; 67, 4 ; 139-145. Plut., *Périclès*, XXIX-XXXII.

(3) Arist., *Paix*, *l. c.* Dans les *Acharniens*, 513 sqq., Aristophane, tout en suspectant les intentions de Périclès, se tenait encore aux faits. Il les arrangeait, mais sans en altérer la physionomie générale. C'est seulement dans la *Paix* qu'il calomnie délibérément Périclès, et c'est de cette pièce qu'est née la version d'Ephore.

était fait l'écho complaisant, et c'est sa version, plus ou moins enrichie, qu'on retrouve dans un des chapitres de Plutarque, dans Diodore, dans Aristodémos (1) et dans quelques parties des scholies d'Aristophane. La possédât-on intégralement qu'elle ne nous apprendrait rien sur les points intéressants. Mais Diodore lui-même semble l'avoir altérée. Quoi qu'en dise Ed. Meyer (2), son exposé raccorde, avec une maladresse visible, deux sources différentes. De ces deux sources, l'une, la seconde (ch. 39), est certainement Ephore. La première, remarquablement imprécise et inexacte (3), ne trahit son origine que sur un détail. Elle rapporte le prétendu conseil donné par Alcibiade à Périclès « de chercher, non pas comment il pourrait rendre ses comptes, mais comment il pourrait ne pas les rendre ». Or, l'intrusion du personnage d'Alcibiade dans l'histoire légendaire des causes de la guerre du Péloponnèse paraît due à l'influence de la littérature biographique (4). On retrouve la trace d'une intrusion analogue dans la scholie au v. 524 des *Acharniens* : d'après le scholiaste, les auteurs du rapt de Simaitha, ces *νεανίαι μεθυστοκόπται* dont parlait Aristophane, auraient agi à l'instigation d'Alcibiade, amant de la courtisane.

Ces diverses traditions ont cependant un intérêt. Elles montrent avec quelle persistance s'était maintenu le courant d'opinion qui attribuait la responsabilité de la guerre à l'in-

(1) Plut., *Périclès*, XXXI-XXXII ; Diod., XII, 38-39 ; Aristodémos, XV sqq.

(2) Ed. Meyer, *Forschungen zur alten Geschichte*, II, p. 330.

(3) *ἀνελκυσὰς ἰδίᾳ* (38, 3) est d'un écrivain bien mal informé. D'autre part, l'auteur mêle ici aux causes de la guerre le procès de Périclès, exactement comme le fait la source de Plutarque au chapitre XXXII ; et, chez Plutarque, le raccord entre cette source et celle relative aux affaires de Phidias et d'Anaxagore n'est pas moins maladroit que chez Diodore (cf., pour l'affaire d'Anaxagore, la transition *δεχομένου δὲ τοῦ δήμου... τὰς διαβολάς*, XXXII, 3, laquelle se réfère à *οἱ δὲ τοῦ δήμου ποιούμενοι πεῖραν ἐν ἐκείνῳ*, XXXI, 3 ; et, pour l'affaire de Phidias, la reprise par *ὡς δὲ διὰ Φειδίου...*, XXXII, 6).

(4) C'est dans sa *Vie d'Alcibiade*, au chapitre des *Apophthegmes* (VII) que Plutarque raconte l'anecdote. Ed. Meyer suppose avec vraisemblance qu'elle a sa racine dans Xén. *Mém.*, I, 2, 40 ; cf. également Val. Max., III, 1 *ext.* 1. Sur la littérature biographique, il est presque superflu de renvoyer au livre si précieux de Fr. Leo : *Die griechisch-römische Biographie*, 1899.

transigeance de Périclès dans le différend mégarien. Si on ne tient pas compte de ce fait, il est impossible de comprendre l'exposé de Thucydide. Thucydide ne s'explique nulle part ni sur l'auteur ni sur la date de notre décret. On en a conclu (1) que ce décret était antérieur aux événements de Corcyre et de Potidée, premières causes visibles, suivant lui, de la guerre du Péloponnèse. Le raisonnement est mauvais. Comme il apparaît, par son récit même, que le décret joua un rôle capital dans les dernières tentatives de négociation, le différend qui l'avait fait naître méritait, au même titre que les deux autres, d'être compris dans les *αἰτίαι καὶ διαφοραί* (I, 23, 5). Il ne saurait non plus être question d'une lacune imputable à un défaut de revision. Par deux fois (I, 67, 4 et 139, 2), Thucydide donne la clause principale du décret. Ces deux mentions n'étaient nécessaires que parce qu'il n'avait pas l'intention de faire un exposé d'ensemble du différend mégarien. Détail plus significatif : au cours du chapitre 139, il ajoute que les Athéniens refusaient d'abroger le décret, *ἐπικαλοῦντες ἐπεργασίαν Μεγαρεῦσι τῆς γῆς τῆς ἱερᾶς καὶ τῆς ἀορίστου καὶ ἀνδραπόδων ὑποδοχὴν τῶν ἀφισταμένων*. Qui ne voit que l'historien use là d'un procédé détourné pour faire connaître une autre partie du décret ? Il transforme en un motif de refus d'abrogation ce qui, en réalité, avait provoqué la mesure et devait figurer parmi les considérants.

Son silence est donc volontaire et les raisons en sont faciles à démêler. D'un rapprochement entre son récit et le texte des *Acharniens*, il ressort de façon à peu près certaine que le décret mégarien est de l'hiver 433-32, « qu'il porte clairement l'empreinte de la politique brutalement agressive dont les injonctions alors adressées à Potidée sont l'expression (2) » et qu'il émane, directement ou indirectement, de Périclès. D'autre part il est remarquable que, dans tout son premier

(1) Steup, dans *Thuc.* I, 1e éd., appendice, p. 369.

(2) G. Busolt, *Griechische Geschichte*, III, 2e partie, p. 816, note. On trouvera dans cette note et dans celle de la page 811, en même temps qu'une excellente bibliographie de la question, une analyse des textes et des discussions qui, sur presque tous les points, peuvent passer pour définitives. Comparer également dans le beau chapitre d'Ed. Meyer sur Thucydide, l'*excursus* cité plus haut.

livre et jusqu'au moment où il lui prête, devant l'assemblée, un discours décisif (I, 140-144), Thucydide ne souffle pas mot de l'attitude prise par Périclès dans les différents conflits (Corcyre, Potidée) où se trouve engagée la politique athénienne (1). Nul doute qu'il n'y ait là de sa part un système arrêté, un véritable artifice de composition. Cet artifice saute aux yeux quand on arrive à la fin du livre. Les Lacédémoniens et leurs alliés se sont prononcés dans le sens de la guerre : pour gagner du temps et, tout à la fois, *se donner un prétexte à la faire* (2), ils envoient successivement trois ambassades à Athènes. Au lieu de rapporter les différentes discussions que ces ambassades ne purent manquer de provoquer devant l'assemblée, Thucydide les concentre dans une délibération *unique* (3) et, de toute cette délibération, il ne retient qu'*un* discours, celui de Périclès. Voilà bien l'effet voulu, cherché. Par une série de simplifications habiles et de silences calculés il a retardé l'entrée en scène de Périclès jusqu'à l'instant précis où, la situation étant pleinement définie, il pouvait lui faire prendre position une fois pour toutes et lui faire exposer en pleine valeur sa pensée profonde, l'idée directrice de toute sa politique. Pour lui, c'est cette politique qui est en cause et non point l'attitude de Périclès dans tel ou tel conflit, fût-ce même dans ce différend mégarien autour duquel les contemporains menaient si grand bruit. Pourquoi se serait-il attardé à déterminer à chaque fois sa responsabilité, du moment que ces responsabilités particulières s'absorbaient, à ses yeux, dans une responsabilité suprême, celle d'avoir fait repousser, à l'heure critique, les injonctions de Lacédémone ?

Ce système une fois compris, on ne cherchera pas plus longtemps la raison du silence gardé par Thucydide sur l'origine du décret. C'est *parce que* Périclès avait joué, dans la

(1) Il lui suffit d'orienter en passant, mais de façon significative, son lecteur : *οὐ γὰρ δυνατώτατος... κ. τ. λ.* I, 127, 3.

(2) *ὅπως πρῶτον ὅτι μεγίστη πρόφασις εἴη τοῦ πολεμεῖν*, I, 126, 1.

(3) I, 139, 3 : *Καὶ ἐδόκει ἅπαξ...* Cette résolution des Athéniens ne prouve pas qu'il n'y ait pas eu de discussions dans l'assemblée, lors des deux premières ambassades.

circonstance, un rôle actif que le différend lui-même ne pouvait être raconté à sa date. Qu'il y ait là une arrière-pensée d'apologie, c'est bien évident; mais l'intention apologétique n'altère pas la vérité des faits. L'historien, rigoureusement fidèle à sa méthode, choisit pour les rappeler, le moment où ils dégagent leur véritable signification. De même que tout à l'heure ce qui avait motivé le décret, n'apparaissait plus, dans son exposé, que comme un *obstacle à son abrogation*, de même maintenant Périclès, au lieu d'être présenté comme son auteur, n'apparaîtra plus que comme l'*adversaire de son abrogation*. Les deux simplifications se tiennent et sont du même ordre : elles procèdent l'une et l'autre de cet effort pour faire *comprendre* les événements qui, chez Thucydide, est le but et la raison d'être de l'histoire.

Plutarque ne consacre pas moins de quatre chapitres à l'examen du rôle joué par Périclès dans les origines de la guerre du Péloponnèse (XXIX-XXXII). De ces quatre chapitres, le premier est un exposé général des faits, exposé très curieux, qui semble suivre pas à pas Thucydide et qui cependant le déforme avec une habileté consommée, dans un sens nettement hostile à Périclès. Les trois autres forment un excursus en deux parties, dont la seconde (XXXI-XXXII) s'attache uniquement à cette question, soulevée par Aristophane dans la *Paix*, et reprise par Ephore, des mobiles secrets auxquels avait obéi Périclès. Dans la première (XXX), la seule qui nous intéresse ici, Plutarque, remontant au point de départ, cherche comment était née la crise (cf. sa phrase de résumé, au début de XXXI, τὴν ἀρχὴν ὅπως ἔσχεν οὐ ῥᾴδιον γνῶναι). Sur ce point il trouvait dans ses sources deux versions. L'une, d'une simplicité ingénue, n'était que la mise en œuvre, par des historiographes mégariens, de l'anecdote contée par Dicéopolis dans les *Acharniens*. L'autre est plus complexe et, bien que sans références, paraît reposer sur une documentation plus sérieuse.

Il est impossible cependant de n'être pas frappé tout de suite de son caractère tendancieux. Elle émane d'apologistes de Périclès, qui voulaient prouver qu'il n'était pas personnel-

lement l'auteur du décret. L'argumentation se ramène à ceci : Périclès est bien l'auteur d'un décret ; mais sa proposition — envoi d'un héraut à Mégare et à Lacédémone pour *accuser* les Mégariens ἀποτέμνεσθαι τὴν ἱερὰν ὀργάδα (1) — « restait sur le terrain d'une discussion juridique, raisonnable et bienveillante ». Le véritable décret, cause de la guerre, fut celui de Charinos et ce sont les Mégariens eux-mêmes qui l'avaient provoqué en mettant à mort le héraut athénien Anthémocritos.

Cette version n'est pas seulement tendancieuse : elle se heurte à de grosses difficultés dont quelques-unes ont été depuis longtemps mises en lumière (2). Suivant une tradition vraisemblable, garantie par deux textes indépendants, Charinos n'était qu'un comparse, derrière lequel se dissimulait Périclès (3). Or il est représenté ici comme pratiquant une politique agressive, opposée à la sienne. C'est déjà assez surprenant. Mais comment se fait-il en outre, si telle a vraiment été son attitude, que Thucydide ne nous en dise rien ? Aurait-il donc volontairement négligé un fait qui servait si bien ses intentions ? La vérité est, qu'à ce moment, dans l'état d'effervescence ou était le Péloponnèse et quand Périclès avait la haute direction de la politique athénienne, une mesure aussi grave que le décret de Charinos n'aurait pu être prise qu'avec son assentiment et même à son instigation. Le rôle prêté à Charinos n'est pas seulement en contradiction avec l'opinion des contemporains (4), il est contraire à toute vraisemblance. Il trahit la main d'un apologiste peu scrupuleux qui, d'un décret inspiré à Charinos par Périclès, a fait un décret proposé par Charinos contre la politique de Périclès.

(1) On verra plus loin comment il faut entendre cette expression.

(2) G. Busolt, *l. c.* et Holzapfel : *Untersuchungen über die Darstellung der griechischen Geschichte, von 480 bis 413 vor Chr.*, 1879, p. 176 sqq.

(3) Plutarque (en contradiction avec notre chapitre de la *Vie de Périclès*), *Praecepta ger. reip.*, XV, 18 (*Moral.*, 991, 53 : Διὰ Χαρίνου τὸ κατὰ Μεγαρέων (Περικλῆς) ἐκίνησε βέλτιστα, et Schol. Aristoph. *Paix*, 246 : Χαρίνου (Wilamowitz, pour χάριν τοῦ) τὸ πινάκιον συνθέντος... εἰς τὸν Περικλέους χάριν. En général, sur cette habitude de Périclès de se dissimuler derrière des amis, cf. Plut. *Per.*, VII, 6, d'après Kritolaos. Un Charinos est mentionné par Athénée, VI, 26, p. 235 sous l'archontat de Pythodoros (432-31).

(4) Thucydide aussi bien qu'Aristophane.

Mais quel qu'en soit l'auteur, ce décret doit-il se confondre, comme l'exige la thèse de Plutarque, avec le « décret mégarien » de Thucydide et d'Aristophane ? Peut-il d'autre part être en rapport avec le meurtre du héraut Anthémocritos ? Ici encore les difficultés abondent. Au premier abord, l'histoire d'Anthémocritos paraît acceptable. Rappelons-nous ce que nous dit Thucydide de la politique suivie par Athènes et par Périclès à l'époque des ambassades lacédémoniennes. Les Athéniens reprochent aux Mégariens leurs empiètements « sur la terre sacrée et sur le domaine *non borné* (ἀορίστου) » ; par la bouche de Périclès, ils se plaignent de ce que, malgré les termes de la trêve, les Lacédémoniens n'aient pas encore demandé de solutions juridiques et que, quand on leur en offre, ils les refusent (οὔτε ἡμῶν διδόντων δέχονται, I, 140, 2). L'envoi d'un héraut pour *accuser* (καταγορεῦντα) les Mégariens ne serait que la mise en œuvre de cette politique : il constitue une tentative pour solutionner juridiquement le différend. On pourrait donc concevoir le décret de Périclès (envoi d'un héraut) comme se rapportant aux négociations poursuivies pendant l'année 432. Mais ceci serait contraire à la thèse de Plutarque : les négociations de 432 sont postérieures au décret mégarien, tandis que, pour Plutarque, le décret de Périclès est la première en date des mesures prises.

Considérons-le comme tel. Plaçons-le à l'origine de l'affaire. C'est alors le décret de Charinos qui devient embarrassant. Il faut de toute nécessité, — et c'est bien la pensée de Plutarque, — l'identifier avec notre insaisissable décret mégarien. Or ceci est impossible. Le décret de Charinos est nettement distinct, par sa formule, du « décret mégarien ». Il a, en outre, une portée infiniment plus grave. La formule du « décret mégarien » nous est connue par plusieurs sources. Quelques-unes, dans le nombre, apparaissent comme assez mêlées. Mais Thucydide, à trois reprises (1), fixe le point essentiel : il s'agit avant tout d'une *interdiction de commercer*

(1) Thuc., I, 67, 4 ; 139, 1 ; 144, 2. Cf. Éphore dans Diod., XII, 39, 4 et Plutarque *Périclès*, XXIX, 5, tous les deux remontant visiblement à Thucydide. Peut-être faut-il encore joindre la scholie aux *Acharniens*, 532 *μήτε ἀγορᾶς... μετέχειν*, bien qu'elle paraisse plutôt faite d'après le texte même du poète.

(λιμένων εἴργεσθαι τῶν ἐν τῇ Ἀθηναίων ἀρχῇ καὶ τῆς Ἀττικῆς ἀγορᾶς), et Philochoros (1) ne s'exprime pas autrement que Thucydide. Dans le décret de Charinos, il n'est plus question de cela. Bien que la source à laquelle Plutarque l'emprunte paraisse avoir sous les yeux un document officiel, le verbe caractéristique εἴργεσθαι a disparu pour faire place à un nouveau verbe ἐπιβαίνειν. Il est interdit cette fois aux Mégariens de *mettre le pied* en Attique. Cela seul suffirait à nous avertir que nous avons affaire à un texte différent. Ce texte nous est encore garanti par deux scholies d'Aristophane (2). La formule qu'elles nous donnent : μήτε γῆς μήτε λιμένων Ἀττικῶν ἐπιβαίνειν τοὺς Μεγαρεῖς est même particulièrement intéressante. L'expression bizarre τῶν λιμένων ἐπιβαίνειν ne peut provenir en effet que d'une confusion entre le décret de Charinos (ὃς ἂν ἐπιβῇ τῆς Ἀττικῆς) et le décret mégarien (λιμένων εἴργεσθαι τῶν ἐν τῇ Ἀθηναίων ἀρχῇ), et cette confusion remonte aux *Acharniens*. Le décret auquel Aristophane, par manière de jeu, prête la forme d'un scolie de Timocréon de Rhodes (3) n'est ni le décret mégarien, cause première du différend, ni le décret dit de Charinos : pour frapper plus fort, il a mêlé les deux en une formule ingénieuse : μήτε γῇ μήτ' ἐν ἀγορᾷ | μήτ' ἐν θαλάττῃ μήτ' ἐν ἠπείρῳ μένειν. On devrait d'autant moins s'y laisser tromper qu'il a évité ici d'employer l'expression μεγαρικὸν ψήφισμα : la phrase ἐτίθει νόμους ὥσπερ σκόλια γεγραμμένους donne clairement à entendre qu'il réunit en une seule plusieurs mesures différentes.

En réalité, le décret de Charinos constitue une véritable déclaration de guerre : ἄσπονδον μὲν εἶναι καὶ ἀκήρυκτον ἔχθραν. En vertu d'une clause spéciale — que le récit de Thucydide semble vérifier (4), — il impose aux stratèges le serment d'envahir deux fois par an la Mégaride. A elle seule cette clause eût constitué une violation tellement flagrante de la trêve de

(1) Philochoros, dans Schol. Aristoph., *Paix*, 605 (scholie qui trahit la manière de Didymos).

(2) Schol. Ar., *Paix*, 246 (Charinos est nommé) et 609 (sans mention de Charinos, mais avec une clause en cas d'infraction : εἰ δὲ μή... κ. τ. λ., comme dans le texte de Plutarque). Cf. également schol. Arist., *Ach.*, 527.

(3) Schol. Ar., *Ach.* 532.

(4) Thuc., II. 31 et IV. 66.

trente ans, que Périclès n'aurait pas pu la nier, comme il le fait énergiquement (Thuc., I, 144, 2). C'est donc avec raison qu'on s'accorde aujourd'hui à placer le décret de Charinos après l'ouverture des hostilités.

S'il en est ainsi que fera-t-on de l'histoire d'Anthémocritos ? Dans l'hypothèse de Plutarque (identification du décret mégarien et du décret de Charinos), elle pouvait, à la rigueur, se comprendre. Cette hypothèse ayant été écartée, il faut choisir : ou l'envoi d'Anthémocritos appartient à l'origine du différend, et alors il n'a plus rien à voir avec le décret de Charinos (quoique celui-ci s'y réfère expressément), — ou il est en rapport avec le décret de Charinos (comme celui-ci le suppose), et alors il est impossible de lui assigner une date. Sera-t-il antérieur à la rupture (1) et rentrera-t-il, comme nous l'avons supposé plus haut, dans les négociations de l'année 432 ? Mais Thucydide nous dit formellement qu'à cette époque les deux partis entretenaient encore des relations « sans recourir à des *hérauts* » (2) [ἀκηρύκτως] : quel besoin aurait-on eu du *héraut* Anthémocritos ? L'envoi sera donc postérieur à la rupture ; — et, de fait, à partir de ce moment, les deux partis n'avaient plus de relations que par le ministère des *hérauts* (3) [οὔτε ἐπεμίγνυντο ἔτι ἀκηρυκτί], — mais, une fois la dernière ambassade lacédémonienne congédiée, Périclès ne pouvait, sans s'infliger le plus maladroit des démentis, engager de nouvelles négociations au sujet de Mégare. Après comme avant la rupture, le prétendu décret que lui attribue Plutarque est également invraisemblable.

Il convient donc d'examiner de près l'affaire d'Anthémocritos et de se demander si elle ne serait pas complètement étrangère aux préliminaires de la guerre du Péloponnèse. Deux des termes dont se sert Plutarque éveillent l'attention : tandis que, chez Thucydide et chez Philochoros, le délit des Mégariens est défini comme « une mise en culture, par empiétement, de la terre sacrée » (4) [ἐπεργασίαν, ἐπεργάζεσθαι], Plutarque

(1) J'entends la rupture des négociations avec Lacédémone, Thuc., I, 145.
(2) Thuc. I, 146.
(3) Thuc. II, 1.
(4) Thuc. I, 139, 2 ; Philochoros, dans Schol. Ar., *Paix*, 605.

emploie un autre verbe ἀποτέμνεσθαι, et, au lieu de l'expression générale τῆς γῆς τῆς ἱερᾶς καὶ τῆς ἀορίστου, il introduit un mot d'apparence plus précis : τὴν ὁρμάδα. Or, par une coïncidence, au moins singulière, les deux termes spéciaux à Plutarque, se retrouvent dans une phrase du περὶ συντάξεως de Démosthène (1). L'orateur, pour prouver aux Athéniens qu'ils font de beaux décrets, mais ne les exécutent point, leur rappelle ce précédent : οἷον ἃ πρὸς τοὺς καταράτους Μεγαρέας ἐψηφίσασθ' ἀποτεμνομένους τὴν ὁρμάδα, ἐξιέναι, κωλύειν, μὴ ἐπιτρέπειν. Malgré le vague de l'allusion, on ne peut la rapporter à notre différend mégarien, puisque le décret n'a pas été exécuté. — Autre constatation : d'après Plutarque, Anthémocritos est envoyé pour *accuser* (κατηγοροῦντα) les Mégariens : dans d'autres textes (2) relatifs à l'envoi du héraut, il est chargé de leur *intimer une défense* (ἀπαγορεύων... μὴ ἐπεργάζεσθαι Harpoc.; ὡς μὴ τοῦ λοιποῦ τὴν χώραν ἐπεργάζοιντο, Paus.). Ce sont-là deux versions de *système* différent et, justement, la version Harpocration-Pausanias se rencontre sur ce point essentiel (*défense* et non *accusation*) avec le fait historique rappelé dans le discours de Démosthène (κωλύειν, μὴ ἐπιτρέπειν). N'est-il pas tentant de supposer que le décret envoyant Anthémocritos est en rapport avec celui du περὶ συντάξεως ? Pour le rattacher à la guerre du Péloponnèse et l'attribuer à Périclès, pour le mettre en harmonie avec sa politique « équitable et bienveillante », l'ingénieux apologiste, dont nous avons déjà entrevu la main dans le chapitre de Plutarque, aurait bravement substitué à l'idée d'*interdiction* celle de *mise en accusation*.

Un dernier texte relatif à Anthémocritos confirme cette impression que sa mission était étrangère au différend mégarien de 432-31. L'auteur, en général très bien informé, de la *Lettre de Philippe* (3), pour montrer aux Athéniens que, plus que personne, ils regardaient comme une impiété les violences commises sur un héraut, leur rappelle les mesures prises

(1) Dém. XIII, 32. L'authenticité de ce discours a été récemment établie par M. Foucart, dans l'ouvrage cité plus loin.

(2) Harpoc., s. v. Ἀνθεμόκριτος (= B. A., I, 403, 29) et ὁρμάς. Pausan., I, 36, 3. Tous les deux, il est vrai, emploient ἐπεργάζεσθαι (au lieu d'ἀποτέμνεσθαι). Cela provient sans doute d'une confusion dans les traditions : le verbe ἀποτέμνεσθαι paraît beaucoup plus exact. Voir ci-dessous, p. 181.

(3) [Dém.], XII, 4. M. Foucart a démontré que l'auteur était Anaximène.

contre les Mégariens, meurtriers d'Anthémocritos. Or, rien dans la phrase, n'indique qu'il s'agisse d'un fait ancien et, en outre, bien que l'auteur ait tout intérêt à exagérer les sanctions adoptées, il n'en mentionne que deux : interdiction des mystères aux Mégariens et érection d'une statue (1) à la victime. Croit-on qu'il s'en serait tenu là s'il avait eu sous les yeux notre décret de Charinos et s'il avait su que le meurtre du héraut avait eu pour conséquence la guerre du Péloponnèse ?

Admettons donc provisoirement que l'affaire d'Anthémocritos se rattache, en effet, au différend mégarien du *περὶ συντάξεως*. Ce différend, très obscur jusqu'à ces dernières années (2), est aujourd'hui assez bien connu, grâce à deux textes nouveaux de Philochoros et d'Androtion (3). Avec autant de précision que de lucidité, M. Paul Foucart (4) en a retracé l'histoire. Je la résume brièvement d'après lui. Sous l'archontat d'Aristodémos (352-51), une commission avait été réunie à Athènes pour fixer les limites (5) de la *ἱερὰ ὀργάς* (Inscr. d'Eleusis, B. C. H. 1889, p. 433 sqq. = I G II 5, 104 a, p. 30). Les sentences prononcées, il fallut procéder à leur exécution : « On commença à relever et à replacer les bornes, à reprendre les terrains attribués par le tribunal aux deux déesses. A ce moment les Mégariens dépossédés agirent probablement comme le firent, quelques années plus tard, les Locriens d'Amphissa.... Ils tombèrent sur les travailleurs, les chassèrent en les maltraitant et renversèrent les bornes nouvellement plantées (6) ». De là, naturellement, effervescence à Athènes : on décrète une expédition contre Mégare; mais ce décret

(1) *ἀνδριάντα*. Plut. dit *ταφῆναι* et Paus. emploie le mot *μνῆμα*. Celui de *statue* doit être plus exact ; cf. Harpoc., *s. v.* *Ἀνθεμόκριτος· Ἰσαῖος ἐν τῷ πρὸς Καλυδῶνα· τό τε βαλανεῖον τὸ παρ' Ἀνθεμοκρίτου ἀνδριάντα.*

(2) On ne pouvait rapprocher qu'une phrase vague de Démosthène, *Olynth.*, III 20.

(3) *Didymi de Demosthene commenta*, edd. Diels et Schubart (1904), col. XIII, 47 et XIV, 36.

(4) P. Foucart, *Etude sur Didymos* (1907), pp. 74-82 et 151-159 = Mémoires de l'Académie des Inscriptions, XXXVIII, 1re partie, pp. 98-106 et 175-183.

(5) Il s'agit certainement des limites de l'*Orgas*, mais l'objet précis assigné aux délibérations des commissaires n'est déterminé que par une restitution conjecturale.

(6) Foucart, *l. c.*, p. 81 [105].

reste lettre morte (*περὶ συντάξεως*, 32, — sans doute sous l'archontat de Théellos, 351-50). Un peu plus tard, sous Apollodoros (350-49), par un revirement, qui reste inexpliqué, on se décide à agir : le stratège Ephialtès envahit la Mégaride et contraint les habitants à céder (1). C'est à cette expédition que Démosthène fait allusion dans la troisième olynthienne (sous Callimachos, 349-48).

Supposons, pour expliquer la non-exécution du décret, qu'avant d'en venir aux mesures de rigueur on ait voulu tenter des voies plus pacifiques. Nous aurions là un moment tout indiqué pour placer la mission d'Anthémocritos. Le but qui lui est assigné par Pausanias et par Harpocration (*ἀπαγορεύων*) coïnciderait très précisément avec celui du décret non exécuté (*κωλύειν, μὴ ἐπιτρέπειν*) et une lacune importante se trouverait comblée dans la série des événements : l'échec et la mort du héraut justifieraient le retour des Athéniens à leur premier projet, celui d'une invasion en Mégaride.

Un point dont M. Foucart n'a pas, semble-t-il, tenu suffisamment compte, confirmera encore cette hypothèse. Le litige qui provoque l'expédition d'Ephialtès ne porte que sur les terres situées au pourtour de l'*orgas*. M. Foucart le remarque ; mais il entend visiblement que ces terres faisaient elles-mêmes partie de l'*orgas*. « Le domaine n'avait pas été envahi tout entier ; les voisins l'avaient attaqué *par les bords*..., ils *le rongeaient* peu à peu sur le pourtour et, naturellement, ils mettaient en culture ces *terres détachées* du domaine sacré » (2). La distinction faite par Androtion et par Philochoros est tout autre. La zone dont ils parlent est *extérieure* à l'orgas. Ils ne disent pas *τὰς ἐσχατιὰς τῆς ὀργάδος* mais *τὰς ἐσχατιὰς τὰς περὶ τὴν ὀργάδα* (Philoch.), *τὰς πρὸς τῇ ὀργάδι* (Androt.). Dans l'usage courant, le terme général d'*orgas* avait du s'étendre aux deux régions et c'est même ce qui explique le soin que mettent nos annalistes à les définir. Elles n'en constituaient pas moins deux zones nettement distinctes et c'est à ces deux zones que Thucydide songe quand, à propos des événements de 432, il parle d'une *ἐπεργασία τῆς γῆς τῆς ἱερᾶς καὶ τῆς*

(1) Philochoros et Androtion, dans Didymos.
(2) Foucart, *l. c.* p. 154 [178].

ἀορίστου. (1). En 352 et pendant les années suivantes, le litige porte, avant tout, sur la portion « non bornée » (2). Or ceci explique l'emploi du mot ἀποτέμνεσθαι que nous avons relevé plus haut à la fois chez Plutarque et chez Démosthène. Avec le génitif, ἀποτέμνεσθαι signifie « empiéter » (prendre une part pour soi *en la détachant* d'un tout) (3) ; avec l'accusatif, le sens ne peut être que « mettre à part », « faire de qqch. un lot spécial » (4). Le tort reproché aux Mégariens n'est donc pas « d'empiéter sur l'orgas » ; c'est, au contraire, d'établir une différence entre l'orgas proprement dite et la zone non bornée, en se donnant le droit de mettre cette dernière en culture. Ils *coupent* indûment l'orgas de ce qui, au point de vue religieux, devait être considéré comme lui appartenant encore. Le sens du verbe ἀποτέμνεσθαι étant bien entendu, si on tient compte de la rareté de son emploi, sa présence simultanée chez Démosthène et chez Plutarque paraîtra peut-être assez significative.

Mais si vraiment l'affaire d'Anthémocritos appartient (5) aux événements de 352-349, on voit ce que vaut la tradition recueillie par Plutarque. Elle repose sur un faux, dont le principe est maintenant facile à saisir. Son auteur savait que Périclès, fidèle aux termes de la trêve de trente ans, avait toujours offert de soumettre à une discussion juridique le différend survenu entre Athènes et Mégare ; il savait également que, dans cette résistance aux injonctions de Lacédémone, la tradition lui associait un certain Charinos et peut-être, en outre, connaissait-il de ce dernier un décret de rupture datant du début des hostilités. Pour décharger Périclès des

(1) Thuc. I, 139, 2. C'est à tort que M. Foucart écrit (B C H, 1889, p. 439) : « Thucydide nous apprend qu'au v^e^ siècle, les limites de ce domaine (l'orgas) n'étaient pas marquées par des bornes. » Il néglige τῆς devant ἀορίστου.

(2) Androtion et Philochoros sont formels, et, comme le témoignage du premier est en rapport direct avec l'inscription d'Eleusis, on devra lire aux lignes 25 et 28 de ce texte τὰ ἐκ]τός au lieu de τὰ ἐν]τός. Les parties de terrain sur lesquelles on consulte le dieu sont nos ἐσχατιαὶ αἱ πρὸς τῇ ὀργάδι.

(3) Isoc., VI, 88 ; Paus., II, 20, 1.

(4) Hérod., IV, 3 ; Plat. *Pol.* 262 D ; 280 D.

(5) Ed. Meyer, *l. c.*, p. 328, était, de son côté, arrivé à la même hypothèse.

accusations portées contre lui et rejeter sur les Mégariens, la responsabilité de la guerre, il déforma le rôle de Charinos et imagina de mêler à l'histoire du démêlé mégarien, celle d'un différend postérieur. En en modifiant le texte sur un point capital (κατηγορεῖν au lieu de ἀπαγορεύειν), il put prêter à Périclès le décret ordonnant l'envoi d'un héraut à Mégare, et, pour ressaisir la suite des événements, il n'eut qu'à mêler au décret authentique de Charinos quelques traits empruntés à l'affaire d'Anthémocritos.

Cette hypothèse peut paraître hardie. On remarquera cependant qu'elle repose, avant tout, sur l'impossibilité radicale de concilier la version de Plutarque avec celle de Thucydide ; qu'elle s'appuie, de plus, sur des rapprochements très précis, qui ne peuvent être l'effet du hasard et qu'enfin, en matière de falsifications, la littérature biographique ne paraît pas s'être jamais beaucoup gênée (1). Si on l'admet, les conséquences sont aisées à tirer. D'un côté l'histoire des préliminaires de la guerre du Péloponnèse est allégée d'un texte singulièrement gênant et celle des événements de 352-349, déjà éclaircie par l'inscription d'Eleusis et par le papyrus de Didymos, achève de se préciser. D'autre part, nous tiendrions une date dans l'évolution de la légende de Périclès : nous aurions la preuve qu'après 350, des apologistes travaillaient encore à l'embellir. Le fait serait d'autant plus intéressant qu'il ne s'agit pas ici d'une de ces anecdotes morales dont les biographes aimaient à parer l'ἦθος de leurs modèles. Ce qui est en question c'est la responsabilité de Périclès dans la guerre du Péloponnèse : elle était toujours discutée et, de même que pour l'exagérer, on démarquait perfidement Thucydide (2), on n'hésitait pas, pour l'atténuer, à falsifier et à confondre des documents officiels.

L. BODIN.

(1) Sans aller bien loin, il suffit, pour s'en convaincre, de lire le chapitre XXXII du *Périclès* de Plutarque.

(2) Cf. ci-dessus, p. 173.

Les Origines du Port de Boulogne

ÉTUDE DE GÉOGRAPHIE HISTORIQUE

Le Boulonnais fut, sous les Romains, le lieu de passage préféré entre le continent et la Grande-Bretagne. En face du Gris Nez, le détroit se resserre jusqu'à une largeur de 33 kilomètres. A cet avantage essentiel, la proximité, s'ajoutaient alors les qualités propres du littoral.

Depuis le Tréport jusqu'au Portel, et sur toute la côte au NE de Calais, s'étendent aujourd'hui des plaines marécageuses bordées d'un bourrelet de dunes. Nul doute qu'à l'époque romaine il y eût là une série de lagunes séparées de la mer par un cordon littoral, colmatées par les apports des fleuves. Ce littoral malsain, peu accessible, ne se prêtait guère aux établissements humains ni à la navigation. Peu ou point de ports : Étaples, Calais ne nous apparaissent que tard dans le moyen âge (1); les voies romaines ne les atteignent pas.

Au contraire, le Boulonnais s'avançait vers l'Angleterre comme un promontoire au rivage rocheux et découpé, aux

(1) E. Desjardins, Géographie historique et administrative de la Gaule Romaine (Paris, 1876-1893, 4 vol. in-4), I, p. 345.

ports profonds et abrités. La bassure de Baas, banc de grès portlandien, maintenant à 4 ou 5 mètres de profondeur, émergeait encore et protégeait la « rade foraine » (1). La Liane ne pouvait servir de voie de pénétration — ce fut là et c'est encore l'obstacle le plus sérieux au développement de Boulogne ; — mais les pointes de Châtillon et d'Odre, qui s'avançaient en mer de 700 à 800 mètres au delà des falaises actuelles, enfermaient dans le cours inférieur du fleuve un bassin de 8 kilomètres de long sur 500 mètres de large. Jusqu'à Isques s'enfonçait un véritable bras de mer, qui pénétrait dans les anfractuosités de la roche, y formait de petits hâbles dominés par des collines assez élevées (2). Tel était bien le site que choisissaient les Romains pour leurs établissements de l'Océan : un large et profond estuaire, à l'abri des vents et des coups de mer, à portée des bois et des matériaux de construction.

Boulogne dut à cette situation de devenir, dès la conquête romaine, la grande station navale dans les mers du Nord (3). La Classis Britannica y avait son point d'attache. Un fait tendrait même à nous prouver que ce fut sous l'Empire le seul lieu d'embarquement pour la Grande-Bretagne : quand Julien voulut dérober la nouvelle de son avènement à l'armée de Bretagne, il envoya un agent à Boulogne pour empêcher que personne ne franchît le détroit (360) [4]. En aucun point de cette côte ne se réunissaient autant de voies romaines : 4 chaussées y conduisaient de Juliobona (Lillebonne, à l'embouchure de la Seine), d'Amiens, de Thérouanne et de Cassel (5) : marques de la valeur stratégique et économique de la position, gages de son développement.

(1) Haller, dans *Boulogne-sur-Mer et la Région Boulonnaise* (Ouvrage offert par la Ville de Boulogne aux membres du XXVIII[e] Congrès de l'Association Française pour l'Avancement des Sciences; Boulogne, 1899, 2 vol. in-8), II, p. 539 et carte p. 553. — E.-T. Hamy, même recueil, I, p. 13.

(2) E. Desjardins, ouvr. cité, I, p. 384 et planches XV-XVII.

(3) Nous réservons la question du Portus Itius, bien que son identification avec Boulogne semble bien démontrée. Ce qu'il y a de certain, et d'important ici, c'est que Boulogne apparaît dès Caligula comme le seul port militaire sur cette côte.

(4) Ammien Marcellin, XX, 9.

(5) Voisin, dans *Boulogne*..., I, p. 712; — E. Desjardins, ouvr. cité, I, p. 387

Cependant, une ville s'était formée, à demi militaire, à demi commerçante. Un castrum avait été établi sur les collines qui dominent les hâbles des Tintelleries et de Bréquerecque, dans une position très heureuse. Le sol est formé de sables sous lesquels on trouve, à 80 centimètres de profondeur, la pierre à bâtir. L'eau sourd de partout à l'affleurement du Kimeridgien. Les constructions des classiarii, les nombreux établissements des marchands qu'attirait le commerce avec l'Angleterre, étaient entourés de ces remparts qui firent de Boulogne « la Haute-Murée ». La grande ville commerçante du Nord-Ouest de la France fut aussi la cité forte, le refuge dans les temps d'invasion.

Si le port de Boulogne conserva son importance pendant le Moyen Age, au XVII^e^ siècle il était en décadence manifeste. De nouveaux ports lui faisaient concurrence : Wissant, où n'aboutit aucune route romaine, et Calais qui n'apparaît guère avant le XII^e^ siècle (1). L'un et l'autre durent en partie leur développement à la pêche, à leur plus grande proximité de l'Angleterre qui les faisait préférer par les voyageurs. Ils étaient sur la voie du transit entre la Flandre et l'Angleterre ; et l'on sait l'activité de ces relations au début des temps modernes. Mais la principale cause du déclin de Boulogne, aux XVII^e^ et XVIII^e^ siècles, n'est point dans l'activité des cités voisines; il faut la chercher plutôt dans l'état de son havre et des routes qui y conduisaient.

Dans le Bas-Boulonnais, pays pluvieux, argileux, les routes sont difficiles à établir sur un sol continuellement détrempé ; elles exigent de continuelles réparations. Or, elles semblent avoir été complètement négligées depuis la restauration à laquelle la légende attache le nom de Brunehaut. Des trois voies romaines qui venaient de la Picardie, celles qui passaient à Desvres et Samer paraissent avoir été abandonnées assez vite; sur leur trajet, notait-on en 1731, « la fosse est aquatique, impraticable neuf mois de l'année à cause des inon-

(1) Sur les origines du port de Calais, voir F. LENNEL. Calais au Moyen Age. Des origines au siège de 1346 (Calais, 1909, in-8), p. 1, 6, 17, 193.

dations » (1) et des fondrières trop fréquentes dans les argiles oxfordiennes et kimeridgiennes. — Celle qui venait de Montreuil par Neufchâtel dut l'emploi presque exclusif qu'on en fit, au XVII^e^ siècle, à son établissement sur un sol résistant : les voyageurs choisissaient la route qui restait le plus longtemps sur les plateaux crayeux (2). Malheureusement, les dunes du Marquenterre, qui s'avançaient jadis de 25 à 30 mètres par an, faisaient refluer sur la route les eaux des étangs de Camiers et envahissaient les maisons de Neufchâtel (3). Les hommes avaient bien essayé de lutter, en élevant d'énormes murs, en plantant des oyats, mais ce fut seulement à la fin du XIX^e^ siècle que les sables furent arrêtés par les boisements de pins. En 1729, ils menaçaient de couvrir la route de Paris (4). Le Boulonnais, dont ils coupaient les dernières communications avec le Sud, risquait fort de devenir décidément « un pays inaccessible » (5).

En même temps, le havre de Boulogne perdait les avantages qui l'avaient fait rechercher. La mer rongeait les pointes qui le protégeaient; elle faisait ébouler les falaises d'autant plus facilement que l'alternance des bancs gréseux et des couches meubles facilitait l'infiltration de l'eau et le déchaussement des gros blocs. Dans la baie évasée qui remplaçait l'estuaire étroit de la Liane, le courant côtier accumulait les sables, créait une barre où la rivière avait peine à se frayer une issue

(1) Arch. départ. du Pas-de-Calais, C 60, pièce 31 (1731). Ce mémoire est défavorable, il est vrai, à un projet de route par Samer. Mais il est corroboré par les déclarations des communes en 1791, lors de la circonscription des cures. Par exemple, on notait que « le territoire de Crémarest est inabordable presque en toute saison, ainsi que le sont toutes les communes de ce canton ». (Arch. Nationales, D IV *bis*, 101.)

(2) De même, dans le Weald, la région qui prolonge le Boulonnais au delà du détroit et lui ressemble à bien des égards. Il semble que les anciennes voies aient évité la traversée des assises jurassiques ou infracrétacées, trop humides ; elles restent le plus longtemps possible sur la bordure crayeuse où le sol est plus ferme. Voir GEORGE G. CHISHOLM, *Geographical Journal*, IX, 1897, p. 78.

(3) L. LEJEAL, Essai sur la géographie du Boulonnais (dans *Boulogne....*, recueil cité), II, p. 357.

(4) Arch. Pas-de-Calais, C 60, p. 22.

(5) Daprès l'intendant Betterre, 1757. (Arch. Pas-de-Calais, C 61, p. 201.)

temporaire (1). Un chenal irrégulier longeait de si près la falaise d'Odre que les navires étaient en danger de se perdre sur les rochers ; le reflux s'y marquait par un remous « qui s'opposait à la chasse des troubles par les eaux de l'intérieur ». La Liane « roulait plus de sable que d'eau ». Aussi, en 1698, le port ne pouvait plus recevoir que les bâtiments tirant au plus 5 à 6 pieds (2). Même les bateaux pêcheurs risquaient de se perdre sur la barre en pleine marée, et devaient souvent porter leur cargaison à Calais (3).

Il est vrai que le même phénomène d'alluvionnement menaçait la prospérité des ports rivaux. Dès le XVI^e^ siècle le havre d'Étaples avait besoin d'être approfondi (4). Audresselles, où Louis XIV et Vauban avaient projeté de mettre des frégates de 36 à 40 canons, plantait en vain des oyats sur les dunes qui arrêtaient le cours du Slack (5). L'ancien Wissant, qui avait été l'un des ports d'embarquement les plus fréquentés au moyen âge, n'existait plus au XV^e^ siècle (6). Calais (7) même et Saint-Valery (8), obstrués par des bancs qui se déplaçaient à chaque marée, voyaient souvent échouer les navires de 50 à 60 tonneaux. — Mais les difficultés de leur accès n'étaient rien auprès de celles que présentait Boulogne. De plus, leur position, l'un à l'origine des canaux de la Flandre, l'autre à l'embouchure de la Somme, assurait leur importance comme ports de pénétration vers le Nord et la Picardie (9). Même Étaples, port moins sûr encore

(1) Comme celle qui se forma en 1769, à la faveur d'une crue et d'un coup de vent qui contraria le courant. (Arch. Pas-de-Calais, C 78, p. 81.)

(2) Mémoire de l'intendant Bignon, rédigé pour l'enquête de Ballainvilliers (Bibl. Nationale, ms. fr. 14328), f° 7. — Arch. Nat., G^7^ 87, 3 septembre 1698.

(3) Arch. Pas-de-Calais, C 66, p. 130 (1766).

(4) L. Lejeal, ouvr. cité, p. 360.

(5) Bignon, ms. cité, f° 9. — *Revue littéraire de Boulogne-sur-Mer*, août 1863.

(6) Haigneré, Dictionnaire historique et archéologique du Pas-de-Calais, arrondissement de Boulogne (Arras, 1880, 3 vol. in-8), III, p. 287.

(7) Arch. Nat., G^7^ 86, juin 1691. — Bignon, ms. cité, f° 65.

(8) Arch. Nat., G^7^ 87, mars 1701.

(9) Voir par exemple sur l'importance de ces voies fluviales : Arch. Nat., G^7^ 90, 12 juillet 1709 ; G^7^ 91, 2 mars 1710. — L'Artois même était approvisionné par les canaux de Dunkerque, de Calais et par la Canche. (Arch. Pas-de-Calais, C 60, p. 31.)

sur une voie fluviale moins importante, semblait aux Boulonnais un rival assez redoutable pour qu'ils ne voulussent ni d'un canal ni même d'une route de Montreuil à Étaples (1).

Ainsi le Boulonnais, qui avait été la partie animée de cette côte, apparaissait au XVIII^e^ siècle comme un pays mort, sans routes, sans canaux, sans ports. Les grandes voies de commerce l'évitaient; celles qui, venant de Paris, parcouraient les fertiles et industrieuses campagnes de la Flandre et de la Picardie, le longeaient sans le traverser en aucun point. Les rapports de l'intendant Bignon au contrôleur général des finances indiquent bien la complète décadence de Boulogne et son remplacement par les ports voisins. Dans l'un, il signale les services réguliers de voyageurs, établis entre Saint-Valery, Calais et l'Angleterre — et il ne mentionne même pas Boulogne (2). L'autre est plus caractéristique encore : « Il n'arrive plus de bâtiments dans le port de Boulogne depuis le mauvais état où il est à présent. Je ne vous parlerai que de ceux de Calais et de Saint-Valery, où se fait à présent le principal commerce de nos marchands (3). »

Déchu de la valeur que lui donnaient jadis les articulations du littoral, Boulogne ne conservait qu'un avantage : sa situation sur le détroit en face de l'Angleterre. Il ne pouvait plus être un port de commerce : il devint un refuge de corsaires, un atterrissage de contrebandiers.

Depuis longtemps, les Boulonnais avaient armé en course (3). Tout les y invitait : le nombre des navires qui franchissaient le Pas-de-Calais, la richesse des cargaisons à destination de la Hollande, les nécessités mêmes de la défense, lorsque la ville fut descendue des hauteurs du castrum. Quand le port fut obstrué par une barre, il devint un refuge assuré pour les navires légers des corsaires que les lourds vaisseaux de guerre ne pouvaient y suivre. Pendant les guerres de Louis XV, de la Révolution et de l'Empire, les armateurs, qui ne pouvaient

(1) Arch. Nat., D IV *bis*, 14 février 1789. Sur les objets du commerce d'Etaples, voir G^7^ 92, 26 août 1710.

(2) G^7^ 87, août 1710.

(3) G^7^ 88, 17 mars 1704. — Déjà, en 1683, il n'entrait à Boulogne, année moyenne, que 60 à 80 navires contre 300 à Calais (G^7^ 84, 21 février 1683).

même plus compter sur les bénéfices de la pêche gênée par l'ennemi, équipèrent des vaisseaux qui firent de fructueuses expéditions dans le détroit et sur les côtes anglaises (1).

L'un des principaux objets du commerce de Boulogne avec l'Angleterre avait toujours été les vins et les eaux-de-vie (2). Quand, au XVIII[e] siècle, le droit d'entrée sur les vins français fut élevé au chiffre énorme de 408 livres par barrique, les Boulonnais entreprirent de les passer en contrebande, avec les eaux-de-vie, les modes, etc. (3) : ce fut, avec la pêche, la dernière ressource de Boulogne. — Ici encore, le mauvais état du port gâtait les avantages de son admirable situation. Les « smoglers » des contrebandiers avaient bien intérêt à ne quitter la côte française qu'au point où la traversée était la plus courte et les exposait le moins à la rencontre des croiseurs anglais. Aussi, même les thés de la Compagnie néerlandaise, les genièvres de Hollande, qui, auparavant, sortaient par Flessingue ou Ostende, furent peu à peu expédiés à Boulogne pour y être chargés à bord des smoglers (4). Mais il était essentiel pour les contrebandiers d'avoir un accès facile et sûr dans leur port d'embarquement, de façon à profiter de toute occasion favorable : et Boulogne n'offrait rien de tel. Ils devaient ou retourner dans des ports plus éloignés de la côte anglaise ou mouiller devant Boulogne pour attendre une forte marée (5). Cependant ce trafic, de 1778 à 1787, était encore un objet de 2.531.000 livres par an (6). Il attira à Boulogne une foule de courtiers anglais (7) qui furent le noyau de cette colonie britannique, si nombreuse, surtout si active et si influente.

La nécessité de retenir les smoglers, plus encore, sans doute, que le désir de refaire de Boulogne un véritable port de

(1) Voisin, dans *Boulogne...*, I, p. 714 et 727.
(2) Lecat, dans *Bulletin de la Société Académique de Boulogne*, IV, p. 250.
(3) Arch. Pas-de-Calais, C 45, p. 106 et 108 (1775).
(4) C 79 (1782) et C 78, p. 4.
(5) C 79, p. 158.
(6) Voisin, art. cité, p. 724.
(7) Historique du commerce boulonnais dans *Annuaire du département du Pas-de-Calais pour l'An X*, p. 292.

commerce, poussa, dès 1770, les intendants à commencer d'importants travaux, à construire des jetées, des quais. En même temps, de grandes routes étaient restaurées ou tracées à travers la fosse boulonnaise. Au dire des historiens locaux, elles transformèrent le pays. « Elles opérèrent, dit Henry, une véritable renaissance de l'agriculture » (1) ; et Pichon : « les voyageurs répandirent la lumière ; Boulogne, qui ne comptait auparavant que des propriétaires et des pêcheurs, vit sa population se composer de négociants, de capitalistes empressés de répéter sur leurs propriétés des essais heureux et des découvertes utiles » (2).

Le Boulonnais sortait enfin de son isolement. Immédiatement, l'importance de sa position se marqua dans la reprise des affaires avec l'Angleterre : Calais ne fut plus le seul lieu de débarquement pour les voyageurs (3). Même de nouvelles voies furent ouvertes au commerce : les bateaux de pêche et, à leur suite, les bâtiments marchands de Boulogne parurent dans les mers du Nord (4). Le projet de descente de Napoléon en Angleterre attira sur le port de Boulogne l'attention du gouvernement. De 1800 à 1804, furent accomplis les travaux qui inaugurèrent sa transformation (5).

Les avantages stratégiques de sa situation étaient la cause occasionnelle de son relèvement ; ses avantages commerciaux en furent la cause essentielle, permanente. Ils justifient l'effort considérable accompli depuis 1878 pour la création de bassins en eau profonde, de quais, de jetées derrière lesquelles peuvent s'abriter les grands navires de la Hamburg-Amerika. Un port

(1) J.-F. Henry, Essai topographique et statistique sur l'arrondissement communal de Boulogne-sur-Mer (Boulogne, 1810, in-4), p. 167.

(2) M. Pichon, Mémoire sur les améliorations introduites dans la culture de l'arrondissement de Boulogne (dans *Mémoires de la Société d'Agriculture du département de la Seine*, XV, 1810), p. 334.

(3) Arch. Pas-de-Calais, C 79, p. 131 (1785). — Cahiers des Etats généraux publiés, pour le Boulonnais, par la ville de Boulogne (Boulogne, 1889, in-4), p. 169.

(4) C 79 (1781). — De plus, 30 à 40 bâtiments de 30 à 300 tonneaux fréquentaient les ports français et espagnols de l'Océan et de la Méditerranée (Annuaire de l'an X, p. 292).

(5) Sur les travaux du port en 1804, voir Annuaire du département du Pas-de-Calais pour 1808, p. 98. — Voisin, art. cité, p. 728.

vaut aujourd'hui bien moins par la nature et l'articulation du littoral que par sa position sur un courant commercial, par le développement économique de la région qu'il dessert, par l'extension du réseau des voies ferrées. Boulogne concentre aujourd'hui presque tous ces éléments de prospérité. Simple lieu d'échouage au début du XIX^e^ siècle, il est devenu un port de transit rapide avec l'Angleterre, d'escale sur la route de l'Allemagne à l'Amérique. Il complète plutôt qu'il ne gêne Dunkerque, qui reçoit et expédie par canaux les marchandises encombrantes, et Calais, par où passent les voyageurs qui veulent réduire au minimum la traversée du détroit. Malgré leur concurrence, malgré celle d'Ostende et de Douvres, c'est aujourd'hui l'un des points les plus animés de notre littoral.

J. SION.

Jean-Antoine DE BAIF

et Marc-Antonio FLAMINIO

Il est démontré aujourd'hui que les poètes de la *Brigade*, s'ils ont fait de notables emprunts aux œuvres de l'antiquité grecque et latine, ont pillé avec plus d'effronterie encore les Italiens, leurs rivaux de gloire. Entre ceux-ci, Pétrarque est le dieu, un dieu que chacun adore, mais le plus souvent à distance respectueuse ; on ose davantage avec ses disciples du premier rang, Bembo et Sannazar ; quant aux obscurs sous-pétrarquistes et bembistes, les *eccellentissimi huomini* des recueils collectifs de *Rime*, on les traduit, copie, démarque et travestit sans pudeur.

Quelle joie chez nos poètes lorsque cet Italien, ce pétrarquisant qu'on imite est, par surcroît, bon humaniste, unit le culte de l'hendécasyllabe à la dévotion de l' « honneste amour », lorsqu'il se nomme Giovanni Pontano, mieux encore Pietro Bembo ou Andrea Navagero. J'ai dit ailleurs ce que J.-A. de Baïf, un des plus zélés pillards de la bande, doit à ces trois modèles (1) ; je signalerai ici deux emprunts caracté-

(1) M. Augé-Chiquet, *La vie, les idées et l'œuvre de J.-A. de Baïf*, Paris. Hachette, 1909, in-8°, *passim*.

ristiques faits par lui à M.-A. Flaminio, poète néo-latin du *Cinquecento*.

Autour de l'année 1550, trois Italiens ont conquis, par leurs vers latins, une réputation européenne : Bembo, Pontano et Flaminio. Les deux premiers sont assurément plus grands et plus justement renommés ; Flaminio pourtant n'est pas indigne de leur compagnie et l'Italie s'enorgueillissait d'un tel fils. « Efferant Bembos suos, Pontanos, Flaminios quantum velint Itali », lisait-on en 1562 dans la préface des œuvres de Jean Second (1) ; c'est le canon des néo-latins d'Italie. Dix ans auparavant, les poèmes de Flaminio avaient paru avec ceux de Bembo, Navagero, Cotta et Castillon sous un titre flatteur : *Carmina quinque illustrium poetarum* (2). Des deux côtés des Alpes, l'édition obtint le plus vif succès ; on la rencontre encore chez nous dans mainte bibliothèque et c'est très probablement celle dont Baïf a utilisé le texte pour ses imitations de Navagero et de Flaminio. Au surplus, comment un poète français, un poète courtisan aurait-il négligé ce volume ? Une partie des poèmes, le *Carminum sacrorum libellus*, était habilement dédiée à Marguerite, sœur de Henri II. Sans doute, convient-il aussi de rappeler, sans exagérer la signification de cette rencontre, que Flaminio est l'ami de Bartolommeo Ricci, dont Baïf commentera précieusement le *De Imitatione* (3).

Or, tout justement dans les dernières semaines de cette année 1552 où avaient paru les *Carmina quinque illustrium poetarum*, Baïf donnait au public son premier ouvrage, les *Amours de J.-A. de Baïf* (4) qui deviendront, en 1573, les *Amours de Meline*. On y lisait un poème dédié à Pierre de Ronsard, composé de neuf strophes dont nous citerons seulement les six premières (5).

(1) *Joannis Secundi Hagiensis poetae elegantissimi opera nunc secundum in lucem edita*, Parisiis, apud A. Wechelum, 1561, in-8°, f° 9 r°.

(2) Florentiæ, apud Laurentium Torrentinum, 1552, in-8°. L'édition princeps des œuvres de M.-A. Flaminio est de 1515.

(3) *Carm. quinque ill. poet.*, p. 278. — Sur Baïf et Ricci, voir *La vie, les idées et l'œuvre de J.-A. de Baïf*, p. 111.

(4) Paris, Veuve Maurice de la Porte, 1552, in-8°.

(5) Les trois autres appartiennent à Baïf; il a supprimé la première dans l'édition de 1573.

Je, qui d'un vers enflé les changementz divers,
Vouloy dire, ô Ronsard, en la françoise scene,
Des royaumes brouillez, or ne puis-je qu'a peine
Ramper peu courageux par ces bien humbles vers.

Amour si grievement est venu me blesser
Brisant d'un grand despit ma hautaine entreprise,
Comme quand il contreint la main de flamme eprise
Du pere aux dieux soudain son armure laisser.

Ores ce petit dieu, qu'en mon cueur je reçoy,
Contre qui ne deffend, n'ecu ni double maille,
Que son trait aceré dans la poitrine n'aille,
Ne me laschant a rien, me traisne tout a soy.

Et si ne me permet de chanter nullement,
Ni la piteuse fin des vaillans Priamides,
Ni le sang de Myrtil souillant les Pelopides,
Ni du frere a ses filz le triste aveuglement.

Las ! Meline me tient dans un etroit lien,
Que, ni les charmes fortz de la vòix Circïenne,
Ni les juz pressurez par une Atracïenne,
Ne pourroyent denouer tant amour me fait sien.

Les autres descriront les guerres et combatz
Des hardiz demidieux, en ayant ouy dire
Sans en avoir rien veu, mais je di sur ma lire
De m'amie et de moy les eprouvez debatz.

En ces vers d'un accent personnel, allusion chagrine à une péripétie connue de la vie poétique de Baïf (1), qui soupçonnerait l'imitation ? Qu'on lise cependant la pièce suivante de Flaminio :

Scribes, Bentivoli, fortia principis
Tu facta, et Ligurem sanguine Iulium
Gaudentem Latio, infestaque Galliæ
Nostris agmina finibus.

Nec parco referes carmine, quam fera
Atrox in Selinum bella gerat Sophis,
Dum Turcas odio persequitur gravi
Regnis pellere patriis.

(1) *La vie, les idées et l'œuvre de J.-A. de Baïf*, p. 171.

Nos Diva Idalium quæ nemus incolit
Et miscere simul dulcia tristibus
Gaudet Mæonia non patitur tuba
Regum dicere prælia.

Nec Thebes veteres, primave Romuli
Sceptra, ausamque Deum tecta refringere
Telluris sobolem, aut excidio datum
Graiis Ilion ignibus.

Nos heu Hierophiles cogit amor male
Cervicem laqueo subdere dispari,
Quem nec Thessalico murmure saga, nec
Duræ gramen Iberiæ,

Nec Circeia queat solvere mœnia.
Tu non visa canes prælia, nos gravem
Experti dominæ sævitiam levi
Curas eluimus fide. (*Carmina 1552*, p. 133.)

N'est-il pas clair que les quatre premières strophes de Baïf correspondent aux quatre premières de Flaminio, dont elles nous offrent une transposition, fort libre à la vérité ? N'est-il pas certain que les strophes 5 et 6 de Baïf sont une traduction fidèle des strophes 5 et 6 de Flaminio ? Ainsi, pour faire confidence à un ami très cher de sa volte-face littéraire, pour écrire ces vers où l'orgueil affecté voile mal un secret dépit, Baïf sent le besoin d'appuyer sa pensée sur la pensée d'autrui, tels ces écoliers qui ne savent écrire que sur du papier réglé. N'est-il pas écolier en effet, apprenti-poète ? En 1552, Baïf a vingt ans.

En 1573, quand il publie les *Œuvres en rime*, il en a quarante. Il a vécu ; son cœur, qui jadis ne battait que pour l'imaginaire Meline, a connu le véritable amour. Il a beaucoup écrit aussi ; maintenant il est maître en son art. Confiant en cette maîtrise, riche désormais d'idées personnelles, de sentiments éprouvés, renoncera-t-il à l'ancienne méthode ? Point.

Au livre sixième des *Poemes* figure sous ce titre « *La Sorgue* » une pièce bien faite pour piquer la curiosité. Elle commence par une apostrophe de Pétrarque à la source qu'il a immortalisée : « O fontaine sacrée, dit-il, ô prés, arbres, vents, écoutez ma plainte suprême. Si je dois mourir, puisse Laure

venir sur ma tombe et laissant fléchir sa dureté par ma constance, demander, obtenir des dieux que je ressuscite ! » Puis, soudain, interrompant sa lamentation, oubliant son vœu, le poète évoque le souvenir d'une journée où Laure lui est apparue près de la source, sous une pluie de fleurs :

En celle journé' desirée
Des gentiles branches plouvoit
De fleurs une nege pourprée,
Que son beau giron recevoit :
Qui voloyent autour de sa teste
En signe de luy faire feste.

Telle Venus s'ejouissante
Dans l'Idaliene forest,
Se couche à l'ombre florissante
Du mirte plaisant, qui se vest
Tousjours d'une fueillure verte :
Venus rit de roses couverte.

Une fleur luy baise la jouë :
Une en ses cheveux blondelets,
L'autre plus hardie se jouë
Entre ses tetins rondelets.
L'une en passant le nês luy touche :
L'autre sa vermeillette bouche.

Une volee de fleurétes
Chute dans l'herbe ne bougeoit :
L'autre dessus les ondes nétes
Du clair-coulant ruisseau nageoit :
L'autre d'une ronde secousse
Comme un tourbillon se tremousse.

Vous eussiez ouï le Zefire
Par tout ce lieu solacieux,
Assez ouvertement vous dire
De son murmure gracieux :
C'est icy vrayment que regente
Du bon Amour la Mere gente.

(Ed. Marty-Laveaux, II, 293.)

Que Baïf, tout plein de Pétrarque, ose emprunter sa voix pour chanter Laure, nous n'en sommes aucunement surpris. Même l'artifice nous semble ingénieux, délicat. Connaît-il vraiment la Sorgue ? Peut-être. En 1563, au retour de son

voyage d'Italie, la reconnaissance ou la simple curiosité a pu l'induire en ce pélerinage (1). Mais Pétrarque sent et parle chez lui d'étrange manière. Il imagine que sa dame est couchée au bord du ruisseau. « Et toi, dit-il,

Et toy florissante verdure,
Qui dans ton giron amoureux
As receu toute sa vesture,
Voire son beau flanc vigoureux,
Qui dans ton herbe plus épaisse
Sa chaleur amoureuse laisse.
(Ed. Marty-Laveaux, II, 291.)

Le « beau flanc vigoureux » de Laure, la « chaleur amoureuse » de Laure, dissonances criardes. Comment un familier du *Canzoniere* a-t-il pu commettre pareilles fautes de goût ? Et voici Laure comparée à Vénus, à Vénus radieuse dans la gloire du jeune printemps ! Rien ici ne rappelle l'émotion discrète et subtile des sonnets *in vita ;* ces vers, tout païens, semblent dérobés à l'Anthologie, ils respirent aussi cet air de volupté qui circule dans la lyrique amoureuse de Pontano, de Marulle, de Jean Second. Nous attendions une fresque de Giotto, nous avons un carton de Botticelli sur lequel Titien a jeté les plus chaudes couleurs de sa palette.

Le mystère, tout d'apparence, s'explique de la façon la plus naturelle. Les vingt-deux strophes dont se compose *La Sorgue* (la strophe de dédicace exceptée) sont imitées *une à une* des vingt-deux strophes du poème *Ad Deliam* de M.-A. Flaminio. La Sorgue n'est pas la Sorgue, mais « fons Melioli sacer », Laure est la maîtresse de l'Italien qui s'ébat sous les arbres en fleurs. Nous citerons seulement les cinq strophes qui correspondent aux cinq strophes de Baïf données plus haut :

Pulchris undique ramulis
Instar imbris in aureum
Manabant dominæ sinum
Flores suave rubentes.

Talis Idalia Venus
Silva, sub viridi jacet
Myrto, puniceo hinc, et hinc
Nimbo tecta rosarum,

(1) *La vie, les idées et l'œuvre de J.-A. de Baïf*, p. 129.

Hic flos purpureas super
Vestes, hic super aureos
Crines, hic rosei super
Oris labra cadebat,

Ille gramine rosido
Insterni, hic vitrea super
Lympha nare, alius cito in
Gyrum turbine verti.

Leni murmure candidum
Audisses Zephirum tibi
Palam dicere : « Regnat hic
Blandi mater Amoris ».

(*Carmina 1552*, p. 109.)

Ceux-là seuls qui n'ont pas fréquenté chez les poètes de notre Renaissance s'indigneront de ce plagiat doublé d'une sorte de mystification. Car enfin, diront-ils, pourquoi évoquer ici les grandes figures de Laure et de Pétrarque ? Est-ce uniquement pour en illustrer le poème ? Ne serait-ce point aussi pour détourner les soupçons, égarer d'indiscrètes recherches, dissimuler à tous les yeux le point où, une fois encore, les « muses d'Italie et de France » s'étaient rencontrées ?

Heureuse rencontre, dirons-nous plutôt. Il faut oublier ici Pétrarque et Laure, dont la présence « honoris causa » n'est qu'un accident. Ensuite il faut relire, à côté des vers de Flaminio, élégants, mais grêles et nus, les vers drus, savoureux et pleins de Baïf. D'une maigre esquisse, celui-ci a fait un des tableaux les plus achevés, le plus gracieux et le plus riche de tons de sa galerie païenne. En ce sujet — pillé, je l'accorde, et si l'on veut, honteusement démarqué, — il a gravé profondément son empreinte : ce sont ces touches un peu lourdes et grasses, mais nettes et vigoureuses où nous reconnaissons le poète le plus sensuel et le plus réaliste de la Renaissance française. En imitant M.-A. Flaminio, Baïf a mérité de le faire oublier.

Mathieu AUGÉ-CHIQUET,

Maître de Conférences à la Faculté des Lettres
de l'Université de Clermont-Ferrand.

UNE ÉMEUTE THÉATRALE

à Londres, au XVIII^e Siècle

Par M. FÉLIX, chargé de Conférences à la Faculté des Lettres

Plus d'une fois, en France, au cours d'un spectacle, on a vu se produire des désordres et même des batailles ; personne n'a perdu le souvenir des orageuses manifestations qui marquèrent les premières représentations d'*Hernani ;* elles n'étaient pourtant qu'un jeu d'enfant, comparées à celles qui, (en Angleterre), au XVIII^e siècle, ensanglantèrent le théâtre royal de Drury-Lane.

C'était en 1755 ; l'illustre comédien Garrick avait alors la direction de ce théâtre. Le désir de mettre plus de variété dans les spectacles, de transporter à Londres les attractions de la scène française, lui avait inspiré le dessein d'introduire, au Drury-Lane, ces divertissements de danse dont, en ce temps-là, tout Paris raffolait, et, comme on le raillait de montrer trop de parcimonie dans les décors et les costumes, de s'en tenir un peu trop aux charmes « bon marché » de sa déclamation, il se proposait « de frapper un grand coup », et d'étonner même les plus difficiles par l'éclat et la magnificence des nouveaux divertissements.

Il avait tenu tout d'abord à s'assurer le concours d'un habile maître de ballet. En France, on ne parlait, à ce moment, que d'un jeune chorégraphe dont chacun portait aux nues le talent, d'aucuns disaient même le génie. C'était J.-G. Noverre, âgé de vingt-sept ans à peine et, par sa famille, d'origine suisse; jusqu'alors il n'avait exercé son art qu'à l'étranger et en province; l'année précédente (1753) il avait été chargé par Monnet de diriger les ballets de l'Opéra-Comique ; et ce jeune homme, qui désespérait de la fortune, qui pour vivre s'était établi distillateur, était tout à coup entré dans la gloire ; à la dernière foire Saint-Laurent, l'un des ballets qu'il avait composés, « les Fêtes chinoises », avait attiré, enchanté tout Paris et remporté un succès sans précédent.

Très au courant des choses de France, Garrick sentit tout le prix d'une telle collaboration ; dès le mois de septembre, avant la clôture de la foire, il chargeait un de ses amis, M. Silvain, banquier, d'entrer en négociations avec Noverre. Les pourparlers traînèrent quelque temps ; Noverre, qui avait maintenant conscience de ce qu'il valait, se montrait assez exigeant ; il voulait bien aller à Londres et travailler pour Garrick, mais sans sacrifier ses intérêts, et, comme dans le même temps des propositions lui étaient faites par la Cour de Bavière, il était disposé à traiter avec le plus offrant. Il demandait donc pour une saison 350 guinées ou louis d'or de France, plus un bénéfice ; il proposait aussi sa sœur, « une jolie danseuse », pour 100 guinées.

Garrick se fit un peu tirer l'oreille ; Noverre, de son côté, consentit à de menues concessions ; bref, on finit par s'entendre, et, le 5 février 1755, un contrat définitif était signé entre les deux parties.

Restait la question, plus coûteuse encore, des costumes, des décors et du personnel même des ballets ; quelques-uns d'entre eux, telles les « Fêtes chinoises », par la variété infinie de leurs figures, par l'ampleur de certains tableaux, comportaient à la fois plusieurs décorations et un nombre d'exécutants considérable.

Sur ce point encore, Garrick ne lésina pas : par son ordre, les « habits » et les décors furent commandés en France ; le dessin en fut confié à Boquet, l'organisateur des fêtes de la

Cour et lui-même, un peu plus tard, se transportait à Londres, moyennant 150 guinées, pour en surveiller l'exécution.

Quant à la troupe de ballet, les premiers sujets furent choisis parmi les meilleurs danseurs de l'epoque; pour les figurants et les figurantes, Noverre recruta autour de lui ce qu'il put, et à des prix élevés. Le reste de ces artistes, c'est-à-dire le plus grand nombre, fut fourni par Garrick. Il dut, pour se les procurer, mettre à contribution l'Angleterre et l'Irlande ; tout ce que ces deux pays pouvaient compter de danseurs fut enrôlé dans le nouveau corps de ballet.

Jamais encore, en Angleterre, un directeur de théâtre n'avait engagé des frais aussi considérables pour la préparation d'un spectacle. Garrick espérait bien, il est vrai, rentrer dans ses débours, et sans doute son attente n'eût pas été déçue, si des circonstances, qu'il ne pouvait prévoir et dont peut-être il ne comprit pas à temps la gravité, n'étaient venues déconcerter et ruiner de fond en comble ses justes espérances.

Au cours de l'année 1755 de nouveaux nuages s'étaient élevés entre la France et l'Angleterre ; des attaques, des représailles commises dans des colonies lointaines avaient de part et d'autre surexcité les esprits et donné lieu à de vives et aigres discussions ; bref, vers la fin d'octobre, les rapports entre les deux nations étaient devenus si tendus que beaucoup jugeaient une guerre imminente, inévitable.

Or, c'est à ce moment — coïncidence fâcheuse — qu'arrivaient à Londres Noverre et la petite troupe de danseurs qui l'accompagnaient, troupe composée en grande partie de sa famille et de celle de sa femme.

Il régnait alors, dans cette ville, un profond mécontentement contre la France et tout ce qui était français. De son côté, comme tout artiste de talent que favorise la fortune, Garrick avait ses ennemis ; une occasion propice s'offrit à eux de satisfaire leurs rancunes, leur sourde jalousie ; ils entrèrent aussitôt en campagne. S'abritant pour mieux masquer et servir à la fois leurs desseins derrière le sentiment national, ils répandaient parmi le peuple les plus perfides insinuations : à les croire, tout le corps de ballet, engagé au Drury-Lane, était presque entièrement composé de danseurs français ; les charpentiers, les tailleurs appartenaient aussi à cette nation ;

et tous ces gens-là « papistes », « mangeurs de grenouilles », n'étaient venus de France que pour ôter le pain de la bouche d'honnêtes Anglais. Ce n'étaient là sans doute que de grossiers mensonges, mais les mieux faits peut-être pour agir sur une populace aveugle, irréfléchie, pour irriter en elle les plus bas instincts du patriotisme et la pousser à une effervescence dangereuse.

Un orage menaçant s'accumulait donc sur le théâtre de Drury-Lane et sur son directeur. Garrick s'en rendit-il compte ? Il ne pouvait ignorer toute cette agitation, cette cabale, organisées contre lui ; cependant — soit confiance en lui-même, en sa popularité, soit dédain ou même inconscience du danger — il attendit le dernier jour pour faire face à ses ennemis et répondre à leurs machinations.

La première représentation du « Festival chinois » était fixée au samedi, 8 novembre ; le matin de ce jour, dans « l'Avertisseur public », parut un article ou plutôt une note, rédigée sur un ton plein de modération et de dignité, et, sous une simplicité apparente, avec une finesse toute diplomatique.

Ce document vaut la peine d'être reproduit : « M. Noverre, » dont les divertissements de danse sont célèbres dans presque » toutes les cours de l'Europe *(de Paris, pas un mot)*, repré- » sentera ce soir son « Festival chinois » au théâtre royal de » Drury-Lane, en vertu d'un contrat conclu, il y a plus d'un » an, avec le directeur dudit théâtre. » (Ce détail, à demi exact, écartait toute idée d'offense, et surtout de défi au sentiment public.)

« L'insinuation, qu'en ce moment un nombre extraordinaire de danseurs français est engagé, n'est pas fondée, attendu qu'au Drury-Lane il y a présentement aussi peu de gens de cette nation qu'aucun autre théâtre en a maintenant ou peut-être en eut jamais. »

« M. Noverre et ses frères sont Suisses, d'une famille protestante, dans le canton de Berne ; sa femme et les sœurs de celle-ci sont Allemandes. »

« Il y a plus de soixante exécutants qui prennent part à ce divertissement ; plus de quarante d'entre eux sont Anglais ; ils sont assistés seulement d'un petit nombre de Français —

5 hommes et 4 femmes — pour compléter le ballet, comme il est d'usage. »

Ainsi, tout ce que les ennemis de Garrick avaient mis en avant pour éveiller, exaspérer les susceptibilités nationales, se trouvait, par cette note, écarté, détruit ou ramené aux justes proportions de la vérité.

Dans une même pensée, on eut soin, sur l'affiche du spectacle, de faire précéder d'un titre anglais les noms de Noverre et de sa famille; seuls, trois ou quatre danseurs étaient désignés à la française.

Enfin — dernière précaution — Garrick avait obtenu que le roi, Georges II, rentré le jour même à Londres, assistât à la représentation; il espérait que sa présence imposerait aux fauteurs de troubles et que, par respect pour lui, l'assistance s'abstiendrait de tout désordre.

Toutes ces précautions tardives restèrent vaines et n'empêchèrent pas l'orage d'éclater.

Le spectacle commençait ce jour-là par une comédie (sans nom d'auteur), « The fair quaker of Deal »; cette première pièce fut écoutée sans interruption; mais, lorsque ensuite le rideau se leva sur le « Festival chinois », la tempête se déchaîna. En un instant le théâtre fut rempli de bruit et de tumulte; ce n'étaient de toutes parts que vociférations, sifflets, interpellations entremêlées d'applaudissements.

Dès le début, en effet, il apparut que la salle était divisée en deux camps : d'un côté le parterre et les galeries, c'est-à-dire toute la partie plébeienne du public; de l'autre les spectateurs des loges, la noblesse, tous ces « gentlemen », qui faisaient venir de Paris leurs somptueux vêtements « couleur bleu de roi »; tandis que les premiers faisaient rage contre les danseurs français, les seconds prenaient ouvertement parti pour le directeur du Drury-Lane et le ballet qui devait être exécuté. Quant au roi, il resta neutre entre les manifestants, ou plutôt, quand il apprit la cause du tumulte, son vieux cœur de chauvin en tressaillit de joie.

Bref, à cette première représentation, selon les uns, le rideau dut être baissé, selon les autres, le spectacle s'acheva, mais au milieu de la plus grande confusion. Le seul journal de Londres, qui en ait parlé, l' « Avertisseur public », dans

une note très brève, probablement inspirée, ne souffle pas mot des troubles et se borne à dire que le « Festival chinois » fut accueilli par de grands applaudissements.

En présence de cette situation, qu'allaient faire le ou plutôt les directeurs du Drury-Lane (car Garrick avait un associé, M. Lécy) ? Ce dernier s'était, paraît-il, fort réjoui quand il avait vu le public manifester son hostilité contre le ballet ; mais maintenant, sa prudence naturelle ayant repris le dessus, il était d'avis de céder et de retirer provisoirement le « Festival chinois ». Mais Garrick s'y opposa, soit dans l'espoir que, satisfaite de cette première manifestation, la foule reviendrait à des sentiments plus calmes, soit aussi qu'il vît d'un œil de regret toutes les prodigieuses dépenses qu'il avait faites.

Son opinion prévalut, mais, par mesure de prudence, il fut décidé de surseoir à la seconde représentation ; sous le prétexte, d'ailleurs exact, que certaines décorations n'étaient pas encore achevées, elle fut renvoyée au mercredi 12 novembre.

Que se passa-t-il ce jour-là et les 13, 14, 15 et 18 du même mois où le ballet fut remis à la scène ? Il est impossible de le démêler exactement pour chaque représentation, les relations que nous possédons de ces événements se bornant toutes à un récit d'ensemble.

Ce qui est certain, c'est que les choses allèrent de mal en pis et que, chaque fois, les désordres recommencèrent, avec une violence toujours croissante. La lutte se poursuivait opiniâtre entre l'aristocratie et le peuple, sans que l'avantage restât d'aucun côté ; mais plus elle se prolongeait, plus une vive surexcitation gagnait les esprits ; les lords étaient de plus en plus déterminés à une action décisive.

Le 18, la querelle s'aggrava et tourna à l'émeute. Résolus à mettre un terme à l'obstruction des perturbateurs, quelques gentlemen de haut rang sautèrent des loges dans le parterre, avec l'intention de s'emparer des chefs de la cabale. De leurs places et tout d'abord avec le plus grand calme, les « ladies » désignaient du doigt les personnes soupçonnées. Mais quand elles virent les épées tirées de part et d'autre, et le théâtre transformé en un champ de bataille, elles se mirent à pleurer, à crier, et une mêlée générale s'ensuivit, les galeries étant venues prêter main-forte au parterre. Ce jour-là le sang coula ;

le frère de Noverre passa, dit-on, sa rapière au travers d'un homme du peuple ; il eut peur de l'avoir tué et demeura caché pendant plusieurs jours.

Longtemps le combat resta en suspens ; les lords et leurs partisans (Castil-Blaze prétend que c'étaient des bouchers) finirent par avoir le dessus ; rossée, bâtonnée, poursuivie l'épée dans les reins, la populace en était réduite à capituler ; elle ne demandait d'autre satisfaction que de voir suspendre, pour deux jours, la représentation du ballet.

On la lui refusa ; alors, d'après un biographe de Garrick « elle devint furieuse, désespérée, et résolue à vendre chèrement sa vie et son honneur ». Devant ce redoublement de fureur, la noblesse battit prudemment en retraite, abandonnant aux forcenés le directeur et les danseurs et le théâtre lui-même ; dans sa folie furieuse, la foule n'épargna rien : les bancs furent arrachés, les lustres et girandoles démolis, les décors renversés et brisés ; « il ne resta rien de toutes les machines coûteuses de M. Boquet ». Quelqu'un proposa même de mettre le feu au théâtre, mais ce malheur put être évité. Bref, les dégâts commis furent évalués à 40,000 livres, c'est-à-dire à 100,000 francs.

Comme si elle n'avait pas encore assouvi sa rage, la foule se porta à Southampton-Street, devant la maison qu'habitait Garrick ; toutes les vitres furent brisées, lui-même insulté et hué. Il craignit même pour sa vie et dut, pour sa sécurité, demander protection à la troupe.

Cette fois Garrick se résigna, et le « Festival chinois » ne reparut plus sur l'affiche ; le bruit courut bien à Paris, en janvier 1756, qu'un revirement s'était produit dans le public anglais et que les mêmes personnes qui s'étaient « récriées » contre ce ballet, « le demandaient à tue-tête », mais ce bruit n'était pas fondé ; il tenait sans doute à ce qu'à cette date Noverre et sa famille n'étaient pas encore rentrés à Paris ; mais en réalité, au sortir d'une telle échauffourée, ni l'auteur du ballet, ni les directeurs du Drury-Lane n'avaient envie de s'exposer au retour d'une si tragique aventure.

Après les chirurgiens ce furent les imprimeurs qui retirèrent de ces troubles le plus de profits. Presque immédiatement il parut une infinité de brochures en prose et en vers, presque

toutes fort médiocres, les unes contre Garrick, les autres pour. L'une de ces dernières mérite d'être citée, parce qu'elle fut publiée sous le nom de Voltaire, et que des Anglais éclairés se laissèrent prendre à cette mystification ; elle était l'œuvre d'un tout jeune Français, M. Roger, qui s'amusa beaucoup de cette supercherie et du succès qu'elle obtint.

Le souvenir de ces troubles, de cette émeute, au théâtre de Drury-Lane persista longtemps ; plusieurs années après, dans une de ses comédies *(Le Mineur)*, Foote y faisait encore allusion.

Ils laissent dans l'esprit de tout lecteur impartial une impression plutôt pénible ; ils sont un de ces tristes exemples de l'égarement, où, sous l'impulsion d'un sentiment même louable, une foule aveugle peut se laisser entraîner. Tous les Anglais, qui en ont parlé, sont unanimes à les regretter, à les blâmer comme ils blâment aussi Garrick de son entêtement à maintenir une lutte inutile « contre la majorité de ses meilleurs clients ». Le pire, et l'on ne peut s'empêcher d'en sourire, c'est qu'une cause de division aussi frivole faillit mettre l'Angleterre à deux doigts d'une guerre civile.

C. FÉLIX.

Le " Cas Bunyan "
et le Tempérament psychologique

Par M. MARCAULT

chargé de Conférences à la Faculté des Lettres

Depuis la magistrale étude de William James sur " l'Expérience Religieuse " (1902) et les travaux de la " Société des Recherches Psychiques ", la psychologie du mysticisme est orientée dans une voie qui semble définitive. Le problème est aujourd'hui formulé dans des termes nouveaux, qui laissent prévoir une solution plus aisée et plus prochaine; W. James a de plus esquissé avec un tel bonheur les grandes lignes de sa discussion que le mysticisme est, aujourd'hui, de toutes parts, le thème d'études sympathiques et dégagées de tout élément de controverse religieuse. Le phénomène mystique est entré dans la science, à la faveur des phénomènes dits " psychiques ", auxquelles W. James l'a heureusement assimilé. Sans doute la question demeure, et sera longtemps encore, d'une complexité déconcertante ; elle embrasse une multiplicité troublante de cas divers ; ses ramifications se divisent et se mêlent avec une surprenante richesse; aussi la confusion des détails est-elle le premier écueil à éviter. C'est pourquoi s'impose dès l'abord la recherche et l'étude des cas les plus typiques et les plus simples, et l'histoire du mysticisme n'en

connaît pas de plus caractéristique ni de plus pur que le " cas Bunyan ".

Bunyan appartient à un type psychologique simple; ni l'étude ni son genre de vie n'ont compliqué sa vie intérieure ; il n'a pas été l'héritier de conceptions métaphysiques raffinées : simple, il a vécu une vie simple dans un milieu simple ; et l'expérience mystique s'est exprimée en lui sous une forme particulière, sans doute, et caractéristique, mais simple ; sa note retentit en lui sans ce cortège d'harmoniques qui l'enrichit à la fois et la voile chez des natures plus complexes. Aussi pouvons-nous essayer d'en aborder l'étude directe, indépendamment de ses conditions extérieures, dont l'analyse, intéressante sans doute pour le psychologue, relève surtout de la critique littéraire. Le problème très restreint qui nous occupe est donc la définition psychologique du cas Bunyan, et le document qui servira de texte à cette étude sera en conséquence l'autobiographie, la confession plénière que John Bunyan nous a laissée sous ce titre : " *Grace abounding to the chief of sinners* ", (1) de préférence à son roman allégorique " *The Pilgrim's Progress* " qui n'est, on le sait, qu'une dramatisation de la série d'expériences religieuses décrite dans " *Grace abounding* ".

La théorie générale du mysticisme sur laquelle nous fondons notre analyse est celle de la " Psychologie nouvelle " (New psychology) dont W. James s'est fait le protagoniste dans son ouvrage sur l'Expérience religieuse : l'expérience ou intuition mystique est un état de conscience spécifique, transcendant à la conscience claire ou normale, et qui se communique à elle, soit par infiltration lente, soit par irruption brusque, pour y provoquer certaines réactions morales, en général la réorganisation des éléments psychiques autour d'un centre moral supérieur, la conversion, en langage religieux — Nous laisserons toutefois de côté l'examen de ces réactions morales, qui ont retenu l'attention de nombreux critiques et psychologues, et nous contenterons d'examiner le problème du tempérament psychologique de Bunyan tel que

(1) Edition de la " Clarendon Press ". — Oxford, 1900. La pagination indiquée dans cet article se rapporte à cette édition.

le révèlent les descriptions imaginatives spontanées de son expérience mystique, en nous aidant des analogies que peuvent nous offrir les " Sciences Psychiques ". — Ainsi le champ de notre recherche se réduit à un aspect très restreint du problème mystique et à un individu isolé. Nous croyons qu'il ne manque, malgré son exiguïté, ni d'intérêt psychologique, ni d'intérêt littéraire.

*
* *

L'expérience mystique se présente chez Bunyan sous une forme particulière. La simple confrontation avec le ravissement extatique d'une sainte Thérèse, ou avec la luxuriance métaphysique du mysticisme hindou suffit à la particulariser. Elle ne s'élève pas à ces hauteurs de béatitude d'où s'embrasse l'infini de la tendresse ou de la sagesse divine. La vie religieuse de Bunyan est, à l'égard de ce mysticisme aristocratique, un mysticisme plébéien et grossier. Il ne cherche pas la fusion de son être avec le tout-amour ou la toute-sagesse, il poursuit le soulagement égoïste de son propre fardeau de péché et le salut de son âme qui signifie sa délivrance des tortures infernales. Le salut est sa fin, alors qu'il n'est chez les grands mystiques qu'un moyen qui ouvre à l'âme des infinis nouveaux de grâces et de jouissances ineffables. Bunyan n'est pas un saint, il est un puritain, et nous apparaît avec un tempérament représentatif que nous voudrions définir.

Mais son mysticisme est réel ; il possède les trois caractères spécifiques qui selon W. James suffisent à le déterminer : l'illumination immédiate, la satisfaction logique, la fécondité pratique (1). Au plus fort d'une crise aiguë de dépression morale, de remords, de tentations obsédantes, un éclair d'intuition miséricordieuse, soudainement jaillie des ténèbres subconscientes, vient frapper dans la mémoire de Bunyan,

(1) W. James. — Op. cit. — trad. franç. p. 17.

pour le projeter en pleine lumière et illuminer toute sa vie intérieure, un verset de l'Ecriture, qui devient ainsi le véhicule de la force morale, l'instrument de la régénération et du salut. L'expérience mystique de Bunyan se fixe, dans sa mémoire nourrie de la lecture de la Bible, sur les expressions du passé qui traduisent pour lui, littéralement ou symboliquement, des expériences identiques à la sienne :

> But when I had been long vexed with this fear, and was scarce able to take one step more, just about the same place where I received my other encouragement, these words broke in upon my mind : " Compel them to come in, that my house may be filled. and yet there is room ". These words, but especially them : " And yet there is room ", were sweet words to me ; for, truly, I thought that by them I saw there was place enough in Heaven for me. (P. 315.)

L'éclat de cette illumination intérieure est fugace, sans doute, mais il est caractéristique de l'état mystique, et sa durée ne saurait influer sur sa nature. Il y a bien là éclairement soudain, accompagné d'un afflux de force morale et de plus saine raison, si l'on veut bien admettre que l'optimisme reconquis est l'indice d'un retour à la santé intérieure et à la raison.

D'autre part, nous constatons, exprimé avec une force que nulle langue ne possède au même degré que la langue anglaise, et avec une singulière insistance, cet autre caractère que l'état mystique partage avec tous les " phénomènes psychiques ", de pénétrer dans la conscience normale sous une forme objective, et comme si son origine était extra-psychique. La langue savoureuse de Bunyan traduit avec une vigueur remarquable, et une curieuse variété d'images, la soudaineté et la force de cette irruption :

> That sentence *fell in* upon me (322, l. 28).
> That word *came in* upon me (318, l. 6).
> These words *broke in* upon my mind (315, l. 27).
> That piece of a sentence *darted in* upon me (328, l. 8)..... etc.

Négligeant l'étude des réactions morales que cette illumination mystique éveille dans l'âme de Bunyan, attachons-

nous à examiner l'expression littéraire par laquelle sa sincérité puritaine et son art spontané traduisent l'expérience religieuse qui pénètre ainsi en lui. On se rend compte de la difficulté éprouvée par un mystique à exprimer, en termes de sa conscience normale, une expérience transcendante à cette conscience. Tous les mystiques s'accordent pour déclarer cet état ineffable. D'autre part le langage ne possède pas d'autres termes que ceux des expériences psychiques normales qui sont ou intellectuelles (abstraites ou concrètes), ou émotionnelles, ou sensorielles. Donc le langage ne saurait traduire que symboliquement cette réalité transcendante, toute description de l'état mystique sera imaginative. L'intéressant pour nous, c'est la nature, ou plutôt le contenu de cette imagination.

Chez Bunyan le contenu de l'imagination est presque exclusivement sensoriel. La conscience mystique dont tel verset de l'Ecriture est spirituellement chargé, produit, dans la conscience normale de Bunyan, des effets qui se traduisent, dans la spontanéité de l'état mystique, par des images empruntées aux expériences de la sensation :

Also he (God) did open these scriptures (1) unto me, make them *shine* before me, and cause them to *dwell* with me, *talk* with me, and *comfort* me over and over (333, l. 1).

I could neither *hear* him (Christ), nor *see* him, nor *feel* him, nor *savour* any of his things (319, l. 2).

Cette particularisation de l'imagination dans l'expérience sensorielle est remarquable chez Bunyan par son exclusivité. On la rencontre sans doute aussi chez d'autres mystiques, mais elle s'y accompagne de nombreuses images émotionnelles ou intellectuelles. On sait quelle fortune la langue mystique a faite aux images empruntées à l'affection conjugale, quelle vitalité surabondante l'état mystique communique à l'imagination philosophique, et quel rajeunissement d'expression il trouve aujourd'hui dans l'imagination scientifique.

(1) " *Scripture* " désigne chez Bunyan un verset particulier de la Bible.

Nous avons relevé et classé par rapport aux diverses sensations les expressions imaginatives contenues dans " *Grace Abounding* ". Nous nous attendions, en présence de l'effort d'introspection que nécessite le désir de décrire une expérience intérieure, à trouver une proportion prépondérante d'images visuelles. Il n'en est rien ; la majorité des images est empruntée au toucher. A côté de 40 images tactiles, " *Grace Abounding* " en contient 13 auditives, 11 visuelles et 4 empruntées à la sensation du goût. En voici quelques exemples ; nous n'avons pas fait état des images courantes et banalisées par l'usage, mais seulement de celles dont la force évocatrice confine dans l'état mystique à l'hallucination plus ou moins caractérisée :

Toucher :

This scripture did also seem to me to *trample upon* all my desires (313, l. 20).

This sentence *fell with weight* upon my spirit (314, l. 12).

That scripture did also *tear* and *rend* my soul (326, l. 18).

Sometimes again, my mind would be so strangely *snatched away* (327, l. 1).

I thought that the glory of these words was then so *weighty* on me that I was both once and twice ready to swoon as I sat, yet not with grief or trouble, but with *solid* joy and peace (329, l. 38).

Here again, my torment would *grind* me, as it were, to powder (340, l. 28).

These places (of the Scripture) did *pinch* me very sore (348, l. 19).

These thoughts would so confound me, and *imprison* me, and *tie me up* from faith (351, l. 15).

This sentence lay *like a mill-post* at my back (353, l. 20).

If ever Satan and I did *strive* for any word of God in all my life, it was for this good word of Christ ; he at one end and I at the other; oh ! what work did we make ! It was for this in John, I say, that we did so *tug* and *strive ;* he *pulled* and I *pulled ;* but God be praised, I got the better of him. I got some sweetness from it (361, l. 23).

Ouïe :

These words were to my soul like fetters of brass to my legs *in the continual sound of which* I went for several months together (337, l. 10).

Sometimes it (the Scripture) would *sound so loud* within me, yea, and as it were *call so strongly* after me, that once above all the rest, I turned my head over my shoulder, thinking verily that some man, behind me,

called to me ; being at a great distance, *methought he called so loud* (323, l. 13).

What should be the reason that this Scripture, and that at this rate *so often and so loud*, should be still *sounding and rattling in mine ears* (323, l. 34).

..... *the noise* and strength and force of these temptations (325, l. 6).

This commanded *a silence in my heart* of all those *tumultuous thoughts* that before did use, *like masterless hell-hounds, to roar and bellow, a most hideous noise within me* (346, l. 25).

Vue :

When I began to consider them (the Scriptures), *I found their visage changed ;* for *they looked not so grimly on me* as before I thought they did (363, l, 36).

Ah ! these blessed considerations and scriptures were in those days made *to spangle in mine eyes* (368, l. 1).

I have had *sweet sights* of the forgiveness of my sins (391, l. 28).

Goût :

I made as much haste as I could to fill my belly with its (sin's) delicates, that I might *taste the sweetness* of it, lest I should die before I had my desire (303, l. 23).

Sometimes, when I have been *in the savour of these scriptures* (391, l. 26).

Remarquons que le sens olfactif ne fournit chez Bunyan aucun élément figuré à l'imagination. Cette omission n'a rien qui nous doive surprendre : si l'odorat est d'une délicatesse particulièrement raffinée chez les voluptueux des hautes classes sociales, il est par contre le plus obtus de tous les sens chez le paysan, et rien dans la vie de Bunyan n'était de nature à le raffiner en lui. En outre, il nous suffira de mentionner l'absence de toute image empruntée au sens génésique, dont le christianisme a fait le symbole du péché, et qu'évoque fréquemment l'imagination mystique du musulman ou de l'hindou.

Les autres images de " *Grace Abounding* ", d'ailleurs peu nombreuses se rapportent toutes à l'observation concrète des événements les plus ordinaires de la vie rurale, ou bien sont des réminiscences bibliques :

I was more loathsome in my own eyes than was a toad (320, l. 8).

Sin and corruption would as naturally bubble out of my heart as water would bubble out of a fountain (320, l. 10).

This was as seasonable to my soul as the former and later rain in their season (320, l. 17).

How safely dit I see them walk, whom God had hedged in (340, l. 27).

And now remained only the hinder part of the tempest, for the thunder was gone beyond me ; only some drops did still remain, that now and then would fall upon me (365, l. 37).

I often, when these temptations have been with force upon me, did compare myself in the case of such a child, whom some Gipsy hath by force took up under her apron and is carrying from friend and country. Kick sometimes I did, and also shriek and cry (325, l. 24).

My mind was now so turned that it was like a horse-leech at the vein (308, l. 13).

God gave me leave to swallow my spittle (325, l. 5).

Ces deux dernières images sont des emprunts scripturaires. Les autres appartiennent à ce vocabulaire imaginatif réaliste et concret qu'affectionnent encore aujourd'hui les sectes puritaines de la basse bourgeoisie et du peuple. C'est à une imagination de même nature, appuyée sur l'observation réaliste de la vie rurale, qu'il faut rapporter l'allégorie soutenue de " *The Pilgrim's Progress* ". Mais ces images sont l'exception dans *Grace Abounding*, et il ressort avec évidence de cette analyse de notre texte que l'imagination de Bunyan, cherchant à décrire l'action en lui de l'intuition mystique, emprunte plus volontiers ses traductions symboliques à la sensation qu'à tout autre élément psychique, et, parmi les sensations elles-mêmes, au toucher qu'à toute autre sensation. L'impression tactile semble être chez Bunyan la plus claire, la plus satisfaisante, la plus chargée de conscience, et nous le voyons souvent, après avoir eu recours à une image visuelle, revenir à une image tactile et, satisfait, terminer par elle sa description :

But oh! methought this Scripture did *glister!* it was a *goodly touch* (331, l. 36).

Sometimes I have thought I should see the Devil, *nay*, thought I have felt him, behind me pulling my clothes (327, l. 6).

Remarquons également que certaines images que nous ne pouvons classer au nombre des impressions tactiles impliquent pourtant, soit ce sens intérieur du contact occulte d'une

invisible et constante présence, soit cette sensation intra-organique qui perçoit en nous les variations qualitatives et quantitatives de notre vitalité organique et qu'on assimile généralement au toucher :

> About a week or fortnight after this I was much *followed* by this Scripture (323, l. 12).
> God did..... *comfort* me over and over (333, l. 1).

Il apparaît ainsi que l'expérience religieuse de Bunyan se traduit spontanément dans sa conscience claire dans les termes de la sensation, comme si l'imagination, cherchant dans la vie psychique normale des symboles adéquats à l'impression ineffable, se trouvait conduite par une pente naturelle, vers l'expérience sensorielle, à l'exclusion de l'expérience émotionnelle ou intellectuelle. Or il n'en va pas de même chez tous les mystiques, dont l'imagination utilise soit des objets intellectuels, soit des faits émotionnels, soit plus fréquemment un mélange des trois catégories d'images. — Le " tempérament " psychologique de Bunyan nous apparaît donc ici comme une donnée positive, isolé dans une expérience exceptionnellement pure et caractérisée où il devient possible de l'analyser directement.

* * *

Ce symbolisme sensoriel, on le sait, n'est spécial ni à l'expérience mystique, ni à Bunyan. Les " sciences psychiques " le rencontrent fréquemment dans les phénomènes anormaux, mais très répandus, dont elles ont entrepris l'étude. Partout où la conscience subliminale se communique à la conscience normale, il y a traduction symbolique et dramatisation, dont l'intensité peut varier entre la simple " communication " de l'expérience dite spirite et l'hallucination objective. Les messages télepathiques affectent diversement différents sujets : les uns voient l'image de celui dont émane le message ; d'autres entendent sa voix ; d'autres se sentent

touchés, et savent qui les touche, bien qu'ils ne le voient point ; d'autres enfin perçoivent parfois le parfum particulier de l'agent transmetteur et le reconnaissent. La forme de cette traduction sensorielle demeure en général constante chez chaque sujet ; elle lui appartient en propre, et l'on distingue les sujets en " clairaudients ", " clairvoyants ", etc. Cette symbolisation particulière résulte vraisemblablement d'une disposition psychique particulière au sujet, qu'on peut à bon droit nommer son " tempérament " sensoriel. On parle fréquemment, en dehors même des cercles d'études psychiques, de tempéraments visuels ou auditifs, et si le terme " tempérament " ne recouvre pas, dans la langue courante, une notion psychologique précise, au moins s'accorde-t-on pour admettre qu'il désigne une réalité certaine. Le cas Bunyan, tel que nous l'avons analysé, nous présente un tempérament très accusé du type sensoriel, c'est-à-dire une disposition psychique spéciale et personnelle, une combinaison particulière des éléments de " l'âme " où prédomine la sensation. Bunyan a été sensuel avant sa conversion, il trouvait son plaisir dans les satisfactions des sens ; après ses premières expériences religieuses, il ne les recherche plus ; il les fuit, au contraire, il les a vaincus ; son désir ne s'écoule plus dans les canaux des sens ; il en a dévié le cours dans une autre direction, celle des joies plus subtiles de l'âme et de la vie intérieure. Mais cette sensualité vaincue, il l'a auparavant vécue :

> Until I came to the state of marriage, I was the very ringleader of all the youth that kept me company, in all manner of vice and ungodliness. Yea, such prevalency had the lusts and fruits of the flesh in this poor soul of mine that I had... perished by the stroke of Eternal Justice, etc... (299, l. 10).

Son tempérament ne s'est pas modifié, il s'est haussé d'un degré dans l'échelle psychique ; sa sensualité s'est élevée à une octave supérieure sans que sa note ait changé. Parce qu'il a vu que ses jouissances physiques auraient pour sanction une éternelle torture, il tend son désir maintenant vers la suppression de cette souffrance et la poursuite de jouissances d'un autre ordre. Conquis à la vie religieuse par son expérience mystique, il convertit sa sensualité physique en une sensua-

lité religieuse. Son tempérament n'a pas varié ; il y a eu en lui transposition, non transformation. Les crises mystiques n'ont point changé son type psychologique ; et si, pragmatiquement au moins, la conversion a réformé sa vie pratique et accru sa valeur morale, elle n'a point modifié ce tempérament fondamental que nous révèle l'analyse précédente, et qu'on ne voit apparaître avec cette netteté que dans la traduction spontanée de l'état mystique.

Cette spontanéité mérite d'arrêter notre attention. Elle est spéciale aux phénomènes dits " psychiques " et à l'état mystique. Elle apparaît à un moindre degré chez les " inspirés " de tous ordres, parmi lesquels il faut compter les poètes. Dans tous ces cas le " diaphragme " qui sépare la conscience normale du subconscient se trouve perforé, et permet l'irruption du subconscient dans la conscience normale ; non plus cette sorte d'endosmose spirituelle qui s'opère normalement chez la majorité des hommes, mais une pénétration directe. Cette pénétration a lieu lorsque le sujet se trouve plongé dans un état spécial, d'intensité variable, dans lequel l'inhibition plus ou moins complète des facultés actives et des sensations externes produit un apaisement particulier des facultés psychiques qui, interrompant leur entrecroisement complexe, se tendent toutes vers ce point de l'espace psychique où le diaphragme s'ouvre sur le subconscient. Cet apaisement va de l'extase complète à cet état d'hypnose très superficielle et spontanée où l'éclat imprécis d'une surface lisse plonge le " *crystal gazer* ". Dans l'extase, les fonctions de relation sont absolument obnubilées ; chez le *crystal gazer*, elles ne sont que voilées d'une légère brume d'inconscience, mais ce sont là des états analogues qui ne diffèrent que par leur intensité. Chez les mystiques, l'effort d'introspection fait apparaître, à un degré quelconque, cet apaisement intérieur, et c'est dans cet état de calme spécial que la conscience mystique, surgie du subconscient, fait spontanément irruption dans l'âme apaisée. Cet apaisement fait apparaître un véritable phénomène de réfraction. Dans la vie ordinaire, les excitations et réactions multiples, dans leur inextricable entremêlement, produisent ce mélange des facultés psychiques que nous pourrions nommer la lumière blanche de la conscience normale. Mais dans l'état spécial d'apaise-

ment que nous constatons chez le mystique et chez les divers " sujets ", il semble qu'un prisme mystérieux vienne disperser tous ces rayons confondus et les fixer dans l'ordre fondamental et immobile du spectre psychique, depuis le rouge de la sensation jusqu'au violet de l'intelligence abstraite ou de l'émotion supérieure. C'est alors que la conscience mystique interviendrait pour se manifester à ces facultés en attente. Mais pourquoi viendrait-elle intensifier l'éclat de certaines " raies " spectacles à l'exclusion des autres ? Pourquoi s'exprimerait-elle en termes *surtout* sensoriels, ou émotionnels, ou intellectuels, ou par des " combinaisons définies " dont l'analyse littéraire cherche la formule ? L'explication la plus simple est, sans pousser trop loin la comparaison, que le spectre psychique de chaque sujet est spécifique comme celui d'un sel métallique, et que la combinaison spéciale des éléments psychiques qui le constituent représente son " tempérament " propre.

Si notre analyse est exacte, et la psychologie nouvelle nous autorisait à la tenter ainsi, nous voyons par observation directe, le tempérament de Bunyan à l'état pour ainsi dire pur. La conscience mystique, se communiquant à la conscience normale, et cherchant dans son contenu les termes par lesquels elle s'exprimera symboliquement, s'en va vivifier, projeter en vive lumière, les expériences sensorielles à l'exclusion des autres expériences de la vie psychologique. Ce sont ces images qui, surgissant ainsi *spontanément*, fourniront à l'imagination de Bunyan son contenu principal et caractéristique. Une telle spontanéité n'est possible, à ce degré d'évidence, que chez un mystique, et grâce à l'apaisement particulier des facultés et fonctions psychiques que nous avons signalé. Car il s'accompagne des conditions les plus favorables à la pureté du phénomène. L'expérience mystique, considérée comme d'origine objective, est en effet sacrée ; elle est une grâce divine ; elle emporte un caractère de révélation absolue qui exige, de la part du prophète qui en est privilégié, une absolue véracité. Sa traduction sera donc exempte de tout ornement littéraire, et l'on sait, d'ailleurs, que chez Bunyan, l'absence de toute culture littéraire autre que celle de la Bible excluait l'intrusion possible d'associations littéraires,

qui se seraient glissées à son insu dans le champ de son imagination. Au reste les quelques images dont nous avons indiqué l'emprunt à l'antique littérature hébraïque sont de celles que devait s'assimiler aisément le tempérament de Bunyan, car elles émanent d'un tempérament analogue au sien. Ce tempérament est marqué par la prédominance de la sensation ; son " centre psychique " apparaît clairement localisé dans la sensation, avec prédominance du toucher, ce qui, par répercussion dans les autres facultés, donne à son intelligence et à son émotion le type concret positif. La nature de son imagination, de sa religion, de sa théologie, sont en parfaite concordance.

D'autre part, Bunyan nous apparaît comme un type tempéramental représentatif. Il appartient à une race généralement douée du tempérament concret positif, à une classe que la culture n'a pas enrichie de centres psychiques secondaires ; son milieu rural, sa profession d'ouvrier manuel accuse en lui un type fondamental qui s'est conservé d'une exceptionnelle simplicité. Aussi sa religion est-elle aussi expressive de ce tempérament général ; elle est le Puritanisme, la religion de la libération du fardeau du péché, sous lequel l'âme se sent réellement écrasée ; sa théologie est celle de la substitution du Christ au pécheur dans le châtiment du péché. S'il y a dans l'intelligence une hiérarchie analogue à celle des sens, et qui le niera, n'est-ce point là une religion qui procède, non de l'œil intellectuel, mais du toucher intellectuel ? L'œil intellectuel perçoit surtout le contour idéal des objets et leurs relations mutuelles, comme si ces objets, eux-mêmes impondérables, flottaient dans l'impondérable ; le toucher intellectuel en apprécie surtout la masse et le poids. La religion de Bunyan est une religion de masse et de poids ; l'émotion qui l'anime est : " *solid joy and peace* ". Nous retrouvons le même tempérament et la même religion dans la petite bourgeoisie et dans le peuple de l'Angleterre contemporaine : wesleyens, méthodistes, quakers, réveillistes, baptistes, salutistes, ne diffèrent entre eux que par des nuances théologiques ou des détails liturgiques ; ils appartiennent tous, plus ou moins, au type fondamental dont Bunyan nous fournit l'image représentative.

* * *

Le problème du tempérament psychologique est l'un des plus obscurs de ceux sur lesquels la critique littéraire appuie sa recherche : méconnu par le positivisme simpliste du siècle dernier, il se pose devant le positivisme mieux instruit du siècle présent. Il est clair, en effet, que lorsque, au moyen d'une étude biographique et historique minutieuse, d'une patiente analyse et d'une érudition précise, la critique a évalué l'apport positif des influences extérieures qui ont agi sur l'œuvre littéraire, il reste à montrer pourquoi, au sein de toutes les influences possibles et réelles de ce milieu, cette sélection s'est opérée qui a fait s'insérer les unes dans la masse des acquisitions positives de l'auteur, alors que les autres en ont été, consciemment ou non, éliminées. Il faut expliquer pourquoi l'écrivain a été un aimant actif pour les premières, qu'il s'agrège et s'assimile, alors qu'il demeure neutre pour les autres, qu'il laisse tomber inertes et non vitalisées. C'est là le problème du tempérament psychologique, de la constitution psychique propre à chaque écrivain. S'il devenait possible de déterminer avec quelque précision la nature de cet aimant, on aurait établi, avec une plus grande approximation qu'il n'est aujourd'hui permis de le faire, non seulement la raison de la sélection mentionnée ci-dessus, mais peut-être aussi la nature et l'intensité des modifications que le tempérament de l'écrivain a fait subir aux influences extérieures qu'il attire. Ce problème ne paraît pas à jamais insoluble. Sans doute, s'il est déjà énoncé en termes nets, grâce à l'étude récente des phénomènes dits psychiques, qui jettent une clarté nouvelle sur l'économie de l'organisme psychologique, il est encore loin d'une solution complète et définitive. L'Histoire Naturelle des Esprits, dont rêvait Sainte-Beuve, n'est point une possibilité de l'immédiat avenir. Mais si, comme il semble, elle est susceptible de réalisation positive, au moins dans ses grandes lignes, elle apportera quelque rigueur scientifique dans un ordre de faits que l'on a cru trop longtemps le domaine exclusif de

l'*art* du critique. Nous devrons cette solution à l'action concertée de la psychologie scientifique et de la critique littéraire. Et ce ne sera point là, pour cette dernière, le reniement de sa lumineuse mission. Si la critique littéraire collabore à la tentative de la psychologie pour fixer avec certitude les traits caractéristiques des grands types tempéramentaux, elle n'abdique point sa tâche délicate et noble entre toutes d'interprète du génie artistique. Il n'est point question pour elle de transformer son œuvre en un atlas anatomique ; elle doit interpréter l'œuvre littéraire en termes, en sentiments, en idées accessibles au public, et être ainsi l'éducatrice du sentiment et du goût publics. Elle explique, mais elle touche aussi ; elle instruit et elle émeut ; elle est un art et non une science pure. Mais nous savons bien que la science pure n'est pas la fin dernière de l'effort de l'esprit ; elle est un moyen au service de l'art, et se subordonne à ses fins supérieures. La peinture n'a-t-elle pas pour auxiliaires très précieuses l'anatomie et la chimie ? La critique littéraire utilisera ainsi avec le même profit les résultats futurs de la science psychologique qui, sous nos yeux, s'élabore rapidement avec son aide.

EMILE MARCAULT.

Le LYRISME de LAMARTINE

dans les "HARMONIES"

Parmi les œuvres lyriques de Lamartine, les uns donnent la préférence aux *Premières Méditations*, les autres aux *Harmonies*.

Les *Premières Méditations* nous apparaissent, en effet, entourées du prestige qui s'attache au brillant début d'un grand poète, à l'œuvre de jeunesse qui fut une révélation et un coup d'éclat. Elles sont toutes vibrantes de passion douloureuse; le poète y exhale la plainte, toujours si profondément émouvante pour des cœurs humains, de l'amour brisé, du bonheur perdu ; sa mélancolie enveloppe comme d'une douce teinte de grisaille ses plus belles strophes ; et son âme meurtrie s'efforce de demander des consolations à la foi.

Les *Harmonies*, au contraire, sont l'œuvre du génie mûrissant. Le poète a enfin atteint le port où se taisent les orages des passions ; il est en possession d'un bonheur sûr. Comme son cœur, sa pensée est paisible, sereine; et, calme dans sa foi, il s'élève à la haute contemplation des choses de la Nature, de l'Ame, de l'Infini. Les *Harmonies* sont le point d'aboutissement jusqu'où monte en son essor le génie lyrique du poète. Après *Jocelyn* et la *Chute d'un Ange*, Lamartine donnera encore les

Recueillements ; mais dans ce volume tardif (1839), est-il nécessaire de dire qu'on ne retrouve plus l'inspiration des premiers recueils ? Ainsi, dans le développement du génie lyrique de Lamartine, les *Harmonies* forment, sinon le terme final de l'évolution, du moins le sommet de la courbe décrite; elles marquent le maximum d'élévation poétique, de sérénité, de puissance : c'est l'apogée de Lamartine considéré comme poète lyrique.

Telle était bien l'opinion de Sainte-Beuve quand il écrivait : « Depuis les *Premières Méditations* jusqu'aux *Harmonies*, Lamartine est allé se développant avec progrès, dérivant de plus en plus de l'élégie à l'hymne, au poème pur, à la méditation véritable... C'est aux *Harmonies* qu'il faut venir, pour le voir se déployer tout à l'aise,... dans l'effusion de sa grande manière » (1).

Il m'est impossible, dans cette courte étude, d'examiner tous les thèmes lyriques traités dans les *Harmonies ;* du moins voudrais-je essayer de déterminer le caractère général de l'inspiration qui préside à l'ensemble du recueil.

I

Et d'abord remarquons ce titre d'*Harmonies*, bien significatif d'une inspiration élevée et d'une pensée qui a de l'envol. Ce mot « Harmonies » a ici le même sens que « chants lyriques », « odes », « hymnes », « cantates ». Il indique nettement le caractère lyrique des poésies qui composent ce recueil. Ce n'est plus seulement de « méditations » qu'il s'agit, ni même de « recueillements ». Certes Lamartine s'y montre bien toujours le poète méditatif qui jette sur toutes choses, dans l'ordre de la pensée comme dans l'ordre de la nature, un regard contemplateur; tout ce qu'il contemple ainsi l'invite à rentrer en lui-même, à se recueillir, à rêver, à penser. Mais cette méditation recueillie du poète n'est pas une simple

(1) *Portraits contemporains*, tome I, article sur Lamartine, écrit en 1832; pages 300 et 302.

réponse à l'appel venu des choses ; Lamartine n'est pas simplement une « âme de cristal » — comme V. Hugo prétendait l'être lui-même — dont « l'écho sonore » reçoit et répète des vibrations qui se sont produites au dehors. Ce qui vibre en lui, ce sont les « voix intérieures », ce sont les émotions intimes et profondes qui, éveillées par une méditation intense, s'ordonnent et s'organisent en larges ondes, superbement rythmées, de lyrisme et d'harmonie.

C'est bien là, semble-il, ce que Lamartine a voulu dire lui-même quand, essayant d'expliquer un jour à M. d'Esgrigny ce que c'est qu'une *harmonie*, il disait, dans un style d'ailleurs assez confus où nous ne prenons que l'essentiel : « La jeunesse qui s'éveille, l'amour qui rêve,... l'âme qui s'élève, la prière qui invoque,... l'extase qui chante, la raison qui pense, la passion qui se brise,... tous les bruits de la vie dans un cœur sonore, ce sont ces harmonies. Il y en a autant qu'il y a de palpitations sur la fibre infinie de l'émotion humaine. J'en ai écrit quelques-unes,... des milliers d'autres n'ont jamais retenti que dans mon sein. Que le lecteur s'écoute lui-même sentir et vivre, etc. » (1).

Ces poésies qu'il intitule « Harmonies », Lamartine les appelle parfois aussi « Hymnes », terme qui éveille l'idée de poèmes religieux. Une dizaine de pièces portent ce titre dans le recueil des *Harmonies :* ainsi l'*Hymne de la Nuit*, l'*Hymne du Matin,* l'*Hymne du Soir*, l'*Hymne au Christ*, l'*Hymne de la Mort*, l'*Hymne de l'Ange de la Terre*, etc. Ce qui caractérise essentiellement ces différentes pièces, c'est leur ton de hautes méditations philosophiques et d'élévations religieuses. Mais d'autres harmonies aussi, telles que *Pensée des Morts*, *l'Infini dans les Cieux*, *Jéhovah*, etc., présentent ce même caractère qui est, en somme, le caractère dominant de tout le recueil : les *Harmonies* sont des poésies hautement philosophiques

(1) Lettre à M. d'Esgrigny, en date du 4 novembre 1849 ; post-scriptum, page xxxiv, dans l'édition des *Harmonies* publiée chez Hachette et Cie, 1907. — Remarquons les mots « cœur sonore », sorte de réminiscence de « l'écho sonore » de Victor Hugo ; mais l'écho est quelque chose de purement passif et réceptif, qui reçoit du dehors ses vibrations ; le « cœur sonore », au contraire, vibre par ses « voix intérieures ». — « C'étaient comme les annotations en vers de ma vie intérieure », dit encore Lamartine dans le Commentaire de l'Harmonie *Invocation*.

et religieuses. C'est bien là le genre de poésie que Lamartine voulait traiter à cette époque de sa vie (1826-1830) ; c'est bien là l'idée qui le dirigeait dans la composition de sa nouvelle œuvre. « J'écris », disait-il à Mme la marquise de Raigecourt, dans une lettre du 27 sept. 1826, « j'écris deux petits volumes de poésies purement et seulement religieuses, destinées à la génération qui a conservé un Dieu dans son cœur. » De même dans une lettre du 1er mars 1827, à Virieu ; il lui parle de son projet de publier « deux bons volumes de poésies religieuses, senties, goûtées et utiles aux âmes comme les nôtres ».

Fidèle à cette conception première, lorsqu'il publia son recueil en 1830, il l'intitula *Harmonies religieuses*. Le livre s'adressait, disait-il dans son *Avertissement* préliminaire, à « un petit nombre » de lecteurs : d'abord à ces « âmes méditatives que la solitude et la contemplation élèvent invinciblement vers les idées infinies, c'est-à-dire vers la religion », et dont toute l'existence « est un hymne muet à la Divinité et à l'espérance ; » — d'autre part, aux « cœurs brisés par la douleur, refoulés par le monde, qui se réfugient dans le monde de leurs pensées, dans la solitude de leur âme, pour pleurer, pour attendre ou pour adorer ». Aux uns et aux autres, l'auteur des *Harmonies* apportait, pourrait-on dire, un manuel de méditation, de consolation et d'édification, où l'âme du lecteur est bercée par l'admirable musique des vers et des strophes. Ce qui s'en dégage, en effet, c'est une grande impression religieuse ; ce qui inspire le poète dans ses plus belles pièces, c'est une pensée de foi et d'élévation vers les choses supra-terrestres, c'est l'amour divin, c'est l'idée de la mort, de l'au-delà, de l'infini. Détaché des inspirations profanes de l'amour humain, s'il chante parfois encore des affections humaines, ce sont des affections de famille qu'il exprime, ce sont des souvenirs d'enfance qu'il évoque dans ses vers. Bien des années plus tard, écrivant le commentaire de l'harmonie intitulée *Désir*, il dira : « C'est l'époque de ma vie où ma pensée... se tourna le plus habituellement vers le ciel, et où tous mes chants étaient des hymnes » (1).

(1) Voir notre étude sur « Lamartine en Toscane et les Harmonies » (Société française d'Imprimerie, etc., 1909).

II

Tout cela posé, allons plus avant et tâchons de saisir comme en sa genèse intime la pensée philosophique d'où procède l'inspiration profonde des *Harmonies*.

Lamartine est un des poètes français qui ont le plus vivement senti et aimé la Nature, et qui l'ont chantée avec le plus de sincérité et d'art à la fois. Mais si la Nature lui inspire des strophes émues et vibrantes, ce n'est pas seulement à cause des spectacles variés qu'elle présente et des beautés qu'elle offre à ses yeux d'artiste ; c'est qu'elle est pour lui une confidente aimée et amie, qu'il associe aux émotions douces ou pénibles de son âme ; c'est aussi qu'à ses heures de méditation philosophique, il reconnaît en elle la présence de Dieu et l'expression de l'Infini. Le philosophe-poète qu'est Lamartine trouve partout dans les choses de la Nature des manifestations évidentes de la pensée et de la volonté divines ; le spectacle de la Nature lui fournit, comme avant lui déjà à Fénelon, à Bernardin de Saint-Pierre, à tant d'autres, un perpétuel argument des « causes finales » qu'il développe avec une ampleur et une richesse merveilleuses ; et l'on peut dire que, de la contemplation recueillie et admirative de la Nature, il élève sa pensée à la contemplation et à l'adoration de Dieu : « Lui seul ! Lui partout ! toujours Lui ! (1) »

La beauté, le charme bienfaisant de la Nature en elle-même et la grandeur de Dieu révélée par son œuvre, c'est-à-dire dans la Nature : tels sont donc les deux principaux sujets qui servent de grands thèmes généraux au lyrisme de Lamartine dans les *Harmonies*. Bornant donc notre travail à l'étude de ces deux grands thèmes lyriques, nous allons essayer d'en examiner ou plutôt d'en caractériser l'interprétation, telle que l'a comprise le poète.

(1) *L'Idée de Dieu* (*Harmonies*. Liv. II. XII).

Sainte-Beuve, dans l'article déjà signalé plus haut (1), rappelle fort justement qu'au XVIII^e^ siècle, Buffon avait célébré, dans une prose colorée et pleine d'heureux effets de résonnance, les *Harmonies de la Nature*, et que, tout jeune homme, Lamartine avait beaucoup lu Buffon. « Le génie pittoresque du prosateur, dit Sainte-Beuve, a passé tout entier » dans le style de Lamartine ; et « quand on nomme les *Harmonies*, c'est uniquement de celles du poète » que l'on veut parler. A quoi nous n'ajouterons qu'un mot : Les harmonies que chante Lamartine sont celles qui relient l'âme humaine, d'une part à la Nature, de l'autre à l'Infini.

Le plus souvent, ce sont en effet les grandes choses de la Nature qui invitent notre poète à se recueillir, à méditer, à rythmer ses chants intérieurs. Mais la Nature n'a pas seulement pour lui ce rôle, pour ainsi dire occasionnel, de lui suggérer des thèmes lyriques. Il y a entre la Nature et le poète des liens plus étroits et plus intimes. Il est en pleine sympathie avec elle. Ce que nous disons ici de Lamartine pourrait tout aussi bien s'appliquer à Rousseau, à Chateaubriand et à la plupart des poètes romantiques ; le poète romantique ouvre son âme tout entière à la Nature ; il lui confie ses joies et ses peines ; enfin, il épanche en elle toutes les émotions, heureuses ou douloureuses, dont son cœur déborde. Et pour ne parler que de Lamartine, est-il besoin de rappeler, à titre de témoignage, ces admirables pièces lyriques que tout le monde connaît, et dont quelques-unes sont associées à d'inoubliables mélodies écrites par les maîtres de la musique : c'est, dans les « Premières Méditations », *l'Isolement*, *le Soir*, *le Vallon*, *le Lac*, *Souvenir*, *l'Automne* ; c'est, dans les « Secondes Méditations », *Ischia*, *les Préludes*, *Adieux à la mer* ; c'est encore, dans les « Harmonies », *Souvenirs d'enfance*, *Milly*, *le Premier Regret* et certain passage de *Novissima Verba* :

> Un jour, c'était aux bords où les mers du Midi
> Arrosent l'aloès...

Toutes ces poésies ont comme caractère commun que l'auteur n'y chante pas la Nature pour elle-même, pour ses beautés ou

(1) *Portraits contemporains*, tome I, pages 283-284.

ses aspects charmeurs, mais qu'il fait d'elle la confidente élue de ses amours et de ses désillusions, de ses chagrins, de ses regrets, de ses souvenirs d'enfant ou de jeune homme, indissolublement liés à tel ou tel lieu, montagne de Milly, vallon du Grand Lemps (1), lac du Bourget, golfe de Naples, etc. Partout il porte en lui-même une chère image, celle de Graziella, celle d'Elvire, celle de l'épouse, celle de sa mère, celle de la maison familiale ; autour de telle ou telle de ces douces images, chaque fois qu'il l'évoque, viennent se grouper tant d'émotions qu'il ne peut contenir le flot qui bouillonne en son cœur, et qu'il éprouve le besoin d'en épancher les ondes au dehors. Et quelle meilleure, quelle plus sûre et plus discrète confidente que la Nature ! une voix intérieure le lui dit :

Mais la Nature est là qui t'invite et qui t'aime ;
Plonge-toi dans son sein qu'elle t'ouvre toujours (2).

Ainsi Lamartine n'est jamais, à proprement parler, *seul* dans la Nature ; quand il est en contact avec elle, il n'y a plus réellement pour lui de « solitude morale ». Pour lui, la Nature est vraiment vivante ; elle est un grand Etre animé, où vit « une âme » (3) (pour appeler ainsi cette je ne sais quelle mystérieuse force vitale qui préside à la vie universelle) et où vibrent mille voix qui parlent au poète et qui lui répondent. La Fontaine l'avait senti depuis longtemps, lui, le grand poète, le seul vrai poète, devrais-je dire, de toute notre littérature classique, entre Ronsard et André Chénier. Bien avant Lamartine, il écoutait et tentait de traduire « en langue des dieux », en poésie,

Tout ce que disent sous les cieux
Tant d'êtres empruntant la voix de la Nature.....
Car tout parle dans l'univers,
Il n'est rien qui n'ait son langage (4).

(1) Le Grand Lemps, domaine d'Aymon de Virieu, l'ami de Lamartine.

(2) « Premières Méditations » : *Le Vallon*.

(3) Lamartine a même concrétisé cette conception poétique en imaginant l'*Ange de la Terre*, qui préside à la vie végétative de notre planète :

C'était ce grand esprit, cette âme universelle,
Qui vivait, qui sentait, qui végétait pour elle ;
Etre presque divin dont elle était le corps.

(*Hymne de l'Ange de la Terre*. " Harmonies ". IV. x. vers 33-35).

(4) Fables. Livre XI. Epilogue.

On a dit souvent : un paysage n'est qu'un état d'âme ; ce n'est que la représentation d'une certaine disposition intérieure que l'homme projette sur les choses, et dont il les revêt et colore. Cela est vrai, sans pourtant l'être absolument. Car ce qui est vrai aussi, c'est que les choses, les paysages, les objets extérieurs qui frappent nos regards ont tel ou tel aspect, telle ou telle physionomie, où nous nous plaisons à discerner une expression plus ou moins significative et comme la manifestation d'une disposition morale qui nous semble sympathique, ou indifférente, ou hostile. Et n'est-ce pas pour cette raison secrète, souvent inexprimée, parfois même inconsciente, qu'on choisit de préférence tel ou tel lieu pour se recueillir, pour méditer, c'est-à-dire pour associer la nature à ses joies et à ses tristesses, surtout à ses tristesses ? car l'homme est ainsi fait qu'il a besoin de sympathie, mais que c'est surtout dans l'épreuve et dans les peines morales qu'une vive et chaleureuse sympathie lui est nécessaire.

Cette sympathie, Lamartine la demande donc à la Nature, et il l'y trouve. La Nature n'est pas pour lui l'être malfaisant qu'elle apparaissait à Vigny : « On me dit une mère, et je suis une tombe », dit-elle au poète de *la Maison du Berger ;* et celui-ci réplique : « Partout la Nature stupide nous insulte » (1). Lamartine, au contraire (il faut y insister), voit dans la Nature une véritable amie, une confidente sympathique et sûre, bonne, apaisante, une consolatrice. Dans la solitude, il sent *l'âme* de la Nature ; et ici nous n'entendons plus seulement une âme vivante et vivifiante, mais une âme affective, aimante, amie de son âme, à lui : « Mais la Nature est là, qui t'invite et qui *t'aime....* »

D'ailleurs ce n'est pas seulement à l'ensemble d'un paysage connu que s'attache la sympathie du poète, c'est à tous les coins préférés, à tous les objets familiers groupés dans un lieu aimé, comme, par exemple, à Milly, sur la terre natale, autour de l'humble maison de famille. « De chaque site, de chaque toit, de chaque arbre, de chaque repli du sol,... » jaillissent en son cœur, quand il revient à Milly, « une mémoire, un bon-

(1) *Journal d'un Poète*, page 98 (fragments de 1835).

heur, un regret, une figure... » (1). S'il regarde autour de lui, il voit au loin « les bois bordés de chaumières connues, la prairie, la rivière, les saules sur le bord de l'étang »; plus près de lui, c'est la chère maison « au toit rustique et sombre », c'est « le balcon, le jardin, le verger, la fumée sur le toit », et il reçoit « de chacun de ces objets un souvenir, une image, un son de voix,... une vision dans les yeux, un coup au cœur » (2). S'il pénètre à l'intérieur de la maison, avec quelle émotion il reconnaît les murs ! mais les murs mêmes « semblent le reconnaître et l'appeler » ; c'est que « il y a entre l'homme et les murs qu'il a longtemps habités mille secrètes intimités » ; et quand ils se revoient après une longue absence, il s'établit entre eux « une conversation qui semble véritablement animée et réciproque » (3).

Tout m'y parle une langue aux intimes accents (4).

Quelle joie, quelle douce émotion éprouve le poète à revoir cette terre qui l'a vu naître, ce pays où il a vécu ses années d'enfance et d'adolescence, ces lieux et objets familiers où il a laissé le meilleur de lui-même ! Et comme la sympathie attire la sympathie, ces lieux et objets familiers sont pour lui autant d'amis doués d'une âme capable de comprendre son âme et de répondre à ses émotions :

Tout s'y souvient de moi, tout m'y connaît, tout m'aime (5).

Oui, certes, dirons-nous peut-être; les rochers, les bruyères, les champs, les vignes, les tilleuls du jardin, le lierre qui enveloppe la porte d'entrée, sont des êtres vivants et qui parlent à notre âme. Mais que dire de ces choses inanimées, toits de chaume, socs de charrue, marches de pierre, bancs rustiques, etc. ? — Rien n'est inanimé, répond le poète, toute chose a vie;

(1) *Lettre à M. d'Esgrigny* (4 novembre 1849), qui figure en tête de la dernière édition des *Harmonies* (Hachette 1907); page XXVII.

(2) *Ibid.*, pages XVI-XVII.

(3) *Ibid.*, p. XIV.

(4) *Milly ou la Terre natale* (*Harmonies*. Livre III, II).

(5) *Ibid.*

les choses, les objets que l'on croit et dit « inanimés » ont réellement « une âme »

Qui s'attache à notre âme et la force d'aimer (1).

Est-ce le poète qui prête son âme aux choses ? est-ce les choses qui communiquent au poète leur âme ?... Quoi qu'il en soit, nous sommes tout disposés à croire à cette « âme des choses » et à leur sympathie pour nous. N'est-ce donc qu'une illusion de notre âme, à nous-mêmes ?... Quelle que soit l'interprétation qu'on prétende donner de ce fait, il est certain qu'il y a entre l'état de notre âme et l'aspect des choses extérieures des « liens invisibles » (2), de secrètes correspondances, d'intimes et mystérieuses affinités ; il y a, dirai-je, harmonie et *réciprocité de sympathie* entre l'âme humaine et les choses auxquelles l'homme s'attache. C'est là le thème que Lamartine traite avec tant d'ampleur dans l'admirable poème de *Milly*, et dont l'écho résonne un peu partout à travers le recueil des *Harmonies*.

Telle est donc, en somme, l'idée que Lamartine se fait de la Nature : il y voit une autre âme, une âme amie qu'il associe à ses émotions, à ses peines, à ses souvenirs, à ses préoccupations intimes ou philosophiques ; il y sent une sympathie toujours vivante, toujours disposée à entrer en harmonie avec ses propres dispositions morales ; enfin il y trouve en puissance la pensée de l'Infini.

III

Nous pouvons dès lors nous représenter assez nettement le « travail lyrique » de Lamartine ; ce travail obéit à peu près à la formule que voici : « des impressions immédiates, des émotions et des pensées du moment, qu'inspire au poète

(1) *Milly ou la Terre natale.*

(2) Cf. André Bellessort, étude sur Mme Selma Lagerlöf, l'illustre romancière suédoise (*Revue des Deux-Mondes*, du 15 décembre 1909 ; page 770).

la vision des choses extérieures, il s'élève à une méditation philosophique recueillie, religieuse même, dont l'expression naturelle est le lyrisme. »

Et ceci nous amène à poser, une fois de plus, la périlleuse question : « Qu'est-ce que le lyrisme ? » et à tenter, nous aussi, d'y répondre par une définition. — Le lyrisme, a-t-on dit, est l'expression d'émotions personnelles ; mais ce n'est pas assez dire, c'est trop restreindre le domaine du lyrisme, puisqu'alors on laisse de côté l'inspiration qui provient de pensées générales. — Autre définition : Le lyrisme est l'expression personnelle de thèmes généraux ; définition incomplète encore ; c'est oublier, en effet, que l'on peut s'élever au général, en partant d'émotions personnelles. — Nous sera-t-il permis de dire : « Le lyrisme est un élan de l'âme et de la pensée, qui, prenant occasion d'une émotion ou d'une méditation personnelle, s'élèvent peu à peu, comme par une marche graduée et avec le rythme progressif d'un chant intérieur, à la vision et à l'expression des plus hautes conceptions générales : sur la Nature, la vie des êtres, l'âme humaine, l'Infini, Dieu, etc. »

Ce rythme de la marche ascendante de la pensée poétique nous apparaît très distinctement dessiné dans l'*Hymne du Matin*. C'est d'abord le spectacle de la nature entière qui s'éveille : les vagues de la mer, les forêts, les fleurs, les vents, les oiseaux, enfin l'âme même du poète. — Mais cette vision du réveil de la vie invite le poète à méditer : Pourquoi ce réveil joyeux ? Pourquoi cette joie dans mon âme ? — Et cette puissante émotion d'allégresse, devenant de l'enthousiasme, l'exalte jusqu'à le faire sortir de lui-même ; et un élan de lyrisme emporte son inspiration en strophes ailées :

C'est que le Ciel s'entr'ouvre.....
Dans les sentiers de pourpre aux pas du jour ouverts,
Les monts, les flots, les déserts
Ont pressenti la lumière.....
Chaque être s'écrie :
« C'est lui, c'est le jour !...
O Dieu ! vois dans les airs !.....

et le chant lyrique en l'honneur du réveil de la vie dans la nature devient, peu à peu, un hymne à la gloire de Dieu.

Même rythme de la pensée et du chant intérieur dans la belle harmonie intitulée *Le Chêne*. Un jour, « aux bains de Casciano, en Toscane, entre Pise et Florence », Lamartine aperçoit et admire un vieux chêne, plusieurs fois séculaire, « qui était déjà fameux par sa masse et par sa vétusté », aux environs de l'an 1300 (Commentaire du *Chêne*). Voilà le fait tout simple, très ordinaire, qui sert de point de départ au poème. Sur ce fait Lamartine médite ; par l'imagination il se retrace l'histoire de ce chêne, issu d'un gland qui aurait pu périr, mais qui, à travers combien de vicissitudes, a réussi à germer : « le printemps l'arrose de sa tiède ondée » ; aussitôt

Cette poussière est fécondée
Et la vie y circule enfin.
La vie ! à ce seul mot tout œil, toute pensée
S'inclinent confondus et n'osent pénétrer !
Au seuil de l'Infini c'est la borne placée.....

Et comme « confondue », elle aussi, à la seule pensée de l'insondable mystère qu'est la vie et la perpétuité de la vie, l'imagination du poète s'arrête et « s'incline » ; mais bientôt elle se redresse et prend son essor, et l'inspiration lyrique se déroule en amples strophes de dix vers, toutes pénétrées d'un souffle Lucrétien. Lamartine chante « ce géant des collines », « ce colosse superbe »,

Et ces torrents d'âme et de vie:....
Et cette sève rajeunie
Qui remonte avec le soleil. .....
Et cette force qui renferme
Dans un gland le germe du germe
D'êtres sans nombres et sans fin.

Puis l'harmonie s'achève en un acte d'adoration envers le Seigneur plein de sagesse, de prévoyance et de bonté (1).

Ainsi nous apparaît, très nettement déterminée, la marche de la pensée et de l'inspiration poétique dans les plus belles pièces lyriques des *Harmonies*. Cette inspiration obéit à un

(1) Cf., dans les recueils antérieurs, *le Vallon (Premières Méditations)* et *les Etoiles (Secondes Méditations)*, où la marche de la pensée poétique est manifestement semblable à celle que nous décrivons ici.

rythme progressif qui comprend en somme trois moments : d'abord vision et contemplation attentive des choses extérieures ; puis méditation recueillie et émue ; enfin élan lyrique aboutissant à un hymne religieux. Tel est, dans son allure générale, le processus du « travail lyrique » chez Lamartine ; c'est ainsi que, de la simple vision directe des réalités ambiantes, son esprit s'élève aux plus hautes pensées générales, et que son lyrisme se dégage de plus en plus du subjectif, pour tendre, d'un sublime effort de génie, à l'impersonnalité.

IV

Insistons, en effet, sur ce point intéressant ; car ici viennent aboutir, se rencontrer et se fondre la conception poétique et la conception philosophique de Lamartine. Le travail lyrique consiste essentiellement, pourrions-nous dire, à transformer la vision directe des choses et l'impression qu'en garde l'imagination en une pensée poétique et philosophique, c'est-à-dire où les données de l'inspiration première sont agrandies, amplifiées, mais surtout idéalisées, spiritualisées. Car c'est là proprement le caractère distinctif d'un génie comme celui de Lamartine ; son imagination est éminemment transformatrice ; son esprit, remaniant le thème poétique à traiter, s'en fait une conception toute idéaliste. Et il ne suffit pas de dire que le poète met dans les choses sa propre pensée intérieure ; mais, entrant en contact avec elles, il y trouve en germe cette pensée même qui va devenir pour lui un motif d'inspiration ; il dégage de tous les objets qui l'entourent cette « âme des choses », qui est en eux en puissance et qui est en sympathie avec son âme à lui. Car tout poète philosophe est, au fond, sinon panthéiste, du moins (ce terme répond mieux à ce que je veux dire) *pan-psychiste :* il sent la vie circuler partout autour de lui, la vie avec la pensée et la volonté. « Tout parle dans l'Univers », disait La Fontaine ; l'auteur des *Fables* était, en effet, autre chose qu'un simple conteur d'historiettes amusantes ; c'était un poète profondément pénétré du sentiment de la vie universelle ; c'était un philosophe imbu des

doctrines de Gassendi ; philosophe et poète, il retrouve quelquefois des accents dignes de Lucrèce, et il eût mérité d'être mieux apprécié de Lamartine, qui ne le comprit pas et le méconnut (1). C'est par ce sentiment intense de la vie profonde de l'univers que les deux poètes se rapprochent ; c'est par là qu'avant Hugo, Lamartine a ouvert une des sources les plus fécondes de la poésie moderne.

Mais qui dira ce que c'est que cette « *âme* » des choses ? Qu'est-ce que cette pensée, cette volonté que nous leur attribuons ? Questions toujours plus instantes à mesure qu'on veut les serrer de plus près. La science nous apprend que rien de ce qui existe n'est dénué de vie, et que, dans le plus humble minéral, on observe un travail d'organisation moléculaire où se révèle l'action d'une force directrice. La biologie nous dit (c'est une formule de Claude Bernard) que la vie est une « idée directrice », une pensée « en activité », en perpétuelle « évolution » (2). Les philosophes prétendent que l'univers est une immense aspiration vers la pensée et la volonté du Bien. Ne seraient-ce là que de creuses rêveries ? Ne seraient-ce là que de vaines illusions d'esprits romanesques, trop prompts à interpréter dans un sens anthropomorphique certains phénomènes apparents et inintelligibles ? Peut-être n'y aurait-il là que d'ingénieuses hypothèses, analogues à tant d'autres où se plaît l'imagination inventive des hommes ? Peut-être, lorsque nous attribuons des sentiments, des pensées, des volitions aux choses extérieures, sommes-nous dupes de notre langage ou d'un trop subtil travail psychologique ; peut-être alors sommes-nous simplement en présence de créations issues de notre cerveau, mieux encore, en présence *de nos propres phénomènes psychologiques extériorisés*, et dont les choses nous renvoient inconsciemment le reflet ou l'écho. Qui résoudra jamais ces mystérieux problèmes ?

Ce qu'on peut dire, du moins, d'une manière positive, et ce que n'oserait contester même le plus intrépide subjectiviste,

(1) Voir " Préface " des " Premières Méditations ", écrite en 1849.

(2) Claude Bernard, cité par M. le Prof. Grasset, dans son très intéressant article : « La Doctrine vitaliste de la vie » (*Revue des Deux-Mondes*, n° du 1er décembre 1909).

c'est que les choses extérieures existent indépendamment de nous-mêmes ; c'est que le monde a sa vie propre, bien réelle, vie végétative qui ne s'arrête jamais, se transforme perpétuellement et se poursuit en dehors de notre vie à nous, de notre pensée et de notre conscience. Et cette vie végétative obéit à la loi de toute vie, qui est la tendance à persévérer dans l'être, c'est-à-dire l'effort continu pour s'organiser et se réaliser soi-même au maximum possible. Mais qu'est-ce qu'une tendance qui serait entièrement dénuée de conscience ? Qu'est-ce qu'un effort qui serait absolument ignorant de sa fin ?... Mécanisme, jeu de forces aveugles, dit-on généralement en parlant des manifestations, soit régulières, soit imprévues, des grandes forces de la Nature. Qu'en savons-nous ? Pourquoi nous attribuer à nous-mêmes et à nous seuls l'extraordinaire privilège de la conscience, de la pensée et de la volonté raisonnable ? Et l'homme, qui plonge par toutes les racines de son être dans les couches profondes de l'inconscient ; l'homme, qui est une plante animée, douée de mouvement, de pensée et d'activité morale ; ne serait-ce pas lui, plutôt, qui recevrait de la masse totale d'énergie rayonnante qu'est la vie universelle ses facultés psychiques comme ses facultés vitales, et qui, noble efflorescence du monde vivant, concentrerait en lui, comme en un puissant faisceau, tout ce qu'il y a dans l'univers d'éléments épars de pensée obscure et de sourde volonté ?... Chantecler se trompe quand il croit que son chant fait lever le Soleil ; le Soleil se lève en dehors de lui, sans s'occuper ni avoir besoin de son vibrant appel. Mais aussi le Soleil échauffe la terre et en réveille les forces latentes, et ces forces latentes se communiquent à Chantecler, lorsqu'il a fièrement planté ses ergots dans l'humus « noir et doux » ; ce sont elles qui l'imprègnent de leur féconde influence, elles qui l'incitent à chanter, elles qui lui inspirent son chant, ce chant qui monte en lui, venant des profondeurs du sol natal « comme une sève » ; et au moment où l'astre de lumière va apparaître, le cri de Chantecler, « cri d'amour » et d'enthousiasme, s'élance vers le ciel : ce cri d'amour devient l'hymne d'adoration au Soleil (1).

(1) Cet hymne au soleil, qui est la grande beauté lyrique du 1er acte de *Chantecler*, serait, nous semble-t-il, encore mieux placé au 2e acte, pour couronner l'admirable scène du lever de l'Aurore.

Chantecler est pour nous le symbole du poète lyrique, dont le chant s'inspire des grands spectacles de la nature et en tire sa puissance et son éclat. Tout l'élan lyrique d'un Lamartine s'objective pour célébrer les beautés du monde physique et les profonds mystères de la vie universelle ; c'est là ce qu'on peut appeler « l'impersonnalité » du lyrisme, avec cette réserve, d'ailleurs, qu'une telle impersonnalité n'est jamais que relative.

Mais il ne suffit pas à l'auteur des *Harmonies* de prendre pour thème d'inspiration « l'animisme universel » ; ce n'est pas seulement une pensée philosophique, quelque grande et large qu'elle soit, qui exalte son lyrisme. Lamartine est spiritualiste et chrétien ; l'univers lui révèle la présence et l'action de Dieu ; il y trouve la marque de la pensée, de la volonté et de la providence divines ; de cela il dégage une conception toute religieuse de l'Infini. Qu'il nous suffise de citer à ce sujet l'harmonie intitulée *l'Infini dans les Cieux*, pièce dont voici le début :

> C'est une nuit d'été, nuit dont les vastes ailes
> Font jaillir dans l'azur des milliers d'étincelles.

Suit une ample et riche description de la nuit étoilée. Puis le poète s'élève à l'idée de causalité, au concept d'une cause première :

> Les cieux pour les mortels sont un livre entr'ouvert,
> Ligne à ligne à leurs yeux par la nature offert.....
> Mais sans cesse le doigt du céleste écrivain
> Tourne un feuillet de plus de ce livre divin.

Enfin, prenant plus nettement conscience du peu qu'est l'homme devant l'immensité de Dieu, le poète aboutit à un acte d'adoration et d'humilité : combien l'homme se sent petit quand, ramenant ses regards du ciel vers la terre,

> Atome, il se mesure à l'infini des cieux,

et que, « soupçonnant le prodige » de la grandeur divine, il s'écrie :

> Oh ! que suis-je, Seigneur, devant les cieux et toi !

Dès lors, que peut-on faire de mieux que de s'incliner devant

cette puissance supérieure, incompréhensible à notre pensée, et de répéter encore et toujours les paroles évangéliques :

> Et que sa volonté, trop haute pour nos yeux,
> Soit faite sur la terre ainsi que dans les cieux !

Ainsi se termine cette belle harmonie. On y retrouve en somme les mêmes idées religieuses que dans certaines pièces des « premières » et des « secondes » *Méditations : le Vallon, Dieu, les Etoiles, la Solitude.* Toutes ces pièces, où l'esprit du poète voit dans la nature la révélation de Dieu même, procèdent de la même inspiration philosophique et religieuse ; on pourrait leur attribuer comme épigraphe la vieille formule de l'Ecriture : « Cœli enarrant gloriam Dei » ou encore le vers qui termine *la Solitude :*

> Et toute la Nature est un hymne à ta gloire.

V

Quelques mots, pour finir, sur les caractères généraux de l'exécution littéraire dans les *Harmonies.* Cette manière d'entendre la poésie comme l'expression agrandie, spiritualisée, sublimisée, soit des grands spectacles naturels qui frappent les yeux du poète, soit de ses sensations et émotions personnelles, soit de ses conceptions philosophiques et religieuses, entraîne de soi-même certaines qualités supérieures d'exécution et aussi certains défauts qui en sont la contre-partie. Ce qui y domine, c'est un grand caractère de généralité, de pensée philosophique, idéaliste ; d'où quelque chose de rêveur, de vague, de vaporeux, qui donne aux poésies beaucoup de charme. Mais il en résulte aussi quelque chose d'indéterminé, de flottant et d'indécis. Le poète semble prendre à tâche de supprimer tous les détails précis, d'éliminer toutes les touches de réalisme, de perdre tout contact avec la réalité positive ; et au lieu d'accuser d'un trait net et ferme et bien arrêté les contours des choses, des lieux, des paysages, il s'efforce de les

fondre, comme par un jeu d'estompe, ce qui donne souvent à l'exécution de certaines pièces je ne sais quoi de mou, de fluide, en un mot, de « flou ». Combien de fois on regrette, j'ose dire même avec quelque dépit, de ne pas pouvoir serrer de près les détails d'une description, surtout quand on les retrouve si complets dans le *Commentaire* du poème! ainsi pour l'*Hymne de la Nuit*, l'*Abbaye de Vallombreuse*, etc. Combien de fois on se prend à dire, en lisant telle ou telle de ces poésies composées à Florence : « Mais cela n'est d'aucun pays ; cela n'a pas de couleur locale, rien d'italien ! » Ainsi *la Lampe du Temple* pourrait se rapporter à n'importe quelle église de Paris, et l'*Hymne du Matin* à n'importe quel rivage de l'Océan ou de la Manche.

L'admirable poème de *Milly* lui-même n'échappe pas — faut-il dire : à cette critique ? — disons mieux : à cette expression de notre *desideratum*. Là où le poète parle de la terre natale et du domaine de famille, les notes précises abondent : il nous fait voir cette « montagne aride », « ce buis sec » qui « montre ses racines », ces rocs « prêts à crouler », ces « buissons de ronce », puis les murs de la maison tout couverts de « mousse », les « trois marches de pierre » du seuil, « la pierre sans ciment » du mur d'enceinte, les « sept tilleuls » du jardin, etc. Mais quand il décrit les paysages de Toscane, la belle lumière du ciel et de la Méditerranée, le charme des collines voisines de Livourne, le grandiose des hautes montagnes de l'Apennin, tableaux où il exprime tant de choses vues, tant de notations personnelles et d'images récemment acquises (1), il s'attache uniquement à retenir et à rendre les ensembles, les grands aspects, les effets généraux de pittoresque, de couleur et de lumière, et efface comme de parti pris tout ce qui lui paraît trop particulier, tout ce qui pourrait justement servir à préciser, à localiser ses peintures et à les rendre plus intéressantes en même temps que plus réelles. Et si nous comprenons ce que veut dire le poète, c'est que nous savons déjà à l'avance, par les résultats de l'érudition, de quels lieux il veut parler.

Mais encore une fois, ce sont là des défauts inhérents à la

(1) Voir notre *Lamartine en Toscane*.

nature même du travail poétique chez Lamartine, à sa manière propre de concevoir et d'organiser la composition de ses poèmes, en un mot à son genre de talent. N'oublions pas que, chez les grands maîtres de la littérature, il y a toujours parfaite appropriation des moyens d'expression au caractère général des idées à exprimer. Et s'il y a une conclusion à tirer de cette discussion, c'est que, chez l'auteur des *Harmonies,* il ne faut pas trop analyser de près les détails, souvent défectueux, de l'exécution et de la technique littéraire ; ne serait-il pas bien injuste, en effet, de n'examiner ce très grand poète que par ses petits côtés et en ses points faibles ? et ne risquerait-on pas de rester ainsi dans l'inintelligence de ce qui fait sa grandeur ? Mais il faut lire ses poésies en toute simplicité d'esprit, sans préoccupations critiques, sans exigences d' « écriture artiste », et en se laissant prendre pleinement à la haute noblesse des pensées, à la magnifique ampleur du style et à la musique toujours si harmonieuse du vers et de la strophe lyrique.

Gustave ALLAIS.

Rennes, mars 1910.

LE MIROITEMENT ORPHIQUE

L'antiquité n'est qu'en apparence loin de nous. Sœur pour nous parfois, plutôt que mère, elle rôdait autour de questions qui nous pressent et ses erreurs même nous comptent pour leçons.

* * *

Un passage célèbre du *Timée* représente le démiurge, les regards tournés vers un modèle avant d'organiser le monde.

Cette comparaison du dieu avec un artisan et particulièrement des Idées avec un divin paradigme offre une image si naturelle que, selon l'esprit plastique des Grecs, elle tendit à personnification plus marquée.

Pour première épouse et conseillère, Hésiode donne à Zeus Mètis, mère d'Athèna (*Th.*, v. 886) : ainsi, dans nos *Proverbes*, la Sapience assiste Iahvéh.

Platon représente le modèle comme Vivant absolu : c'est tout ce qu'il concède, semble-t-il, à l'imagination créatrice. Mais, au-dessous du ciel, comme dit Stobée traitant de la dyade (1), ne rendrait-il pas, lui aussi, ses droits à la poésie ?

(1) *Ecl.* I, 62, sur Xénocrate et la dyade, « mère des dieux ».

L'Orphisme, peut-être comme un réactif, fournit le moyen de débusquer, pour ainsi dire, chez Platon, un symbole de la Sagesse.

I

Une théosophie qui s'est essayée à devenir philosophie (1), c'est toute la Réforme orphique ; qu'elle y ait échoué ou non, il n'importe. La *Théogonie orphique*, en particulier, abonde ici en matériaux (O. Gruppe). Elle les étale, dirai-je, avec prodigalité, sous les espèces d'une dizaine de divinités féminines ; et c'est, dans ce cadre, une sorte de miroitement.

On le remarquera : l'étude proposée n'exige pas de solutions achevées touchant les rapports de Platon avec l'Orphisme (2) ou quelque détermination d'époques à travers les fragments de la Théogonie (3). Notre temps même n'a pas accompli tout le développement de l'idée, tant il est vrai que Proclos pourrait se passer ici du contrôle des tablettes d'or.

* * *

L'importance prêtée à la Nuit dans les théogonies orphiques signale cette conception comme la première à étudier. En outre, elle fait corps avec un des mythes essentiels de la secte.

(1) L'expression est de Rohde.

(2) Cf. Weil. *J. des Sav.*, mai 1905, p. 315 ; Rohde (*Psyché*[2] II, 416) et Gomperz (*Gr. Denk.* I, 99 de la trad. fr. et n.); Kern, p. 54 et antér., Gruppe, p. 655 sq. et 614. Cf. Zeller, I, p. 89 et p. 55 de la trad. fr. et Lobeck *Agl.*, I, 612 et 601 sq.; Fr. Weber, Plat. notiz. üb. Orph., Munich 1899. — Rappr. Proclos dans Abel, n° 121.

(3) Malgré quelques précieuses découvertes, le mot de Lobeck reste vrai encore : « Nous ne sommes ni assez dénués d'arguments pour ne pouvoir apporter une conjecture, ni assez munis de secours pour aller bien loin dans cette voie. » (*Agl.* chap. VII, p. 601 sq.)

Cf. Bérard : « Pas de nouvelle infaillibilité pour eux (les folk-loristes) : la couleur sauvage d'un mythe ne suffit pas à le dater... »

Monceaux avance une datation vraisemblable de quelques éléments dans Daremberg et Saglio (art. *Orphisme*).

Par excellence, *Nyx* est parèdre du démiurge. Comme épouse, elle s'appelle Science (Epistèmè) : parèdre oraculaire, c'est près d'elle que l'auteur du monde vient « s'emplir » des divines pensées et des principes de la création. Les fragments laissent même entrevoir ici toute une scène. Le dieu entre dans le chrestérion et, avec un respect affectueux, s'informe auprès d'elle et demande par quels moyens procéder à la création des immortels : et réponse lui est donnée. Nyx prédit jusqu'au cinquième souverain du monde.

Elle-même a le règne avant Ouranos, quoique après Phanès. Quant à son hymen avec ce dernier, il est d'ordre tout intelligible ; ce n'est plus les vulgaires noces d'Ouranos et de Gœa : c'est Philon le Juif parlant d'hiérogamie pour Sophia Mèter.

En un mot, directement ou non, Nyx est Epistèmè, Sophrosyne et Dikè, en sorte qu'elle eût pu passer pour le symbole premier et dernier de la « bonne conseillère », si d'autres besoins ne se fussent pas fait jour dans le cours des temps, maintenant leur appel jusqu'au v^e^ siècle de notre ère (1).

Aussi bien l'antagonisme fondamental de la Lumière et de l'Ombre (2) suffisait à détrôner celle qu'Eschyle appelait Erinys.

Hèra se présente donc, elle aussi, à l'adoration des Orphiques, et Rhéa, et Dèmèter, avec Korè, Artémis et Aphrodite, Athèna et Thémis Dikè, les Heures même.

Mais dix siècles peut-être ont marqué de leurs empreintes la Théogonie rhapsodique, et altéré de diverses manières les traits de ces physionomies.

Hèra est la mère « unique » de toutes choses : elle est la source de la vie. Zeus l'a pour compagne, et il la considère comme son égale. Elle anime l'univers à la manière d'une âme

(1) Abel *Orphica*, Théog. fgm 60, 129, 117-118 ; cf. 96 et 91 ; 73, 59, 86. — Cf. Kern, p. 17, sur la différence avec Nyx hésiodique. On sait l'importance de la Nuit dans la Théogonie dite d'Eudème. — Sur Nyx et Dèmètèr et les cultes arcadiens, v. Bérard, p. 218 ; cf. Abel, fr. 107.

(2) V. A. Gilbert, *Griech. Gotterlehre*, chap. spécial.

primordiale. Toutes les sources de la vie, dit le poète, jaillissent de ses flancs : elle est issue de Rhéa ; Hestia même est sa sœur (1).

Dans l'imagination rhapsodique, *Rhéa* subsiste encore à côté d'elle ; et de même qu'au sujet de la Nuit, les vieux souvenirs du temps de Kronos remontaient à l'esprit du poète avec son démiurge fabriquant le monde sur le plan de l'autozôon, Orphée, ici, est censé peindre, non sans délicatesse, Rhéa unie au père de Zeus « par la noblesse de son être la plus éminente » (2).

Il en est de même pour *Dèmèter :* elle « amène Zeus à ses côtés » pour faire apparaître en sa compagnie l'ensemble et le détail de l'organisation du monde des dieux (3).

Mais voici venir une autre divinité, celle des deux Aphrodites. Si elle n'est pas la conseillère de Zeus, *Aphrodite* est sa double auxiliaire ; la seconde, du moins, Zeus l'amène « à ses côtés » (4) conduite par Dionè même, telle que la légende a décrit son aînée, déesse sortie de l'écume « à la manière de l'ancienne Aphrodite ». C'est qu'il s'agit, selon le sentiment du poète, de manifester en elle une idée de philosophe : la cause hypercosmique de « l'amitié » qui tient l'univers. Le démiurge donc amène Aphrodite « afin de faire éclater beauté, ordre, harmonie » et communion parmi les choses du monde : Eros est son » compagnon, par qui toutes choses sont un ».

Laissons les Heures, ces filles de Thémis, elles aussi, aux côtés de Zeus (5). Comment séparer *Athèna* surtout du conseil de son père ? N'est-ce pas à elle que le fidèle Orphique doit le

(1) *Abel*, fr. 130, 137, 128. Cf. Lobeck *Agl.* I, 602 (Platon et Isocrate).

(2) *Abel*, fr. 117, 118, 129 ; 106.

(3) *Ab.*, fr. 128, 107 (elle prend exemple sur Nyx, en répandant toute vie et toute nourriture).

(4) *Ab.*, fr. 140.

(5) *Ab.*, 129, 134, 135, 136, Gruppe, p. 641-2. Platon comparait le politique au tisserand.

salut du cœur divin de Zagreus ? On lit ici les pages les plus curieuses de la Rhapsodie.

Proclos cite le vers même du « théologien » touchant cette Sagesse née : le Père « l'amena à ses côtés », dit-il, « afin qu'elle » fût pour lui l'opératrice de ses grandes œuvres ».

Si la doctrine orphique n'a pas abandonné le mythe de la naissance céphalique, elle insiste avec une piété particulière sur le rythme divin du travail propre à l'Ouvrière ; c'est le saint rythme de danse imprimé au monde des immortels dieux-astres, et par lui manifestement au mouvement de la vie. C'est Athèna la grande tisseuse, « elle qui n'a pas d'égale entre toutes les immortelles pour le tissage de la toile et l'inspiration des travaux de la laine ».

Voilà pourquoi « on ne la nomme pas seulement la « *Guer-* » *rière* » ; elle est aussi, écrit Proclos, la « *Philosophe* », au » témoignage d'une autre théologie et non pas de l'orphique » uniquement ».

La vertu, ajoute le néoplatonicien, — commentateur ou lecteur — est le domaine propre de cette grande déesse.

Athèna est la vertu même : « en tant qu'elle demeure dans le démiurge, elle est sagesse et imperturbable intuition ; ainsi fait-elle, parmi les dieux principaux, éclater la puissance de la vertu », selon le sens du vers orphique :

De la vertu le beau nom est célèbre.

O. Gruppe avait-il raison d'écrire : « l'Athèna orphique est volatilisée en vertu ? »

Un dernier trait permet, en l'approfondissant, de caractériser la déesse philosophe, savoir : l'étroit rapport que perçoit l'orphique entre la Vierge de l'antique Parthénon et la Vierge reine des grands Mystères. La Tisseuse « procède en la série zoogonique de Korè » (1). — Le groupe va grandissant ainsi des Vierges de la vie et de la mort. — « Car lorsque Korè demeure là-haut, elle-même et tout son cortège, on les dit occupées à tisser l'ordonnance de la vie. »

Autour de ce que la mort recèle de vie, l'esprit de la pureté

(1) *Ab.*, n° 135.

orphique s'obstine à grouper Korè avec Athèna, *Artémis* (1) avec Korè. « Assimilée à Korè, dit Proclos, Artémis et (aussi) Athèna gardent à jamais leur virginité... Artémis dédaigne toute compromission avec le monde de la matière..., elle écarte de sa personne génération et apparition des choses au jour ; (mais) c'est afin qu'elles portent ses perfections, pour parachever les âmes dans la vie de vertu et procurer (par là) aux êtres mortels le rétablissement dans l'état normal. »

On n'est guère surpris, par suite, de voir attribuer à Artémis trois qualités qui la rapprochent d'*Hécate* jusqu'à l'assimilation (2). « Notre-Dame Artémis reçoit de Platon trois attributs : elle est pureté, réserve et sublimité... Le troisième s'accorde surtout avec la procession de la déesse, selon laquelle elle a donné l'être à la triade zoogonique des principes, soit qu'on l'appelle divinité d'Hécate, comme font les théurges, ou bien Artémis comme fait Orphée. »

Parmi les vierges de l'Orphisme, *Diké*, enfin, peut fermer la marche : aussi bien, dans cet enchevêtrement de concepts divins, elle a été implicitement décrite première sous les traits de la Nuit.

La Justice, sous la figure de *Thémis*, n'apparaît dans l'Orphisme qu'à l'état séparé. « Thémis reste vierge avant la procession du démiurge, selon les oracles de la Nuit, jusqu'à ce que Rhéa enfante un fils, unie d'amour à Kronos (3) » *Diké*, au contraire, a mission spéciale de sagesse conseillère : elle est dépêchée vers le démiurge du monde.

« Dès le moment même où Zeus est roi et commence à organiser le Tout, Diké tout entière le suit, » selon l'expressif poète.

» Et Diké aux mille châtiments le suivait en auxiliatrice de ses œuvres. »

C'était, selon le théologien, placer la loi même comme parèdre auprès de Zeus, avant même la naissance du Cosmos (4).

(1) *Ab.*, n° 137.
(2) *Ab.*, n° 138.
(3) *Ab.*, n° 125, cf. 105 et 126.
(4) Parménide II, 14 : **Δίκη πολύποινος** (Diels, *Poet. phil. fragm.*, p. 59).

II

Le sens de ce polythéisme est assez clair.

Parmi les noms de l'hermaphrodite Phanès, se lit celui de *Mètis*, au masculin d'ailleurs comme Eros et Ericapéos, c'est une « Sagesse » à peine travestie (1).

Il est aisé au surplus de s'en rendre compte : la seule idée commune à ces mythes d'auxiliatrices et de conseillères, c'est la figure de la Sagesse en personne.

Mais avant de l'exposer, il faut peut-être effleurer un trait de l'Orphisme qui, avec les formules néoplatoniciennes les plus hautes, le classe en un sens au nombre des constructions théologiques d'ordre supérieur : mythiquement parlant, la distinction du genre grammatical ou, plutôt du sexe, est exclue de la zone proprement céleste. Le Néoplatonicien orphique s'abstient de désigner le monde des Idées par un signe extérieur autre que le genre neutre. « Platon, écrit-il (2), dit » que le démiurge a les yeux sur l'*Autozôon* : Orphée ajoute, » lui, qu'il bondit dessus et l'avale, sur les indications de la » Nuit. »

(1) Abel, fr. 71 Καὶ Μῆτις Πρῶτος γενέτωρ ; fr. 56 Μῆτις-Βουλή.

Le Zeus orphique est censé « avaler » Phanès. Il s'incorpore donc aussi la Sagesse, comme déjà le Zeus d'Hésiode. Platon appelle du nom de Zeus l'âme du monde : mais la polyonymie panthéiste de Zeus est antérieure à Platon. Les *Héliades* d'Eschyle l'attestent.

(2) Abel, *Orph.* fr. 119, cf. 61, 121-122, 53. — Kern, p. 4, met en garde contre les interpolations des Néoplatoniciens, lesquels s'appliquent toujours à démontrer qu'avant la dyade de principes, il y a un principe un. Cf. Lobeck, *Agl.* I, 612, pour qui les Néoplatoniciens ont pensé que le nom de Phanès signifie le monde intelligible : « Eumque Phanetem, sive divinarum notionum complexum a Jove mundum adspectabilem condituro haustu quodam insinuatum sibi et quasi absorptum esse, ita ut omnia quæ sint quæque cogitari possint ejus mente ac divinitate contineantur. »

Lang : « Quelques-uns des traits les plus grossiers de l'imagination primitive (forment) une des plus nobles et des plus hardies expressions de l'imagination panthéiste. » (*Mythes*, etc., p. 292.)

* * *

A vrai dire, comme l'observait Rohde, ces dieux rhapsodiques n'ont plus guère de ressemblance avec leurs homonymes classiques. *Halb geschaut, halb gedacht :* ce sont des concepts presque tous abstraits. Et pourtant il y en a de tels dans Hésiode : Homère s'y essayait. Le panthéisme y est favorable et la théocrasie est déjà présente dans Phérécyde.

On peut donc pousser l'examen jusqu'au principe même, signalé par Usener, et renouveler à certains égards le processus naturel qui consiste dans la personnification féminine de concepts abstraits (1).

* * *

L'idée de sagesse peut, en un sens, résumer la philosophie et de l'Orphisme et de Nyx Epistèmè. Plus généralement même, on l'a dit, la religion des mystères grecs est une science, celle des moyens pratiques pour entrer en relations avec la divinité : la transmission de ces moyens est le but de telles institutions religieuses. Il en est ainsi surtout de ces mystères d'Eleusis que Creuzer appelait « la couronne du paganisme ancien », et qu'a scrutés en France Paul Foucart. Si la transformation, à Eleusis, fut profonde au VI^e^ siècle, s'il se fit alors un échange dans les attributs jusque-là séparés des deux déesses, la grande affaire de leurs fidèles a été un gain de sagesse, la conquête de la paix non précaire : par le mariage stable et la vie agricole, ne plus mener « la vie de la bête », dit Isocrate ; par de précises images du monde souterrain et par des promesses formelles, se prémunir en vue de l'éternité ; naissance et renaissance par la Terre, double mystère de maternité (2) ; une *mater dolorosa* idéalisant la Terre

(1) Usener. Goetternamen, p. 374, sq.
(2) Dieterich, *Mutter-Erde.*

dans sa visible fécondité comme dans ses laboratoires invisibles : quelle définition présente de cette foi, quel mot en désignera la valeur escomptée, sinon la sagesse de la Thesmophore, nourrice universelle et seconde Isis, ou encore la confiance dans une analogie profonde et la force surhumaine de « plus doux espoirs » ?

Quant à l'Orphisme à tant d'égards si voisin, qu'on a calomnié peut-être en lui attribuant moins de finesse, quel autre sens trouver dans le cri de ses conventicules : « Tu seras *anax* ? » avenir de héros pour les fils de la Terre, s'ils le sont aussi du Ciel. Sagesse, à Corigliano comme à Thurii, loin du cercle aux profondes douleurs : explication du monde et destinée humaine, pureté et résurrection.

Ces indications se précisent davantage encore dans la polyonymie virginale de l'Olympe et jusque dans l'impuissance de la théocrasie à faire prévaloir un type fixe où cette Sagesse fût personnifiée.

Que l'on considère, en effet, Athèna même, politique jadis et démocratique : dans la majesté de ses traits, Phidias incarnait la Sagesse. La *Théogonie rhapsodique* lui confère des attributs de mystique : dans les plis de son péplos, elle enveloppera désormais aussi le monde de Perséphone et de sa mère. Et pourtant trop d'éléments divins lui échappent encore. La Vierge cède en elle le pas à Hèra, déesse du saint mariage, reine de « bon conseil » (1), et elle ne subordonne point Aphrodite (2).

La nuptialité des divinités lunaires présente à son tour, dans l'école, une sagesse encore plus profonde, s'il est vrai que pour ces philosophes aussi comme pour Plutarque, la lune, Hécate (3) ou Artémis, soit témoin de la seconde mort, et que son sein serve d'asile à l'immortalité noétique (4). Du

(1) Aristophane, *av.* 1541 ἦν γ' ἦν σὺ παραλάβῃς, πάνι ἔχεις 415.

(2) Usener, *Gotternamen*, p. 307, observe, d'après Pausanias, III, 139, une subordination, à Sparte, de Héra à Aphrodite.

(3) Sur Hécate, v. Usener, *Dreiheit* (Rh. M. nº 58, p. 163 sq et *Goettern.*, p. 339 (divinité universelle), cf., p. 288, toujours au féminin.

(4) Plutarque, *de facie in orbe lunæ*, XXVIII.

moins, chez les Orphiques, la Lune est désignée comme une autre Terre, celle de l'éther et du ciel (1).

Aucune figure donc ne s'est imposée en ce sens à toutes autres dans le panthéon féminin de l'Orphisme : mais une pensée se dégageait toujours plus précise malgré sa complexité, celle d'une sagesse, reine de la nature comme du monde humain, Athèna des Enfers et Perséphone du Cosmos, sagesse tout court et partout présente, capable de servir de centre de ralliement et comme de point de cristallisation, pourvu que l'occasion se présentât favorable.

On en distinguerait les indices dans la destinée faite par l'imagination antique au concept de la justice, devenue parèdre de Zeus et, comme dit Eschyle, de « l'autre Zeus », sous ses deux formes jamais confondues. Par elles, un étroit rapport unissait la Terre douloureuse et son idéalisation dans l'ordre. Elles suffiraient à démontrer une vérité très précieuse, la justice est sagesse, humaine et divine.

Ainsi en était-il aux yeux d'un Euripide comme à ceux d'un Parménide (2).

Cette portée intégrale, l'Orphisme jusque dans Proclos échouait à la montrer ; mais les Stoïciens l'enseignaient — et Philon d'Alexandrie — avec leur cité et la démocratie de l'univers (3). Le vieil Hésiode, déjà, disait de Thémis qu'elle enfanta, avec Eunomie, la Règle et la Paix. Si le monde grec n'a pas donné l'hégémonie à Diké, sœur silencieuse (4) d'Athèna et d'Alèthéia, il l'a placée du moins, par Platon, au sommet de l'acropole féconde en communion (5) où la vertu de justice tend à fondre en elle toutes les vertus ensemble.

(1) Abel, *Orphica*, n° 81.

(2) Herm. Diels, *Poet., phil. fr.*, p. 58 sq (Parm., v. 3, 14, 22 sq). Nestle, *Euripides der Dichter der Griech. Aufklaerung*, passim., et p. 145 sq., die Gottheit des Euripides ; cf. Bouché-Leclercq, *Leçons d'histoire grecque*, p. 104 : Le rationalisme hellène.

(3) R. Hirzel, *Diké, Thémis u. Verwandtes* (Leipzig, 1907), et la conception de l'égalité géométrique et arithmétique du droit.

(4) Solon, fr. 2, v. 15 (Hiller-Crusius).

(5) *Protag*, 321 D, 330 B.

*
* *

Cette image de la Sagesse, Platon, en effet, l'a entrevue.

Elle apparaît, dans le *Phèdre*, à l'état isolé, soit concept de Beauté intelligible, dont la vue a nourri de joie l'âme aux temps de sa béatitude à la suite de Zeus, soit vivante presque, à la manière des futurs êtres intermédiaires, mythe à demi coloré de déesse debout sur un chaste piédestal. (*Phèdre*, 250 B, D φρόνησις οὐχ ὁρᾶται. 254 B ἐν ἀγνῷ βάθρῳ βεβῶσαν, cf. *Philèbe*, 28 D νοῦν καὶ φρόνησιν τινα θαυμαστὴν ; 30, C σοφία καὶ νοῦς. Rapprocher *Timée*, 48 A ; cf. 56, C ; 63, A).

Et cette image, comme celles de l'Orphisme, aide à comprendre quelle sorte de personnalité a conçue déjà pour elle, à côté de l'Intellect, le grand peintre de l'Ame du Monde.

L. DORISON (Dijon).

LE MUSICIEN PAUVRE

de Franz Grillparzer

En 1847, le poète autrichien Franz Grillparzer publiait une nouvelle, *le Musicien pauvre*, qui se place dignement à côté de ses chefs-d'œuvre dramatiques et qui est une des perles de la littérature allemande.

Le poète se met lui-même en scène. Il raconte qu'un jour où il se rendait, selon une coutume qui lui était chère, à la fête populaire de la Brigittenau, aux portes de Vienne, il remarqua, sur le bord de la route, parmi les mendiants, un vieillard qui jouait du violon. Le personnage ne ressemblait pas aux autres gueux ; il avait un air digne et propre ; tandis que ses concurrents jouaient par cœur, il avait sa musique sur un pupitre planté devant lui, et paraissait ravi des morceaux qu'il exécutait péniblement au milieu de l'indifférence générale. Le soir étant venu, il plia son mince bagage en disant : « *sunt certi denique fines* », ramassa son chapeau qui, posé sur le sol en manière de sébille, n'avait recueilli qu'une maigre récolte, et reprit le chemin de la ville au moment où la vraie fête commençait seulement.

Intrigué, Grillparzer le suivit, parvint à le rejoindre et, se disant ami de la musique, obtint la permission d'aller le voir chez lui pour assister à ses exercices. Un matin, le poète se

rendit dans un faubourg de Vienne à l'adresse indiquée. Le musicien y habitait une chambre dont la moitié était louée, pour y passer la nuit, à deux ouvriers. Sollicité par son visiteur de lui raconter sa vie, il le fit de bonne grâce, en toute simplicité.

Fils d'un haut fonctionnaire, il avait fait péniblement ses études, malgré son extrême bonne volonté. Son père, mécontent, les lui avait fait interrompre et l'avait placé dans un bureau. Un soir qu'il était dans sa chambre, il entendit une chanson que l'on chantait dans la cour de la maison et qui le charma. Il reconnut dans la chanteuse une jeune fille qui venait tous les matins vendre des petits pains aux employés de son bureau. Il obtint d'elle la musique de la chanson qu'il joua avec délices sur son violon. Son père mourut, lui laissant quelque argent. Cet héritage lui valut d'être circonvenu par des gens peu scrupuleux qui projetaient d'abuser de sa naïveté, notamment par le père de la vendeuse de petits pains. La jeune fille, Barbara, prise de sympathie pour le brave garçon, trop facile à duper, le mettait en garde contre les propositions qui lui étaient faites. Ses avertissements arrivèrent trop tard. Jacques (ainsi s'appelait le jeune homme) avait confié sa fortune à un aigrefin qui devait monter avec lui une agence de renseignements et de copie et qui disparut avec les fonds. Barbara dut se résigner à épouser un boucher qu'elle avait refusé d'abord, dans le vague espoir de s'établir avec Jacques. Celui-ci, seul désormais au monde, sans ressources, fut réduit à gagner son pain en jouant sur les promenades publiques.

Quelque temps après cette visite, Grillparzer alla voir les quartiers de Vienne qu'avait dévastés une inondation. Arrivé près de la maison du musicien, il aperçut les préparatifs d'un enterrement. C'était celui du pauvre vieux. Dans le désastre causé par les eaux, il avait héroïquement concouru au sauvetage. Une congestion pulmonaire, suite d'un refroidissement, l'avait emporté. Barbara, établie dans le voisinage, avait pris à sa charge les frais des obsèques. En tête du cortège marchaient ses deux enfants : elle suivait avec son mari.

Dans le genre de la nouvelle, il n'y a point d'œuvre qui laisse plus que *le Musicien pauvre* l'impression de la perfection absolue. Le sujet, dans sa simplicité, est d'un intérêt

captivant, et il est traité avec la maîtrise d'un artiste supérieur. Ici, point de fictions romantiques, aucune recherche de l'effet. La réalité immédiate nous saute aux yeux avec un relief extraordinaire ; ce qui nous est offert, c'est le spectacle de la vie quotidienne, de la vie d'un monde modeste que dédaigneraient les faux aristocrates de l'art. Le poète, qui a porté sur la scène les retentissantes infortunes de la légende et de l'histoire, ne nous émeut pas moins cette fois par les tragédies ignorées qui se jouent dans l'existence des humbles, et cette émotion, il nous la communique sans le moindre effort. Il ne souligne pas ce qu'il peut y avoir de doux ou d'amer dans les destinées de ses personnages ; il l'indique à peine par un sourire discret ou par une larme furtive. Il a pour les petites gens une sympathie ardente. Quoiqu'il se garde d'en faire parade, on sent qu'il y a entre eux et lui des liens subtils et puissants ; il fait passer en eux quelque chose de son sang et de sa pensée. Cette nouvelle, dont nous admirons la vérité objective, porte en même temps, très profonde, l'empreinte de la personnalité de l'auteur. Cet élément personnel ne consiste pas seulement en ce que Grillparzer participe lui-même à l'action, qu'il nous renseigne sur sa propre nature et s'attribue une intervention directe dans la vie de son modeste héros. *Le Musicien pauvre* est encore une œuvre subjective parce que, dans ce héros, nous retrouvons divers traits du caractère de Grillparzer, des traits plus ou moins altérés, plus ou moins poussés à la caricature par un maître qui sait manier l'ironie à ses propres dépens, et aussi parce qu'en face de ce malheureux, il nous présente, dans le personnage de Barbara, un être qui réalise à peu près son idéal moral.

Le Musicien pauvre peut être interprété en grande partie comme un chapitre de Confessions que Grillparzer aurait écrites, et où il se serait raconté lui-même avec une sérénité parfaite. Par ce caractère et par d'autres, notamment par la vérité des peintures, par la sobriété classique dans les moyens de produire l'émotion, par la douce ironie qui plane au-dessus du sujet, cette nouvelle a sa place dans la littérature allemande, immédiatement à côté des plus belles parties des *Années d'apprentissage de Wilhelm Meister*. Jamais Grillparzer n'a été plus voisin de Gœthe.

* * *

C'est tout d'abord en sa qualité d'ami du peuple que le poète nous apparaît. Lui qui affiche un mépris aristocratique pour la médiocrité et la vulgarité, il fraternise de tout son cœur avec les êtres sans nom. Lui, le misanthrope, il ne hait plus les hommes, lorsqu'ils forment la grande masse où chacun, oubliant ses calculs égoïstes, revient à des sentiments simples et sincères. Dans les fêtes populaires, les individus s'élèvent au-dessus de leurs idées étroites de chaque jour : « La différence des castes, dit Grillparzer, est abolie ; si des personnes de la haute société y paraissent, elles ne le peuvent qu'en qualité de membres du peuple. Il n'est pas possible de faire bande à part. » La « fête saturnale » de la Brigittenau remplit tout le monde d'une joie semblable. Ici, le mélancolique Grillparzer se met presque d'accord avec Schiller et Beethoven qui, l'un dans un hymne, l'autre dans la Neuvième Symphonie, célèbrent la joie comme une créatrice de liberté et de fraternité. Dans la joie de la multitude, Grillparzer reconnaît, lui aussi, la « belle étincelle divine » que chante Schiller. Il sent dans la foule un élément divin, Dieu lui-même, et une fête populaire devient pour lui « une vraie fête de l'âme, un pèlerinage, un acte de piété ». De même que Faust, le jour de Pâques, est heureux de se mêler aux promeneurs endimanchés, aux boutiquiers, aux ouvriers, aux paysans et s'écrie : « Ici je suis homme, ici il m'est permis de l'être », de même Grillparzer se perd avec délices dans le flot humain qui roule vers la Brigittenau. Avec les piétons, il s'amuse des lazzi jetés aux élégantes qui vont en voiture. Les cris, les bousculades, les disputes l'enchantent. Poète dramatique, il avait des raisons spéciales de se plaire au milieu du tumulte populaire. Là, il saisissait sur le vif la nature, partout semblable, des hommes. « Comme dans un immense Plutarque, déroulé sous mes yeux, échappé du cadre du livre, je lis sur les visages joyeux ou assombris par une peine secrète, dans la démarche vive ou accablée, dans l'atti-

tude réciproque des membres d'une famille, dans les réflexions souvent involontaires, les biographies des hommes sans célébrité, et, en vérité, il est impossible de comprendre ceux qui sont illustres, si l'on n'a point pénétré les sentiments des obscurs. Des paroles qu'échangent des voituriers avinés un fil invisible, mais ininterrompu, s'étend jusqu'aux querelles des fils de dieux, et dans la jeune servante qui, moitié malgré elle, quitte le tourbillon des danseurs pour suivre à l'écart l'amoureux qui la presse, il y a l'embryon des Juliettes, des Didons et des Médées. » De même qu'il écrivait un jour : « Trois tailleurs au théâtre comptent plus à mes yeux qu'un roi dans son cabinet », il déclare ici : « Pour moi, poète dramatique, les manifestations spontanées d'une salle de spectacle bondée étaient dix fois plus intéressantes et même plus instructives que les finasseries d'un matador de la littérature, estropié de corps et d'âme, gonflé et repu comme une araignée, du sang des auteurs. »

Les plus belles qualités du peuple sont incarnées par Barbara. Elle est sans beauté, sans éducation, et ses manières sont quelque peu rudes. Mais quels trésors elle cache sous ces modestes apparences ! Si elle est illettrée, elle possède en revanche un merveilleux bon sens. Quel jugement sûr elle porte sur toutes choses et de quel secours n'aurait-elle pas été pour son naïf et maladroit ami, s'il lui avait laissé le temps de le diriger et d'organiser sa vie ! D'ailleurs, elle ne manque pas d'un certain sens artistique. Elle n'a jamais vu de musique écrite, mais elle chante juste, avec goût et intelligence. Son vœu secret eût été de cesser de vendre du pain et des légumes secs pour ouvrir une boutique de modiste ; elle aurait fait ainsi de l'art à sa façon. Malgré toute sa simplicité, elle a une distinction innée qui fait qu'elle se sent dépaysée dans son entourage grossier. Elle n'épouse son boucher que les larmes aux yeux, quand tout projet de mariage avec Jacques est devenu impossible ; mais, une fois engagée, elle est une épouse irréprochable. Quand Jacques meurt, elle verse des larmes, sans avoir jamais eu pour lui la moindre faiblesse. Elle s'est contentée de donner le nom du pauvre ami à son fils aîné, de lui faire parvenir des secours et de conserver son violon comme une relique. En matière de vertu, elle est intransigeante, qu'il

s'agisse de son honneur de femme ou de probité ordinaire. Elle contrecarre les machinations de son propre père qui voudrait faire main basse sur l'argent de Jacques. Aux jeunes gens qui la serrent de trop près, elle envoie de maîtresses gifles. Jacques aussi en a reçu une, une gifle énorme, retentissante. Il est vrai qu'aussitôt la vertu vengée, Barbara se hâte d'appliquer un robuste baiser sur la joue brûlante.

En créant ce personnage, Grillparzer voulait glorifier la femme du peuple de Vienne. Mais ce n'est pas seulement le type parfait de ses compatriotes qu'il nous a présenté ; Barbara incarne aussi un idéal moral d'une portée générale. « Je hais les hommes qui ne sont que des femmes », dit l'énergique jeune fille à Jacques, et à ce pauvre être, faible, incapable de se diriger, elle donne l'exemple d'une volonté ferme et indépendante. C'est cette virilité de la décision que Grillparzer veut célébrer. Il veut faire aimer, dans le personnage de Barbara, la force de caractère dont il se sentait lui-même totalement dépourvu. Barbara est une de ces natures saines, maîtresses d'elles-mêmes, parfaitement équilibrées, dont il se sentait l'antipode avec ses incertitudes, ses défaillances et les conflits intérieurs qui l'usaient.

* * *

Les détails précis que le narrateur donne sur le vieux musicien et sur ses rencontres avec lui nous permettent de supposer que ce n'est pas une figure de pure invention. Cependant il fait quelques retouches à l'original, de manière à s'identifier parfois avec lui, mais en lui prêtant aussi, comme à Barbara, certaines qualités qu'il aurait voulu lui-même avoir.

La vie du musicien pauvre offre des ressemblances avec celle de Grillparzer. Des deux côtés, nous voyons un père morose, sévère pour ses enfants, dont il assombrit les années de jeunesse. Des deux côtés, il y a des frères qui finissent tragiquement une existence tourmentée. Les souvenirs scolaires de Jacques font songer à certains passages de l'autobiographie

de Grillparzer. Le musicien a été fonctionnaire comme le poète ; tous deux en savent long sur la vie de bureau ; tous deux ont eu à souffrir de l'hostilité de leurs chefs ; tous deux se sont vu refuser un avancement qu'ils croyaient avoir mérité. Seulement le musicien a usé avec plus de scrupule du papier de l'administration ; il n'a pas osé donner un jour à Barbara des feuilles qu'elle lui demandait pour envelopper ses petits pains. Grillparzer avait la conscience plus large ; c'est sur du papier impérial-royal qu'il écrivait ses mordantes épigrammes contre les autorités.

Le trait le plus saillant que le poète partage avec son héros est la passion de la musique. Chez l'un et chez l'autre, ce penchant fut contrarié au temps de la jeunesse ; un enseignement mal dirigé dégoûta l'un du violon, l'autre du piano ; mais tous deux se remirent dans la suite avec d'autant plus d'ardeur à leurs instruments. Lorsque Grillparzer nous parle des exercices de son protégé et nous rapporte ses conversations avec lui, il nous rappelle qu'en matière de musique il n'était pas seulement un amateur, mais qu'il possédait aussi des connaissances techniques. Dans la conception que le vieux bonhomme s'est faite de son art et dans la manière dont il en jouit, nous reconnaissons les principes et le goût de Grillparzer lui-même. Le vieillard aime le son pour le son. Voici ce qu'on entendait de la rue, lorsqu'il jouait dans sa chambre : « Une note légère, mais d'une attaque franche, s'enflait jusqu'à devenir violente, puis s'affaiblissait, s'évanouissait pour remonter aussitôt après à la sonorité la plus éclatante, et c'était toujours la même note qui était répétée avec la complaisance de quelqu'un qui en jouissait. Enfin, vint un intervalle. C'était la quarte. Si tout à l'heure l'exécutant se délectait au son de la note unique, on sentait maintenant plus vivement encore qu'il savourait avec la même volupté ce rapport harmonique. » Ce gourmet de la musique n'exige pas que les sons aient une signification. Peu lui importe ce que la musique contient. Il n'est pas de ceux qui se contentent de jouer du Bach ou du Mozart. Il veut qu'on fasse entendre quelque chose de plus, le bon Dieu lui-même, comme il dit, c'est-à-dire le son pur, cette merveille de la création. Le musicien doit répandre autour de lui « l'éternel bienfait du son, sa grâce salutaire et sa mer-

veilleuse adaptation à l'oreille avide de s'en abreuver ». Il parle avec extase de la fugue et du contrepoint : « C'est tout un édifice céleste, dont les parties s'agencent l'une dans l'autre, sans mortier qui les relie, soutenues par la main de Dieu. Sauf peu d'exceptions, personne n'en veut rien savoir. Au contraire, ces mouvements alternés de la respiration des âmes, on les trouble en y ajoutant des paroles à prononcer, de même que les enfants de Dieu se sont unis aux filles de la terre. Monsieur, la parole est nécessaire à l'homme comme la nourriture, mais on devrait aussi garder dans sa pureté le breuvage qui vient de Dieu. »

Ces déclarations ne concordent-elles pas avec celles de Grillparzer, disant dans ses *Etudes esthétiques* que « l'action de la musique a pour point de départ l'impression sensible, le jeu des nerfs et qu'après avoir ému le cœur, c'est tout au plus si elle atteint le domaine de l'esprit » ? N'affirme-t-il pas aussi « qu'une combinaison de sons peut plaire et agir même sur le cœur, sans que nous ayons besoin d'y voir l'expression de quelque chose de défini » ? Il est d'avis, avec son héros, que le son par lui-même suffit à procurer un plaisir complet, et il préfère les musiciens qui bercent l'oreille de sensations agréables à ceux qui ont la prétention de suggérer des idées. S'il s'agit des rapports de la musique et des paroles, il pose en principe l'autonomie de la première et, de même que le vieux Jacques désire que l'on conserve le breuvage sans mélange, Grillparzer s'efforce de montrer « comment la musique, art indépendant, a ses conditions spéciales, fixées par des règles, et dérivées de sa nature propre, conditions auxquelles elle ne peut ni ne doit renoncer au profit de personne, fût-ce de la poésie ».

Un autre de ses penchants que Grillparzer prête à son héros, c'est son goût de l'ordre. Il s'amuse à faire la parodie de cette qualité. Le musicien a minutieusement réglé sa vie précaire ; l'emploi de sa journée est établi méthodiquement, heure par heure ; ses habits râpés sont d'une propreté irréprochable ; une ligne à la craie partage en deux la chambre qu'il occupe avec deux ouvriers ; de son côté, tout est bien propre et bien rangé, tandis qu'au delà de « l'équateur » règnent le désordre et la saleté. Jacques rentre chez lui le soir, au moment où la

fête de la Brigittenau va battre son plein. « Premièrement, dit-il, je n'ai jamais été un noctambule.... Deuxièmement, l'homme doit se fixer en toute chose une règle ferme, sinon il tombe dans les excès et les débordements. » Ne sont-ce point là, répétées avec un sourire ironique, des paroles que Grillparzer a plus d'une fois prononcées sérieusement ?

Par le souci méticuleux de l'ordre, Jacques se distingue évidemment d'un très grand nombre d'artistes qui aiment d'ordinaire à vivre au gré de leur fantaisie. Mais il a de commun avec les meilleurs d'entre eux un saint enthousiasme pour l'art. Il joue pour la foule, parce qu'il a besoin d'elle pour vivre, mais il se contente du gain strictement nécessaire à sa subsistance. Dès qu'il a récolté la petite somme qui lui est indispensable, la soirée lui appartient à lui et au bon Dieu; alors il séjourne avec béatitude au paradis des sons. Idéaliste ingénu, il est, comme beaucoup d'artistes, dépaysé dans la vie pratique. Il est une victime, lui aussi, du conflit entre l'art et la vie, comme Sapho, l'une des premières héroïnes de Grillparzer. Comme le Tasse de Gœthe, il est un grand enfant qui se meurtrit aux mille difficultés de l'existence.

Mais, tandis que dans la tragédie de *Sapho*, le conflit entre l'art et la vie se termine par une catastrophe, la nouvelle lui donne une solution plus clémente. Le vieux musicien, ce naufragé, ne se plaint pas. Toutes les épreuves, il les supporte avec une philosophie à laquelle Grillparzer se reprochait de ne pouvoir s'élever. Les hommes ont-ils été durs envers lui? il les excuse, il est même prêt à s'attribuer tous les torts. A la mort de son père, qui l'a toujours traité avec une rigueur imméritée, il est inconsolable de n'avoir pu le revoir pour lui demander pardon de tout le chagrin qu'il lui a causé. Au plus fort de sa détresse, il dit avec un optimisme inébranlable : « Dieu a pour l'homme beaucoup de bontés. » Son cœur déborde de gratitude envers les passants qui jettent une obole dans son chapeau, et si la recette est par trop maigre, il s'abstient de toute récrimination. Quand il meurt, ce n'est pas en maudissant un monde où il n'a connu qu'échecs et privations, mais en se sacrifiant pour ses semblables qui ont eu si peu souci de lui. Lors de l'inondation qui dévaste les faubourgs, le danger transforme en héros cet être si faible et si gauche.

Sa mort est celle d'un bienheureux. Dans le délire, il chante et bat la mesure. « Soudain, il se dressa sur son lit, inclina la tête et tendit l'oreille, comme si, dans le lointain, il entendait une belle musique, sourit et retomba, mort. »

Ce gueux était un sage dont Grillparzer, mécontent de la vie et des hommes, enviait visiblement l'angélique sérénité.

A. EHRHARD.

Quelques Documents nouveaux sur le Théâtre de Blackfriars

Dans un pamphlet intitulé *Plays Confuted in Five Actions*, écrit et publié vers 1582, Stephen Gosson, déchargeant sa bile sur les pièces jouées à Londres, a mentionné les « nombreuses comédies » que l'on représentait « at the Blackfriars ». D'un autre côté, deux des pièces de Lyly, *Campaspe* et *Sapho and Phao*, jouées vers 1581-1582, contiennent, outre un prologue à la Cour, un « prologue at the Blackfriars ». Il est donc de toute évidence que, antérieurement à 1582, il existait à Londres un théâtre dit de Blackfriars. Mais qu'était au juste ce théâtre ? A cette question il a été jusqu'ici impossible de répondre autrement que par des hypothèses. On a supposé qu'il s'agissait soit d'un théâtre d'auberge (1), soit d'une scène dressée momentanément à l'occasion de fêtes données par quelque grand seigneur (2), soit tout simplement de la salle où le maître des Revels préparait les représentations royales (3). Je puis aujourd'hui

(1) F.-G. Fleay, *Chronicle History of the London Stage*, 36.

(2) H.-B. Wheatley, *London Past and Present*, I, 195.

(3) C'est du moins ce que laisse entendre le Prof. C.-W. Wallace, dans ses *Children of the Chapel at Blackfriars*, 23-24. Cette hypothèse est d'ailleurs mpossible, car l'office des Revels fut transporté à Saint-John's, dès 1559.

apporter des faits précis qui vont nous permettre de résoudre définitivement ce point d'histoire.

J'ai eu, en effet, la chance de découvrir dans la collection de feu M. W. More Molyneux, de Loseley Hall (Surrey), trois documents éminemment suggestifs. Le premier est un bail daté du 20 décembre 1576, conclu entre Sir William More et Richard Farrant. Je ne donnerai pas cette pièce *in extenso*, car je n'y puiserai pour l'instant qu'un très petit nombre de renseignements. Le deuxième document est une lettre du comte de Leicester, adressée au même Sir William More, et dans laquelle le favori d'Elizabeth recommande au propriétaire du domaine de Blackfriars, son ami William Hunnis, maître des Enfants de la Chapelle royale :

« Sir William Moore, Wheras my frend M. Hunnys this bearer enformeth me that he hath of late bought of Farrantes widdowe her lease of that house in black fryers which you made to her husband disseased and meanes ther to practise the Queens children of the Chappell, being nowe in his chardge, in like sort as his predecessour did for the better trayning them to do her Maiestie service. He is nowe a suyter to me to recommend hym to your good fauour which I do very hartely as one that I wish right well vnto and will giue you thankes for any countenaunce or frendshipp you shall shewe hym for the furtheraunce of this his honest request. And thus with my hertie commendacions I wish you right hartely well to fare. from the court this 19 th of September 1581.

Your verie louing frend,
R. Leycester.

Au dos :

To my lovinge freinde,
Sir William Moore.
deliuer this.

Le troisième document est une supplique de la veuve de Richard Farrant, adressée à Sir Francis Walsingham et relative au bail dont il est question dans les deux premières pièces :

To the righte honorable Sir Frawncis Walsingham, Knighte,
Cheefe Secretary to the Queenes moste excellent Maiestie.

In moste humble wise sheweth vnto your honore your poore Oratrix Ann Farrante widowe, that wheras Sir William Moore Knighte the xxth day of December in the xixth yeere of hir Maiesties raygne did demise vnto

Richarde Farrante your sayde Oratrix late husbande and to his executors and assignes, one howse with other thappertenaunces scituate in the Blacke Fryers, for the terme of xxj yeeres then nexte ensuinge as by the indentures appereth. Soe it is righte honorable that nowe of late this laste Hillary Terme, Sir William Moore vpon a supposall of a lease to be made by your Oratrix vnto one Henry Evans hath entred vpon the demised premisses and made over a lease therof vnto his owne man Thomas Smalepeece to trye the saide Evans his righte therin, who hath recouered it againste Evans (and so hath by the suposed lease made to Evans) [1] to take forfature also againste your saide Oratrix which might be hir vtter vndoinge, wheras your saide Oratrix never made any lease to Evans nor admitted any forfayture, but trwly payed hir rente, from time to time vnto Sir William Moore and repayred the howse, which howse did greately indepte your sayde Oratrix late husbande to make it comodius for his purpose which depte had not hir Maiestie bine gracius and bowntifull vnto your saide Oratrix had never [been] hable to discharge it, who hath payed all hir Maiesties bowntie bestowed one your saide Oratrix for his deptes and for the reliefe of your saide Oratrix and hir poore tenn Children since it pleased god to cale your saide Oratrix late husbande soe that your saide Oratrix hath nothinge lefte to relieve hir, and hir poore children, Maye it therfore please your honore of your abowndant compassion, the rather for that your saide Oratrix is a poore widdowe and hath a greate charge of children and is not hable without greate charges and hinderance to defende the triwth of hir cause, to graunte your honors lettre vnto Sir William Moore that he wowlde staye his procedinge and suffer the cause to be harde by indifferent persons leaste thorowghe mistakinge your saide Oratrix hir cause and intente both she and hirs be cawsles put from ther only staye and reliefe and your poore Oratrix accordinge to hir bownden diwty shall praye to thallmighty god for your honorable estate longe to continywe with encrease of honor.

By your poore Oratrix,
Ann Farrante.

Au dos :

Anne Ferrant
Supplycacion,

Interrogés avec soin, complétés ou éclairés par certains faits déjà connus, ces documents disent l'histoire que voici :

Vers 1576, Richard Farrant, maître des Enfants de la Chapelle de Windsor, par suite d'un accord conclu avec William Hunnis, prit en plus la direction des Enfants de la Chapelle

(1) Les mots entre parenthèses sont interlignés.

royale (1). Il s'agissait là vraisemblablement d'une de ces suppléances prévues à l'époque dans toutes les lettres patentes, au moyen desquelles les officiers de la couronne pratiquant le cumul, tout en demeurant titulaires de leurs postes, se déchargeaient d'une partie de leur besogne sur des « députés ». De ce fait, Richard Farrant se trouva avoir à sa disposition deux troupes enfantines, possédant toutes deux la pratique du théâtre, et capables, maintenant qu'elles étaient réunies, de monter les pièces les plus difficiles. Il eut alors l'idée de tirer profit de cette heureuse circonstance en admettant le public aux répétitions. Car, cela va sans dire, son but avoué n'était pas de mettre effrontément les choristes royaux au service d'une entreprise commerciale ; il avait un prétexte : des répétitions publiques étaient nécessaires pour entraîner les jeunes acteurs qui avaient l'honneur de jouer à la Cour (2). La reine, nous le savons, admettait le prétexte (3).

La difficulté était de trouver une maison. Il ne pouvait être question de construire un édifice spécialement adapté à l'usage qu'en voulait faire Richard Farrant : la dépense eût été trop élevée. Ce qu'il fallait c'était un local pouvant être aisément transformé en une vaste salle. Or, il y avait, en plein quartier aristocratique, un ancien monastère, ayant autrefois appartenu aux Dominicains et connu, pour cette raison, sous le

(1) Ceci ressort de plusieurs documents. Le 6 janvier 1576/7, Farrant dirigea la représentation de *Mutius Scévola* donnée par les Enfants de la Chapelle royale et les Enfants de Windsor (Feuillerat, *Office of the Revels*, 256, 268). Un ordre de paiement du 25 janvier 1578/9 est établi au nom de « Richard Farrant Mr of the Children of her Majesties Chapell ». (Declared Accounts of the Treasurer of the Chamber). C'est ainsi que Leicester a pu dire de Farrant qu'il était le « prédécesseur » de Hunnis.

(2) V. la lettre de Leicester à More. Evans et ses associés devaient, plus tard, invoquer la véritable raison, lorsqu'ils répondirent « that were it not for the benefitt they made by the sayd play howse, whoe would should serve the Chappell with childeren, for them » (Clifton's Complaint in Star Chamber).

(3) Dans un « Order of the Lords for the restrainte of the immoderate use of Playhouses » (1600), il est dit : « Her Majestie, beinge pleased at somtymes to take delight and recreation in the sight and hearinge of them, some order is fitt to be taken for the allowance and mayntenaunce of such persons as are thought meetest in that kinde to yealde her Majestie recreation and delighte, and consequently of the houses that must serve for publike playinge to keepe them in exercise » (Halliwell-Phillips, *Life of Shakspere*, I, 307).

nom de Blackfriars. Ce domaine — ou du moins la plus grande partie — avait été donné par Edward VI à Sir Thomas Cawerden, et était, à l'époque, propriété de Sir William More. Les bâtiments, depuis le temps où ils avaient abrité les studieuses méditations des frères prêcheurs, avaient subi des modifications importantes. La chapelle, la bibliothèque, les cuisines même avaient été transformées en appartements et des cloisons nombreuses avaient multiplié les pièces. Mais sous ces divisions il était facile de retrouver les majestueuses salles où les moines se réunissaient. Et la situation de ces bâtiments était admirable : dans le quartier le plus fréquenté du Londres d'alors, à l'intérieur d'une enceinte qui jouissait de certains privilèges mettant les locataires en dehors de la juridiction de la Cité, et à proximité de la Tamise, voie de communication commode et très employée. C'était, pour établir un théâtre, un emplacement parfait !

En 1576, il y avait précisément dans le domaine de Blackfriars un vaste logement inhabité qui se composait, à l'étage inférieur, de plusieurs petites chambres et, à l'étage supérieur, de six grandes pièces mesurant cent cinquante-six pieds et demi de long sur vingt-deux à vingt-cinq pieds de large (1). Farrant porta son choix sur ce local. Le 20 décembre 1576, il signa avec Sir William More un bail pour vingt et une années. Et il se mit en devoir de « réparer la maison.... pour la rendre propre à son dessein » (2). Les réparations furent importantes, puisque, si nous en croyons sa veuve, Richard Farrant s'endetta lourdement (3).

Nous ne connaissons pas la date exacte de l'ouverture du théâtre ; mais il est probable que les débuts n'eurent pas lieu avant la fin de l'année 1577. Car, après avoir joué devant la reine, en compagnie des Enfants de Windsor, le soir du 6 janvier 1576/7, les Enfants de la Chapelle royale ne reparurent à la Cour que le soir du 27 décembre 1578 (4). Pendant toute cette période, Farrant aurait pu difficilement invoquer le pré-

(1) Ces mesures sont données dans le bail More-Farrant.
(2) V. la supplique d'Ann Farrant.
(3) *Ibid.*
(4) Feuillerat, *Office of the Revels*, xv.

texte des répétitions publiques et, par contre, l'inaction de la troupe s'explique tout naturellement si le local où elle devait s'exercer n'était pas encore prêt.

Quoi qu'il en soit, en 1578, le théâtre de Blackfriars était certainement en pleine activité, car entre la Saint-Jean 1578 (27 décembre), et la Saint-Jean 1579, les Enfants de la Chapelle royale, sous la direction de Farrant, jouèrent trois fois devant la reine (1). Les répétitions, sans compter l'essai des pièces que l'ingénieux directeur pouvait préparer dans l'espoir avoué de les faire accepter par le maître des Revels, suffisaient amplement à assurer le fonctionnement du théâtre, et les affaires, pendant cette période, durent être florissantes. Mais un événement imprévu vint mettre l'entreprise en péril : Richard Farrant mourut le 30 novembre 1580. Ainsi était brisé le lien qui attachait les Enfants de Windsor et les Enfants de la Chapelle royale à la scène de Blackfriars. Ann Farrant, d'après les conditions du bail, demeurait bien locataire de la maison de Sir William More : mais que faire d'une salle de spectacle sans acteurs ? Fort heureusement William Hunnis intervint. Il proposa à la veuve de prendre la location à sa charge pour continuer l'œuvre de Farrant (2). Et comme le contrat stipulait que le preneur ne pouvait sous-louer sans l'assentiment de Sir William More, Hunnis jugea prudent de faire intervenir un puissant personnage. Au nombre de ses protecteurs il comptait Leicester. Il avait même sur lui tout pouvoir, si nous pouvons ajouter foi aux révélations de l'auteur de *Leycesters Commonwealth* (3) : car son fils, Robert, était page chez le comte d'Essex, lorsque le favori d'Elizabeth se débarrassa par le poison de ce mari gênant, et l'enfant aurait goûté imprudemment à la coupe préparée pour son maître. Depuis, Leicester, pour donner le change, avait pris sa jeune victime à son service (4). Nul doute qu'il n'ait jugé prudent d'étendre au père les prévenances dont il comblait maintenant le fils. Le comte, en tout cas, s'entremit

(1) Feuillerat, *Office of the Revels*, xv-xvi : Declared Accounts of the Treasurer of the Chamber.

(2) Lettre de Leicester.

(3) Edition F.-J. Burgoyne, p. 41.

(4) Mrs C.-C. Stopes, *William Hunnis and the Revels of the Chapel Royal*, 179.

en faveur de William Hunnis et écrivit la lettre donnée ci-dessus.

Leicester n'était pas habitué à se voir refuser semblables requêtes. Le sort qui attendait la pétition de Hunnis n'était pas douteux ; et nous avons, en effet, la certitude que Sir William More accorda la permission demandée : *Campaspe* et *Sapho and Phao*, comme on sait, furent jouées à Blackfriars, avant d'être représentées à la Cour, en décembre 1581 et dans le courant de l'année 1582 (1). Et puisque la lettre de Leicester est du 19 septembre 1581, ceci prouve en outre que Hunnis se mit, sans perdre de temps, « à exercer les Enfants de la Chapelle royale, dans l'intérêt du service de Sa Majesté ». Le théâtre avait donc chômé un an à peine.

Selon toute vraisemblance, l'administration de Blackfriars ne changea pas beaucoup sous le nouveau directeur. Hunnis semble avoir lui aussi pratiqué le système de l'association des troupes : les deux pièces de Lyly déjà citées furent, en effet, jouées par une compagnie composée d'Enfants de la Chapelle royale et d'Enfants de Saint-Paul. C'était évidemment une nécessité, puisque la Chapelle royale comptait douze choristes seulement (2). Et Hunnis n'avait pas eu l'ingénieuse idée — exploitée plus tard par Henry Evans — d'utiliser au recrutement des acteurs qui lui faisaient défaut, la commission accordée par la reine aux différents maîtres de la Chapelle royale (3). L'entreprise semble également avoir été aussi prospère que du temps de Farrant. C'est au théâtre de Hunnis que songeait Gosson quand il a parlé des « nombreuses comédies » représentées à Blackfriars ; et nous savons, en outre, que pendant l'année 1581-1582, les Enfants de la Chapelle royale ne jouèrent pas moins de trois fois devant la reine (4). D'ailleurs, le théâtre de Blackfriars n'était pas fréquenté par ce public d'apprentis et de filles, aux relents d'ail et de mangeaille, qui criait, gesticulait, se battait et faisait pis

(1) Feuillerat, *John Lyly*, 572-575.

(2) V. les lettres patentes accordées à Hunnis, en 1566.

(3) Sur cette commission, voir Wallace, *Children of the Chapel at Blackfriars*, 62 et suiv.

(4) Dasent, *Acts of the Privy Council*, et Feuillerat, *Office of the Revels*.

encore dans les cours d'auberges. Lyly nous a appris qu'une *stirps generosa*, aux goûts raffinés, composait l'auditoire habituel de cette salle « privée ». C'étaient des spectateurs qui payaient bien !

Cette prospérité portait cependant en elle des germes mortels. La reine Elizabeth était d'humeur capricieuse ; en 1583, elle donna l'ordre de créer la troupe dite des « Queen's Men », et c'est à ces nouveaux comédiens qu'allèrent désormais toutes ses préférences. Les Enfants de la Chapelle royale jouèrent devant la reine le 2 février 1583/4, puis pendant de longues années ils ne reparurent plus à la Cour.

Avec ce revirement dans la faveur d'Elizabeth s'évanouissait la raison d'être du théâtre de Blackfriars. Hunnis renonça à son entreprise dramatique, et à une date imprécise, mais qui n'est certainement pas postérieure à 1590 et qui est probablement antérieure à 1585 (1), Ann Farrant fut de nouveau dans la nécessité de trouver un sous-locataire. Un homme se présenta. Il est aujourd'hui célèbre dans les annales de la scène anglaise : c'est celui-là même qui loua, en 1597, le théâtre aménagé par Burbadge ; il avait nom Henry Evans. Si nous en croyons Ann Farrant, Evans n'aurait reçu aucune promesse de cession ; mais ses façons d'agir dans l'affaire des Enfants de Blackfriars (2) nous permettent de supposer que William More avait certainement de bonnes raisons de croire à l'intervention du personnage. On peut même, sans témérité, imaginer quels étaient les plans du candidat à la succession de Farrant et de Hunnis. Evans, — le procès Clifton nous en fournit la preuve, — était un homme habile ; il vit dans cette entreprise théâtrale une affaire exceptionnellement bonne, que seule une accumulation de malchances avait pu mener à la ruine. Pour sauver cette entreprise il suffirait peut-être de remplacer la troupe enfantine en déroute par une troupe d'acteurs ordinaires. La salle était prête, un public élégant et

(1) La supplique d'Ann Farrant fut, en effet, écrite avant le 6 avril 1590, date de la mort de Sir Francis Walsingham ; d'autre part, on verra, un peu plus loin, que Ann Farrant ne payait plus loyer à Sir William More, en 1585.

(2) Sur Evans et sur son rôle dans l'administration de la troupe des Enfants de la Chapelle royale, voir Wallace, *Children of the Chapel at Blackfriars*.

riche en connaissait le chemin : débarrassé de toute entrave officielle, le théâtre serait plus florissant que jamais.

Mais Sir William More eut vent de l'affaire qui se tramait. C'était un propriétaire méticuleux et qui tenait à la bonne renommée de son domaine. Il eut sans doute sur Evans des renseignements peu favorables. Il craignit que sa maison ne devînt un de ces théâtres publics dont les gens graves de l'époque ne parlaient qu'en hochant la tête ; il sentit que ses autres locataires — dont beaucoup appartenaient à la noblesse — ne toléreraient pas cet encanaillement de Blackfriars. Lui-même habitait tout près du local loué à Farrant (1) ; c'en était fait de sa tranquillité. Il coupa court à la combinaison Evans. Pour bien marquer son opposition, invoquant la clause du bail qui interdisait au preneur de sous-louer sans l'approbation du propriétaire, prétextant aussi que le loyer n'était pas payé régulièrement, il déclara le contrat annulé. Et pour obliger Evans à se démasquer, il donna le local à bail à l'un de ses serviteurs nommé Smallpiece (2).

Ann Farrant, effrayée, s'adressa à Sir Francis Walsingham, en priant le Secrétaire d'intervenir. Mais il est probable que cette intervention, si elle eut lieu, resta inefficace, car More dressant, en 1585, la liste des loyers qui lui revenaient, ne porta pas le nom de Farrant sur cette liste (3). La date de 1585 marque donc, très vraisemblablement, la fin de l'existence du premier théâtre de Blackfriars. La salle de spectacle, redivisée en chambres, retrouva son ancienne destination. Elle ne devait renaître à la vie dramatique qu'en 1597, sous la main experte de Burbadge.

Car le théâtre, dont nous venons de voir les brillants débuts et la fin prématurée, s'élevait à l'endroit même où Burbadge devait, plus tard, fonder le sien, ainsi que le prouve une simple comparaison entre le bail More-Farrant et l'acte de vente More-Burbadge. Mais pour faire cette démonstration il faudrait entrer dans des développements dont il ne saurait être

(1) D'après le bail More-Farrant.

(2) Supplique d'Ann Farrant.

(3) Il existe dans les Loseley MSS., trois listes des loyers dus annuellement à Sir William More.

question ici, faute de place. Aussi bien les faits que je viens d'exposer sont-ils suffisants pour fournir un premier faisceau de conclusions. On sait maintenant qu'il faut ajouter un chapitre tout entier — et non des moins intéressants — à l'histoire de Blackfriars. Le théâtre qui porta ce nom prit naissance, non pas en 1597, comme on l'a affirmé si souvent, mais vingt ans plus tôt, en 1577. Burbadge n'en fut pas le véritable fondateur, car il se contenta, en somme, de reprendre et de développer une entreprise dont les chances de succès étaient connues. Et ceci éclaire bien des choses. Nous comprenons enfin pourquoi Burbadge, voulant établir un théâtre, choisit la maison de Sir William More entre tant d'autres. Si Evans et ses associés osèrent faire paraître les choristes royaux en public, c'est qu'ils pouvaient invoquer le précédent créé par Farrant; et c'est parce que Blackfriars avait vu autrefois triompher les Enfants de la Chapelle royale que ces mêmes Enfants constituèrent tout naturellement la première troupe du théâtre de Burbadge. Ce que nous savons du système inauguré par Farrant, jette un jour tout nouveau sur l'origine, sur la nature des « théâtres privés », et explique pourquoi on les appelait ainsi. Enfin on entrevoit plus clairement la part que prit Evans à la renaissance du théâtre de Blackfriars. Il est significatif de rencontrer ce personnage tournant autour de l'entreprise dès 1583-1585 : c'est évidemment lui qui eut l'idée, par un joli coup d'audace, de faire entrer les Enfants de la Chapelle royale dans une affaire nettement commerciale; il fut, à n'en pas douter, l'âme de cette affaire et c'est, par conséquent, à sa tenacité que la scène privée de Blackfriars doit la faveur dont elle a joui au début du XVII^e^ siècle et la place importante qu'elle occupe aujourd'hui dans l'histoire des théâtres auréolés par la gloire de Shakspere.

ALBERT FEUILLERAT.

Les Manuscrits des " Annales d'Issoire "

On a souvent signalé l'intérêt exceptionnel que présente, parmi les sources de l'histoire de la Réforme en Auvergne, le texte utilisé dès 1840 par Imberdis dans son *Histoire des guerres religieuses en Auvergne* (1), et publié, en 1842, par J.-B. Bouillet sous ce titre : *les Annales d'Issoire*. C'est un récit minutieux, d'une incontestable saveur populaire, où revit, avec toutes ses ardeurs, tous ses généreux élans, mais aussi toutes ses violences et ses grossièretés, le protestantisme auvergnat à ses débuts (2).

Malheureusement Bouillet, chercheur laborieux, était un piètre éditeur. Il a publié ce précieux texte, dit très justement M. A. Longy (3), « d'après une mauvaise copie ». Il nous apprend bien, dans sa préface, qu'il s'est servi d'un manuscrit appartenant au président Tailhaud, mais il n'indique pas les raisons de sa préférence, et ne nous donne sur ce manuscrit aucun détail ; il ajoute qu'il possède aussi des copies de ces mêmes *Annales*, notamment celle qui avait appartenu à Dulaure et dont il a utilisé, pour son édition, les notes marginales. Mais

(1) Imberdis l'appelle : *Manuscrit d'Issoire*.
(2) Voy. nos *Etudes sur la Réforme française*, p. 238 et 241.
(3) *Histoire de la ville d'Issoire*, Clermont, 1890, in-4°, p. II.

il ne nous indique jamais les règles en vertu desquelles il a utilisé les diverses versions qu'il avait sous les yeux. Il semble qu'il les ait mélangées au petit bonheur, prenant de ci et de là, de façon à établir une leçon qui lui paraissait plus conforme à la vérité, et aussi à l'idée qu'il se faisait du genre historique.

Par bonheur, la bibliothèque de Clermont possède plusieurs manuscrits de cette intéressante chronique. Ce sont les nos 614, 615, 616, 617 du fonds municipal. En outre, une bienveillante communication m'a permis de prendre connaissance d'un cinquième manuscrit, appartenant à M. Boyer. Disons tout de suite que pas un de ces manuscrits n'appartient à une époque voisine des événements dont les *Annales* nous ont conservé la mémoire. Ce sont tous des copies, établies à une date assez tardive, et qui remontent, par une filiation plus ou moins directe, à un original disparu.

Le manuscrit 614 est intitulé : *Histoire des événements arrivés à Issoire, ou à son occasion, tirée d'un ancien manuscrit*. Cette *Histoire*, qui est reliée avec des pièces sur Issoire, occupe 86 folios in-4°. Elle commence par ces mots : « Issoire estoit anciennement un gros bourg... », c'est-à-dire qu'elle ne renferme pas l'Introduction qui remplit les pages 1-8 de Bouillet. La copie, qui remonte au XVIIIe siècle, est d'ailleurs incomplète, puisqu'elle s'arrête au milieu du récit du second siège d'Issoire (p. 212 de Bouillet). Par contre, elle contient des gloses du copiste, insérées dans la rédaction, et qui mènent parfois le récit jusque vers le milieu du XVIIIe siècle.

D'où provient cette copie ? Une note inscrite au f° 1 va nous l'apprendre : « *N. B.* : Il était écrit sur le verso de la couverture : « le présent manuscrit appartient à Me Guillaume » Obrier, marchand drapier à Issoire, et par lui copié et tiré » du plus ancien et le *(sic)* plus correct de tous ceux qui sont » dans la ville d'Issoire, commencé le 1er août 1740, et fini de » coppier le » (1). Ce Guillaume Obrier,

(1) Le *Catalogue des Manuscrits* lit : « Olrier », ce qui est manifestement inexact et « 1770 », Or, on ne peut révoquer en doute la date de 1740. On lit, en effet, f° 6 : « A prézent que j'écrit, en 1740, ils ne sont que six. Ils ont pourtant ellevé depuis 1718 une magniffique maizon (et espèrent d'y loger dans la prézente année).. », et f° 8 v° : « Et aprezent en 1740, depuis deux outroix ans, on reprêche chez Mess. les religieulx. »

marchand, fut consul d'Issoire en 1751 (1). Il nous donne, on le voit, un renseignement curieux : l'*Histoire des événements* était un texte si connu qu'il en circulait dans Issoire, de son temps, plusieurs copies. La transcription qu'il avait commencée d'une de ces copies (et qu'il n'acheva pas), se trouvait, en 1790, entre les mains du citoyen Grimaud, de Moulins, et celui-ci, nous le verrons tout à l'heure, la communiqua à Dulaure.

Le titre adopté par Obrier ne donne aucune indication sur l'auteur présumé de la chronique. Il n'en est pas de même du titre du ms. 615 : *Mémoire du sieur Blauf sur les événements arrivés à Issoire.* Ce manuscrit, qui a 95 folios et qui va jusqu'en 1618 (plus des additions qui vont jusqu'au 5 mai 1592), est une copie moderne, due vraisemblablement à Gonod, dont la signature est en marge. C'est sans doute Gonod, également, qui l'a fait précéder de cette note (f° 1) :

Avant-propos. — Le sieur Blauf, auteur de ce mémoire, s'adresse à son fils dans un avant-propos qu'on n'a pas jugé à propos de transcrire. Il dit que tout ce qu'il écrit dans ce mémoire a été recueilli par lui et par un autre citoyen d'Issoire, appelé Pierre Guérin, dans un livre en parchemin écrit à la main, qui était dans le trésor de saint Austremoine ; lequel (2) ayant été jetté à la rue par les soldats de Merle, fut recueilli par moi et Guérin, lu et relu par nous plusieurs et diverses fois, lorsque Merle nous tenait prisonniers dans les prisons de l'abbaye. Et ce qui m'a fait croire la vérité du contenu en ce livre et en ces termes, c'est que plus de vingt personnages, anciens religieux et bourgeois de la ville, sans l'avoir lu, m'ont raconté auparavant la prise d'Issoire, mot à mot, sans variations, tout le contenu en ce livre. Et c'est tout ce que je vous laisse, mon fils, pour travailler pendant votre vie, et pour en faire le même pour mes petits-neveux. C'est votre père.

Il n'y a pas à regretter que Gonod n'ait pas cru devoir nous donner en entier cet avant-propos. Nous le retrouverons ailleurs, et le peu qu'il en cite est bien fait pour piquer notre curiosité. Elle avait piqué celle de Dulaure, qui nous a livré le précieux renseignement suivant. En face de ce titre donné primiti-

(1) Voy. les listes de M. Longy, et *ibid.* p 22, n. 3,

(2) Gonod ne met pas de guillemets, mais il semble bien qu'à partir d'ici nous ayons affaire à une citation textuelle.

vement par lui à sa copie : *Mémoires sur la ville d'Issoire. Par M. Charrier* (1), il a mis cette note :

« Ou plutôt par Julien Blauf. Voici ce qui le prouve : c'est un chapitre de cette histoire, extrait par compulsoire d'un conseiller rapporteur au présidial de Clermont. A la fin de l'extrait de ce chapitre que je possède, on lit ces mots : « Collationné a été le susdit extrait par moi notaire *(sic)* réputé à Issoire soussigné, pris sur le semblable par M. Pierre Blauf, conseiller du Roi, lieutenant particulier en l'élection dud. Issoire, dans un régistre tenu par feu sieur Juilhem *(sic)* Blauf, son grand père, où sont transcrits tout ce qui s'est passé pendant les guerres civiles et prises de la ville d'Issoire par les armes des gens de guerre que S. M. avait envoyés à cause des rebellions de ceux de la Religion P. R. Le régistre rendu aud. s^r^ Pierre Blauf et ledit extrait à M. Gilbert Cohade, conseiller du Roi, receveur du tailhon à Yssoire... Le 2 juin 1665. Signé Amblard n^re^. »

La copie qui est à l'origine du manuscrit Gonod émanerait donc de Julien Blauf, consul d'Issoire en 1608, 1620, 1637. Quant à Pierre Guérin, il est vraisemblable que nous avons affaire au frère du consul Antoine Guérin ; ce Pierre fut député à Paris, en 1577 (2). Julien Blauf, d'après ce récit, n'aurait pas écrit ces *Annales* d'après ses souvenirs personnels, ou du moins pas exclusivement d'après ses souvenirs. Il avait, nous dit-il, ramassé un livre jeté dans la rue par les soldats de Merle. Or, c'est le 15 octobre 1575 que le capitaine huguenot Merle était entré dans Issoire. C'est quelques jours après qu'il fit emprisonner quelques chefs catholiques et qu'il essaya de brûler l'église Saint-Austremoine. C'est donc à cette date qu'il faut placer la découverte du « livre en parchemin ». Ce livre, qui ne pouvait évidemment parler que des événements antérieurs au sac de l'église, devait être une chronique rédigée par un des ecclésiastiques attachés à la basilique. Non seulement il était « dans le trésor », mais il contenait, comme il est naturel dans un travail de cette nature, une vie du saint patron, vie que Blauf n'a pas jugé utile de reproduire (3).

(1) Ms. 617, f° 1.

(1) Imberdis, p. 248. Après l'échec de cette députation, Julien Blauf fut envoyé à son tour à Paris.

(3) F° 7. « On a retranché dans cette copie de l'ancien manuscrit la vie entière de saint Austremoine, qu'on peut voir dans le livre imprimé de la vie des saints d'Auvergne. »

Cette chronique formait-elle un récit continu, que Blauf n'aurait eu qu'à copier ? Il semble bien, par endroits, se donner pour un pur copiste. Cependant, il prend soin de nous dire que, pour les événements dont il n'avait pas été témoin, il s'est assuré de la véracité du contenu de ce que nous pouvons bien appeler la *Chronique de saint Austremoine*. D'autre part, rien, dans le ton et la composition des *Annales*, ne permet de noter une différence entre la partie du récit qui émane de l'auteur inconnu du « livre en parchemin » et de la partie, postérieure à 1576, qui provient de Julien Blauf tout seul. Il est donc probable que, même pour le début de l'ouvrage, nous avons affaire à un remaniement de la chronique primitive (1). J'ajouterai que le « livre en parchemin » nous est dépeint comme un « vieux manuscrit » ; Blauf n'en a donc probablement fait usage que pour l'histoire ancienne d'Issoire ; mais, pour tous les événements du XVI^e^ siècle, nous inclinerions à penser que la chronique de saint Austremoine ne fournirait rien et que nous nous trouvons en présence d'un travail original.

Au reste, le manuscrit sur lequel Gonod a établi sa copie n'était pas l'original de Julien Blauf. Il était lui-même une copie, datant de 1730 environ, comme le prouve le passage suivant : « Les religieux, au temps du vieux manuscrit, vivaient en particulier ; il y a environ 70 ans qu'ils sont réformés,

(1) Le texte du début a certainement été revu postérieurement à la prise de la ville par les catholiques en 1577. On lit en effet au f° 13 du ms. 616 : « La maison duquel étoit celle que tient aujourd'hui Jean Duprat, sieur de Saint-Aigue, par acquisition qu'il en fit depuis la mort du gouverneur Duprat. » Or, le gouverneur Duprat fut pendu en 1577. — Il semble bien, d'autre part, que Blauf avait d'abord arrêté sa rédaction à la fin de cette même année 1577 . « Voilà l'histoire (ms. 616, f° 77) de la ville d'Issoire, depuis sa fondation jusqu'en l'année 1578, comme je l'ai lu en un vieux ms. qui étoit dans le monastère et de ce que j'ay entendu dire aux anciens religieux et notables bourgeois de la ville, et de ce qui est arrivé de mon temps que j'ai écrit avec beaucoup d'exactitude et de vérité. » Le rétablissement du culte catholique ne semblait-il pas enlever tout intérêt à cette histoire des guerres religieuses ? Blauf se contenta d'y ajouter des notes sur la « venue des capucins en France », la « réformation de l'Ephéméride », la « conjonction des planètes ». Puis, au f° 78 v°, commence la « seconde partie ». Mais Blauf n'a pu se mettre à la rédaction de cette seconde partie qu'après la réforme du calendrier, c'est-à-dire après 1582-83. — On verra plus loin pourquoi nous donnons nos citations d'après le ms. 616.

c'est-à-dire en 1661 environ. » — Ce manuscrit était donc légèrement plus ancien que notre actuel 614. Il était aussi plus complet. Au lieu de commencer par : « Issoire était anciennement un gros bourg... », le 615 débute (f° 2, après l'avant-propos) par un passage descriptif : « La ville d'Issoire est située au milieu et au cœur de la Limagne d'Auvergne... », et c'est seulement au f° 5 qu'apparaît la phrase par laquelle s'ouvrait le 614. Il donne d'une façon plus correcte les noms propres. Il ne contient pas, bien entendu, les interpolations dues à Guillaume Obrier.

Disons tout de suite, pour n'avoir plus à y revenir, que le ms. Boyer est une copie (en un cahier de 204 p.) exécutée au commencement du XIX^e^ siècle sur le ms. 615, et passons tout de suite au 616, dont l'importance va nous apparaître hors de pair.

Ce manuscrit a pour titre *Mémoire sur la ville d'Issoire, par M. Charrier*. Il a appartenu à M^e^ Michel, avocat à Clermont, et il porte sur la couverture cette note : « M^e^ Plantade, notaire à Issoire, a un manuscrit semblable au mien, excepté dans quelques phrases. C'est sur le manuscrit de M^e^ Plantade que j'ai fait compléter le mien. » En effet, le manuscrit Michel, qui comprend, avec la table, 132 folios, se compose de deux éléments différents. Sur les neuf cahiers qui le constituent, cinq, les n^os^ 1, 2, 3, 5, 6 ont été écrits au XVIII^e^ siècle ; les cahiers 4 (f^os^ 55-66), 7 (f^os^ 103-112), 8 (f^os^ 113-124), 9 (f^os^ 125-131) et la table, sont d'une écriture moderne. — A la note relative à la composition du recueil est annexée cette mention : « manuscrit connu sous le nom de ms. Brunet d'Issoire », sans qu'on puisse voir si M^e^ Michel entend désigner par là les cahiers qui lui appartenaient en propre ou le ms. Plantade. Comme Dulaure semble bien avoir eu entre les mains des parties de notre 616 ; comme, d'autre part, il dit avoir travaillé sur une copie qu'il tenait du « citoyen Bret, curé d'Issoire », nous inclinerions à penser : 1° que Michel a mal lu Brunet pour Bret ; 2° que le ms. Bret n'est pas autre chose que la partie ancienne du ms. Michel, devenu notre 616.

On a déjà remarqué que le titre de ce ms. n'attribue pas les *Annales* à Julien Blauf, mais à Michel Charrier, qui fut, lui aussi, député à Paris en 1577-78, pour obtenir le rétablissement des privilèges de la ville. Mais nous ne pouvons entrer

ici dans la discussion de cette question d'attribution. Disons seulement qu'à notre avis, il n'y a pas de raison suffisante pour enlever à Julien Blauf la paternité de la chronique (1). Constatons aussi que le 616 contient tout au long l'avant-propos dont Gonod nous a seulement donné la dernière partie. Voici comment cet avant-propos est constitué (f° 1) :

> Préface. — Il ne faut pas s'émerveiller si beaucoup de grands personnages de nostre temps ont travaillé en vain à la recherche des choses mémorables avenues plusieurs siècles avant eux...

Et, après une longue dissertation sur les origines de l'histoire de France, il s'adresse à son fils, et lui dit (f° 3) :

> Tout ce que j'écris a été recueilli par moi et un autre citoyen d'Issoire nommé Pierre Guérin, dans un livre...

Le reste est conforme à la copie donnée par Gonod.

Le copiste de 616 était assez mauvais (2), et fort négligent. C'est ainsi qu'il a sauté l'histoire, si essentielle à l'intelligence des faits, du prêche du jacobin, et une partie de celle de Brugère (3). Par contre, il nous donne le texte de l'arrêt rendu par le Parlement de Paris contre ce même personnage. Il est le seul qui, à propos du serrurier Dufour (c'est-à-dire d'un fait relatif à l'année 1559), contienne cette mention : « qui est encore plain de vie ». On s'explique que Guillaume Obrier ait supprimé cette phrase, qui n'était plus vraie de son temps. Le copiste de 616, un simple scribe dénué d'intelligence propre, l'a purement

(1) C'est une question qui a fort préoccupé Dulaure. Nous avons déjà cité sa note du 617, f° 1. On y voit qu'ayant d'abord travaillé sur notre 616, il en avait fidèlement transcrit le titre : « Par M. Charrier », puis il s'est ravisé. De même, p. 12, après avoir écrit : « C'est Charrier qui est l'auteur de cet ouvrage qu'il a adressé à son fils », il a effacé le nom de Charrier, et ajouté : « C'est plutôt Julien Blauf. » P. 13 : « Il paraît que Charrier, après avoir extrait cette histoire du vieux manuscrit en parchemin dont il parle, a continué lui-même cette histoire jusqu'au règne de Louis XIII. On verra même qu'il parle de lui. » Il a effacé Charrier pour écrire au-dessus Julien Blauf, et pour ajouter ce passage, biffé ensuite : « De nouvelles découvertes me persuadent que le contenu de cette note n'est pas exact. Voyez la préface que j'ai faite » ; il appelle préface sa note de la p. 1. — P. 296 : « C'est Julien Blauf. »

(2) Les incorrections abondent chez lui, il oublie sans cesse des mots.

(3) Et la liste des pendus de 1563.

conservée. Et cela seul semblerait indiquer que nous avons, dans sa copie, la reproduction d'un état plus ancien du manuscrit.

Mais d'autres indices viennent fortifier cette impression. La langue de 616 est sensiblement plus ancienne, plus rude et plus précise que celle des deux autres mss. :

614. f° 18 et 18 v°.	616. f° 25 v°.
et jetant des pierres en bas chassèrent l'évêque, le chargeant de mil injures, si bien que l'eveque se retirat sans rien faire, se contentant de les menasser de la justice, et de donner avis au Roy.	et a coups de pierres qu'ils jetoient en bas chassèrent l'eveque, luy disant milles injures. Par ainsi s'en alla s'en rien faire, sinon les menaça de faire venir la justice et de donner avis au Roy.
En ce temps...	En cette saison...
la nuy avec une lanterne (615 la nuit)...	heure de neuf avec une lanterne...
Il arrivat un scandale nouveau qui menassoit la ville d'une ruine entière, non pas tant à cauze du delit que de la movaize réputation ou estoient les habitans d'estre l'hutériens.	(f° 27) Il y survint ùn autre scandale qui pensa causer sa ruine totale, non tant a cause du delit que du mauvais predicament ou estoient les habitans qu'on estimoit estre tous luthériens.
(20 v°) et faizant premièrement ouvrir leurs maizons...	(f° 29) qui firent ouvrir leurs maisons premières...
(24 v°) Tout le monde est persuadé que si les Jesuistes eussent esté establis à Issoire, l'erreur n'y eut pas pris des fondemens si profonds et qu'on auroit évité les malheurs suivants.	(33) Tout le monde croit si le college des P. J. eust esté fondé à Issoire, jamais la religion n'y eust pris fondement, et par conséquent ne fust tombée dans un si grand estrange abîme de misere.

Le passage où éclate le mieux ce caractère archaïque du 616, comparé à 614 (suivi par 615), c'est le résumé du prêche de Guy Moranges, et le récit des bris d'images qui en furent la conséquence. La comparaison vaut la peine d'être faite.

614.	616.
(f° 24 v°) *L'insolence des religionnaires apprès la venue du ministre Morengez.*	(f° 33) *Les grandes insolences que firent ceuz de la religion après la venue de leur ministre Morangez.*
Pour revenir à notre propos du	Pour revenir à notre premier pro-

ministre Morangez. ce ministre. voyant un bel auditoire dans la basse cour de la maizon d'Antoine Vialle. il monta sur une haute galerie qui luy servit de chaire, dont il prechat au peuple contre les vérités catholiques, leur recomendant surtout d'avoir en horreur les images, les crois et autres fatras, dizoit-il, reçus et approuvés par les papistes abuzés, leur deffendit la frécantation des pretres et des moines qui pourroient les faire tomber dans leur premier erreur. Ce discour eut tant d'effet sur ceux de la Religion que sans crainte ny du Roy ny de la justice ils rompirent de nuit toutes les crois tant dedans que dehors la ville...

Une autre nuit ils abatirent toutes les images de la vierge qui étoient hor la ville, ce que le ministre approuvoit, ce qui obligeat les catholiques de le prier de faire cesser les scandales qui menassoint la ville de quelque malheur, luy faizant entendre que M. de St-Hérem, gouverneur de la province, difficilement le soufriroit. Morangez se moquant de leurs remonstrances leur répondit : « Il semble, Messieurs, que vous estes fâchés de l'avenement du Règne de Christ... »

---

pos, Moranges, ministre, se voyant avoir une belle audiance alla prêcher dans la basse cour de la maison d'Antoine Vialle, et monta sur une haute galerie qui luy servit de chaire, prêchant à la multitude du peuple assis à sa basse cour. Là il exhortoit les gens a embrasser la verité de la religion et se détourner de tous les abus d'icelle, surtout avoir en détestation les images, crois et autres, employés *(sic)* par les abusés papistes, par conséquent leur deffendoit la frécantation des prestres et moines qui les pouvant *(sic)* faire échaper et retomber dans le goufre de leurs premières erreurs. Ces parolles eurent telle puissance sur ceux de la Religion que peu de temps après sans aucune crainte ny respect du Roy ny de la justice, ils rompirent de nuit toutes les crois estant dehors et dedans la ville...

Une autre nuit, ils mirent bas toutes les images de la Vierge Marie, tant celles qui étoient dehors la ville, comme N.-D. des Champs qu'ils jettèrent à bas après avoir rompu les grilles de fer qui y étoient qu'ils emportèrent. De tous ces maux ils se réjouirent pendant que les (f° 34) catholiques pleuroient à grandes larmes de voir ces insolances approuvés par le ministre, lequel ils allèrent trouver pour le prier faire cesser ces actes si pernicieux et mauvais exemples qui présageoient quelque malheur à la République d'Issoire, joint que M. de Saint-Hérent, gouverneur de la province, difficilement permettroit-il cela. Moranges, ministre, se moquant de leurs remonstrances, leur répondit : Messieurs, il semble que vous soyez marris de l'avenement du Règne de Christ.... »

Il est visible que la version reproduite par 616 émane d'un témoin, qui a retenu les phrases typiques du prêche, qui ne craint ni les précisions topographiques ni les détails concrets. La version 614-615 est au contraire édulcorée, remaniée par un écrivain postérieur, qui a voulu la mettre à la mode de son temps.

Nous pourrions multiplier ces exemples. Qu'il nous suffise de dire que là où 616 rapporte que les huguenots accueillaient prêtres et moines par ces cris qui sentent leur XVI^e^ siècle : « au regnard, au cafard, au papal », l'autre version parle simplement des « injures de ces hérétiques ». On ne saurait mieux se conformer aux préceptes de Boileau, mieux se condamner à ne désigner les choses que par les termes les plus généraux. Les « papaux » d'un texte deviennent les « papistes » de l'autre. Le 616, en parlant des consuls qui ont introduit l'hérésie à Issoire, les appelle-t-il « gens qui doivent être odieux à la postérité » ? Les autres copistes suppriment pudiquement ce membre de phrase.

Nous arrivons maintenant au ms. 617, qui est la copie de Dulaure. Dulaure a pris soin de diviser en deux colonnes les 536 pages qu'il a consacrées au *Mémoire sur Issoire*. A droite, il a reproduit le texte ; il a réservé la colonne de gauche pour les notes, sans préjudice de quelques notes infrapaginales. Il nous renseigne lui-même, avec la loyauté d'un véritable érudit, sur la façon dont il a établi sa leçon :

> Ce manuscrit a été copié en 1790, par J.-A. Dulaure, sur une copie que lui prêta le cit. Bret (1), curé d'Issoire. Cette copie, pleine de fautes d'orthographe et de fautes historiques, a été rectifiée dans celle-ci d'après l'histoire et surtout d'après une autre copie du même ouvrage que lui a communiquée, à Moulins, le cit. Grimaud. Le manuscrit du cit. Grimaud avoit beaucoup de lacunes et même n'offroit souvent plusieurs chapitres que par extrait, mais il avoit des détails très précieux qui n'étoient point dans le premier manuscrit. Ces détails ont été ajoutés ici et, en conférant les deux manuscrits, on a fait une série de corrections fort utiles qui peuvent faire regarder cette copie comme une des plus exactes. Le manuscrit que m'a apporté le cit. Grimaud a été écrit par un nommé Obrier, marchand drapier à Issoire, qui assure qu'il l'a copié en 1740, sur le plus ancien et le plus correct de tous ceux qui sont dans la ville d'Issoire, mais il n'a pas achevé de le copier.
>
> (1) Dulaure avait d'abord écrit de Bret.

Nous avons dit plus haut pourquoi le ms. Grimaud nous paraissait devoir être identifié avec le 614, le ms. Bret avec le 616 ou un parent du 616. Quant au 615, il ne présente pas avec le 614 de différences importantes. Restent donc, en réalité, deux versions, le 614 et le 616. Or, nous croyons avoir démontré que le 616 — ou du moins les parties anciennes du 616 — représentent un état du texte bien plus ancien que le 614.

Par conséquent, si nous représentons par A le manuscrit original, par B la copie qui a servi à établir le 616, par C celle qui a servi au 614, par D le ms., très voisin de C, qui a servi à Gonod, nous pourrons établir de la façon suivante la filiation de nos cinq manuscrits :

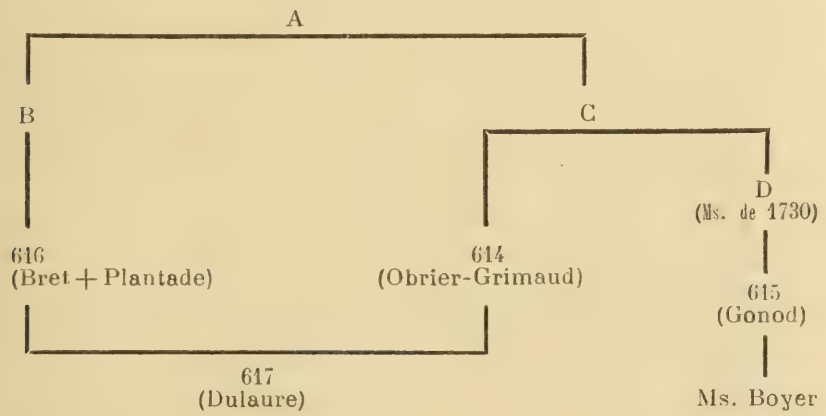

Il s'ensuit qu'une édition critique des *Annales d'Issoire* devrait prendre pour base : 1° le ms. 616 pour toutes les parties où ce ms. représente l'archétype, c'est-à-dire pour tous les cahiers provenant de la copie qui appartenait en propre à Me Michel ; 2° le ms. 614 pour combler, avec l'aide des copies exécutées par Michel d'après le ms. Plantade, les lacunes du 616 primitif. Nous ajouterons que l'établissement d'une telle édition, destinée à remplacer l'œuvre vieillie de Bouillet, serait grandement désirable, et qu'il y aurait là de quoi tenter un érudit auvergnat.

HENRI HAUSER.

Note de Syntaxe Historique

La Conjonction *pour que* au XVII^e Siècle

La conjonction *pour que* a des usages *variés*, qui peuvent se ramener aux exemples suivants. On l'emploie :

A. Dans les propositions finales, 1) pour indiquer le but, *appelez-le, pour qu'il vienne ;* 2) pour indiquer le *moyen*, la condition nécessaire pour arriver au but énoncé par le subordonnée, *il faut l'appeler pour qu'il vienne* (entendez : il ne viendra pas, si on ne l'appelle). Cette même phrase, accentuée différemment, et avec un lien de dépendance plus lâche entre le principale et la subordonnée, exprimerait simplement le but, comme dans le premier exemple.

B. Dans les propositions consécutives d'intensité, 3) après *trop, assez*, il *suffit : il fait trop mauvais temps pour qu'il vienne ; on ne pourra pas le prévenir assez tôt pour qu'il vienne ; il suffit qu'on l'appelle pour qu'il vienne.*

Dans le premier exemple cité, *pour que* peut se remplacer par *afin que.* Les distinctions subtiles établies par les grammairiens entre ces deux locutions n'empêchent pas que dans la pratique elles ne soient ordinairement confondues. Mais, dans

les exemples groupés sous les nos 2 et 3, la substitution de *afin que* à *pour que* n'est plus possible aujourd'hui. Elle l'était au XVIIe siècle, comme le montrent les phrases suivantes :

> De LA BRUYÈRE : La plupart des hommes croient faussement... qu'il leur suffit d'être inutiles ou dans l'indigence, *afin que* la République soit engagée à les placer ou à les secourir (I, 153).
>
> De BOURDALOUE (1) : Il faut donc, *afin qu'elle* (l'âme) se convertisse, que Dieu la prévienne (sur les remords de la conscience. 1er point, II, 567) ; — C'est assez qu'ils paraissent revêtus de vos aumônes, *afin que* Dieu les entende (II, 561, sur l'Aumône, 2e point).
>
> De MALEBRANCHE (Recherche de la Vérité, éd. Charpentier, 1842) : De même qu'il *ne faut pas* (= qu'il n'est pas nécessaire) qu'il y ait de la lumière dans ma main *afin que* j'en voie quand je me frappe les yeux, il n'*est* pas aussi *nécessaire* qu'il y ait de la chaleur dans le feu *afin que* j'en sente quand je lui présente mes mains:... ; il *suffit* qu'ils (= les objets) causent quelque ébranlement dans les fibres de ma chair *afin que* mon âme qui y est unie soit modifiée par quelque sensation, 66. — Il n'est pas nécessaire que l'objet que l'on regarde produise, *afin qu'on* le voie, des espèces qui lui soient semblables, 243. — Un religieux de quelque ordre tombe dans une faute, cela *suffit afin que* la plupart de ceux qui le savent condamnent indifféremment tous les particuliers du même ordre. Ils portent tous le même habit et le même nom, ils se ressemblent en cela : c'est *assez afin que* le commun des hommes s'imagine qu'ils se ressemblent en tout, 286.
>
> Et très souvent ainsi chez Malebranche : ce tour est une des caractéristiques de son style.

Cette extension abusive du sens de afin que est étroitement liée à l'histoire des origines de pour que, et y trouve son explication. Pour que ne s'est introduit dans la langue que dans le premier quart du XVIIe siècle. Il vient de *pour ce que*, comme *sans que*, de *sans ce que*, et tant d'autres locutions conjonctives, où le *que* se rattachait originairement à la préposition par l'intermédiaire du démonstratif. On trouve bien çà et là au moyen âge la chute du démonstratif, mais tout à fait exceptionnellement, de sorte qu'on peut regarder la conjonction *pour que* comme une création du XVIIe siècle. C'est même

(1) Œuvres complètes, Paris, 5 in-8°, 1846.

à peu près, suivant la remarque de M. Brunot, la seule conjonction nouvelle, à cette époque, car le XVII^e^ siècle, dans cet ordre de faits grammaticaux, s'il a laissé tomber beaucoup de locutions de la langue antérieure, n'a guère innové. Vaugelas, dans sa longue remarque sur pour que (I, 72), constate que « ce terme est fort usité, particulièrement le long de » la rivière de Loire, et mesme à la Cour, où une personne » de très éminente condition a bien aydé à le mettre en vogue. » On s'en sert en plusieurs façons, qui ne valent toutes rien ». Suit une énumération des phrases où entre pour que, et la conclusion qu'il faut s'en abstenir. La personne de « très éminente condition » est le cardinal de Richelieu, d'après Patru et Sorel. « On lui (à Richelieu) attribue encore, dit ce dernier, le pour qu'il voulust et le pour qu'il fasse, et autres semblables. » Dans un ouvrage antérieur, le même auteur signalait déjà comme *nouveau et provincial* « je l'ai envoyé à l'Académie pour qu'il s'instruise ». M. Brunot, à qui nous empruntons ces citations de Sorel, paraît n'admettre qu'avec des réserves cette attribution : « Il s'agit probablement du cardinal de Richelieu, si on s'en fie aux renseignements de Sorel. » Je crois que l'on peut s'y fier : du moins l'étude des écrits de Richelieu appuie avec une force singulière le dire de Sorel. Voir les textes groupés ci-dessous.

La chose en elle-même n'est pas indifférente : elle confirme l'origine dialectale de la locution *pour que*, origine déjà indiquée par Vaugelas, « rivière de Loire », et par Sorel, « provincial ». Richelieu, en effet, était originaire du Poitou, région qui confinait au domaine linguistique méridional et offrait plusieurs particularités des dialectes du Midi. Or, dans les parlers méridionaux, *per que* (correspondant au fr. *pour que*) était, dès le moyen âge, une des formes *usuelles* qu'on employait pour marquer le but. (Cf. aujourd'hui dans les parlers du Midi *dzouquo que* (jusqu'à que), rapproché du français jusqu'à *ce* que). Il y aurait là un emprunt heureux fait par le français au provençal.

Quoi qu'il en soit, il est certain que Richelieu avait pour la locution *pour que* une prédilection marquée. Une statistique portant sur le premier volume des *Lettres...* (édit. Avenel, in-4°, 1853) et sur le premier volume des *Mémoires* (édit. de

la Société de l'Histoire de France, in-8°, 1907) donne les chiffres suivants pour les conjonctions de but :

> Lettres. 1er vol., années 1608-1624 : *afin que*. 50 fois. Rien à remarquer sur l'emploi de cette conjonction.
>
> *A ce que* (= afin que), 17 fois, par ex. : Je vous fais cette lettre... *à ce que* incontinent que vous l'aurez reçue vous alliez, 409.
>
> *Pour faire que*, 9 fois, par ex. : Il n'oubliera rien de ce qu'il pourra *pour faire que* ceste affaire se termine sans rupture, 767 ; — estiment avoir *assez* d'amis *pour faire qu'*elle se passe ainsy qu'il le désirera, 633.

Noter que l'intercalation des verbes *faire et dire* entre *pour* et *que* est un des moyens suggérés par Vaugelas pour remplacer *pour que*, par ex. : « Je suis assez malheureux pour faire qu'il passe icy » au lieu de « pour qu'il passe icy ». Ce tour d'ailleurs lui semble, et avec raison, n'avoir guère de grâce.

> *Pour que*, 15 fois. Il n'est pas indifférent d'observer que, sur ces 15 exemples, 3 seulement, aujourd'hui encore, comporteraient un emploi obligatoire de pour que. Dans les trois cas *pour que* vient après *trop* : Je ne laisse de me plaindre de vous... de ce que vous me despeignez avec des couleurs *trop* vives *pour que* ceux qui me cognoistront me recognoissent par icelles, 134. Ces artifices sont trop grossiers pour qu'ils fassent impression, 329. (Ici il aurait pu y avoir *pour* + *infin.*)... Partout ailleurs, *afin que* aurait été possible, par ex. : Vous aurez maintenant sceu la dépêche que j'ay faicte au sieur de Saint-Chaumont *pour qu'il* vous donne le contentement que vous désirez, 355.

Passons maintenant au premier volume des *Mémoires*. Le dépouillement des textes nous donne 23 *afin que* et 7 *pour que* dont 3 admettent la substitution de afin que, et 4 seraient aujourd'hui obligatoires (3 après *trop*, 1 après *assez*).

La proportion des *pour que* par rapport à *afin que*, à une époque où ce tour est encore inconnu des grammairiens et des écrivains, paraîtra considérable. On dirait que, bien loin de l'éviter, Richelieu l'emploie systématiquement. A plus forte raison devait-il en user dans la conversation, et il n'est pas étonnant que les contemporains, si attentifs à l'usage de la Cour, aient été frappés de cette nouveauté de langage.

Mais l'influence de Richelieu ne réussit pas à l'imposer. Pendant tout le XVII^e^ siècle, le tour est considéré comme incorrect et toléré seulement dans la conversation. Tous les grammairiens le condamnent et adoptent la décision de Vaugelas. Les textes étant bien connus, toute citation est ici superflue. Quant aux écrivains, d'accord avec les grammairiens, ils l'évitent. On ne trouve la locution dans aucun de nos grands classiques ; seuls l'emploient, et encore rarement, des auteurs de second ordre, les écrivains de Port-Royal, les traducteurs, Nicole, chez qui Bouhours la relève pour la critiquer. Cependant, à mesure qu'on avance vers la fin du siècle, l'emploi de *pour que* devient moins exceptionnel chez les écrivains de cette catégorie et dans l'usage des « honnêtes gens » ; et il arrive un moment où les grammairiens sont obligés de constater que la locution est en train de s'établir, comme Vaugelas d'ailleurs l'avait prévu. Bouhours, dans la *Suite des Remarques...*, en 1692, revient sur sa première décision ; il n'ose plus condamner cette phrase de Nicole : « que cet état dure *assez* longtemps *pour que* cet homme y soit tout accoutumé » ; surtout depuis que Bourdaloue avait employé *pour que* dans l'Oraison funèbre du prince de Condé : « C'était *assez* qu'elle fût louange *pour qu'il* ne pût pas le soutenir » (fin de la première partie). L'autorité du célèbre prédicateur eût été plus décisive encore, si l'on avait pu lire alors ses *Œuvres* qui ne furent imprimées que plus tard. A l'exemple unique tiré de l'oraison funèbre, et souvent invoqué alors par les grammairiens, une lecture rapide nous permet d'en ajouter quelques autres :

> C'est *assez*, selon le langage ordinaire, qu'un tel soit fils d'un tel, *pour que* le fils ait l'assurance de vouloir être tout ce qu'a été le père, I, 438. (Sermon sur l'ambition, 1^re^ partie.) Cette phrase, par l'analogie du sens, et la différence du tour, est à rapprocher de celle de La Bruyère, qui a été citée plus haut.
>
> Et vous me faites *trop* bien comprendre ce que je vous dois, *pour que* mon cœur demeure dans une si mortelle indifférence, I, 561. (Sur la grâce, premier point.)
>
> Dieu leur donne des grâces.... ; c'est *afin qu'*ils s'en servent, et non pas *pour qu'*elles demeurent inutiles dans leurs mains, II, 220. (Sur le devoir des pères par rapport à la vocation de leurs enfants.)

Phrase remarquable par l'emploi d'un *pour que* non obligatoire et venant après un *afin que*.

Ces exemples, avec quelques autres qu'on pourrait relever (une dizaine en tout, tout au plus), sont encore peu nombreux ; mais ils suffisent pour montrer que chez Bourdaloue *pour que* n'est plus exclu systématiquement.

Tout le monde cependant n'était pas aussi accueillant que Bouhours. Bossuet, dans une lettre écrite précisément à l'occasion de la mort de Bouhours, le 28 mai 1702 (citée par Doncieux, dans sa thèse sur Bouhours, p. 122), s'exprime ainsi : « Je suis fâché de la mort du P. Bouhours, il était de mes » amis. Du reste, je ne lui aurais pas cédé sur les *pour que*. » (Il s'agit de la version du Nouveau Testament de Richard Simon, où se trouve employé ce tour autorisé alors par Bouhours, et condamné par Bossuet) [1]. Et Bossuet continue : « Ces expressions *affectées et de mode* semblent indignes, non » seulement d'une version de l'Evangile, mais encore de tout » ouvrage sérieux. »

On voit que, sur les questions de langage, Bossuet n'était pas moins ennemi des nouveautés que sur les questions de doctrine. Il se produira encore quelques résistances, quelques réserves. Cependant le début du XVIII^e^ siècle peut être considéré comme l'époque où *pour que* acquiert enfin droit de cité. Ainsi cette expression aura végété péniblement pendant tout un siècle avant de s'établir définitivement dans la langue.

Une question se pose tout naturellement : comment les écrivains du XVII^e^ siècle ont-ils suppléé à l'absence d'un tour qui nous semble si commode, pour ne pas dire indispensable, surtout après qu'ils s'étaient bénévolement privés de certaines

(1) Pirot, dans la lettre à laquelle répond Bossuet, disait : « Le P. Bouhours est mort après dîner : il aurait demandé grâce pour les *pour que*, et ce n'est pas ce qu'il y a de plus à condamner : mais rien n'est à négliger dans la parole de Dieu », 17 mai 1702. Nisard a commis, à propos de ces textes, une étrange méprise. (Voir Doncieux.)

ressources que leur offrait la langue de l'époque antérieure ? Principalement par les moyens suivants :

1° Par une extension abusive de *afin que*, que nous avons déjà signalée ;

2° Par une circonlocution : *pour faire que. Je ne suis pas assez heureux pour faire qu'il passe icy*, ex. de Vaugelas ; voir plus haut les phrases citées de Richelieu ;

3° Par le latinisme très usité *assez... que de, si... (que) de.... si.... que (— tam... ut) ;*

4° Surtout ils avaient la facilité d'employer la *proposition infinitive* précédée de *pour*, même lorsque l'infinitif ne se rapportait pas au sujet de la phrase.

> Ainsi *Racine :* Qu'ai-je fait pour venir accabler en ces lieux... (= pour que vous veniez...), Alex. IV, sc. 2, v. 75.
>
> *La Bruyère :* Il fait saler (ces viandes) pour lui servir dans plusieurs repas, I, 52.
>
> *Bourdaloue :* La condition m'est trop avantageuse pour la refuser (dans Littré, *pour*).
>
> *M^me^ de Sévigné :* On dit que M. de Noailles... a rendu de très bons offices à M. de Vardes ; il est assez généreux pour n'en pas douter (= pour qu'on n'en doute pas.) [Id.]

Cette souplesse de la syntaxe les aidait à se passer de *pour que ;* mais c'était bien un peu au détriment de la clarté et de la légèreté du style, comme le constataient déjà les grammairiens. Ce long stage d'un siècle, imposé à un tour familier jugé très commode, et qui était d'ailleurs bien dans le génie de la langue, a pu contribuer à maintenir plus longtemps dans la langue littéraire des latinismes, des constructions lourdes et équivoques, qu'une évolution naturelle tendait à éliminer ; des proscriptions de ce genre avaient en outre pour effet de séparer encore davantage la langue écrite de la langue parlée.

B. PETIOT.

GILBERT ROMME EN RUSSIE

d'après des Documents nouveaux

Avant de dresser le calendrier républicain et d'organiser, avec ses coaccusés, un suicide collectif au pied de l'échafaud, Gilbert Romme, représentant du Puy-de-Dôme à la Convention, fut pendant douze ans un *outchitel*, en d'autres termes un pédagogue chargé d'élever et d'instruire un enfant russe à la mode française. Un de ses compatriotes, M. Marc de Vissac, l'a montré sous ce double aspect dans son essai biographique *Romme le Montagnard*, publié en 1883. Il avait pu consulter les principaux manuscrits de son héros, ainsi qu'une partie de sa correspondance ; mais il n'avait point connu les documents conservés dans les archives de la Russie. Une publication plus récente les a mis sous nos yeux et nous en a fait apprécier l'intérêt.

Depuis quelques années, parmi les chercheurs appliqués à faire ressortir les précédents de l'alliance franco-russe actuelle, se distingue au premier rang un prince de la maison régnante des Romanov, le grand-duc Nicolas Mikhaïlovitch. Ses recueils sur les *Relations diplomatiques de la Russie et de la France*

(1807-1812) (6 vol., 1905-1908), sur l'*Impératrice Elisabeth, épouse d'Alexandre Ier* (3 vol., 1908-1909), sa magnifique collection des *Portraits russes*, sont faits pour attirer à la fois les érudits, les amateurs d'art et les bibliophiles. Suivant une méthode qui ne coûte rien à son amour-propre, le grand-duc a moins visé à faire œuvre personnelle qu'à présenter à ses lecteurs une suite de documents originaux, annotés et répartis en plusieurs chapitres précédés chacun d'une introduction plus ou moins développée. Ce qu'on appelle ailleurs pièces justificatives, constitue donc ici la substance, le corps de l'ouvrage ; l'auteur laisse, ou peu s'en faut, au lecteur le soin d'asseoir son jugement par lui-même sur les événements et les individus. Les textes s'encadrent eux-mêmes dans une copieuse documentation iconographique ; celle-ci permet aux esprits cultivés de rechercher dans la physionomie des personnages historiques un peu de leur caractère, par conséquent une raison de l'action exercée par eux dans leur pays ou à travers le monde.

Dans un ouvrage antérieur, *Le Comte P.-A. Stroganov* (3 vol., 1902), depuis traduit en français et sorti des presses de notre Imprimerie nationale, le grand-duc Nicolas a fait connaître de plus près un des principaux conseillers d'Alexandre Ier. Il l'a montré, dans une série de portraits, aux divers âges de sa vie, au milieu de ceux qui ont appartenu à sa famille ou à son intimité et, dans cette galerie aristocratique étrangère, il a introduit le Français de tiers état, révolutionnaire et régicide, qui fut le précepteur de son héros. Certes, le personnage n'est ni beau, ni imposant, ni même expressif de visage. Il est difficile de supposer un homme d'un extérieur plus chétif et d'une physionomie plus ingrate ; mais les lettres citées de lui expliquent comment, en dépit des apparences, il a su conserver sur l'enfant confié à ses soins une influence réelle.

Parmi ces lettres, au nombre de vingt-six, les plus nombreuses sont adressées au père de Paul, Alexandre Serguiévitch, un des principaux Russes francophiles de son temps. Avant de présider l'Académie des Beaux-Arts à Saint-Pétersbourg, il avait témoigné de son goût pour les idées et les mœurs de l'Occident en séjournant plusieurs années à Paris. C'est là que

naquit son fils, en 1772 ; c'est là que, sept ans après, il le mit, par un traité en règle, aux mains d'un jeune Auvergnat rencontré par lui chez ses amis le comte Alexandre Golovkine et la comtesse d'Harville. Une lettre de Romme, sans date, mais qui remonte certainement aux premiers temps de leurs relations, nous dépeint en quelques lignes le pédagogue :

« Trois points principaux ont fait l'objet de mes études : la physique, les mœurs et l'instruction. C'est dans la lecture de Tissot, de Rousseau et de Locke et dans les entretiens fréquents que j'ai eus à ce sujet avec un ami éclairé que j'ai puisé les idées que je soumets à votre examen. J'ai senti que, ne pouvant être l'émule de mon élève dans la plupart de ses études et de ses exercices, je devais porter toute mon attention à les bien diriger, afin qu'il en retire tout le fruit possible. Je deviens en ce moment pour lui un second père, j'en adopte tous les sentiments et il trouvera en moi, dans tous les temps, l'amitié, la complaisance et la douceur alliées à la fermeté... »

Plus tard, Romme sera des premiers à acclamer les Droits de l'Homme ; dès ce moment, il veut former un homme semblable au type qu'a créé son imagination échauffée par ses auteurs préférés. Il est, au fond, un ennemi des religions positives et sa morale sans fondement ne dépasse pas celle de Kant ; mais il comprend que son rôle de gouverneur l'astreint à tout savoir ou du moins à posséder et à transmettre des clartés de tout ; que, de plus, il l'oblige non seulement à instruire, mais à élever. C'est pourquoi il étudie le russe, il traduit même à son usage le catéchisme orthodoxe afin d'initier le jeune homme à la foi de ses pères. En outre, il a cessé de se fier aveuglément aux livres imprimés et aux théories préconçues ; il sent ce qu'il faut concéder à l'observation et à l'expérience. Aussi cherchera-t-il à fortifier Popo (c'était le surnom adopté par la famille) dans son corps comme dans son esprit. Devenu un conseiller impérieux en même temps qu'un ami fidèle, il lui prodiguera ce que nous appelons des « leçons de choses » ; il le promènera au loin pour le former au commerce des hommes. Il l'habituera aussi à se replier sur lui-même, à exercer sa volonté, à éclairer sa conscience. Il instituera entre eux une correspondance équivalant pour l'enfant à une sorte de confession laïque. En un mot, il s'appliquera à faire de

lui à la fois « un homme de bien et un citoyen zélé et instruit ».

Dans son œuvre éducatrice, Romme paraît avoir été secondé très inégalement par les parents de son disciple. Si le père manifestait une confiance absolue dans le tuteur étranger qu'il avait donné à son héritier, la mère l'accueillait avec une « dédaigneuse indifférence », résultant peut-être de sa situation particulière. Au moment du retour de la famille à Saint-Pétersbourg, une séparation eut lieu entre les deux époux. La comtesse alla rejoindre à Moscou un ex-favori de l'impératrice dont elle s'était éprise, Korsakov. Il fallait autant que possible cacher à l'enfant ce scandale; Romme n'en devait pas moins correspondre avec elle et subir de sa part, au sujet de l'éducation de Paul, des observations en un style dont il pouvait justement s'offenser. Il sut lui répondre, à l'occasion, avec dignité et fermeté. Il entendait n'être pas confondu avec les immigrés de sa nation et de sa profession, presque tous ignorants et faméliques, et ne pas subir d'intervention capricieuse dans ses rapports avec son élève : « J'accompagnerai votre fils partout où il sera convenable pour lui et où j'aurai l'assurance d'y trouver les égards qu'on doit à un honnête homme.... Le discrédit et l'espèce de déshonneur dont sont couverts les gouverneurs dans ce pays-ci alarment trop ma délicatesse pour que je n'aie pas la plus grande attention de n'inquiéter que le moins que je pourrai par ma présence ceux de votre société qui auraient de la répugnance à respirer le même air qu'un *outchitel* ; c'est déjà d'après ma propre expérience que je plains de tout mon cœur les êtres sensibles qui sont réduits à courir ici la même carrière que moi.... »

Pour échapper à de semblables tracasseries, Romme pratiqua de son mieux, dans son enseignement, la méthode que j'appellerai ambulatoire. Pendant de longs mois, il parcourut avec son élève toute la Russie du Nord et même la Finlande. Il était alors, du moins, soutenu par les lettres d'Alexandre Serguiévitch. Celui-ci écrivait à ses « chers amis », les embrassait l'un et l'autre « bien tendrement », et quand il s'adressait uniquement au maître, il lui arrivait de dire : « Faites tout plein d'amitiés à notre fils ; je crois que j'ai grande raison de l'appeler nôtre, n'est ce pas ? » D'autre part, Romme se sentait

encouragé dans sa tâche par d'autres membres de la famille Stroganov. On souhaita pour le cousin de Popo, Grégoire Alexandrovitch, une direction semblable, et Romme appela à cet effet un sien compatriote d'Auvergne, nommé Démichel, qui devint pour lui, dans son exil, un confident en même temps qu'un collaborateur de son œuvre.

Cependant les années s'écoulaient et les espérances qu'il avait pu concevoir au début de sa tâche se dérobaient devant lui. De là des accès de découragement, que trahissent ses lettres. Il se plaint de ne pouvoir corriger les défauts du jeune Paul, constate l'impossibilité où il se trouve de pouvoir rien faire de bien. L'apathie et l'inertie de cet adolescent le consternent ; il ne peut même émouvoir sa sensibilité juvénile ; tout au plus pourra-t-il se féliciter un jour de l'avoir excitée... sur la mort de Socrate et la disgrâce de Bélisaire ! « Je suis absolument incapable, écrit un jour le maître désespéré, d'atteindre même aux succès médiocres dans cette carrière épineuse ; une expérience de plus de sept ans me donne bien le droit de prononcer sur mon insuffisance... Rendez-moi donc à moi-même pour le bien de votre fils. »

Il fut exaucé ; son traité fut résilié à l'amiable le 1er juin 1785 ; puis il consentit à rester une année de plus, qui fut consacrée à un voyage dans la Petite-Russie et aux bords de la Mer Noire. Après cette dernière épreuve, sans doute peu encourageante, il fit comprendre au père qu'en conduisant l'enfant à l'étranger, on pourrait plus aisément perfectionner ses connaissances et achever son éducation. Ainsi fut fait ; le maître et l'élève obtinrent la permission de s'éloigner et partirent accompagnés de Grégoire Stroganov et de Démichel : heureux rapprochement qui excita l'émulation de Popo et le rendit, par l'exemple de son jeune cousin, plus actif par l'esprit et plus docile dans sa conduite. Pour satisfaire la piété filiale de Romme, la petite caravane fit en Auvergne sa première étape sérieuse, puis s'achemina vers Genève et la Suisse. Les voyageurs passèrent là vingt mois ; à Genève, ils suivirent les cours de l'Académie et fréquentèrent les maisons des savants (Pictet, Saussure, Vernet), ailleurs visitèrent les fabriques et explorèrent les montagnes. Popo, au cours de ses pérégrinations, changeait, mais dans un sens imprévu ; il se souvenait être déjà un per-

sonnage à la cour et dans l'armée et exprimait son désir d'aller se battre sur le Danube contre les Turcs.

Est-ce pour détourner ses pensées d'un autre côté que Romme l'emmena à Paris au commencement de 1789? Il profita du départ de Grégoire Stroganov rappelé en Russie par la mort de son père; n'ayant plus dès lors à craindre d'influence rivale, il se jeta, son pupille le suivant, dans la fournaise révolutionnaire qui s'allumait et allait rapidement gagner Paris, toute la France. Ici l'apostolat de Romme devient de philosophique politique. « Il est à croire, écrit le grand-duc Nicolas, que Romme s'était trop bien habitué à toucher de gros émoluments et à vivre dans l'aisance; aussi, tout en éprouvant un dégoût probable pour ses devoirs de gouverneur qui ne flattaient plus son ambition, manqua-t-il du courage nécessaire pour rompre avec tout ce qui lui était agréable, avant de se lancer avec une pareille ardeur dans l'arène politique. C'est pourquoi je fais un départ rigoureux entre les occupations de Romme et la façon dont il remplit ses obligations; jusqu'au retour de Suisse, on constate une méthode déterminée, l'exercice consciencieux de sa mission d'éducateur; après, tout est oublié.... Nous avons sous les yeux un nouveau Romme d'un genre particulier, inconnu jusqu'alors... »

Ce qui aggrave ici le cas du précepteur, c'est qu'il dissimula à la famille, tant qu'il put, ses véritables intentions. Il écrivait à Alexandre Serguiévitch que Paris ne plaisait pas au jeune homme; qu'ils iraient à la fin de l'année visiter le Midi, puis se rendraient en Allemagne, en Angleterre, en Hollande. Il n'en déguisait pas moins Paul Alexandrovitch sous le pseudonyme de Paul Otcher, il l'entraînait avec lui aux séances de l'Assemblée nationale et à la fête de la Fédération. Le jeune Russe se trouva enrôlé sans s'en douter dans la foule des immigrés qui venaient de leurs patries pêcher en eau trouble sous prétexte de travailler au bonheur de l'humanité. Romme écrit bien au père que « les événements politiques ne le touchent pas », qu'il veut seulement initier plus complètement son élève au « droit public »; il lui fait même passer un lot de brochures optimistes, pleines de belles théories destinées à faire illusion sur les tristes réalités de l'ère nouvelle. Il intro-

duit néanmoins son élève au club des Jacobins et l'en fait recevoir membre. Lui-même préside à Versailles la *Société du Jeu de Paume*, et crée à Paris celle des *Amis de la Loi*. Paul Otcher en devient secrétaire et noue avec l' « archiviste », qui n'était autre que l'aventurière Liégeoise, Théroigne de Méricourt, des relations où n'entraient pour rien ni les paperasses ni les brochures.

Tout cela finit par être connu à Saint-Pétersbourg. Alexandre Serguiévitch s'en ouvrit directement à Romme et à deux reprises. Nous n'avons pas sa première lettre ; dans la seconde, tout en continuant à lui exprimer sa confiance entière, il lui suggère l'idée de venir passer quelque temps à Vienne avec son élève. Evidemment, il s'attendait à de mauvaises nouvelles, qui arrivèrent bientôt à Saint-Pétersbourg, dans une lettre officielle du ministre russe en France, Simoline : « On m'assure qu'il y a eu ou qu'il y a peut-être encore à Paris un jeune comte Stroganov, que je n'ai jamais vu et qui ne s'est pas fait connaître à ses compatriotes. On dit qu'il a changé de nom et notre aumônier, que j'ai mis sur les voies, n'a pu le déterrer. Son gouverneur doit l'avoir faufilé avec les enragés les plus déterminés... » L'impératrice, ayant lu cette lettre, s'indigna et commanda à Alexandre Serguiévitch de rapatrier immédiatement son fils, mais seul, sans son précepteur. Le père obéit, sauf à cacher à Romme l'exclusion dont il était l'objet : « J'ai opposé, lui écrivit-il, aux bruits qui ont couru, au mécontentement général, ma confiance en votre honnêteté... Mais... l'orage a enfin éclaté... Je suis obligé de rappeler mon fils, de le priver d'un gouverneur respectable... Recevez les assurances de mes regrets, de ma plus vive reconnaissance et de mon plus tendre attachement... »

Paul Otcher se défendit, il écrivit à son père pour lui témoigner combien il admirait la Révolution, tout en ajoutant qu'il la croyait impraticable dans son pays. Dans une autre lettre, adressée à Démichel, il fit l'apologie de Romme, qu'il jugeait calomnié et dont il se déclarait solidaire : « On croit sans doute qu'on me fera changer d'opinion, comme une girouette tourne quand le vent change, mais la girouette s'est fixée sur son pivot ; le vent la fera plutôt casser que de la faire tourner. Mes opinions dans ce moment sont établies sur des principes

de justice, de raison, de sentiments qui ne s'effaceront pas aisément de mon âme. » Il qualifiait sa souveraine de « femme ambitieuse », s'exprimait en termes amers sur la magistrature et la diplomatie de son pays et se disait prêt à embrasser une profession pour « gagner sa vie ».

Quelques semaines après, il suivait sur la route de Russie son parent Novosiltsov, envoyé par son père pour le ramener ; il partait protestant de sa fidélité inébranlable à ses nouveaux principes, après avoir fait à Romme des adieux profondément tristes de part et d'autre. Il s'étaient promis de s'écrire par l'entremise d'un Strasbourgeois chargé de faire passer les lettres et les réponses. Combien de temps dura cette correspondance ? Il ne nous est parvenu que trois lettres de Popo et deux de Romme. Les premières sont du lendemain de la séparation et datées de Metz et de Strasbourg ; elles paraissent avoir été suivies d'une troisième au commencement de 1792. De son côté, Romme prolongea ses adieux par une sorte de testament pédagogique, daté du 9 décembre 1790. Là, point de déclamations politiques inspirées par les circonstances, mais une série de conseils pratiques à suivre dans la carrière nouvelle où le jeune homme va entrer, sur les études à faire, la conduite à suivre, l'utilité de la retraite, de la méditation, du travail. Montrez-vous tout de suite, lui dit-il, « l'ami de votre patrie et naturalisez-vous-y autant qu'il vous sera possible... Je m'en rapporte, ajoute-t-il en terminant, à votre discrétion pour m'écrire... Le plus grand de mes tourments sera désormais d'ignorer votre destinée. »

Une seule fois depuis, Paul Otcher répondit à cette invitation discrète. Romme, en le remerciant (14 mars 1792), répliqua par des expressions toujours affectueuses, mais sans l'interroger sur sa nouvelle condition et en se taisant sur lui-même. Il avait reçu de Saint-Pétersbourg un dernier témoignage de gratitude, dix mille livres, qu'il refusa, puis trente, qu'il garda. Le stoïcien avait fait place au politicien et ne résista pas à la surenchère.

Muni de ce viatique, il se jeta dans la fournaise, d'où il sortit par une mort volontaire, à la suite d'une condamnation dont ses propres amis lui avaient infligé l'humiliation. En devançant de quelques heures le moment de sa fin, il échappa

à la guillotine. Son corps fut conduit secrètement au cimetière. De là une légende née on ne sait où, d'après laquelle il aurait réussi à se réfugier en Russie. Mme d'Harville, sa première protectrice, écrit à Paul Stroganov, le 17 vendémiaire an IV, pour savoir si elle est fondée sur quelque fait réel ; mais le destinataire, relégué alors par ordre impérial dans une bourgade près de Moscou, n'a point dû y répondre. On s'étonnera aujourd'hui de penser que Romme, montagnard obscur, a fait travailler après sa mort l'imagination de ses contemporains, tout comme Alexandre Ier de Russie et le captif de Sainte-Hélène, transportés après leur mort, l'un en Sibérie, l'autre en Amérique, par des âmes exaltées, ingénument fidèles à leur mémoire.

Au moment où il voyait ainsi reparaître devant lui l'ombre de son gouverneur, Paul Alexandrovitch n'avait guère plus de vingt ans à vivre, mais de bonne heure il devint, à huis clos, un homme d'Etat. Il fut le premier confident des desseins réformateurs d'Alexandre et l'âme du fameux Comité secret de 1801. Peut-être en avait-il provoqué la formation et, en tout cas, il en rédigea les procès-verbaux. Ses vues sur l'émancipation des paysans, les mesures philantropiques qu'il fit adopter plus tard comme adjoint au Ministère de l'Intérieur, font présumer qu'il avait gardé dans un coin de sa pensée les sentiments égalitaires et humanitaires dont son maître avait tâché de le pénétrer. Mais il ne paraît jamais avoir songé à lui en attribuer l'honneur, comme faisait Alexandre à l'égard de son précepteur Laharpe. De plus en plus il se laissa reprendre par son rôle héréditaire de serviteur des tsars. Successivement diplomate, soldat, général, il redevint contre la France napoléonienne un vrai Russe. Il était présent à Borodino et à Leipzig, et reparut dans notre pays à la tête d'un corps d'armée. La mort de son fils, tué à Craonne, le dispensa de revenir à Paris et de repasser sur les traces de Paul Otcher. Quand il mourut, à quarante-quatre ans, les souvenirs de son passage dans la capitale de la Révolution ne pouvaient lui apparaître que comme un épisode importun de sa jeunesse. Désormais détaché de son ancien maître, se rappelait-il au moins les idées et les aspirations qu'il avait partagées avec lui, puis portées et présentées dans les conseils de

son souverain ? En tout cas, le grand-duc Nicolas a payé à la mémoire de Romme ce que la Russie peut devoir indirectement à cet étranger, en enchâssant sa vie dans celle du comte Stroganov et en donnant généreusement à ce farouche ennemi des rois un petit-neveu d'Alexandre Ier pour biographe.

LÉONCE PINGAUD.

UNE
MAISON DE MONTFERRAND

On vient de détruire, à Montferrand, une maison des plus intéressantes. Elle était située au n° 3 de la rue du Languedoc, faisant angle entre celle-ci et la petite rue du Languedoc. Par sa cour et un passage pratiqué sous une aile en retour, elle communiquait avec l'ancienne maison Gaschier, qui sort au n° 20 de la rue de la Fontaine.

Le rez-de-chaussée se composait de deux pièces, une servait de dépôt à un limonadier et l'autre d'écurie. Dans cette dernière, qui donnait sur la rue, était une grande cheminée du XVI^e^ siècle aux moulures fortement accusées. On entrait dans la cour par un passage couvert sous lequel, d'un côté, étaient des peintures à la détrempe du XVIII^e^ siècle, représentant un cortège de carrosses à un ou deux chevaux; puis au bout, à droite et en arrière, deux individus, au bonnet pointu rappelant beaucoup la coiffure des troupes autrichiennes, étaient assis de chaque côté d'un arbre devant une table et semblaient jouer. Sur le devant, se tenait un grand personnage vêtu de rouge, sorte de suisse, coiffé d'un tricorne, la poitrine barrée d'un baudrier et tenant une hallebarde de la main droite.

Le tout était mal dessiné, sans proportion et avec beaucoup de raideur. L'enduit, mal préparé, présentait de nombreuses aspérités et les couleurs employées étaient grossières.

En face, l'enduit était meilleur, plus fin, bien apprêté, mais la peinture était de deux époques bien marquées. D'abord, sur le devant, la tête recouverte d'un voile, le buste d'une femme qui semblait assise (on apercevait le dossier de son siège). A côté d'elle étaient posés sur une table un livre et une tête de mort. Ce sont les attributs de sainte Magdeleine. Mais celle-ci est généralement représentée les cheveux défaits, à genoux et non assise dans un fauteuil. Quoi qu'il en soit, cette peinture était bonne, la figure fine et tous les accessoires bien dessinés. Par son faire, elle semblait accuser le XIV^e^ siècle comme date.

En arrière était une montagne sur laquelle poussaient des arbres assez mal faits ; sur la gauche, une croix portant son christ était renversée, tirée par de nombreux liens; de l'autre côté, comme cachée dans un vallon, une autre croix restait debout.

Ces dernières peintures, que je n'essaierai pas d'expliquer plus que les premières, semblent être leurs contemporaines ; ce sont les mêmes couleurs employées, surtout des ocres, et le même mauvais dessin, sans aucune idée des proportions ni de la perspective.

Si, de là, entrant dans la cour, on montait au premier étage, on arrivait dans une grande salle qui surmontait les deux premières. C'est de cette dernière dont je voudrais perpétuer le souvenir.

C'était une grande pièce oblongue, de 18 mètres sur 7 mètres de large, éclairée par cinq fenêtres, disposées deux au nord, sur la rue du Languedoc, deux à l'ouest, sur la petite rue du Languedoc, une troisième à cet aspect avait été aveuglée, et une au midi. Ces baies étaient rectangulaires (Pl. I), ouvertes sous un cintre surbaissé et coupées en deux parties égales par un meneau vertical, monolithe fait d'une pierre sans moulure et à section carrée. Dans le parement en appareil de leurs embrasures se voyaient encore les trous ayant servi à arrêter les barres de fermeture et les rainures qui en permettaient le jeu. Ces embrasures étaient, de plus, meublées de chaque côté de petites banquettes réservées dans la maçonnerie, recouvertes d'une dalle dont la tranche était ornée d'une doucine ; moulure qui, se profilant verticalement sur les pieds droits des banquettes, se retournait à angle droit au sol des embrasures pour

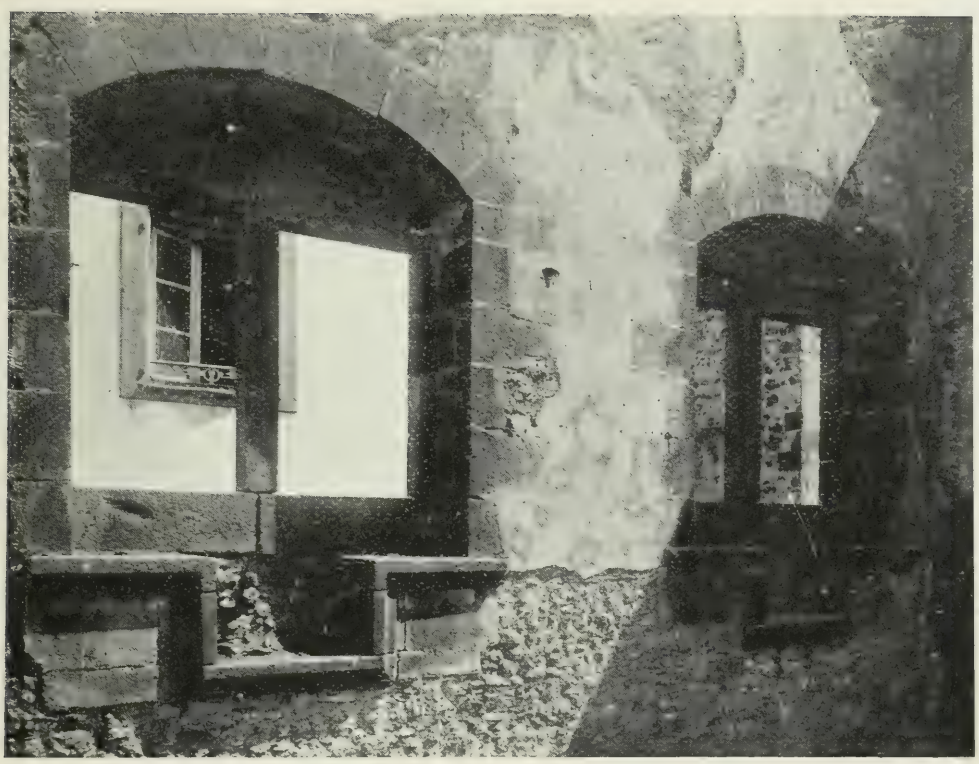

Fenêtres de la Salle

former une petite corniche sur le parement du mur, à 0^m 50 au-dessus du plancher de la salle.

Cinquante centimètres entre le sol de ces embrasures et le plancher paraît exagéré ; cependant ce dernier était bien à son niveau primitif. Le montant encore en place d'une cheminée en pierre maçonnée dans le mur méridional (Pl. II), ne laissait aucun doute sur ce point. Quand je l'ai vue, de cette cheminée il ne restait plus qu'un seul pied droit, orné d'une fine colonnette, portant un chapiteau décoré de feuillages quadrilobés se retournant en crochet à l'angle. Sa base était formée d'une scotie très prononcée séparant deux tores superposés, dont l'inférieur, beaucoup plus important, s'écrasait sur le socle. Celui-ci reposait sur le plancher. Ce dernier ne pouvait donc avoir été plus haut, car, dans ce cas, il aurait coupé le montant de la cheminée.

Cette salle n'était cependant pas toute du même niveau. Elle était divisée en deux parties inégales par une marche de 15 centimètres. La partie surélevée, celle située au sud et qui comprenait la cheminée, était la plus petite et n'occupait guère qu'un tiers de la surface. Dans cette partie s'ouvrait, à l'est, une porte en tiers-point, percée sous un arc surbaissé et donnant dans le vide. Evidemment, dans le principe, de l'extérieur, on devait pouvoir accéder à cette porte autrement que par une échelle, mais il m'a été impossible de trouver trace d'escalier ou de pont.

Cette pièce, bien datée du XIII^e siècle par sa cheminée et ses fenêtres, déjà intéressante par son antiquité et sa disposition avec estrade, l'était encore plus par sa décoration. Ses murs étaient revêtus de peintures héraldiques (Pl. III). Sur un fond blanc très uni étaient figurés, à mi-hauteur, une série de blasons disposés d'une manière assez amusante. A chacun d'eux, un animal unique servait de tenant, la tête dans un heaume sommé d'un cimier. Au col, par deux lanières, était appendu, volant au vent, au-dessus de l'échine, un écu, ou plutôt une targe portant des armoiries. Vu le mouvement de la targe, celles-ci se trouvaient renversées.

Ces peintures, faites à la détrempe, avaient eu fort à souffrir ; elles étaient éraflées, écaillées ; par endroits même, non seulement l'enduit, mais le crépis était tombé, entraînant avec lui

toute trace de dessin. Les couleurs, pâlies, avaient fortement passé. C'étaient des teintes plates, sans ombres et simplement cerclées de gros traits noirs. Les animaux étaient un peu raides dans leurs poses et leurs pattes trop fortes, mais leur maintien général ne manquait pas d'allure ; ils avaient du caractère et une certaine noblesse.

L'époque de leur facture était assez clairement indiquée par la forme du heaume. C'était le casque de la fin du XIV^e^ siècle ou du commencement du XV^e^. Bureau de la Rivière, chambellan du roi, Jean d'Aunoy, également chambellan, Jacques de Montmorency, etc., timbraient leurs écus d'un tout semblable dans leurs sceaux de 1367, 1394 et 1408 (1). Cette date, commencement du XV^e^ siècle, nous est confirmée par la forme même des écus présentant une échancrure pour le passage de la lance. A ce moment, pour les sceaux, on abandonne le type traditionnel, un triangle à deux côtés égaux, légèrement convexes (2), pour se livrer *à la fantaisie de l'artiste ou plutôt au goût du possesseur*, et l'écu devient la targe, ainsi que nous le voyons sur le sceau de Louis d'Orléans en 1485 (3).

La manière de présenter ces armes au spectateur n'est pas aussi singulière que cela semble tout d'abord. Le support unique a été connu de tout temps et l'écu appendu au col de son tenant n'est pas chose insolite. En 1294, les armes de Jean fils de Humbert I^er^, dauphin du Viennois, sont suspendues au col d'un griffon (4). C'est au cou d'un lion que Jean de Rodemack, en 1398, demande de porter son écu (5) ; et c'est encore au cou d'un lion unique que Jean IV d'Alençon, 1408, et Guillaume de Dommartin, 1425, suspendent leur blason (6).

Quant à la particularité des supports ayant la tête dans le heaume, ce n'est pas non plus chose inconnue en héraldique. Philippe le Hardi, 1270-1285, donne à ses armes pour supports deux lions assis, la queue passée entre les jambes et la tête dans

(1) Demay : *Le Costume au moyen âge d'après les sceaux*, p. 218, 226 et 220, fig. 269, 278 et 271.
(2) Demay : *Le Costume au moyen âge d'après les sceaux*, p. 142.
(3) — — — p. 144, fig. 125.
(4) — — — p. 210.
(5) — — — p. 211, fig. 262.
(6) — — — p. 211.

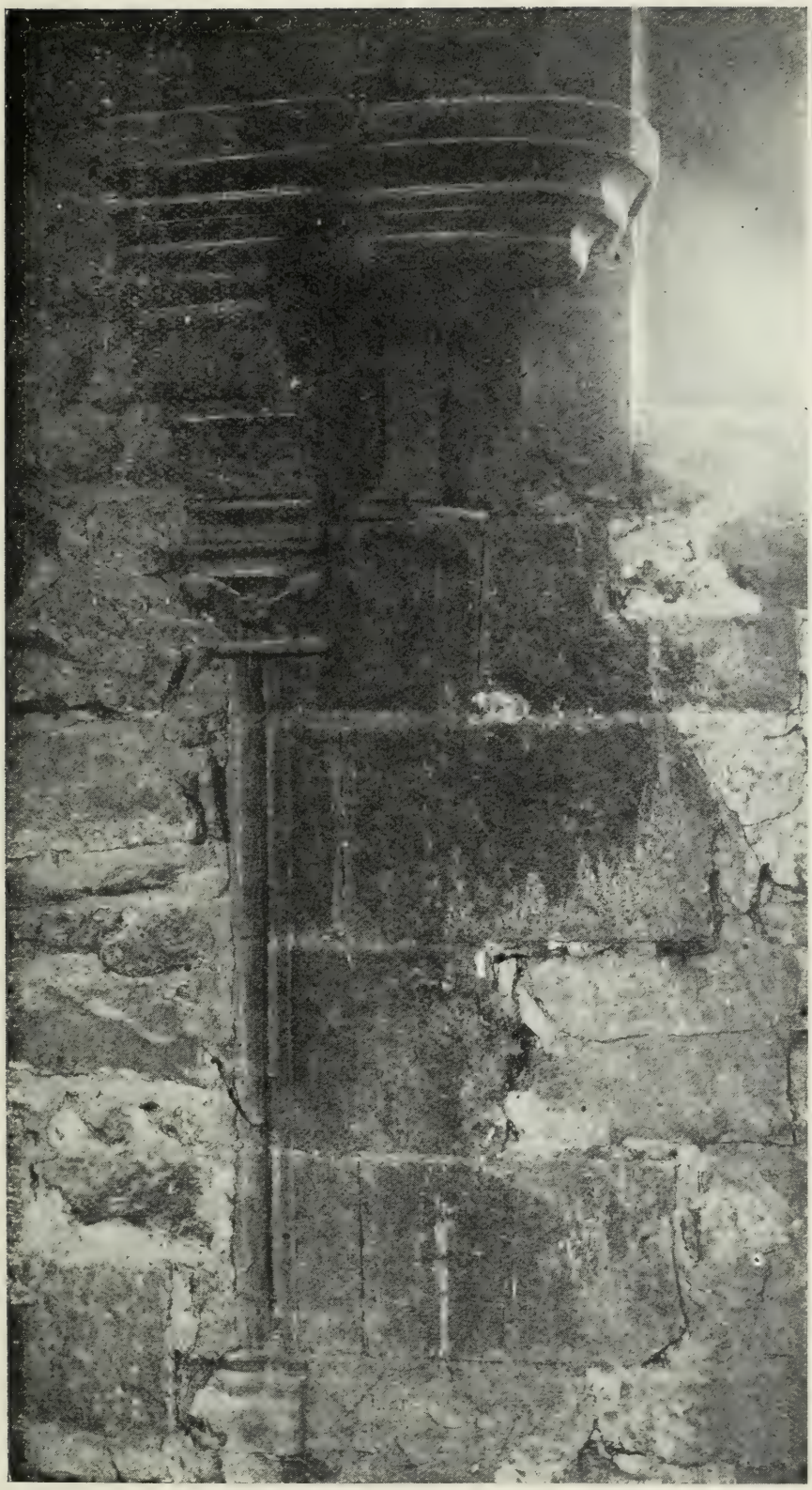

Montant de la Cheminée

le heaume (1) ; « Jean duc de Berry, en 1393, fait tenir son écu par un cygne coiffé d'un heaume » (2) ; « c'est un lion heaumé qui porte à son cou l'écu de Jean de Rodemack en 1398, de Jean IV, comte d'Alençon, en 1408, de Guillaume Dommartin, en 1425 » (3). Les armes de la maison de Foix, puissamment possessionnée dans la Haute-Auvergne, étaient portées par un dragon ayant la tête dans un heaume surmonté, comme cimier, d'une tête de vache entre un vol banneret (4).

Ces cimiers, faits d'une tête d'animal rappelant souvent les tenants, sont communs. Guillaume, bâtard de Brezé, avait comme support de ses armes deux lions, et comme cimier un lion naissant (5) ; le terrible Barbe-Bleue, Gilles, sire de Rais, dont l'horrible légende a charmé notre enfance, faisait porter son écu par deux cygnes et le cimait d'un col de cygne, 1430 (6). A côté de ces cimiers, rappelant les supports ou des pièces de l'écu, d'autres avaient été choisis on ne sait trop pourquoi. Ainsi Bureau de la Rivière, dont j'ai déjà cité le sceau, avait comme cimier deux oreilles d'âne reliées par une bande aux armes de l'écu (7) ; Jacques de Montmorency cimait son écu d'une tête de chien, 1408 (8) ; Robert de Fiennes, connétable de France, 1358, Guillaume de Soulage, 1393, etc., portaient une tête de cerf comme cimier (9), et parmi nos compatriotes, les Bosredon, famille bien auvergnate, avaient aussi une tête de cerf pour cimier (10) ; Blain-Loup, seigneur de Beauvoir, sénéchal d'Auvergne en 1427, cimait son écu d'un col de loup (11).

Sur le mur oriental, en commençant au midi, était d'abord

(1) Pierre Palliot : *La vraie et parfaite science des armoiries ou l'Indice armorial*, p. 199, fig. 8.

(2) Demay : *Le Costume au moyen âge d'après les sceaux*, p. 210.

(3) — — — p. 211.

(4) Pierre Palliot : *La vraie et parfaite science des armoiries, ou l'Indice armorial*, p. 646.

(5) Collection de sceaux et cachets de M. Emmanuel du Ranquet.

(6) Lecoy de la Marche : *Les sceaux*, p. 57, fig. 14.

(7) Demay : *Le Costume au moyen âge d'après les sceaux*, p. 218, fig. 269.

(8) — — — p. 220, fig. 271.

(9) — — — au mot cerf, p. 220.

(10) Demay : *Inventaire des sceaux de la collection Clairambault*, t. I, p. 135, n° 1275.

(11) Sceau dont la matrice est dans la collection de M. Tardif de Rochefort.

un lion assis de gueules. Son heaume, sommé d'un bourrelet de gentilhomme, était surmonté, pour cimier, d'une belle tête de lion de couleur grise. L'écu attaché à son col portait un lion grimpant. Le champ semblait d'azur et le lion d'argent. Je ne sais, au juste, à qui appartenaient ces armes. Les lions d'argent sur fond d'azur sont communs en armoiries. Cependant, sans tirer aucune conclusion, je constate qu'à Montferrand, nous avons à cette époque, fin XIV^e^ siècle, une famille de Gannat, étrangère il est vrai, mais qui a joué un certain rôle dans cette localité et qui portait ces armes : d'azur au lion grimpant d'argent. P. de Gannat était consul de Montferrand en 1352 (1) et Amblard de Gannat l'était en 1355 (2). Ne serait-ce pas un membre de cette famille, qui, bienfaiteur de la confrérie à qui appartenait cette salle, aurait vu ses armes peintes par reconnaissance sur ces murs ?

La targe suivante était portée par un lévrier d'argent, le cimier du casque dans lequel était engagée sa tête, était une belle tête de cerf de sable parfaitement conservée. Le bourrelet de gentilhomme était remplacé par une couronne de fleurs, sorte de marguerites. L'écu se lisait : de gueules (?) au chevron d'argent accompagné de trois roses de même posées 2 et 1. Nous trouvons en Auvergne deux familles importantes qui portaient ces armes à ce moment-là : les de Marcenac ou Marcenat et les de Moreau. Je ne vois pas trop ce que seraient venus faire les de Moreau à Montferrand. Quant aux de Marcenac, ils avaient des relations avec Montferrand. Beto de Marcenac était de la suite du duc de Berry, seigneur de cette ville, et au moment de la guerre des Anglais, son nom est plusieurs fois mentionné dans les archives de Montferrand (3), et plus tard, en 1450, nous en trouvons un autre, Georges de Marcenac, vassal de Vodable (4). C'était donc bien une famille du pays. Et alors, ne pourrait-on pas se poser la même question que tout à l'heure pour les de Gannat ?

(1 et 2) Teilhard de Chardin : *Inventaire sommaire des Archives communales avant 1790, ville de Clermont-Ferrand, fonds de Montferrand*, t. I, p. 376, col. 1, et p. 378, col. 1.

(3) Teilhard de Chardin : *Inventaire sommaire des Archives communales avant 1790, ville de Clermont-Ferrand, fonds de Montferrand*, t. I, p. 396, col. 1.

(4) Bouillet : *Nobiliaire d'Auvergne*, t. IV, p. 38.

PEINTURES MURALES

Puis était un loup de couleur grise. Le heaume qui recouvrait sa tête avait un jour en forme de T sur le devant et était cimé, au-dessus du bourrelet de gentilhomme, d'une tête de loup d'argent. Celle-ci tenait à sa gueule un petit bélier, avec une fleur de lis sur la tête. L'écu qui volait au-dessus de l'échine du tenant portait d'argent à un chevron de gueules (?) accompagné de trois molettes de sable posées 2 et 1. Je ne sais absolument pas à qui pouvaient appartenir ces armes, je n'ai aucune indication à ce sujet.

Venait ensuite un lévrier mi-partie, l'arrière-train de gueules et l'avant-main d'argent. Le cimier que supportait le heaume avait disparu totalement. Celui-ci était ajouré à sa base et sur le devant d'un T comme le précédent. Quant aux armes dessinées sur l'écu, elles étaient très effacées; cependant, il m'a semblé distinguer un coupé de... sur lequel on voyait dans la partie supérieure comme le montant d'une croix, et, sur la ligne du coupé, la naissance de la traverse, et, à dextre, le petit crochet terminal d'un bras de croix d'argent revenant sur le sommet de la partie inférieure. A cette époque, nous avions justement un gentilhomme auvergnat de la suite de Jean de Berry et un de ses favoris, Imbaud de Peschin, qui portait comme armes : coupé d'argent et d'azur à la croix ancrée de gueules sur l'argent et d'argent sur l'azur. Il ne me paraît pas douteux que nous ayons eu là les armes de ce gentilhomme.

Au-dessus de la porte par laquelle on accédait à cette salle, était un grand cerf de gueules, dressé sur ses pattes de derrière et présentant sa tête presque de face. Entre ses bois était un objet dont je n'ai pu distinguer la nature.

En retour, sur le mur nord, était d'abord un écu de gueules à la tour d'argent maçonnée de sable, mais du cimier, du casque et du support, il n'y avait plus trace. Cette tour ne pourrait-elle pas être celle des de Tourzel ? Les de Tourzel, qui portaient au XVIII^e^ siècle : de gueules à la tour d'argent maçonnée de sable et accompagnée de six fleurs de lis, trois à dextre et trois à senestre (1), n'avaient aucune fleur de lis dans

(1) Bouillet : *Nobiliaire d'Auvergne*, t. VI, p. 396 et 397.

leurs armes au XIV^e^ siècle. Pour s'en convaincre, on n'a qu'à se reporter à la collection des sceaux de Clairambault. Nous y trouvons deux sceaux d'Assailly de Tourzel de 1387 (1) et un de Maurinot de Tourzel, 1386 (2), où la tour figure seule sans fleurs de lis. Or, Maurinot de Tourzel était le favori de Jean de France, duc de Berry, auquel Montferrand était donné en apanage en 1360. Maurinot était un très puissant seigneur possessionné un peu dans toute l'Auvergne et très influent auprès du duc de Berry. Sa protection devait être très recherchée. Ne pourrait-il pas avoir été un des bienfaiteurs d'une confrérie qui, en remerciement, aurait représenté ses armes dans sa salle ?

Après l'écu à la tour, en venait un au gonfanon de sable sur champ d'argent. De gonfanon de sable, je n'en trouve pas un seul en Auvergne ; aussi je me demande si le peintre ne se serait pas trompé de couleur ou si de gueules n'aurait pas pu tourner au noir, et si l'or du champ, s'écaillant et disparaissant, n'aurait pas pu nous laisser un fond blanc ; en un mot, si nous n'aurions pas eu là les armes des comtes d'Auvergne, armes que portait Jean de Berry comme comte d'Auvergne par sa femme Jeanne d'Auvergne ? Le tenant et le cimier n'existaient plus.

Entre les deux fenêtres du nord était un grand aigle à deux têtes, ayant probablement porté un écu sur son ventre ; mais, de ce dernier, on ne voyait plus que la place. L'aigle lui-même avait été coupé en deux par un étage. Ne serait-ce pas l'aigle porteur de l'écu de l'ordre de Saint-Antoine ? Une commanderie de cet ordre existait à Montferrand, dans un autre quartier. Cet ordre, lui aussi, ne pourrait-il pas avoir été bienfaiteur de la confrérie propriétaire de cette salle ?

Puis, plus de trace de peintures jusqu'au milieu du mur occidental. Là, se distinguait un saint Christophe. Portant l'Enfant-Dieu sur son épaule et s'appuyant fortement sur une grosse perche, le saint traversait un torrent dont les eaux étaient assez mal figurées par des lignes plus ou moins ondulées.

(1 et 2) Demay : *Inventaire des sceaux de la collection Clairambault*, t. II, p. 256, n^os^ 9027 et 9028, et p. 257, n^o^ 9029.

Saint Christophe, dont tout le monde connaît la légende, était, au moyen âge, en grande faveur et invoqué en beaucoup d'occasions. Aux XIV^e^ et XV^e^ siècles, il était reçu que de voir saint Christophe le matin était une garantie contre tout accident fâcheux durant toute la journée, et surtout un préservatif assuré contre tout danger de mort subite (1). On disait alors communément, en parlant de saint Christophe :

Qui te mane vident, nocturno tempore rident.

Et sous une vieille estampe représentant ce saint, et qui longtemps a passé pour le monument xylographique le plus ancien, on lisait :

Christophori faciem die quacumque videris
Illa nemque die morte mala non morieris.

Voir saint Christophe était une véritable assurance-vie, cela préservait de tout fâcheux accident. Aussi répétait-on couramment :

Christophorum videas, postea tutus eas.

Et voilà pourquoi ce saint avait été pris pour patron des voyageurs et qu'encore les automobilistes de nos jours portent sur eux une médaille à son effigie. Voilà pourquoi chacun voulait avoir son saint Christophe chez soi, afin de le voir dès le matin, avant de sortir de sa maison. Il ne faut donc pas nous étonner de le trouver figuré dans une salle qui, forcément, devait être une salle commune, une salle de réunion. Saint Christophe protégerait tous ceux qui s'y réuniraient.

Cette salle ne semble pas, en effet, avoir été une salle ordinaire d'une maison particulière. Ses dimensions s'y opposent, à moins que l'on ne suppose qu'elle ait été une salle seigneuriale. Mais les salles seigneuriales étaient réservées au seul seigneur du lieu et étaient toujours comprises dans sa résidence. Or, à Montferrand, les seigneurs étaient les comtes d'Auvergne ou leurs successeurs, dont la résidence dans cette ville était le château ; et l'emplacement de celui-ci nous est bien connu, il était situé de l'autre côté de la ville. De plus, la salle seigneu-

(1) Le P. Cahier : *Caractéristiques des Saints*, t. II, p. 446.

riale n'avait pas ces dispositions. Nulle part nous ne la trouvons avec une estrade qui aurait été gênante pour les fêtes qu'on devait y donner. Nous ne pouvons non plus en faire la salle capitulaire d'un des nombreux couvents qui ont existé à Montferrand. La situation de ceux-ci nous est connue et nous n'en avions aucun dans ce quartier de la Vacherie.

Cependant cette estrade, ces dimensions, ses nombreux jours, tout indique que cette pièce avait été disposée pour être un lieu de réunion. Mais à quel corps constitué, à quelle confrérie pouvait-elle servir ?

Les pièces d'archives nous indiquent clairement où était la salle du bailliage, où était celle de l'auditoire, et par elles nous savons pertinemment que ce ne pouvait être cette salle. D'un autre côté, par les archives aussi nous savons qu'à Montferrand existait une confrérie du Saint-Esprit possédant une maison avec une salle assez vaste, puisque ce fut dans celle-ci que siégèrent les Grands Jours de 1520 (1) et les Etats Provinciaux de 1529 (2). Nous savons encore par les mêmes archives que la Ville n'ayant pas de maison commune, c'était dans cette salle du Saint-Esprit que se réunissaient les consuls pour délibérer. Mais malheureusement les titres sont muets sur son emplacement que nous ignorons absolument. Ne pourrait-on pas croire que la salle qu'on vient de démolir, était précisément cette salle de la Confrérie du Saint-Esprit, qui fut le berceau de la vie municipale à Montferrand, et l'abrita longtemps dans ses murs sur lesquels étaient peintes les armes des bienfaiteurs de la confrérie, naturellement les principaux personnages de la ville ? Ce n'est qu'une simple hypothèse, mais une hypothèse plausible jusqu'à ce qu'on ait identifié l'emplacement de la maison du Saint-Esprit.

Quoi qu'il en soit, cette salle était curieuse, intéressante, non seulement par l'époque de sa construction et sa disposition, mais surtout par sa décoration héraldique. Il est curieux d'avoir retrouvé dans cette salle, quelle qu'elle soit, les blasons des favoris du duc de Berry, accompagnant celui du maître, de

(1 et 2) Teilhard de Chardin : *Inventaire sommaire des Archives communales avant 1790. Ville de Clermont-Ferrand, fonds de Montferrand*, t. 1, p. 83, col. 1, et p. 500, col. 2.

ce prince amateur, si grand protecteur des arts, que toute une école a pris son nom. Et ces peintures n'auraient-elles pas été l'œuvre ignorée d'un de ces maîtres qui ont gravité autour de lui ? Une initiale B, à peine tracée en noir au-dessous du loup portant l'écu au chevron, accompagné de trois molettes, était-elle une signature ? Nous aurait-elle aidé à lever l'anonymat ? La démolition de cette salle est d'autant plus regrettable que maintenant, à moins d'un hasard qu'il est impossible de prévoir, cette question restera à jamais insoluble. Aussi je suis heureux de pouvoir en conserver le souvenir et je tiens à remercier ici le doyen de notre Faculté des Lettres, M. Desdevises du Dezert, de m'en avoir si gracieusement offert l'occasion.

H. DE RANQUET.

Notes sur les Architectes de la Cathédrale de Clermont

On connaissait jusqu'ici deux des architectes qui dirigèrent les travaux à la cathédrale de Clermont, Jean Deschamps et Pierre de Cébazat. En voici un troisième, Pierre Deschamps, qui doit, sans contestation, prendre place à côté de ceux-là.

Mais avant de citer le texte où se rencontre son nom, il semble à propos de reviser ce qu'on a écrit du premier Deschamps. Est-il vrai qu'il soit picard ? qu'il ait posé les fondements de N.-D. de Clermont en 1248 ? qu'il soit mort en 1280 ? et qu'enfin l'on ait retrouvé sa tombe devant l'une des portes de cette église ?

Toutes ces assertions, dont il serait oiseux de rechercher les auteurs responsables, semblent avoir pris force de chose jugée (1). Il s'en faut cependant que toutes soient également bien fondées et sur des documents irrécusables.

(1) V. Abbé Ph. Gobillot. La cathédrale de Clermont, dans Bull. hist. et scient. de l'Auvergne, année 1907, page 260.

Jean DESCHAMPS

Deux écrivains clermontois des XVII^e^ et XVIII^e^ siècles, tous deux chanoines de la cathédrale, ont parlé de ce maître d'œuvre.

Dufraisse, le premier, ayant à prouver que N.-D. de Clermont n'a pas été construite au temps du pape Urbain II, invoque « l'épitaphe, qui est dans la chapelle où l'on met les » reliques et les ornements de l'église cathédrale, lequel fut » extrait et tiré, il y a environ deux cents ans, de la pierre » qui couvre le tombeau où l'architecte fut enterré avec sa » femme et ses enfans, sur laquelle ces paroles suivantes se » lisent :

« Memoria sit quod magister Johannes de Campis incepit hanc eccle-» siam anno Domini millesimo ducentesimo quadragesimo octavo, qui jacet » cum Maria, uxore sua, et liberi eorum in tumulo inciso ante valvas » beatæ Mariæ Gratiæ.

» Hæc memoria fuit extracta de quodam lapide qui est intra dictum » tumulum scripto literis in plumbo gaforatis anno Domini millesimo » quadringentesimo (1). »

Le second est Pierre Audigier. Il reproduit aussi l'inscription qu'on vient de lire. Elle était conservée, dit-il, dans le lieu où l'on garde les ornements.

C'est bien la chapelle visée par Dufraisse, au nord de l'église où se trouve la sacristie du chapitre (2).

Remarquons que Dufraisse ni Audigier n'ont vu de leurs yeux le tombeau des Deschamps. La légende qu'ils transcrivent n'est pas celle d'une pierre tombale ; c'est une inscription commémorative gravée en l'année 1400. Nous n'avons pas, il est vrai, de raisons de croire que le lapicide du XV^e^ siècle ait mal lu le texte primitif ; mais il n'est pas sans intérêt de préciser qu'on n'a après tout qu'un document de seconde main.

(1) Dufraisse. Origine des églises de France, pages 504 et 505.

(2) P. Audigier. Histoire manuscrite de Clermont. Bibliothèque Nationale, ms. fr. 11485, pages 112, 113.

Ce tombeau était, on n'en saurait douter, devant le portail nord de la cathédrale. (Ante valvas beatæ Mariæ Gratiæ : c'est le terme consacré pour désigner ce portail dans tous les textes du moyen âge.) On a cru l'avoir retrouvé, il y a quelques années (1), lors de la réfection exécutée par E. Mallay au palier de ce portail. Mais si l'on parcourt la note du Dr Dourif, qui résume les découvertes faites au cours des fouilles, on voit que rien n'autorise à identifier la tombe banale qui fut exhumée là avec celle du célèbre architecte (2). Des ossements d'un sujet très jeune, pas une pierre, pas une inscription, deux monnaies du XIVe siècle, dont on ne saurait tirer aucune indication, voilà tout ce qu'on apporte à l'appui d'une conjecture, qui n'a rien d'invraisemblable sans doute, mais qui aurait tout de même besoin de base plus solide. D'autres sépultures, on le sait, furent concédées au même endroit ; d'autre part, le texte de Dufraisse semble bien indiquer que la pierre de J. Deschamps fut laissée dans le caveau funéraire. En attendant qu'un hasard heureux la ramène au jour, il n'y a aucun compte à tenir de ce qui a été dit à ce sujet.

Non plus de la date, 1280, à laquelle on a placé la mort du premier architecte de la cathédrale. Elle n'est pas dans l'inscription commémorative. Aucun de ceux qui l'ont donnée les uns après les autres n'ont produit un texte, une raison, un fait quelconque pour étayer une assertion qu'on peut dire en conséquence entièrement gratuite (3).

Ainsi les sources authentiques ne permettent d'affirmer que ceci : la cathédrale a été commencée en 1248, sur les plans

(1) V. Bull. hist. et scient. de l'Auvergne, année 1883, page 86.

(2) Dr Dourif. Le tombeau de Jean Deschamps dans : Mémoires de l'Acad. des Sciences, Belles-Lettres et Arts de Clermont-Ferrand, année 1883, page 96.

On peut imaginer la dalle funéraire de J. Deschamps, analogue à celle de H. Libergier, architecte de Saint-Nicaise de Reims, avec l'effigie du maître tenant une petite église dans sa main. V. H. Stein. Les architectes des cathédrales gothiques, page 72.

(3) J'inclinerais assez à reconnaître l'architecte de la cathédrale dans ce « magister Johannes de Campis », qui figure, en 1287, parmi les témoins du serment prêté aux chanoines de Clermont par les sergents de Jean Perusse, bailli de cette ville (Archives départementales du Puy-de-Dôme, fonds du Chap. cathédral, arm. 2, sac A, c 1).

de J. Deschamps, qui fut enseveli, à une date inconnue, sous le portail de N.-D. de Grâce.

Etait-il là dans le pays de ses pères ou dans une terre d'adoption ? L'Auvergne aimerait sans doute à le revendiquer pour l'un de ses fils. Le peut-elle sans manquer aux vraisemblances ?

Personne ne semble avoir encore osé le soutenir. Les uns l'ont fait venir du Nord, d'autres du Rouergue ; tous ont prétendu voir en lui un étranger à la province.

« L'architecte de N.-D. de Clermont, écrit L. Gonse, nous » est connu, c'est un nommé J. Deschamps, dont l'origine » picarde est nettement attestée par les caractères du monu- » ment (1). »

On le voit, M. Gonse n'émet là qu'une simple hypothèse. Il est certain que l'architecte, d'où qu'il vînt, a appliqué ici les procédés supérieurement mis en œuvre à Amiens. Mais un maître auvergnat, de cette école qui venait d'élever les admirables églises du Port et de Saint-Nectaire, a pu se mettre à l'école des architectes du Nord et essayer d'introduire chez lui ces méthodes fécondes dont il devait, certes, comprendre la valeur. On peut même plaider que, la formule des grandes églises gothiques étant fixée après Amiens, nul mieux qu'un auvergnat ne pouvait l'appliquer avec cette sobriété, qui reste juste en deçà de la pauvreté et de la sécheresse. N'était-ce pas là, en effet, au dire des meilleurs juges et notamment de Viollet-le-Duc, une des caractéristiques de l'école romane d'Auvergne que la sincérité et la réserve dans l'emploi des moyens d'expression.

Est-il possible d'aller plus loin et de fournir un commencement de preuve ? Peut-être. A défaut d'état civil formel, il est intéressant de noter que le nom de Deschamps n'est pas rare en Auvergne et cela dès le milieu du XIII^e^ siècle. A cette époque l'architecte de la Cathédrale, en le supposant étranger, n'aurait pas eu le temps encore d'y faire souche. Voici quelques mentions glanées çà et là dans les seules archives départementales du Puy-de-Dôme :

En 1259, G. Solatz vend à la luminerie de l'abbaye de Saint-

(1) L. Gonse. L'Art gothique, p. 233.

Alyre de Clermont des cens à percevoir sur une terre sise au terroir de Melhares « juxta terram heredum G. de Campis ». — Arch. départ. du Puy-de-Dôme. Fonds de l'abb. de Saint-Alyre, cote 441.

En 1265, « Petrus de Campis » vend au chapitre de la cathédrale un cens à percevoir sur des terres à La Chalmete et à La Balmete (dans la Limagne d'Auvergne). Son frère, Bonnet Deschamps, approuve la vente. — Mêmes arch. Chapitre cathédral, arm. 17, sac F, cote 66.

En 1272, Guillaume et Pierre Deschamps vendent au profit de la luminerie de la cathédrale des cens qu'ils possèdent en la paroisse de Beauregard-Vendon, « in territorio de La » Guarda de Chatas ». — Mêmes arch. Chap. cathédral, arm. 10, sac K, cote 5.

Inutile de donner des exemples postérieurs, qui n'auraient aucune force probante (1).

Je dois rappeler enfin qu'on attribue à Jean Deschamps deux autres édifices contemporains de la cathédrale de Clermont, la cathédrale de Narbonne et la chapelle des Cordeliers à Clermont (aujourd'hui les Archives départementales). Cette dernière attribution est tout à fait choquante, je me réserve de le démontrer ailleurs. Quant à la première, elle n'a rien de déraisonnable ; c'est Viollet-le-Duc qui, le premier, a signalé les ressemblances entre les cathédrales de Narbonne et de Clermont ; il en a conclu qu'elles pouvaient être l'œuvre d'un même maître. Mais il ne faudrait pas transformer en vérité démontrée une conjecture simplement vraisemblable.

P. DESCHAMPS

C'est aussi dans une pièce conservée aux archives du département qu'on peut relever le nom de Pierre Deschamps. En voici l'analyse :

Géraud Burghas, chorier de la cathédrale de Clermont,

(1) M. A. Tardieu cite, dans son histoire de Clermont (tome I, page 219), un J. Deschamps, official de cette ville en 1304. On possède plusieurs actes émanés de cet official. Nulle part, ni dans la suscription, ni sur le scel, ne paraît le nom de Deschamps.

échange contre certaines livraisons que lui abandonne Etienne de Mercœur, seigneur de Nébouzat, « *quoddam hospitium... » situm in civitate Claromontensi, in parochia beate Marie » Portus, in carreria vocata del Belregart, juxta ipsam car- » reriam, ab una parte, et hospitium heredum domini Petri » Girardi quod quondam fuit magistri Petri de Campis, » quondam magistri edificii Claromontensis, ab alia parte, et » murum dicte civitatis Clarom., ab alia parte, et hospitium » Johannis Chaneti ab alia parte* ». 3 août 1357. — Fonds du Chap. cathédral, arm. 7, sac D, cote 8 (1).

Ce Pierre était-il fils de Jean ? Tout invite à le supposer. Les dates conviennent. Il était mort en 1357, peut-être même en 1344, date à laquelle Pierre de Cébazat était déjà maître d'œuvre de la cathédrale. Jean Deschamps vivait sans doute encore en 1287. Donc aucune impossibilité.

D'autre part, on sait que les architectes gothiques eurent souvent leurs fils pour successeurs. A Amiens, on voit Thomas et Renaud de Cormont ; à Rouen, Alexandre et Colin de Berneval (2).

Peut on distinguer à la cathédrale de Clermont la part des deux Deschamps ? Il faudrait pour cela connaître plus exactement les dates de leur activité. On peut dire seulement que l'œuvre, admirablement commencée par le chœur, fut continuée avec moins de soin. Elle reste une et le vaisseau intérieur saisit par l'harmonie de l'ensemble. Mais dans les détails d'exécution, les spécialistes relèvent plus d'une défaillance (3).

La rue Beauregard, où se trouvait la maison de P. Deschamps, se composait, au moyen âge, de deux parties, l'une orientée du Nord au Sud, l'autre de l'Ouest à l'Est. C'est dans ce dernier tronçon qu'était l'hôtel en question, adossé au mur de la ville. Quelques vieux bâtiments y résistent

(1) Il n'est pas impossible cependant, il faut bien le dire, que le notaire, rédacteur de l'acte, ait fait erreur sur le nom de P. Deschamps.

(2) V. les autres noms cités par C. Enlart. Manuel d'Archéologie française. Tome I, page 64, note.

(3) Mallay père. Classification des églises du diocèse de Clermont, dans : Mémoires de l'Acad. des Sciences, Belles-Lettres et Arts de Clermont-Ferrand, année 1870, page 622.

encore aux injures du temps. Aucun ne paraît remonter au XIVe siècle (1).

Pierre DE CÉBAZAT

Pour celui-ci, impossible de ne pas voir en lui un homme du terroir.

Le regretté Maurice Faucon, qui l'a découvert, n'a pas hésité. Lorsqu'il lut, dans les registres caméraux des papes d'Avignon, des années 1344 à 1346, les articles relatifs à « P. de Sabazaco, magister ecclesie Clar. », il ne douta pas qu'il s'agissait là de la cathédrale de Clermont. Il reconnut aussi dans Sabazacum le village de Cébazat, gros bourg à quelques kilomètres de Clermont (2).

Pour savoir quelque chose de plus sur ce vieux maître Auvergnat, il était tout indiqué d'interroger les archives du Puy-de-Dôme. Voici ce qu'on y peut recueillir : Un P. de Cébazat figure dans un document de 1260 environ (Chap. du Port. Terrier Dogue, fol. 14 verso). Une famille noble de ce nom habitait à Clermont et aux environs, du XIIIe au XVe siècle. De cette famille on connaît G. de Cébazat, doyen de Clermont, qui testa en 1263 et choisit sa sépulture dans la cathédrale « juxta altare Sancti Johannis in edificio novo ». (Chap. cath., arm. 11, sac P, cote 9). Il avait un frère Eldin, qualifié d'écuyer. On connaît aussi Raoul de Cébazat, écuyer, décédé avant 1695. Il est incertain si Pierre, l'architecte, appartient à cette maison. En tout cas, pour refuser de l'y rattacher, on ne peut alléguer l'humilité de sa condition, la profession d'architecte étant alors en haute estime.

M. Faucon a essayé, en se fondant sur les variantes de style, de distinguer à la cathédrale de Clermont les parties qu'on peut revendiquer à l'actif de P. de Cébazat. Il lui attribue : une grande partie de la nef et des chapelles qui s'ouvrent

(1) M. Boudet. Le quartier et les rues des Notaires, dans : *Revue d'Auvergne*, année 1889, page 417.

(2) M. Faucon. Notice sur la construction de l'église de La Chaise-Dieu. Paris, 1904, pages 17 et 18.

sur les collatéraux, la façade méridionale du transept, sauf la rose, enfin la rose du transept nord. Ces attributions peuvent se soutenir. Toutefois il faudra désormais faire une part à P. Deschamps, dans les travaux exécutés dans la première moitié du XIVe siècle.

On possède, il est vrai, un document relatif à cette campagne du XIVe siècle. C'est le compte rendu, pour l'année 1334, par G. Albanel, « procurator edificii ». (Arch. départ. du Puy-de-Dôme. Chap. cath., arm. 18, sac B, cote 25.) Le maître d'œuvre y reçoit une pension annuelle de 7 liv. argent et de 4 setiers de froment. Mais il n'est pas nommé. Etait-ce P. Deschamps ? Etait-ce déjà P. de Cébazat ? Impossible de rien affirmer.

Confrérie d'Architectes à Clermont en l'Année 1301

Il existait à Clermont, en ces temps-là, une association d'architectes ou maîtres maçons (on sait que le mot *lathomus* convient aux uns et aux autres), qu'aucun auteur n'avait encore signalée. Voici quelques passages de l'acte où elle est nommée :

« Nos Thomas Velhagleyza, Durandus Acgerii, Durandus Pelliparii et » Johannes Rustis, bajuli confratrie que denuo incepta est per latomos » civitatis et suburbii Claromontis, notum facimus quod. Ger. Chols, civis » Claromontensis, dum in rebus humanis agebat, sponte, scienter et pro- » vide donasset eidem confratrie beate Marie medietatem pro indiviso » hospicii quod idem Ger. inhabitabat tempore mortis sui, quod hospi- » cium situm est in parochia Sancti Stephani Claromontensis. »

Suivent des conventions conclues entre les parties ; puis l'acte se termine ainsi :

« Ad hoec vero obligavimus nomine quo supra eidem Ger. et suis omnia » bona dicte confratrie, mobilia et inmobilia, ubicunque sint et quecunque. » In quorum fidem et testimonium premissorum sigillum proprium dicte » confratrie presentibus litteris duximus apponendum. Datum die martis » ante festum beati Laurencii, anno Domini M° CCC° primo. »

(*Arch. départ. du Puy-de-Dôme. Saint-Alyre, cote 319.*)

Ainsi la confrérie était récente, elle comprenait à la fois la ville et les faubourgs, elle avait un scel et possédait déjà quelques ressources qu'elle pouvait donner en gage. On aimerait à en savoir davantage, à connaître les noms des confrères et les statuts ; on regrette que le scel dont les bailes avaient authentiqué l'acte soit perdu.

Quoi qu'il en soit, ce sont quatre noms nouveaux à inscrire au répertoire des architectes clermontois. Qu'étaient-ils ? Des réactionnaires qui continuaient, en plein épanouissement gothique, à poursuivre l'idéal périmé ? Le nom de Thomas Vieilléglise sonne bien comme un sobriquet et fort suggestif. Etaient-ils au contraire des novateurs ? Ou simplement de souples et ingénieux artistes qui pliaient peu à peu le goût traditionnel aux modes d'ailleurs ? Peut-être un jour aura-t-on preuve qu'on doit à l'un d'eux quelqu'un des édifices qui s'élevèrent alors, l'église de Montferrand ou la chapelle des Cordeliers de Clermont.

Nous avons été curieux, pour terminer cette note, de dresser une liste des architectes de Clermont vers cette date. Voici ceux que nous avons rencontrés de 1250 à 1350 environ :

Dans le compte, cité plus haut, de G. Albanel, figurent Jean et Bonnet Do, Jean Blays de Saunat, W. Conort, Jean Pelaoilha. Ce sont des conducteurs de travaux, architectes en sous-ordre ou maîtres maçons ; la différence entre les uns et les autres n'était pas aussi tranchée alors qu'elle l'est aujourd'hui. Ils sont qualifiés de « conductores edificio, conductores penes edificium ».

Ajoutons qu'on ne peut les confondre avec les administrateurs délégués du chapitre, comme G. Albanel et G. Nohel. Les titres de « procurator, custos, receptor », que ceux-ci portent dans les actes, les mettent bien nettement à part de ceux qui prennent une part effective aux travaux.

D'ailleurs la profession de quelques-uns est formellement indiquée. W. Conort est dit « Lo Masso ». Jean Blays est inscrit parmi les censitaires de la cathédrale, en 1351 ; « Johannes de Blay, dit Brando, lathomus, parochianus beate Marie Portus Clar. » (Chap. cath. Terrier de La Forest, fol. 11.) »

Nous avons trouvé encore dans divers documents : « Johan-

nes Bertrand lo Masso. Geraldus Galterii, lathomus. Jac. Ravelli, Guilhot Rey, Jean Supplizi, lathomi (1). »

Resterait à connaître les travaux exécutés par ces artisans, dont quelques-uns furent peut-être de véritables artistes. Il n'en faut pas désespérer. Tous les documents de ce temps reculé n'ont pas été déchiffrés encore.

G. ROUCHON.

(1) Nous ne donnons pas ici les références qui allongeraient cet article outre mesure, on les trouvera dans un Dictionnaire des artistes d'Auvergne, en préparation.

Sur quelques Difficultés de l'Étymologie des Noms propres

Les progrès de la linguistique au cours du dernier siècle ont singulièrement transformé les conditions de l'étymologie en général, et en particulier de l'étymologie des noms propres.

Dès que le vocabulaire de quelque langue étrangère leur devenait familier, nos pères y cherchaient l'origine des mots de leur propre langue ; et ils s'amusaient d'un rapprochement inattendu entre tel mot français et un mot hébreu, grec ou bas-breton. Comme les possibilités de combinaisons phoniques ne sont pas illimitées, on a des chances de rencontrer, dans des langues d'ailleurs très différentes, des groupes de syllabes analogues, sinon même tout à fait identiques. Il est donc facile, et tentant, d'imaginer une étymologie d'après une ressemblance extérieure plus ou moins vague. Au temps passé, les érudits et les amateurs n'y manquaient pas ; ils ne se laissaient guère rebuter par les difficultés d'ordre sémantique et se préoccupaient moins encore de chercher une relation historique entre les mots qu'ils rapprochaient. Une

connaissance plus précise et par suite une appréciation plus exacte de l'évolution linguistique nous gardent aujourd'hui de leurs extravagances. L'étymologiste n'est plus un homme d'esprit à imagination fantaisiste ou un magicien doué de divination ; c'est un modeste historien qui constate des faits et borne son ambition à poursuivre l'étude des mots au cours des âges, aussi haut du moins que les documents lui permettent de remonter. Dire que *père* vient de *patrem*, cela veut dire simplement que *père* est la forme prise en français moderne par le latin *patrem :* il s'agit d'un seul et même mot, mais à deux moments de son histoire. Si un changement de sens est intervenu, comme dans le cas du latin *senior, seniorem* « plus vieux », représenté aujourd'hui en français à la fois par *sire, sieur* et *seigneur*, ce n'est pas l'autorité personnelle de l'étymologiste qui en garantit l'exactitude, mais bien le témoignage de l'histoire, qui nous enseigne à quelle époque, sur quel domaine et comment le sens du mot a évolué. Que dire des mots d'emprunt, qui abondent dans tous les vocabulaires ? Mots savants transcrits du grec ou du latin, mots techniques importés d'un dialecte étranger, tous sont identifiés par l'histoire, qui seule peut définir l'origine, la raison d'être et la voie de l'emprunt. Là où la lumière de l'histoire fait défaut, ce qui n'est que trop fréquent, l'étymologie n'est pas possible, et toute la fertilité d'une imagination ingénieuse, qui ne saurait prévaloir contre un fait, ne saurait davantage suppléer à l'absence de fait.

Les faits servant à établir l'étymologie d'un mot peuvent se ramener à trois catégories, qui correspondent aux trois aspects de chaque mot : le son, la forme, le sens. Le premier passe avec raison pour être prépondérant ; c'est en effet celui dont les modifications sont réglées par les lois les plus sûres et les mieux connues. Les lois phonétiques agissent sans que le sujet parlant en ait conscience, et toujours de même dans les mêmes conditions. C'est là pour l'évolution des sons une garantie de stabilité et de régularité que ne saurait offrir au même degré l'évolution des formes ou des sens. Mais si importante que soit la phonétique, elle n'en est pas moins solidaire de la morphologie et de la sémantique, qui lui prêtent un appui précieux. Un mot dont la formation est peu claire

ou la signification mal connue ne saurait, cela est évident, comporter d'étymologie sûre. Et comme tout cela est une question de mesure, on admettra que plus un mot a une formation transparente et mieux la signification en est établie, plus l'étymologie en a de chances d'être connue avec exactitude. C'est pour cela qu'un nom commun, un adjectif, un verbe, dont le sens et la forme sont généralement bien définis, se prêtent en principe à l'étymologie. Ces mots offrent en outre cet avantage à l'étymologiste qu'ils appartiennent à des familles plus ou moins nombreuses, qu'ils ont des dérivés et des composés, qu'ils se présentent avec une parenté bien vivante. De même qu'une loi phonétique, morphologique ou sémantique n'est pas faite pour un cas particulier et ne saurait être appuyée d'un exemple unique, de même une étymologie n'a de valeur que si elle s'applique à un groupe ou à une famille de mots. Il n'y a guère d'étymologie possible pour un mot mort et isolé.

Ces conditions sont particulièrement défavorables à l'étymologie des noms propres. Remarquons d'abord à ce propos qu'il convient d'élargir la notion ordinaire de nom propre, et d'y faire entrer bon nombre de noms communs. Si le nom propre n'est qu'une étiquette, qu'on accolle à un individu ou à un objet pour les distinguer des autres, il faut considérer comme noms propres les noms techniques d'instruments ou de métiers, aussi bien que les noms d'animaux ou de plantes. Tel instrument est un *burin* ou une *rénette*, tel oiseau un *écoufle* ou un *émérillon*, tel arbre un *épicéa* ou un *amélanchier*, comme tel monsieur est un *Dupont* ou un *Durand* ; tous se définissent par un certain nombre de caractères extérieurs, que les dictionnaires peuvent bien s'ingénier à rendre au moyen de mots, mais qui ne sont guère saisissables, à quiconque ne les a jamais vus, que par une reproduction plastique, photographie ou moulage. Dans la langue de tous les arts et de tous les métiers, il y a ainsi nombre de termes qui ont juste la valeur d'un nom propre, au moins pour ceux qui ne pratiquent pas le métier ou l'art en question. Car pour les professionnels et les techniciens eux-mêmes, l'objet et par suite le mot peuvent prendre une valeur plus compréhensive et plus large. C'est ce qui est arrivé aux noms d'animaux

domestiques dans la langue courante : *chien*, *chat* sont des noms communs parce que chacun met sous ces noms une foule d'images, d'idées, de sentiments et que ces mots sont devenus riches de représentations variées ; aussi prêtent-ils à de nombreuses métaphores. *Ecoufle* au contraire et *épicéa* sont vraiment des noms propres, pour ceux du moins qui ne sont ni oiseleurs ni forestiers.

En tout cas, les mots de ce genre se comportent dans la langue absolument comme des noms propres. Les uns et les autres se présentent à l'étymologiste dans des conditions identiques. Si on les examine au triple point de vue indiqué plus haut, on constate de notables différences avec ce que présentent les noms communs. C'est au point de vue phonétique qu'ils se soutiennent le mieux : dans les phonèmes qui les composent, noms propres et noms communs offrent à peu près la même garantie, et en fait on peut utiliser les noms propres pour établir la phonétique d'une langue à un moment donné. La phonétique gauloise, par exemple, est assez bien connue et fournit à la phonétique générale des langues celtiques des points de comparaison précieux. On ignore, on ignorera toujours sans doute l'étymologie des noms de peuples *Aedui*, *Segusiavi* ou *Nitiobriges* ; ce qui n'empêche que ces mots suffisent à établir l'existence en gaulois d'une diphtongue *ae*, et d'occlusives sonores (*d*, *g*) ou sourdes (*t*) intervocaliques, etc. Mais on verra plus loin que lorsqu'il s'agit de faire l'histoire des sons, le témoignage des noms propres ne doit être utilisé qu'avec réserve, car ils présentent souvent sous des influences analogiques des résultats irréguliers et inattendus. Leur utilisation au point de vue morphologique exige plus de prudence encore, et pour la même raison. Toutefois, lorsqu'on observe dans les noms propres d'une langue le retour fréquent d'un même procédé de composition, d'un même élément suffixal ou de dérivation — comme c'est le cas assez souvent en gaulois, — on peut dans une certaine mesure tirer parti de ces faits pour tenter de reconstituer le système morphologique de la langue. Mais tout cela ne mène pas loin quand on n'a pas de noms communs à sa disposition pour apprécier la portée de ces faits morphologiques. Ce qui fait la faiblesse irrémédiable du nom propre, c'est qu'il est dépourvu de toute

signification, et qu'en outre il est par définition un mot isolé.

Les deux choses d'ailleurs vont ensemble, et l'on peut indifféremment établir que le nom propre est dépourvu de sens parce qu'il est isolé, ou réciproquement. Ce monsieur s'appelle *Lebrun*, cette ville *Neufchâteau*. Au moment où nous prononçons ces mots. les éléments communs (brun, neuf, château) du nom propre n'apparaissent pas à l'esprit ; il faut un effort de réflexion, si léger soit-il, pour les y retrouver. Et cela est naturellement plus vrai encore de *Brunot* ou de *Neuville*, plus encore surtout de *Lesueur* ou de *Canteleu*, qu'on ne peut interpréter qu'en appelant la science à son aide. Nous apprenons par cœur ces noms propres, mais nous ne les incorporons point à notre système linguistique ; ils demeurent en marge, isolés. Quand nous en ajoutons un nouveau à notre connaissance, c'est un poids mort dont nous chargeons notre mémoire ; la réflexion n'intervient, accidentellement, que pour fournir un secours mnémonique. Aussi sont-ce les noms propres qui disparaissent les premiers, lorsqu'on commence à perdre la mémoire, ainsi du reste que les noms techniques d'objets concrets, de plantes et d'animaux ; tous les psychologues ont observé le fait.

Etant isolés et dépourvus de sens, les noms propres demeurent sans défense, plus exposés que tout autre aux altérations que la fantaisie, l'ignorance, ou — ce qui est parfois pire — la science du sujet parlant peut provoquer, à tous les méfaits en un mot de l'étymologie populaire. C'est un tort de croire que l'étymologie populaire se règle sur le sens ; elle se produit bien au contraire d'après la forme. Une syllabe en appelle une autre à la pensée ; celle-ci appartient à un suffixe répandu, à un mot caractéristique, et voilà, sans que le sens intervienne, le mot tout entier transformé. Rien de plus fréquent que ces altérations qui résultent d'associations de sons et non d'associations d'idées. On nomme *chantepleure* une sorte d'entonnoir, qui n'a évidemment pas plus à faire avec les pleurs qu'avec le chant ; une forme plus ancienne du mot est *chattepeleuse*, bien que l'objet ne rappelle en rien la femelle du chat. Ces deux désignations résultent certainement d'une transformation par jeux de syllabes d'un primitif d'ail-

leurs inconnu, qu'il faut laisser chercher aux romanistes. Dans les noms propres de villes, les altérations de ce genre abondent : un *St-Pey-de-Vaux*, près Bordeaux (Sanctus Petrus de Vallibus), est prononcé comme *St-Pied-de-Veau* : par un détestable calembour tout à fait analogue, *Pas de l'Encié* (c'est-à-dire « du défilé ») s'est transformé en *Pas-des-Lanciers*, et *St-André-le-Gâ* (c'est-à-dire « le Gué »), en *St-André-le-Gaz*, bien que le village soit bien antérieur à l'invention du gaz d'éclairage, et ne lui doive rien, que ce *z* postiche. On pourrait multiplier les exemples : c'est *l'Yvrande* qui devient *la Délivrande* pour s'adapter à l'existence d'une Notre-Dame et à la création d'un pèlerinage ; c'est *Sidremun* (Vienne) qui devient *St-Dremont* et ajoute un nouveau saint au calendrier. L'ancien nom des *Cenomani* est représenté aujourd'hui par *Le Mans* et celui de *Lovelautrum* par *Vollore* (Puy-de-Dôme), avec perte de la syllabe initiale, tandis qu'une *l* adventice s'est ajoutée à *Lorouer* (Sarthe) qui vient de *Oratorium*, comme les nombreux *Oradour*, *Oroir*, *Ozoir*, *Ouzouer*, *Auzouer*. Le latin *quadruvium* a donné en français *Carrouge*, que la carte de l'Etat-Major écrit le plus souvent *Cas Rouge* ou *le Cas Rouge*. De l'italien *Milano*, les Allemands ont fait *Mailand*, et le gaulois *Vindodurum* est devenu le nom actuel de *Winterthur*.

Dans tous les exemples qui précèdent, l'exacte succession des formes étant garantie par des documents, l'histoire du mot se laisse établir sans peine. Mais c'est là une exception. La plupart des noms propres, quand ils ne sont pas formés de simples noms communs, aisément identifiables, sont à peu près rebelles à toute étymologie. Les purs linguistes ne verront d'ailleurs à cette situation aucun inconvénient, ou s'en consoleront aisément ; car l'intérêt qu'ils peuvent trouver à l'étymologie d'un nom propre est à peu près nul. On a vu plus haut que les noms propres pouvaient contribuer comme les noms communs à l'établissement d'une phonétique ou d'une morphologie ; mais à une condition : c'est qu'ils présentent l'application des mêmes règles que les noms communs. Là où ils sont aberrants, le linguiste n'a qu'à constater la divergence, et à passer outre. Il existe des villages dénommés *St-Saturnin* dans bien des régions de la France, où

jamais un latin *Saturninus* n'aurait donné régulièrement *Saturnin*. Par suite, prendre la répartition géographique des formes *Saturnin*, *Sernin*, *Sorlin*, etc., comme base d'une étude phonétique sur l'évolution en français d'un type latin *Saturninus* serait une entreprise décevante et contraire à toute méthode. Il serait aisé de montrer également qu'au point de vue de la forme les actions analogiques qui atteignent sans cesse les noms propres n'en rendent l'utilisation possible que lorsqu'ils peuvent rentrer dans les catégories faites pour les noms communs. Ce qui revient à dire que les noms propres ne sont guère utiles au linguiste.

Le seront-ils davantage à l'historien ? On serait tenté de le croire en voyant le parti qu'ont tiré tant d'historiens de l'onomastique pour échafauder des théories sur les migrations des peuples. Mais le nom propre n'aurait de valeur qu'à condition de signifier quelque chose ; ce qui n'est pas le cas. Chacun connaît un *Leblond* qui est brun et réciproquement un *Lebrun* qui est blond ; il y a des *Neufchâteau* qui remontent au début du moyen âge et des *Vieilleville* d'aspect tout moderne. C'est que le mot porte sa date, ou bien que, mal compris, il a été appliqué à un autre individu, comme une étiquette qu'on change de bouteille. Les migrations des noms sont fréquentes dans la toponomastique. Dans la liste des localités françaises, dont le nom paraît remonter à *Uxellodunum*, « forteresse élevée », il en est qui se trouvent situées dans la plaine, à des endroits bas; c'est le nom qui s'est déplacé. Il faudrait au moins qu'à l'époque où le nom a été donné, il eût été plein de signification et appliqué correctement à son objet. Mais quelle garantie peut-on avoir en pareille matière ? La date de la création du nom est, sauf des cas exceptionnels, toujours inconnue, et trop souvent le nom n'est qu'un sobriquet par antiphrase, quand par hasard il n'a pas été donné à tort, sans considération du sens. « Ce Monsieur Loyal porte un air bien déloyal », exactement comme le *pingouin*, dont le nom signifie « tête blanche » en breton, est un oiseau à tête noire. Et qui dira pourquoi la fantaisie d'un parrain a choisi tel vocable pour baptiser telle personne, tel lieu, tel objet ? Du moins pourrait-on croire que la forme du mot, à défaut du sens, fût capable d'en révéler l'origine : les

noms gaulois présentent souvent certains éléments de formation qui les caractérisent, par exemple un second terme *-dunum*, *-durum* ou *-magus*. L'existence d'un nom de ce genre dans un pays quelconque semblerait y attester la présence de Gaulois. Cette conclusion même n'est pas inattaquable : elle est juste naturellement quand elle se vérifie par de nombreux exemples, et ainsi nous pouvons affirmer qu'il y a eu des Gaulois en Gaule. Mais qu'un nom de forme gauloise se trouve par hasard attesté isolément dans une région éloignée, si l'histoire ne nous y enseigne pas par ailleurs la présence de Gaulois, nous ne pouvons jamais savoir si le nom n'y aurait pas été apporté plus tard par d'autres peuples. Le gotique a emprunté au gaulois le mot technique d'art militaire *kelikn* qui traduit le grec πύργος et désigne une sorte de construction défensive : le mot aurait pu se maintenir dans le gotique de Crimée, y figurer même dans la toponomastique, sans qu'il y ait jamais eu en Crimée de Gaulois. On aboutit ainsi à cette conclusion que l'historien n'est vraiment en droit d'utiliser que des noms propres qui ne peuvent rien lui apprendre : *Uxellodunum* et *Rigomagus* sont certainement gaulois, mais qu'apprennent-ils à l'historien ? Ce dernier n'a même pas le droit de les traduire pour en tirer un renseignement, ou du moins de chercher à réaliser la traduction purement grammaticale que lui fournissent les linguistes. A plus forte raison doit-il se garder d'accepter une traduction que la linguistique n'autorise pas. Il fut un temps, dont nous ne sommes même pas encore très éloignés, où l'on expliquait nombre de noms de fleuves, de peuples, de personnes, par des mots se rapportant à l'idée d'un mouvement : tel fleuve était « celui qui court », telle rivière « celle qui marche » ! Ou bien, plus simplement encore, on ne trouvait dans l'onomastique fluviale que des termes qui signifiaient « eau » ! Il est si aisé de choisir dans le trousseau des racines indo-européennes deux ou trois clefs qui ouvrent toutes les portes. Les linguistes, devenus plus scrupuleux, se gardent aujourd'hui de le faire ; il convient aux historiens de les imiter. L'étymologie en général est une science d'une utilité incontestable, mais qui exige une méthode très sûre et une critique très exercée. Quant à l'étymologie des noms propres, c'est

un exercice auquel on ne doit se livrer qu'avec une extrême prudence : s'il a pour objet de satisfaire la curiosité, il n'est que puéril et vain ; mais s'il est destiné à appuyer une hypothèse historique, il est souvent inefficace et toujours dangereux.

J. VENDRYES.

L'Aveugle dans la Société Moderne

Conférence faite à Paris, le 2 Mai 1910

à l'ouverture du Congrès pour l'amélioration du sort des Aveugles

---

Mesdames, Messieurs,

Bien des fois déjà on m'a demandé de parler des aveugles, de dire la place qu'ils ont conquise et qu'on leur a faite dans la société moderne. Jamais pourtant, je vous le déclare en toute sincérité, la tâche ne m'a paru si facile, si agréable qu'aujourd'hui. Cette fois, en effet (cas, hélas ! exceptionnel), je n'ai pas à initier un public ignorant de ce qu'est l'aveugle, inexpérimenté de tout ce qui le concerne, pour qui chaque détail de la vie de l'aveugle est une révélation, presque un prodige. Je me sens entouré d'aveugles qui expérimentent chaque jour personnellement ce que peut un homme privé de la vue, qui le témoignent à tous par chacun de leurs actes ; entouré aussi d'amis des aveugles qui collaborent à leur vie active, et qui viennent leur apporter aujourd'hui encore un précieux témoignage de leur agissante sympathie. Tant d'aveugles, tant de travailleurs accourus de partout pour discuter leurs intérêts et faire valoir leurs droits disent assez quelle part les aveugles prennent désormais à l'activité sociale. Je n'ai pas à démontrer ici, que, jadis oisif, condamné à la misère

et bien souvent à l'immoralité, l'aveugle est désormais un être actif, utile, indépendant. Les faits le disent pour moi, et l'éloquence des faits est plus précise que celle d'aucune parole humaine.

Mais songez un instant, je vous prie, combien eût été singulière, il y a seulement 125 ans, l'idée d'une réunion comme celle-ci. 125 ans, ce n'est pas un long espace de temps, savez-vous. Les parents de nos grands-parents, je pourrais presque dire nos grands-parents eux-mêmes, n'auraient pas pu comprendre ce que pouvait être un congrès d'aveugles. Ils n'auraient pu voir là qu'une dérision, une farce, une farce lugubre, quelque chose comme cette fête foraine qui émut l'âme compatissante de Valentin Haüy et où des aveugles travestis servaient de risée aux passants. Convoquer des aveugles pour qu'ils s'entretinssent de leurs procédés de travail, de leurs intérêts : mais quel travail était donc accessible aux aveugles ? Quels intérêts pouvaient-ils avoir à débattre ? et quelle raison pouvait-on attendre de malheureux qui n'étaient pas capables de la culture la plus élémentaire ? Les aveugles ne pouvaient être que des mendiants et des propres à rien, chacun le savait. Vous nous montrerez, je l'espère, Messieurs, par l'activité que vous allez déployer, combien les temps sont changés et ce que peut un effort humain continué avec amour pendant un siècle !

Mais, Messieurs, si j'attends de vous de traiter mon sujet, de démontrer ce que peut l'aveugle et la place qu'il a prise dans la société, que me reste-t-il à faire ? N'ai-je plus qu'à me croiser les bras et à vous faire grâce de ma conférence ? Je ne le pense pas. Nous sommes entre nous, entre initiés : profitons-en pour modifier légèrement le problème. Je ne vous montrerai pas la place qu'occupe l'aveugle dans la société moderne, mais celle qu'il devrait occuper. Nous ne nous demanderons pas ce que fait l'aveugle aujourd'hui, mais ce qu'il devrait faire, et surtout les obstacles qui l'empêchent de le faire. Je ne vous dirai pas : remarquez que beaucoup d'aveugles rivalisent avec des clairvoyants. Cela, vous le savez. Je vous dirai : puisque des aveugles arrivent à mener une vie active, à s'assurer leur indépendance, à fonder un foyer, comment se fait-il qu'aujourd'hui, après 125 ans d'efforts, un plus grand nombre d'aveugles ne parvienne pas au même résultat ? Quelles sont

les causes qui les retardent, et quel remède y peut-on apporter ? Aujourd'hui, Messieurs, voilà la vraie manière de poser la question. Ne nous flattons pas d'un présent encore si gros de souffrances poignantes ; préparons un avenir meilleur.

L'obstacle principal auquel nous nous heurtons, c'est l'incapacité de nombre d'aveugles. Je sais bien que quelques-uns ne me pardonneront pas la franchise de cette déclaration, mais nous ne sommes pas ici pour nous payer d'illusions, et puis, encore une fois, nous sommes entre nous. Sachons nous placer en face des réalités et ne nous en rien dissimuler, c'est le moyen d'en avoir le meilleur compte. Beaucoup d'aveugles sont incapables d'une activité rémunératrice qui leur conquière une existence indépendante. Entendons-nous bien : un aveugle n'est jamais incapable parce qu'aveugle. La cécité n'engendre pas d'incapacité. Cela, nous tenons à le dire bien haut, et il importe qu'aucune équivoque ne se produise à ce sujet. La cécité s'accompagne souvent de maladies, d'infirmités, qui sont les véritables causes de l'incapacité ; elle se surajoute à elles et se produit à leur faveur. Un vieillard qui perd la vue, bien souvent n'a plus la souplesse voulue pour lire rapidement le Braille et pour se créer une vie d'aveugle. Mais c'est l'âge qui est responsable de cette impuissance beaucoup plus que la cécité. La cécité survient souvent dans les familles déprimées par la tuberculose, l'alcoolisme, les autres grands ennemis de la race humaine. Les malheureux qu'elle surprend ainsi affaiblis ne parviennent bien souvent plus à un développement normal. Pouvons-nous en accuser la cécité ? Tous ceux-là ne sont pas à proprement parler des aveugles ; ce sont des vieillards, des alcooliques, des rachitiques bien plus que des aveugles. A côté des incapables il y a les demi-capables, et l'échelle est ininterrompue de l'aveugle le mieux doué à l'aveugle le plus déshérité. Pour tous ceux-là, l'assistance est nécessaire, l'assistance sans épithète, et nous nous réjouissons de constater que depuis quelques années le gouvernement de la République l'a compris et qu'il est entré largement dans la voie des réformes. Grâce à la loi bienfaisante, à la loi libératrice de 1905 sur l'assistance aux vieillards et aux infirmes, bientôt tout aveugle abandonné, sans appui dans le monde, sans ressources, sans autre espérance que la plus cruelle misère,

aura droit à l'hospitalisation, à la sécurité du lendemain. Grâce à la même loi et au vote généreux que MM. Bouveri et Labrousse ont obtenu l'année dernière des Chambres, dès 1910, tout incapable recevra au minimum un secours de 150 francs. Ces deux résultats peuvent être regardés désormais comme acquis. Un troisième le sera demain, grâce à l'initiative de M. Mirman et à la belle sollicitude qu'il ne cesse de témoigner aux aveugles, et dont vous me permettrez de lui exprimer ici, en votre nom à tous, notre profonde gratitude : les aveugles hospitalisés, qui sont aujourd'hui dispersés dans des maisons nombreuses, isolés, lamentablement repliés sur eux-mêmes, seront bientôt groupés dans des hospices où ils constitueront de grandes familles, trouveront les appareils qui leur sont nécessaires et les conditions d'existence qui conviennent à leur situation, travailleront suivant leurs aptitudes, organiseront leur vie conformément à leurs besoins. Ce sont là, Mesdames et Messieurs, d'inappréciables résultats qui améliorent très notablement la condition de l'aveugle. Réjouissons-nous qu'après tant d'années de stagnation, ils soient enfin réalisés. Il importe qu'un congrès comme celui-ci affirme la solidarité étroite, intime, qui unit les aveugles travailleurs et les aveugles incapables, qu'il applaudisse aux progrès accomplis, et aussi, et surtout, qu'il en appelle et en prépare de nouveaux. Pourtant, malgré cette solidarité qui nous est chère, nous avons ici le devoir de déclarer au public que l'aveugle véritable, l'aveugle proprement dit, n'est pas celui qui vit de l'assistance. L'aveugle qui n'est qu'aveugle, qui seul mérite exactement le nom d'aveugle, est un être qui, sans doute, comme tout être humain et plus que beaucoup d'autres êtres humains, compte sur la bienveillance et sur l'appui de ses semblables ; mais c'est un être qui peut développer pleinement ses facultés morales et intellectuelles ; un être qui peut travailler, qui veut travailler, se rendre utile aux autres, participer à ce vaste échange de services mutuels qu'est la société, un être qui n'est pas et qui ne veut pas être dispensé de la grande loi du travail. C'est de ces aveugles-là, Mesdames et Messieurs, que je désire vous entretenir quelques instants. Trois obstacles principaux, me semble-t-il, se dressent sur leur chemin : l'insuffisance de notre organisation scolaire

spéciale, l'insuffisance du patronage aux travailleurs et le préjugé de la cécité.

Et d'abord, ai-je dit, l'insuffisance de notre organisation scolaire. Pardonnez-moi, cette fois encore j'ai l'intention de dire toute ma pensée. Voilà des êtres qui sont dans un état de flagrante infériorité, qui ont pour s'instruire et pour lutter un sens de moins que les autres, et peut-être le plus précieux des sens. Le plus élémentaire bon sens nous commande de nous occuper d'eux particulièrement, de faire plus pour eux que pour les autres. Eh bien, jusqu'à présent, tout au contraire, l'Etat qui faisait tant pour les autres, qui organisait dans le pays l'enseignement public gratuit et obligatoire, n'a presque rien fait pour eux. J'exagère : l'Etat a adopté l'Institution Nationale, que vous visiterez tous, j'espère, qui est un véritable modèle. Mais l'Institution Nationale ne pouvait pas instruire le dixième des enfants aveugles. L'Etat n'a créé aucune autre école, il n'a pas surveillé les programmes, il n'a pas obligé les parents à faire instruire leurs enfants. Il a méconnu la révolution profonde qui s'accomplissait dans la vie de l'aveugle et qui réclamait son appui.

Le mal n'aurait pas été très grave si l'on en fût resté au point de vue de Valentin Haüy. Valentin Haüy ne se proposait d'enseigner aux aveugles que quelques métiers manuels très faciles. Il y joignait sans doute une certaine culture intellectuelle et musicale ; mais l'enseignement intellectuel restait rudimentaire, et la musique ne devait, dans sa pensée, servir que de distraction. L'essentiel était de faire de bons ouvriers. Le problème de l'instruction des aveugles, dans ces conditions, était très simple. Valentin Haüy faisait travailler l'aveugle surtout pour lui assurer les avantages moraux du travail, le soulagement de son infirmité, la dignité de la vie. Matériellement, le travail ne devait lui apporter qu'une partie de sa subsistance, il ne devait pas lui permettre de se suffire. Heureusement le rêve de Valentin Haüy a été dépassé, et de beaucoup dépassé. Les aveugles se sont révélés susceptibles d'une culture beaucoup plus élevée, beaucoup plus variée que lui-même n'avait osé l'espérer. Surtout, au cours du XIX^e^ siècle, deux professions se sont ouvertes à lui, deux professions qui ont permis à quelques-uns d'entre eux, aux

mieux doués, d'aspirer non seulement à se suffire, mais encore à fonder un foyer, à faire vivre une famille : les professions d'organiste professeur de musique, et d'accordeur. En même temps, l'aveugle Louis Braille imaginait son admirable système d'écriture et de lecture qui facilitait singulièrement l'instruction en tout genre, et qui permettait de tirer parti de ces nouveaux débouchés. De tout cela il est résulté que, le but se faisant plus élevé, la question de l'enseignement pour les aveugles s'est considérablement compliquée.

Il y fallait une réelle compétence, des ressources assez considérables pour organiser l'enseignement musical, de multiples conditions réunies pour faire vivre côte à côte tant d'enseignements divers. C'est dans ces circonstances que se sont fondées, depuis 1840 environ, toutes nos écoles de province. Chacune d'elles prétendant se suffire, elles ont voulu en général tout enseigner, elles ont pris pour modèle l'Institution Nationale, qui, libéralement dotée et soigneusement dirigée par l'Etat, pouvait en effet faire face à tous les besoins. Parmi ces écoles il en est de bonnes, qui ont donné d'excellents résultats, qui ont assuré une vie indépendante à de nombreux aveugles. Je serais fâché que celles-là pussent se sentir blessées par les critiques qui vont suivre. Il en est où le dévouement a suppléé aux ressources manquantes. Dans l'ensemble pourtant, notre enseignement spécial présente un lamentable état d'anarchie. Les enfants ne sont aucunement protégés contre les fantaisies des programmes, ni contre l'incompétence des maîtres. Les maîtres eux-mêmes, lorsqu'ils s'abandonnent, lorsqu'ils se laissent endormir à la routine, ne sont pas sans quelques apparentes excuses : le public, en effet, ignore tout de ce qui concerne les aveugles, toute activité chez l'aveugle l'étonne. Vient-on visiter les écoles ? Quelque défectueuses qu'elles puissent être, on admire ; chacun se déclare émerveillé. Ne leur faudrait-il pas une modestie sans exemple pour n'être pas tentés, eux aussi, de se tenir pour satisfaits ? Le résultat de cet état de choses est que, bien mieux préparée sans doute que la génération précédente, la génération actuelle des aveugles, celle qui monte à la vie active, l'est encore très insuffisamment, et de nombreux échecs doivent s'expliquer par là.

Nous demandons d'abord que l'Etat proclame l'obligation scolaire pour l'aveugle comme pour le clairvoyant ; c'est là un principe qu'il est nécessaire de poser. Mais, surtout, il est une chose que la bienfaisance privée ne peut pas faire, qu'elle n'a aucune autorité pour faire, que nous ne pouvons attendre que de l'Etat : c'est l'organisation générale de notre enseignement. Qu'il fasse dresser les programmes par des personnes compétentes, qu'il les impose à quelques écoles et, qu'en conséquence, il assure à ces écoles des élèves, et par les élèves des ressources nécessaires pour accomplir leur œuvre ; que toutes ne visent plus à donner tous les enseignements à la fois, mais qu'elles se partagent la tâche de manière à pouvoir s'en acquitter ; qu'elles ne soient plus rivales les unes des autres, mais unies dans une même intention et dans un même corps, de manière à ce que chaque aveugle puisse être affecté à l'école qui répond à ses aptitudes. Ce n'est pas ici, bien entendu, le lieu de vous exposer tout un plan de réorganisation ; je ne veux que vous faire sentir l'absolue nécessité d'une réforme. La préparation professionnelle de l'aveugle est, si je puis dire, la base de l'édifice : sans elle nous ne pouvons rien espérer. Demandons donc avant toute autre chose l'organisation de notre enseignement. La Chambre des députés vient de s'occuper de cette question. Les écoles d'aveugles relevaient jusqu'à présent et relèvent encore du Ministère de l'Intérieur ; elle a voté leur rattachement au Ministère de l'Instruction publique. Si l'on s'en tient là, on n'aura rien fait du tout pour les aveugles. Rien est peut-être exagéré : on aura donné satisfaction à un principe logique ; on aura supprimé une anomalie : l'aveugle ne sera plus rangé parmi les anormaux à secourir, mais parmi les enfants à instruire. Mais, Mesdames et Messieurs, qu'est-ce donc que cela ? Nous avons besoin de progrès réels, de progrès nécessaires. Qu'est-ce qu'une satisfaction d'amour-propre auprès des intérêts vitaux dont je vous entretiens ? Dirai-je plus ? Je redoute une fusion trop complète de l'enseignement des aveugles avec l'enseignement des clairvoyants. Il nous faut une pédagogie spéciale, des méthodes particulières, des maîtres à part, des inspecteurs bien au courant de nos procédés et de nos besoins. Si le transfert au Ministère de l'Instruction publique devait avoir

pour conséquence de nous priver de l'organisation spéciale sans laquelle nous ne ferons que des faux pas, il serait un mal incontestable. Nous comptons sur la sollicitude des pouvoirs publics pour nous épargner cette désastreuse conséquence, pour s'entourer d'avis compétents, pour nous donner cette organisation rationnelle de l'enseignement qui sera pour tant d'aveugles l'aube d'une vie meilleure.

Que l'aveugle soit bien instruit de sa profession, l'essentiel sera fait, mais ne croyez pas que tout sera fait. Il faut l'aider encore à triompher des difficultés particulières qui l'attendent : nous avons besoin d'un patronage et d'un patronage sérieusement organisé. L'aveugle a trop d'obstacles particuliers à surmonter, trop de charges spéciales ; ses salaires sont souvent trop réduits, les professions qu'il peut aborder sont trop encombrées pour qu'il suffise de l'abandonner sans appui dans l'existence. Or, notre système de patronage est actuellement très insuffisant. Il faudrait que chaque école fût doublée d'une société de patronage. Un rapport vous sera présenté demain matin sur cette question ; je sais avec quelle rare compétence le problème sera posé devant vous, et cela va me permettre de passer rapidement. Je ne veux que vous soumettre quelques remarques sur l'état actuel de la question. Aujourd'hui une excellente société de patronage, une société qui peut servir de modèle, existe à l'Institution Nationale : c'est la Société dite « de placement et de secours, des anciens élèves de l'Institution ». D'autres écoles, sans aucun doute, s'occupent de leurs anciens élèves, il en est même qui le font avec dévouement et succès ; mais trop souvent le patronage est négligé, ou bien encore il est temporaire : il existe passagèrement, quand un homme de cœur se rencontre pour s'y dévouer ; lui disparu, on ne fait plus rien. Et alors, dans ces conditions, la charge du patronage, pour la France entière, incombe presque exclusivement à la grande œuvre que les aveugles dans le besoin trouvent toujours prête à les aider, à l'Association Valentin Haüy. J'ai dit assez souvent mon admiration pour l'Association Valentin Haüy, pour les bienfaits qu'elle répand à profusion sur le pays tout entier ; je n'ai pas à y revenir. Il faudrait la nommer presque à chaque phrase lorsqu'on parle de l'aveugle dans la société moderne, tant elle

a modifié pour lui les conditions de la vie. J'ai tenu à la mentionner tout spécialement à propos de cette question du patronage aux travailleurs parce que son activité sur ce point est couronnée de succès tout à fait inappréciables. Sa Bibliothèque Braille, en particulier, est une source unique au monde de secours moraux et intellectuels. Elle est imparfaite assurément, elle est en voie de formation, mais, telle qu'elle est, elle présente déjà non seulement une aide morale, mais même une aide matérielle aux travailleurs, qui est pour beaucoup la condition du succès. Mais quelque admirable que soit l'effort de l'Association Valentin Haüy, elle ne peut pas, cela est évident, suffire à une tâche aussi vaste. Elle ne peut pas assurer à chaque travailleur tout l'appui dont il a besoin. Il importe donc que, pour nos musiciens et nos accordeurs, les Sociétés de patronage soient multipliées, et l'on vous dira bientôt, dans le détail, comment il conviendrait de comprendre leur fonctionnement. Leur organisation devra être un corollaire de l'organisation de l'enseignement et la compléter. Pour les ouvriers manuels, la création d'ateliers me semble s'imposer. Là est peut-être la plus grosse lacune de notre assistance : nous n'avons qu'un nombre tout à fait infime d'ateliers et très peu de nos ouvriers peuvent y trouver du travail. La Grande-Bretagne, sur ce point, avec ses cinquante-quatre ateliers, surtout avec ses ateliers de Liverpool et de Glascow, qui sont des établissements très considérables, nous donne d'humiliantes leçons. L'atelier est très désirable, Mesdames et Messieurs, parce que l'ouvrier aveugle est dans une situation terriblement défavorable. Seuls les métiers d'apprentissage facile lui sont accessibles, ceux, par conséquent, où la concurrence est grande et, par suite, où le salaire est bas. Ce salaire minime, déjà insuffisant, est encore réduit, et souvent réduit de moitié, par la lenteur avec laquelle l'aveugle s'acquitte de sa tâche. S'il lui faut, après cela, payer un guide qui le conduise chercher ses commandes et placer ses produits, vous comprenez combien sa situation est précaire. L'atelier le dispenserait du guide, lui fournirait la matière première à meilleur compte, se chargerait de l'écoulement des marchandises; il devrait encore prévenir les chômages, majorer les salaires, au moins indirectement, et, par surcroît, il assurerait à ses aveugles les

joies du travail en commun. Mais vous imaginez sans peine (et l'expérience d'ailleurs le prouve surabondamment), que de tels établissements coûtent cher ; ils supposent en outre une direction commerciale très active. Et voilà pourquoi nous n'avons pas encore d'ateliers chez nous. Mais il est urgent de combler cette lacune. Si l'Association Valentin Haüy n'en a pas encore fondé pour nos brossiers, ce n'est pas qu'elle ne souhaite pas de voir s'élever de tels ateliers ; mais elle a cru devoir d'abord ses ressources et ses efforts aux ouvriers les plus déshérités. Elle a cru devoir d'abord fonder un atelier de sacs en papier, pour ceux qui n'ont pas les aptitudes physiques nécessaires pour exercer la brosserie. Elle a pensé que ceux-là non plus ne devaient pas être privés des avantages moraux du travail. Si personne ne la devance, elle continuera quelque jour son œuvre, en créant des ateliers pour les ouvriers habiles, mais j'espère qu'on ne l'attendra pas et que des bienfaiteurs la préviendront. Actuellement on peut dire, d'une manière générale, que le patronage aux ouvriers aveugles ne s'exerce guère qu'individuellement, et que, efficace pour quelques-uns, il est tout à fait insuffisant pour la grande majorité.

Vous voyez, Mesdames et Messieurs, que cette question du patronage est très lourde. Je ne vous cacherai pas qu'elle m'apparaît comme beaucoup plus délicate que celle de l'enseignement. Une loi sage, un simple décret, pourrait améliorer d'une manière sensible notre organisation scolaire ; ici, au contraire, nous avons besoin d'une masse d'efforts convergeant vers un même but. Demanderons-nous, en effet, à l'Etat d'assumer cette tâche si complexe ? Je ne pense pas qu'il s'en charge jamais. L'assistance aux musiciens et aux accordeurs ne relève évidemment guère de sa compétence. Pour les ouvriers, on pourrait lui demander, on lui demande parfois, de créer des ateliers. Je souhaite qu'il le fasse. Mais l'administration de pareils établissements, si elle était confiée à des fonctionnaires, ne serait-elle pas très onéreuse ? Ne nécessite-t-elle pas des initiatives privées ? Il faut du moins que la bienfaisance privée soit soutenue dans sa tâche et stimulée par l'Etat. Certes, nous ne laisserons pas les pouvoirs publics se désintéresser de ces problèmes. Quels sont donc les obsta-

cles qui, jusqu'à présent, ont découragé les initiatives privées ? Il y en a deux principaux : le manque de ressources, et, beaucoup plus encore, la difficulté d'assurer aux ouvriers un travail régulier. Nous demanderons donc à l'Etat des subventions pour compléter nos ressources, mais surtout nous lui demanderons sa clientèle. L'Etat consomme beaucoup de brosses chaque année. Il lui en faut pour ses armées de terre et de mer, pour ses chemins de fer, pour ses hospices, pour ses prisons, etc. Pourquoi ne réserverait-il pas sa clientèle aux aveugles ? Qu'il le fasse et, du jour au lendemain, nous verrons des Sociétés privées, délivrées de ce souci capital, organiser les ateliers qui sont si nécessaires. On m'assure que sa brosserie ne lui coûterait pas plus cher et que les aveugles se contenteraient des salaires qu'il consent, aujourd'hui, dans les établissements pénitenciers. Dût-il les rétribuer davantage, il y aurait encore économie pour le public. Qu'importe une élévation de dépenses pour l'achat des brosses, si, d'autre part, les charges de l'assistance aux aveugles sont considérablement diminuées ? Même pour nos musiciens et nos accordeurs, nous voulons que l'Etat fasse quelque chose. Un exemple entre tant d'autres que je pourrais donner : l'aveugle instruit a besoin de lire ; quand il veut des livres, il est tenu de les faire venir de Paris, où la Bibliothèque Braille les tient à sa disposition. Pour exercer sa profession, le professeur de musique, l'organiste, sont obligés de faire venir leur musique de la Bibliothèque Braille. Ils ne peuvent pas, comme leurs concurrents clairvoyants, se fournir chez le marchand de musique le plus proche. Or, les ouvrages en Braille sont très volumineux, le coût du transport en est relativement très élevé, et constitue pour l'aveugle une terrible infériorité. Pourquoi n'obtiendrions-nous pas de l'Etat français, ce que d'autres pays ont accordé à leurs aveugles, un tarif privilégié pour les écrits Braille, qui corrige cette fâcheuse inégalité ? Les Etats-Unis, la Suisse, l'Australie elle-même, dont le service postal est en déficit, sont allés plus loin dans cette voie bienfaisante ; ils ont accordé la gratuité de transport. Pourquoi la France, dont les finances postales sont si florissantes, ne suivrait-elle pas cet exemple ?

J'en viens, Mesdames et Messieurs, au troisième grand

obstacle que l'aveugle rencontre sur sa route. C'est, disions-nous, le préjugé de la cécité. Vous savez ce que nous appelons le préjugé de la cécité ? C'est l'impossibilité pour le clairvoyant, qui n'a pas fréquenté longuement des aveugles, de les estimer capables d'une activité vraiment utile. Vous tous qui m'écoutez, Mesdames et Messieurs, vous êtes des amis des aveugles ; vous nous donnez, par votre seule présence dans cette salle, la preuve de votre sympathie. Et pourtant, vous dirai-je toute ma pensée ? Beaucoup d'entre vous, j'en suis persuadé, ne se sont pas encore complètement dégagés du préjugé. Spontanément, irrésistiblement, le mot d'aveugle évoque dans les esprits l'idée d'un être incapable, anesthésié et comme paralysé par son infirmité. Il vous étonne, tout ce qu'il fait vous surprend. C'est un étranger sur votre planète. Combien en est-il qui voudraient l'immobiliser, l'asseoir sur sa chaise, dans un coin retiré, loin des personnes actives, qui ne doivent pas le trouver sur leur chemin. La conséquence de cet état d'esprit, vous la devinez : le public n'a pas confiance dans le travail des aveugles, trop souvent il hésite à faire appel à nos musiciens et à nos ouvriers. Le préjugé pèse plus lourdement peut-être sur la vie de l'aveugle que la cécité.

Les causes de cette erreur commune, de cette erreur néfaste, pour ne parler que des principales, sont, me semble-t-il, au nombre de deux. D'abord, depuis votre enfance, l'aveugle, pour vous, c'est le mendiant qui traîne lamentablement son bâton le long de nos trottoirs, ou qui psalmodie à la porte de nos églises sa plainte nasillarde. C'est pour cet aveugle-là que votre mère, autrefois, vous donnait une aumône, c'est celui-là qui s'est indissolublement associé dans votre esprit au nom d'aveugle. De toutes ces images lugubres rencontrées dans nos carrefours une image totale s'est déposée dans votre esprit. Quelquefois, rarement, l'expérience vient à la contredire, lorsqu'il vous arrive de rencontrer un aveugle cultivé. Mais que peut une image contre cent, contre mille images ? Vite, l'idée de votre enfance reprend le dessus. L'autre cause est plus profonde encore, elle est en vous. Vous sentez que si la vue venait à vous manquer, toute votre activité vous échapperait, que vous seriez réduits à l'impuissance. La vue, en effet, se mêle à toutes vos actions ; presque dans

toutes elle joue un rôle capital. Comment donc pourriez-vous vous représenter l'activité d'un aveugle ? Vous ne vous dites pas que si la vue venait à vous être enlevée, votre organisme s'adapterait aux nouvelles conditions de vie qui lui seraient faites par là même, et que vos autres sens suppléeraient, dans nombre de ses fonctions, celui qui vous manquerait. L'opinion publique n'évolue qu'avec lenteur. Il lui faut du temps pour accepter les idées nouvelles et les assimiler. Voici seulement un siècle que l'aveugle a cessé d'être un oisif et un incapable. Déjà la conception nouvelle a fait de réels progrès; mais il reste encore beaucoup à faire, et l'on conçoit que contre des ennemis si redoutables la lutte doive être longue. Il est nécessaire de mener une véritable croisade contre le préjugé.

Cette croisade, Messieurs, c'est vous d'abord qui devez l'entreprendre, c'est nous tous, travailleurs aveugles. C'est aux travailleurs de montrer par les faits ce que peuvent les aveugles, et qu'ils sont capables de s'acquitter parfaitement des tâches qu'on leur confie. Ce que vous faites, vous le faites pour tous vos compagnons d'infortune. Vos succès profitent à tous, comme à tous sont dommageables vos maladresses. Vous êtes comptables de vos actes devant la corporation tout entière. Dirai-je plus ? Vous êtes comptables non seulement de votre activité professionnelle, mais même de votre conduite morale. Si vous vous conduisez mal, si vous méritez la défiance de ceux qui vous entourent, le public, qui généralise toujours hors de raison, fera retomber cette défiance, en quelque manière, sur tous les aveugles. Vous protestez : c'est parfaitement injuste, je le sais, mais qu'y faire ? Prenez donc un sentiment exact de votre responsabilité, et n'oubliez pas que vous travaillez pour tous en travaillant pour vous-mêmes.

Dans cette œuvre de propagande vous pouvez encore vous faire aider de tous ceux qui vous offrent leur bonne volonté. Il y a bien des moyens pour cela. Le plus facile est peut-être la publicité par la presse. Vous pouvez demander à vos amis de parler des aveugles dans les journaux, de répandre des idées justes sur leur condition. Mais entendez-moi bien : il ne nous faut pas de commisérations banales ou d'admirations faciles. Des articles de ce genre ne font qu'entretenir l'erreur

commune. Des articles bien documentés, sans légendes, d'un ton posé et d'une scrupuleuse exactitude, peuvent seuls servir efficacement notre cause. Il en va des intérêts des aveugles comme de tous les grands intérêts. La presse est une arme puissante pour les servir, mais c'est une arme dangereuse, et qui peut faire autant de mal que de bien. Vous pouvez encore provoquer des conférences sur les aveugles, des concerts d'aveugles, de manière à faire connaître nos musiciens. Vous savez avec quel succès, depuis quelques années, l'Association Valentin Haüy emploie ces deux procédés.

Faire reculer le préjugé est évidemment, pour nous, le problème essentiel. Si le public croyait aux aveugles, le patronage deviendrait facile, souvent même inutile, car il n'y aurait plus besoin de les recommander pour leur assurer du travail, et même leur infirmité suffirait à leur faire donner la préférence sur leurs concurrents clairvoyants. Si le public croyait aux aveugles, l'insuffisance de notre enseignement spécial éclaterait à tous les yeux, et l'on y remédierait très vite. Aussi jamais on ne dépensera trop d'efforts de ce côté-là.

Déjà cependant une ère nouvelle semble s'ouvrir. Le caractère particulier qui la distingue est une précieuse intervention des pouvoirs publics en notre faveur. Elle se manifeste d'abord et surtout par l'amélioration si sensible du système d'assistance aux incapables, ensuite par la création d'un Comité permanent d'études pour l'assistance aux aveugles, par le projet de rattachement des écoles au Ministère de l'Instruction publique, par la prochaine discussion de la loi Labrousse, dont nous souhaitons tous si ardemment le vote par les Chambres. Je ne suis, certes, pas de ceux qui attendent tout de l'Etat. J'ai essayé de montrer, au contraire, que la part de la bienfaisance privée restera considérable. Mais je crois que le concours de l'Etat est indispensable à la bienfaisance privée ; que, grâce à sa collaboration, nos œuvres, déjà si agissantes, pourraient multiplier leur influence. Je crois aussi qu'il y a des domaines où l'Etat seul peut intervenir avec efficacité : de ce nombre est la réorganisation de notre enseignement, dont je vous ai dit toute l'importance. La réalisation de nos rêves nécessiterait, sans doute, quelques dépenses budgétaires, mais elles ne seraient pas, je pense, bien

considérables. Et puis, surtout, il ne faut pas perdre de vue qu'elles seraient, en partie, compensées. Elles auraient pour contrecoup, pour conséquence directe, des économies certaines. Quand nous grevons le budget de l'Instruction publique, nous allégeons celui de l'Assistance. Nous créons des forces sociales. Faut-il ajouter que nous rendons des êtres à la vie et au bonheur ? Le tourment de l'aveugle, en général, ne consiste pas, comme on se l'imagine, dans la privation de la lumière et des spectacles de la nature. Il se fait à sa condition. Son tourment est de se sentir entouré de toutes parts d'obstacles qui l'empêchent de déployer toute son activité, c'est de trouver un fossé entre lui et ses semblables, d'être comme un paria dans la société. Ce tourment diminue à mesure que la société lui ouvre ses rangs. Il y a là, n'est-il pas vrai, une constatation singulièrement encourageante pour tous ceux qui s'intéressent à son sort. S'il lui fallait à tout prix la lumière, si la lumière seule pouvait consoler son affliction, nous ne pourrions que nous croiser les bras, et attendre un miracle de la science qui ne viendrait pas. Nous pouvons, au contraire, lui tendre la main, le conduire au travers des obstacles où il trébuche ; et puisqu'il ne demande que du travail, comment la société moderne pourrait-elle lui refuser plus longtemps ce travail ?

TABLE DES MATIÈRES

Pages

Notes sur les Origines de la Faculté des Lettres de Clermont-Ferrand. 5

Alfred COVILLE, recteur de l'Académie de Clermont : *Crocus roi des Alamans*. 15

Georges DESDEVISES DU DEZERT, doyen de la Faculté des Lettres : *Du moyen de discourir sur les péchés des rois, par Fray Juan de Santo Thomas, confesseur de Philippe IV* (1643). 37

Emmanuel JOYAU, professeur de philosophie à la Faculté des Lettres : *La Crise de la Morale*. 55

Louis BRÉHIER, professeur d'histoire de l'Antiquité et du Moyen âge à la Faculté des Lettres : *Les Mosaïques mérovingiennes de Thiers* (avec quatre planches). 69

Léon PINEAU, professeur de littérature étrangère à la Faculté des Lettres : *Les Rêves dans les chansons populaires scandinaves au Moyen âge*. 87

Auguste AUDOLLENT, professeur de littérature ancienne à la Faculté des Lettres : *Clermont Gallo-Romain* (avec deux planches et deux cartes). 103

Louis MAIGRON, professeur de littérature française à la Faculté des Lettres : *Une négociation littéraire* (documents inédits). 155

Louis BODIN, maître de conférences de langue et de littérature grecques à la Faculté des Lettres : *Autour du " Décret mégarien "*. 169

Jules SION, maître de conférences de géographie à la Faculté des Lettres : *Les Origines du port de Boulogne*. 183

Mathieu AUGÉ-CHIQUET, maître de conférences de langue et de littérature françaises à la Faculté des Lettres: *Jean-Antoine de Baïf et Marc-Antonio Flaminio*. 193

C. FÉLIX, chargé de conférences de langue latine à la Faculté des Lettres : *Une émeute théâtrale à Londres, au XVIII^e siècle* 201

Emile MARCAULT, chargé de conférences d'anglais à la Faculté des Lettres : *Le " Cas Bunyan " et le tempérament psychologique*. 209

Gustave ALLAIS, professeur de littérature française à la Faculté des Lettres de Rennes, ancien maître de conférences de littérature française à la Faculté des Lettres de Clermont-Ferrand : *Le Lyrisme de Lamartine dans les " Harmonies "*. 225

L. DORISON, professeur de littérature française à la Faculté des Lettres de Dijon, ancien maître de conférences de littérature française à la Faculté des Lettres de Clermont-Ferrand : *Le miroitement orphique*. 245

Auguste EHRHARD, professeur de littérature étrangère à la Faculté des Lettres de Lyon, ancien professeur de littérature étrangère à la Faculté des Lettres de Clermont-Ferrand : *Le Musicien pauvre de Grillparzer*. 257

A. FEUILLERAT, professeur de littérature étrangère à la Faculté des Lettres de Rennes, ancien maître de conférences d'anglais à la Faculté des Lettres de Clermont-Ferrand : *Quelques documents nouveaux sur le théâtre de Blackfriars*. 267

Henri HAUSER, professeur d'histoire à la Faculté des Lettres de Dijon, ancien professeur d'histoire à la Faculté des Lettres de Clermont-Ferrand : *Les Manuscrits des " Annales d'Issoire "*. 277

B. PETIOT, professeur au Lycée B.-Pascal, ancien chargé de conférences à la Faculté des Lettres de Clermont-Ferrand : *Note de syntaxe historique : La conjonction* pour que *au XVII^e siècle*. 289

Léonce PINGAUD, professeur d'histoire à la Faculté des Lettres de Besançon, ancien professeur d'histoire à la Faculté des Lettres de Clermont-Ferrand : *Gilbert Romme en Russie* 297

Henri du RANQUET, membre de l'Académie des Sciences, Arts et Belles-Lettres de Clermont-Ferrand, ancien chargé de conférences à la Faculté des Lettres : *Une maison de Montferrand* (avec trois planches). 307

Gilbert ROUCHON, archiviste du Puy-de-Dôme, ancien chargé d'un cours d'histoire d'Auvergne à la Faculté des Lettres : *Notes sur les architectes de la Cathédrale de Clermont*. 319

J. VENDRYES, maître de conférences à la Sorbonne, ancien maître de conférences de langue et de littérature grecques à la Faculté des Lettres de Clermont-Ferrand : *Sur quelques difficultés de l'étymologie des noms propres*. 329

Pierre VILLEY, maître de conférences de langue et de littérature françaises à la Faculté des Lettres de Caen, auciennement en la même qualité à la Faculté des Lettres de Clermont-Ferrand : *L'Aveugle dans la Société moderne*. 339

IMP. G. MONT-LOUIS
CLERMONT-FERRAND

La Bibliothèque
Université d'Ottawa
Echéance

The Library
University of Ottawa
Date Due

CE

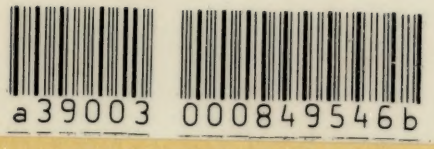

CE AS 0162
.C53 1910
COO CLERMONT-FER MELANGES LIT
ACC# 1006358

U D' / OF OTTAWA
COLL ROW MODULE SHELF BOX POS C
333 02 14 02 07 18 5